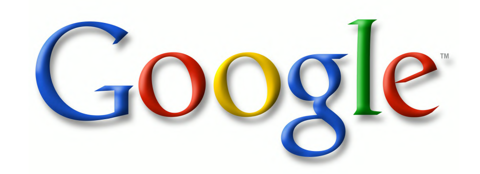
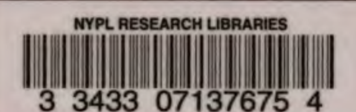
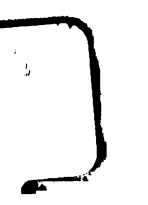




4/18 8273

M. L. Snow.

771 Oct. 1874.



[Mouffle d'Angerville]

VIE PRIVÉE DE LOUIS XV;

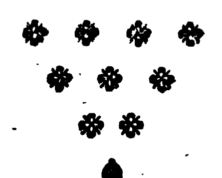
OU

PRINCIPAUX ÉVÉNEMENS, PARTICULARITÉS ET ANECDOTES DE SON REGNE.

. . . . Video meliora proboque,
Deteriora ſequor. HOR.

TOME TROISIEME.

Orné de Portraits.



A LONDRES,
Chez JOHN PETER LYTON.
MDCCLXXXI.

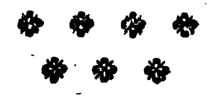
[Mouffle d'Angerville]

VIE PRIVÉE
DE
LOUIS XV;
OU
PRINCIPAUX ÉVÊNEMENS, PARTICULARITÉS ET ANECDOTES DE SON REGNE.

. . . . Video meliora proboque,
Deteriora ſequor. HOR.

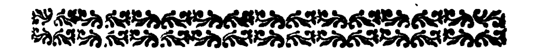
TOME TROISIEME.

Orné de Portraits.



A LONDRES,
Chez JOHN PETER LYTON.
MDCCLXXXI.

P



VIE PRIVÉE DE LOUIS XV.

Si quelque choſe avoit pu conſoler la France de la perte qu'elle venoit de faire, ç'auroit été la 1754.
naiſſance ſi déſirée du Duc de Bourgogne; mais la nature produit des milliers de Princes avant d'enfanter un Héros. Cet événement ne cauſa pas moins la joie & les tranſports auxquels ſe livre avec tant de tendreſſe le François, toujours avide de voir ſe multiplier ſes maîtres. Il y eut des fêtes & des réjouiſſances dans tout le royaume. L'eſprit philoſophique s'empara des têtes les plus auguſtes, ou du moins des têtes miniſterielles. On voulut innover, & afin de faire tourner tout-à-la fois à l'avantage de l'Etat & au bien des particuliers une dépenſe juſques-là auſſi vaine que les vapeurs brillantes, que les feux follets, auxquels elle étoit conſacrée, il fut ordonné au Prevôt des Marchands & aux Echevins de la ville de Paris d'employer cet argent à doter de pauvres filles. S. M. de ſa part remit à ſes peuples quatre millions ſur les tailles; bienfaiſance illuſoire, en ce que, ce vuide dans le fiſc public n'étant pas rem-

1754. pli par quelque privation du Monarque, par quelque économie ou retranchement dans sa maison, ses dépenses personnelles ou ses prodigalités envers ses courtisans, il devoit nécessairement se réparer tôt ou tard par un accroissement d'impôts.

Quoi qu'il en soit, le bureau de la ville, en conséquence de l'ordre de S. M. maria six cents filles. La célébration de ces nôces fut faite dans les différentes paroisses de Paris, avec beaucoup de pompe & de solemnité. Cet exemple fut suivi dans plusieurs provinces par quelques corps & communautés, & par les particuliers qui voulurent signaler leur zele. La Marquise de Pompadour dota & maria dans ses terres toutes les filles nubiles ; M. de Montmartel, garde du trésor royal, en fit autant, ainsi que nombre de grands Seigneurs & autres gens riches, singes du maître. Ainsi, en supposant que ce trait de politique & d'humanité du gouvernement ait procuré dans le royaume deux mille mariages, un écrivain (*) calculoit en 1765, c'est-à-dire quatorze ans après, qu'il pouvoit avoir augmenté la population de quinze ou seize mille hommes.

Peu de tems après la naissance du jeune Prince, on fut très allarmé sur son compte. Parmi les femmes du second ordre qui lui étoient attachées, il y avoit une Madame Sauvé, autrefois marchande de poisson, devenue maîtresse du Comte d'Argenson, ambitieuse, intriguante, voulant sortir de la foule, à quelque prix que ce fût, conséquemment peu délicate sur les moyens. Un jour elle court effarée chez la Duchesse de Tallard, la Gouver-

(*) L'auteur de *Journal historique du regne de Louis XV.*

nante; elle déclare que dans la foule admise à contempler le Duc de Bourgogne, elle a remarqué une main jettant quelque chose dans son berceau. On rend compte du fait au Roi, & toute la cour frémit de crainte. On trouve un paquet rempli d'une espece de poudre; on en fait l'analyse & l'on reconnoît que ce sachet, très-innocent, ne renferme que des cendres. On se doute de quelque supercherie; on interroge la dénonciatrice, & l'on lui fait avouer que son désir de se rendre plus recommandable & plus précieuse, l'a portée à cette supposition. Le Ministre, qui la protégeoit, est forcé de l'abandonner: il décerne lui-même une Lettre de cachet pour qu'elle soit conduite à la Bastille où, resserrée étroitement, elle est restée pendant plusieurs années. 1754.

La cour, revenue à peine de la terreur que lui avoit inspiré un pareil événement, fut plongée dans un deuil plus réel, par la mort de Madame Henriette, à l'âge de vingt-quatre ans, emportant dans le tombeau, l'amour, l'estime & les regrets de tous ceux qui avoient l'honneur d'en approcher. Le Roi surtout, à qui elle ressembloit davantage que ses autres sœurs, en fut vivement affecté. Madame de Pompadour redoubla de zele pour distraire S. M. Cette charmante maison, que son auguste amant lui avoit fait construire sur le bord de la Seine, & dont le nom de *Belle-vue* annonçoit déjà la position enchanteresse, fut le lieu qu'elle choisit comme le plus propre à charmer sa douleur, par sa nouveauté, sa fraîcheur & ses détails plus voluptueux que ce qu'on avoit encore imaginé. Elle y fit exécuter ces petits spectacles où elle jouoit elle-même. On y donna *Vénus & Ado-* 10 Févr. 1752.

1754. nis. Le Monarque y étoit désigné sous le nom du plus tendre des mortels, & son amante sous celui de la Reine de la beauté. Ensuite on représenta l'*Impromptu de la cour de marbre*, piece allégorique sur la naissance d'un soutien du trône. Elle vouloit faire sa cour à M. le Dauphin & à toute la famille royale ; ce qui ne réussit pas mieux que la fête qu'elle donna pour la convalescence du pere.

1 Août 1752. M. le Dauphin fut attaqué de la petite vérole, à un âge & dans une saison où cette maladie, déjà très-dangereuse, peut devenir plus funeste. Bientôt elle s'annonça par des symptômes effrayans. Son auguste compagne, sachant combien le Prince la redoutoit, afin de lui cacher la nature de son mal, fit composer exprès pour lui une *Gazette de France*, où en rendant compte de son état, tel qu'il l'éprouvoit, on en déguisoit le nom & la nature. Ses soins ne se bornerent pas à cette attention délicate; elle ne quittoit pas le lit du malade durant le jour, & ne sortoit de sa chambre que fort avant dans la nuit. Elle lui rendoit les offices les plus rebutans, au point que le Docteur Pousse, célebre médecin, mais personnage rustre & ne connoissant point la cour, la prit pour une mercénaire: *voilà*, dit-il en la montrant à quelqu'un, *une garde-malade impayable ! comment l'appellez-vous?* Sur ce qu'on lui répondit que c'étoit Madame la Dauphine, en témoignant son regret de ne lui avoir pas rendu tous les hommages qu'elle méritoit: „ oh! bien, ajouta-t-il, que nos „ petites-maîtresses de Paris refusent à présent de „ voir leur mari malade; je les rembarrerai mieux „ que jamais; je les enverrai à cette école! "

Comme on repréſentoit à cette Princeſſe qu'elle ſ'expoſoit trop : *qu'importe que je meure*, s'écria-t-elle, *pourvu qu'il vive. La France ne manquera jamais de Dauphine.* M. le Dauphin ayant encore ſenti davantage à ſa convaleſcence tout ce qu'il devoit à ſa vertueuſe épouſe, s'efforça d'éteindre le ſouvenir de la premiere, dont l'image ſubſiſtoit toujours dans ſon cœur. Il avoit pouſſé la foibleſſe juſques à exiger de la ſeconde qu'elle portât des braſſelets avec le portrait de la défunte en miniature : il ſupprima les divers objets qui lui rappelloient une idée trop chere, ſe rapprocha de plus en plus de ſon épouſe actuelle, & la reconnoiſſance lui tint lieu d'amour. 1754.

Le Roi ne pouvant ſe diſpenſer de déroger cette fois à la loi qu'il s'étoit impoſée de ne plus ſe montrer aux Pariſiens, vint avec la Reine, M. le Dauphin & toute la Famille Royale à Notre-Dame, pour y rendre à Dieu de ſolemnelles actions de graces du rétabliſſement de la ſanté de l'héritier préſomptif du trône, & ils aſſiſterent au *Te Deum* qu'on y chanta.

A l'époque de la maladie & de la convaleſcence de M. le Dauphin, le Marquis de Paulmy viſitoit les places des provinces méridionales de France, ainſi que les troupes, comme adjoint au miniſtere de la guerre. Il continuoit cette opération importante, commencée en Flandres, par ſon oncle, à la paix. Il étoit queſtion d'ordonner les réparations & augmentations des villes frontieres dont elles étoient ſuſceptibles. Une émulation louable excitoit les Miniſtres, car celui de la Marine étoit allé auſſi s'inſtruire à Dieppe & aux autres ports de la Manche. M. de Paulmy rendit

le premier, avec ce ton d'aigreur d'un amour-pro-
1754. pre piqué, encore plus chatouilleux, s'il eſt poſſible, chez les artiſtes que chez les gens de lettres, écrivit à ce chef une lettre très-indécente pour lui reprocher ſon choix. Celui-ci, furieux, fut porter cette Lettre à ſa ſœur, qui la montra au Roi, & S. M. fit mettre le Sr. Silveſtre au Fort-l'Evêque. Il eut beſoin de toute la protection de ſon auguſte éleve pour ſe tirer de cette mauvaiſe affaire.

Louis XV dédommageoit la Marquiſe de Pompadour des mépris de ſon fils par de nouveaux bienfaits. Afin de lui témoigner ſa ſatisfaction de la fête dont nous venons de parler, il lui accorda
18 Octob. 1752. le tabouret & les honneurs de Ducheſſe. On juge combien M. le Dauphin fut outré, lui qui, lorſqu'elle lui avoit été préſentée la premiere fois, en donnant à cette beauté l'accolade de cérémonie, par un geſte de dégoût outrageant (*), qu'elle ne pouvoit appercevoir, mais remarqué de tous les ſpectateurs, avoit exprimé énergiquement combien cette cérémonie lui déplaiſoit; ce qui lui avoit mérité, pour quelque tems, d'être exilé de la préſence du Roi.

Les Princes du ſang étoient plus dociles, c'eſt-à-dire plus rampans; ils obtenoient des graces par ſon canal; ils ſe tenoient debout devant elle : le ſeul Prince de Conti n'avoit jamais voulu ſe proſterner aux pieds de l'idole; il l'avoit même traitée avec hauteur, ou plutôt lui avoit appris ce qu'elle

(*) On prétend que M. le Dauphin tiroit la langue en l'embraſſant.

ame, affecta de marquer son zele par une nouvelle fête allégorique au sujet de cet heureux événement. Elle en fit part au Roi avant l'exécution, comme d'un effort de son génie. La scene, qui eut encore lieu au château de Belle-vue, représentoit différentes cavernes, environnées d'une piece d'eau, au milieu de laquelle se voyoit un Dauphin lumineux. Quantité de monstres, vomissant feu & flamme, venoient pour l'attaquer; mais Apollon descendoit sur un nuage de l'Olympe, dont tous les Dieux prenoient part à ce spectacle, frappoit ces monstres de sa foudre; après quoi des feux d'artifice achevoient de les exterminer. Dans ce moment, à cette décoration succédoit le palais du soleil, tout resplendissant de lumiere, où le Dauphin reparoissoit dans son premier éclat par le moyen d'une illumination rapide. Le Monarque étoit trop engoué de sa maîtresse pour ne pas lui applaudir: les fades courtisans, admis à la fête, la trouverent délicieuse, &, rendus à Paris, convinrent qu'il n'y avoit pas d'idée plus triviale, plus platte & plus ridicule. 1754.

Le singulier, c'est que le héros, sujet de la fête, n'en fut pas, ni même personne de la famille royale. Il y avoit une scission établie entre celle-ci & la Marquise. Le cadeau, du reste, auroit-il été cent fois meilleur, n'eut pas fait revenir sur son compte M. le Dauphin. Ce Prince avoit reçu peu avant sa petite vérole une mortification qu'il n'avoit pas oubliée. Le Sr. Silvestre, son maître de dessin, ayant brigué la place de garde des dessins du cabinet du Roi, vacante par la mort de Coypel, & le Sr. Cochin fils, le complaisant du Marquis de Vandieres, ayant eu la préférence,

crédit pour le maintenir dans une principalité au
1754. college de Maître-Gervais à Paris, dont on l'avoit dépouillé, voulut s'en venger.

Le jour que le Prince René faisoit sa supplique en Sorbonne, il s'y transporta pour demander au Doyen de lui représenter le titre en vertu duquel on accordoit à la maison de Rohan la distinction de soutenir ses theses les mains gantées & le bonnet sur la tête. Le Doyen n'ayant pas voulu le satisfaire sur ce point, il alla trouver M. le Marquis de Beaufremont, & l'échauffa assez pour le porter à faire signifier au Doyen une opposition, tant en son nom qu'en celui de la Noblesse, à ce qu'il ne fût accordé à ceux de la maison de Rohan aucun privilege, protestant de se pourvoir, &c. L'huissier n'osa faire sa signification qu'à la fin de l'acte du Prince René; mais comme on n'en tint pas grand compte, M. de Beaufremont présenta, le 5 Décembre 1752, sa requête au Parlement, où prenant fait & cause pour la Noblesse, que son ayeul présidoit aux derniers Etats, il demanda permission d'assigner le Doyen de Sorbonne, à l'effet d'exhiber le titre sur lequel étoit fondé le prétendu privilege de la maison de Rohan & jusqu'à ce, qu'il fût fait défenses à tous les Docteurs, Licenciés & autres Suppôts de la faculté de théologie, de permettre à ceux de ladite maison de s'arroger aucuns droits ni prérogatives au préjudice de la Noblesse.

La cour lui promit d'assigner & le Roi ayant évoqué à lui cette contestation, prononça sur le tour. En même tems, il maintint la maison de Rohan, ainsi que la maison de Bouillon, dans la possession où elles étoient de prendre le titre de très-

haut & très-excellent Prince, & annulla la protestation des Princes du Sang: mais ceux-ci ayant présenté requête au Roi contre sa décision, S. M. ne voulant affliger Madame de Pompadour, qui y prenoit le plus vif intérêt, & n'osant en même tems prononcer affirmativement, prit sa tournure ordinaire & leur écrivit la lettre suivante: 1754.

„ Je ne veux ni juger ni faire juger si Messieurs „ de Rohan sont Princes ou non, mais je veux „ que toutes choses soient remises dans l'état où „ elles étoient avant le mariage de M. le Prince „ de Condé avec Mlle. de Soubise, sans que les „ signatures du contrat puissent faire tort aux „ droits & prétentions d'un chacun, ni les fa„ voriser. "

Dans le fait c'étoit donner gain de cause aux Princes étrangers. On conçoit que de pareilles questions, bien loin de s'éclaircir avec le tems, ne peuvent que s'embrouiller davantage; mais Louis XV vouloit vivre en repos & ne fâcher personne.

Madame de Pompadour étoit du même systême dans cette occasion; elle aimoit les uns & désiroit ménager les autres. Elle fut flattée d'avoir été en quelque sorte médiatrice entre ces grands personnages, & son amour-propre s'en exalta.

Depuis qu'elle avoit le rang de Duchesse, elle avoit pris un vol plus haut, & pour se loger convenablement elle avoit consacré environ 600,000 livres à l'acquisition de l'hôtel d'Evreux; un Chevalier de Saint-Louis lui servoit d'écuyer; une fille de condition, de premiere femme-de-chambre. Elle avoit pris pour intendant un procureur au Châtelet, nommé Colin, qu'elle fit aussi déco-

rer de la croix par une charge dans l'Ordre.
1754. Sa vanité, afin de rapprocher d'elle davantage son frere, à mesure que S. M. la combloit de dignités, auroit bien désiré le faire dès-lors cordon-bleu : le Monarque, qui n'avoit rien à lui refuser, y étoit assez disposé ; mais un Seigneur qu'il consulta, n'ayant répondu à son maître que par un persiflage, en disant *que le poisson n'étoit pas assez gros pour être mis au bleu*, Louis XV, qui étoit plein de raison, en comprit le sens exquis & n'y songea plus que quelques années après, où le Marquis de Vandieres ayant reçu sa seconde métamorphose, & devenu Marquis de Marigny, fut pourvu de la charge de Secrétaire de l'Ordre, qui n'exige point de preuves. Pour le préparer à cette dignité, dans les lettres d'érection de ce Marquisat en sa faveur, le Roi avoit déclaré qu'il entendoit que cet homme nouveau jouît des honneurs attachés à la haute noblesse & aux gens de qualité, & il fut présenté à la cour sous son
1er Octob. dernier titre.

Mais l'objet sur lequel la favorite rassembloit toutes ses complaisances, c'étoit sa fille unique, appellée Mademoiselle ou Madame Alexandrine, & assimulée ainsi aux filles de la plus haute qualité & même de Souverains. Elle étoit charmante ; elle avoit toutes les graces de sa mere ; elle étoit au couvent de l'Assomption, où l'on l'élevoit avec le train d'une Princesse. Elle commençoit à entrer dans l'âge d'être mariée. Madame de Pompadour jetta les yeux sur le Duc de Fronsac, le fils du Maréchal de Richelieu. Elle devoit s'attendre à d'autant moins de résistance, que le pere lui faisoit la cour la plus assidue, étoit comblé

des bontés du Roi, & avoit toujours montré la plus grande soumission aux goûts, aux caprices, aux fantaisies de son maître. Nagueres il venoit de lutter contre le Duc de la Valiere d'asservissement en quelque sorte à la Marquise, à l'occasion des petits spectacles qui se donnoient chez elle. C'étoit le dernier qui y présidoit & comme homme de lettres, & comme favori du Roi, & comme très-humble serviteur de sa maîtresse. Le Duc de Richelieu, en sa qualité de gentilhomme de la chambre, révendiqua cet honneur, que d'autres auroient jugé indigne de leur place, & obtint la préférence. D'ailleurs les Vignerot n'étoient pas d'une extraction assez ancienne & assez reconnue pour être fort difficiles. Elle savoit le propos qu'avoit tenu à ce Seigneur succédant au Duc de Rochechouart, un courtisan caustique: *je vous félicite, Monsieur le Duc; enfin vous voilà donc Gentilhomme!* Propos qui, sous l'air d'un compliment sur sa nouvelle charge & à la faveur d'un jeu de mots, l'outrageoit cruellement sur sa naissance. Le Duc de Richelieu n'étant point encore assez vil pour se trouver flatté de la proposition, mais trop attaché aux graces pour y renoncer par un refus absolu, imagina de l'éluder adroitement, en répondant qu'il étoit très-sensible au choix de Madame de Pompadour, & le recevoit avec reconnoissance; mais que son fils avoit l'honneur d'appartenir aux Princes de la maison de Lorraine par sa mere; qu'il ne pouvoit en disposer sans leur agrément; qu'il alloit le demander avec empressement, si elle persistoit dans cette résolution. Madame de Pompadour sentit le fin de cette tournure; elle craignit le ridicule qui réjailliroit sur elle si sa

1754.

prétention étoit publique, & la honte qu'elle re-
1754. cueilleroit d'un refus. Elle aima mieux diſſimuler, temporiſer, négocier. C'eſt ce que déſiroit le Maréchal, dans l'eſpoir que le bénéfice du tems lui procureroit quelque moyen de ſortir d'embarras. Il fut aſſez heureux pour s'en tirer par le plus ſûr. Mlle. Alexandrine mourut quelque tems après. Sa mere en fut dans une triſteſſe profonde, & les mariages de Meſdemoiſelles de Baschy & de Guitry, ſes parentes, qui devoient ſe faire avec beaucoup d'éclat à Belle-vue, en furent ſuſpendus & ſe conclurent ſans cérémonie. On fit une épitaphe à la jeune perſonne, commençant de cette façon remarquable:

Ci gît Jeanne-Alexandrine, fille de Meſſire Joſeph Le Normant, & de Jeanne Poiſſon, Marquiſe de Pompadour, Dame de Crecy, &c. &c.

Quelques mois après, le corps de cet enfant précieux fut transféré en grande pompe, de l'Aſſomption à une des chapelles que Mrs. de Créqui avoient aux Capucines, achetée par ſa mere pour la ſépulture de ſa famille, & où elle ſe propoſoit de lui faire élever un ſuperbe mauſolée.

Une autre mort arrivée peu après celle-ci, qui, ſuivant les ſentimens de la nature, n'auroit dû qu'augmenter la douleur de Madame de Pompadour, au contraire l'allégea en la débarraſſant du fardeau le plus inſupportable. Elle perdit le Sr. Poiſſon, ſon pere. Ce perſonnage, ſans éducation, ſans mœurs, ſans décence, ſans aucun reſpect humain, étoit pour elle un tourment, une ſource perpétuelle d'humiliations. Elle n'oſoit ni le rapprocher d'elle, parce qu'il n'étoit pas préſentable, & qu'il n'étoit pas ſuſceptible d'être en-

rien décraffé, ni l'en éloigner, parce qu'il lui répugnoit de faire enfermer l'auteur de fes jours; qu'il avoit d'ailleurs du nerf; qu'une fimple lettre de cachet ne l'auroit pas contenu, & qu'elle couroit rifque, par un plus grand éclat, de réveler davantage fa turpitude. Sa fille avoit donc pris le parti de fermer les yeux fur l'opprobre qu'il verfoit fur elle, de fe rendre infenfible à fes écarts & à fes groffiéretés. Elle craignoit de lui refufer aucune grace; elle le careffoit de fon mieux. Dès qu'il paroiffoit, il avoit fes entrées libres. Un jour un valet de fa chambre nouveau, qui ne le connoiffoit pas, peu prévenu par fon extérieur ignoble & fon accoûtrement burlefque, faifant difficulté de l'introduire: *maraud*, lui cria-t-il, *apprends que je fuis le pere de la putain du Roi!* Il ne ménageoit pas davantage fon fils, qu'il regardoit comme un poliffon, comme un pauvre fujet, dont il *auroit bien de la peine à faire quelque chofe:* c'eft la maniere dont il s'exprimoit. Un jour étant à table avec grand nombre de Matadors de la finance, après un dîner fplendide, la tête échauffée de vin, il fe mit à éclater comme un fol: „ favez-vous," dit-il enfuite, „ Meffieurs, ce qui me fait rire? C'eft de nous „ voir tous ici avec le train & la magnificence qui „ nous entourent. Un étranger qui furviendroit „ nous prendroit pour une affemblée de Princes. „ Et vous, Monfieur de Montmartel, vous êtes „ fils d'un cabaretier; vous, Monfieur de Savalette, fils d'un vinaigrier; toi, Bouret, fils d'un „ laquais..... Moi, qui l'ignore?" En s'exécutant ainfi lui-même, il crut avoir le droit de dire des chofes encore plus défagréables aux autres. 1754.

convives ; & ſa revue faite, il ſe trouva que de
1754. tous, non-ſeulement aucun n'étoit même d'une famille bourgeoiſe, mais que beaucoup devoient leur fortune aux moyens les plus illicites & les plus infâmes.

Quelques courtiſans ont prétendu que ce qui rendit à Madame de Pompadour la perte de ſa fille plus amere encore, ce fut de ſe voir fruſtrée de l'eſpoir que celle-ci remplaceroit ſa mere auprès du Roi. Elle ſavoit que l'inceſte n'effrayoit point ce Monarque, & même ſembloit un aiguillon de volupté pour lui. En proie à une incommodité dégoûtante, qui avoit obligé ſon amant de ſe ſevrer de ſa couche, ce n'auroit été qu'un foible malheur pour ſon ambition, ſi elle eut pu ſe ſurvivre ainſi à elle-même à la cour. Heureuſement ce ſecours ne lui étoit pas néceſſaire ; elle avoit pris un tel aſcendant ſur Louis XV, qu'il n'en fut pas moins ſon eſclave. Sa poſition exigeoit, il eſt vrai, non-ſeulement une vigilance ſoutenue, mais une abjection mépriſable. Il falloit qu'elle écartât ſans relâche des petits ſoupers du Roi, toutes les femmes de qualité faiſant ſur lui une vive ſenſation, & les fit même quelquefois punir par l'exil du crime de vouloir trop plaire : il falloit que, devenue ſurintendante de ſes plaiſirs, elle fit continuellement recruter dans le royaume des beautés neuves & inconnues, propres à renouveller le ſerrail, qu'elle gouvernoit à ſon
1755. gré. Telle fut l'origine du *Parc-au-Cerf*, gouffre de l'innocence & de l'ingénuité, où venoit s'engloutir la foule des victimes, qui, rendues enſuite à la ſociété, y rapportoient la corruption, le goût de la débauche & tous les vices dont elles

s'infectoient néceſſairement dans le commerce des infâmes agens d'un pareil lieu. 1754.

Indépendamment du tort qu'a fait aux mœurs cette abominable inſtitution, il eſt effrayant de calculer l'argent immenſe qu'elle a coûté à l'Etat. En effet, qui pourroit additionner les frais de cette chaîne d'entremetteurs de toute eſpece en chef & en ſous-ordre, s'agitant pour découvrir & aller relancer juſqu'aux extrêmités du royaume les objets de leurs recherches, pour les amener à leur deſtination, les décraſſer, les habiller, les parfumer, leur procurer tous les moyens de ſéduction que l'art peut ajouter? Qu'on y joigne les ſommes accordées à celles qui, n'ayant pas le bonheur d'éveiller les ſens engourdis du Sultan, ne devoient pas moins être dédommagées de leur ſervitude, de leur diſcrétion & ſurtout de ſes mépris; les récompenſes dûes aux Nymphes plus fortunées, ayant reçu quelques inſtans le Monarque dans leurs bras, & fait circuler le feu de l'amour dans ſes veines; enfin les engagemens ſacrés envers les Sultanes portant dans leurs flancs le fruit précieux de leur fécondité; & l'on jugera qu'il n'en eſt aucune, l'une portant l'autre, qui n'ait été une charge d'un million au moins pour le fiſc public. Qu'il en ait paſſé ſeulement deux par ſemaine, c'eſt-à-dire mille en dix ans, par cette étrange piſcine, & l'on trouvera un capital d'un milliard. Nous ne comprenons point dans ce total l'entretien de tous les enfans provenus de ces accouplemens clandeſtins. Enfin, tant de dépenſes n'étoient priſes en rien ſur celles de la Favorite. On peut donc regarder le *Parc-au-Cerf* comme une des ſources principales de la déprédà-

Etats, à celles des Proteſtans; ennuyé des tracaſ-
1754. ſeries faſtidieuſes & toujours renaiſſantes entre le Clergé de ſon royaume, entre les Jurisdictions eccléſiaſtiques & civiles, & en même temps trompé par des négociations inſidieuſes; forcé d'étonner ſes ennemis par ſes préparatifs de guerre, par le rétabliſſement ſubit de ſa marine; de ſurprendre l'Europe par les reſſources inattendues de ſa politique, & de préparer & procurer dans le commencement à ſes armes de brillans ſuccès dans toutes les parties du monde: puis, accablé de revers continus, de recevoir la paix la plus funeſte & la plus honteuſe.

Il n'eſt pas poſſible de détailler dans cette rapide eſquiſſe du regne de Louis XV, les troubles qui agiterent les Etats de Bretagne en 1752, Etats les plus longs & les plus déſaſtreux qu'on eût encore vus. Les lecteurs, avides de cet hiſtorique curieux, minutieux, mais intéreſſant, le trouveront dans un Journal manuſcrit, pris ſur les pieces originales (*). Nous nous contenterons d'obſerver que la continuation du Vingtieme, malgré la paix, fut le principe de la fermentation entretenue depuis cette époque, quelquefois aſſoupie, puis ſe réveillant avec fureur, & cauſant tous les malheurs de cette province. Les trois Ordres jetterent les plus grands cris, pour obtenir du moins l'abonnement, & ce fut ſans ſuccès. La cour intimida bientôt le Clergé & le Tiers, ſous prétexte qu'il ne leur convenoit point de ſe roidir contre la volonté du Roi, clairement manifeſtée, ou plutôt

(*) Voyez à la fin du volume, *les Pieces pour ſervir à cette Hiſtoire*. N°. I.

elle corrompit ces corps, de leur nature & par leur petit nombre toujours plus susceptibles de séduction. Mais la Noblesse, trop nombreuse, trop altiere, trop attachée à cette liberté de suffrages, qu'elle regarde comme son plus précieux & plus cher attribut, montra plus de fermeté, à mesure de la défection des deux autres Ordres. Le Duc de Chaulnes, qui tenoit les Etats, prévoyant le tort que lui feroit à Versailles une tenue aussi scandaleuse, & piqué personnellement, provoqua des châtimens contre certains membres qu'il peignit comme les promoteurs de la division & de la résistance. Neuf gentilshommes furent exilés, & même la femme d'un (Madame de Pyré) & cinq furent renfermés dans des châteaux. Pour donner ensuite quelque satisfaction à la Bretagne, on en retira l'Intendant & le Commandant. M. le Bret, Avocat-général au Parlement de Paris, succéda à M. de Viarmes, & le Duc d'Aiguillon au Duc de Chaulnes. On fut surpris, sans doute, de voir arriver-là ce Seigneur, neveu de la Comtesse de Maurepas; mais son ambition l'avoit assoupli. D'ailleurs il tenoit encore plus par son nom au Duc de Richelieu. Il commença dès-lors une carriere brillante, mais périlleuse. Nous ne parlerons en ce moment que de son début, qui fut heureux. Madame de Pompadour avoit à cœur de persuader au Roi, intimidé du moindre trouble, que la province de Bretagne étoit absolument tranquille, & pour lui en donner une preuve authentique, le Commandant nouveau fit faire par les premiers Etats qu'il présida, la cérémonie de la dédicace du magnifique monument de bronze qu'ils avoient décerné au Roi en 1744, en mémoire de sa con-

1754.

10 Nov.

valescence & de ses victoires: il consiste en trois
1754. figures pédestres de la main du Sr. le Moine, fameux sculpteur. La premiere représente le Roi habillé à la romaine, le bâton de commandement à la main, & porté sur un piedestal; la seconde, la Déesse de la santé, sacrifiant sur son autel, & la troisieme, la province de Bretagne à genoux, montrant aux peuples l'objet de sa joie.

S. M. fut si comblée, qu'elle chargea l'Evêque de Rennes d'en témoigner de sa part sa satisfaction aux Etats, & en conséquence elle leur accorda la nomination des deux premieres Abbayes qui viendroient à vaquer, deux Compagnies de cavalerie & des Lettres de noblesse pour deux personnes qu'ils choisiroient. Les trois Ordres participerent ainsi à ses bienfaits. Le Commandant en acquit un grand crédit, mais il avoit moins pacifié les choses que prévenu les démarches violentes. C'étoit beaucoup: le systême de la cour commençoit à être de n'en avoir aucun suivi, de ne rien prévoir de loin, de vivre pour le moment, & de gagner du tems. On avoit obtenu que le Vingtieme continueroit à se lever, comme par le passé, sur la foi du seul enrégistrement. C'étoit tout ce que désiroit alors M. de Sechelles Contrôleur-général, qui avoit adopté les principes de son prédécesseur, & vouloit connoître le produit réel de l'impôt avant de procéder à un abonnement. Il s'embarrassa peu, en ne redressant point les abus, dont se plaignoient les Etats, en ne réparant pas les infractions à leurs privileges, de laisser subsister un germe de discorde, qui devoit éclater avec d'autant plus de violence qu'il tardoit davantage à se développer.

Le Maréchal de Richelieu qui tenoit les Etats de Languedoc, déjà très-entamés dans leurs privileges, avoit merveilleusement servi le Ministere, & en faisant enrégistrer à ceux de 1752 un Arrêt du conseil qui les confirmoit avec emphase, étoit parvenu à les anéantir tout-à-fait; ensorte qu'ils ne devinrent plus qu'un simple simulacre, & l'on juge aisément qu'ils n'ont pas repris depuis une énergie, qui, bien loin de s'accroître, s'affoiblit ordinairement avec le tems, & par les empiétemens de l'autorité, toujours active à usurper, le Vingtieme s'y levoit sans la moindre difficulté, & l'on ne se servoit plus, même pour le Don gratuit, des paroles sacramentales des privileges de la province, *accordé sans conséquence.* En 1754 le Commandant fut assez heureux pour terminer l'affaire des Protestans des Cevennes, qui pouvoit avoir des suites fâcheuses. Malgré le compte favorable, rendu par le Marquis de Paulmy des Religionnaires, il étoit question de renouveller les Dragonnades. On trouvoit mauvais que ces malheureux, dont on ne vouloit point permettre l'émigration, ni tolérer le culte en France, se plaignissent qu'on les y privât des droits du citoyen, qu'ils ne pussent être légitimément ni époux ni peres. Par bonheur il se trouva l'Evêque de Montpellier, ardent Moliniste, mais doué de la douceur du caractere évangélique, qui apporta toutes les facilités possibles aux arrangemens de la cour, où certains Ministres commençoient à avoir des vues plus saines & plus philosophiques sur cette matiere. Malgré les avis fougueux des Evêques d'Alais & d'Uzès, qui penserent différemment de leur confrere, on accorda la réhabilita- 1754.

tion des mariages des Proteſtans; on convint de
1754. fermer les yeux ſur leurs aſſemblées, & que les
curés atteſteroient les mariages comme contrats
civils. Toutes les troupes qui avoient marché, ne
firent aucun acte d'hoſtilité, & tout ſe paſſa en
négociations.

Cet accord ne plut point au Clergé, qui n'aime
pas les *mezzo termine;* mais il étoit alors tout
occupé des Janſéniſtes; il étoit furieux du retour
du Parlement, & humilié de ſon triomphe. La
chance avoit abſolument tourné; le Roi parut
pendant quelque tems décidé à maintenir ſa décla-
ration du 2 Septembre, exaltée du parti comme
un monument de ſa ſageſſe: il frappa pluſieurs
médailles en l'honneur de ce Monarque, qui dou-
blement adultere dans ce moment même, n'en fut
pas moins repréſenté en pacificateur de ſon Royau-
me, en protecteur de l'Egliſe, en vengeur des
Saints Canons & des Loix. Le Duc de Berry,
23 Août. regnant aujourd'hui, étoit né à cette époque, &
par une ſingularité remarquable n'avoit eu pour
témoins à ſa naiſſance que le Chancelier, le Garde
des ſceaux, le Contrôleur-général & M. de Puy-
ſieux: aucun Prince n'y avoit aſſiſté, la cour étant
à Choiſi, & le courier dépêché au Roi s'étant
caſſé le col pour aller trop vîte. Quoi qu'il en
ſoit, on fit figurer dans les gravures cet auguſte
embrion; il fut déſigné comme le gage de la paix.
La joie de ſes ennemis ne fit rien perdre à l'Ar-
chevêque de Paris de ſa fermeté. Il fut encore la
premiere victime, & S. M. inſtruite par le Parle-
ment d'un refus de ſacremens fait par ordre de ce
2 Déc. Prélat, l'exila enfin à Conflans. Bientôt l'Evêque
de Troyes le fut pour le même ſujet à Mery-ſur-

Seine, & l'Archevêque d'Aix à Lambesc. On ménageoit encore les Princes de l'Eglise; ces punitions de S. M. étoient un moyen de les soustraire aux poursuites plus rigoureuses des Magistrats: quant aux subalternes, on les abandonna au bras seculier. Le Curé de Sainte-Marguerite, ainsi que quelques Prêtres de Saint-Etienne-du-Mont, furent décrétés de prise de corps & condamnés à un bannissement perpétuel. Si le cours de la justice avoit pu continuer de cette maniere, celui des refus de sacremens auroit bientôt diminué. Mais les Parlemens s'enhardissant, la cour ne tarda pas à mollir & à montrer son inconséquence ordinaire, dans la crainte de ne pouvoir plus rétablir le systême d'équilibre qu'elle s'étoit formé.

1755. 2 Janv.

15 Janv. & 3 Févr.

Un Arrêt du Parlement de Paris avoit condamné les délibérations du Chapitre d'Orléans au sujet d'un refus d'administrer fait au Sr. Cogniou, un des Chanoines, & reçu le Procureur-général appellant comme d'abus de l'exécution de la bulle *Unigenitus*, notamment *en ce qu'aucuns ecclésiastiques prétendoient lui attribuer le caractere, ou lui donner les effets de regle de foi.* Un arrêt du Conseil redressa ces paroles erronnées, en ce que ladite bulle étoit décidée *regle de l'Eglise & de l'Etat par plusieurs Déclarations du Roi.* Cet aveu rendit une nouvelle confiance au Clergé, & sa résistance & ses réclamations redoublerent. La Sorbonne osa refuser l'enrégistrement d'un Arrêt de la Cour, qui enjoignoit à ce corps & au syndic d'être plus attentifs à empêcher qu'il fut soutenu aucune these contraire aux loix, aux maximes du royaume & au silence ordonné en dernier lieu. Il fallut mander le Doyen, le Syndic, le

Grand-maître, les Professeurs de Sorbonne & de
1755. Navarre, & après une réprimande que leur fit le Premier Président au nom du Parlement, le faire enrégistrer en leur présence par le Greffier & leur défendre de s'assembler jusqu'à nouvel ordre. Ainsi, par une autre inconséquence, les Magistrats qui s'étoient si souvent plaints de la contrainte exercée envers eux en leur ôtant la liberté des délibérations & des suffrages, qui si souvent avoient déclaré illégal tout enrégistrement fait par violence ou forcé, qui avoient regardé comme oppressif & destructif des loix les défenses qu'il avoit reçues de remontrer, de délibérer, de s'assembler, vouloient lier par ce coup d'autorité un corps qui déclaroit ne dépendre sur ces matieres que de ses supérieurs dans l'ordre hiérarchique, avoir le droit de condamner les Parlemens même, & juger les Justices dans les points de foi & de doctrine. La faculté de Théologie protesta; elle parodia la cour, & prétendit dans l'état de subversion, de découragement & de trouble où elle étoit, ne pouvoir continuer ses exercices; elle se pourvut par devant le Roi & présenta requête pour obtenir la cassation de l'Arrêt du Parlement. Le Ministere, sans prendre trop ouvertement le parti de la faculté, la soutint cependant, & laissant les Magistrats exercer leur despotisme jusques à un certain point, empêcha que les choses ne fussent poussées à l'extrême. Les Docteurs resterent dans un état passif, d'anxiété & d'incertitude jusqu'au coup frappé de nouveau sur leur tyran.

28 Mai. Sur ces entrefaites se fit l'ouverture de l'assemblée du Clergé, qui dura cinq mois & ne termina rien. Elle étoit présidée par le Cardinal de la Ro-

chefoucaut. C'étoit pour la feconde fois qu'il rempliffoit cette fonction. Quoique l'efprit du Corps eût prévalu dans lui lorfqu'il avoit été question d'impofer fon Ordre, on s'étoit flatté de le trouver plus conciliant dans les matieres de religion. En effet, fon génie doux & pacifique contint les factieux dans les féances orageufes où Nosfeigneurs fe livroient quelquefois aux propos les plus vifs & les plus indécens, même à des clameurs fi groffieres que le bruit fe répandit jufques dans les provinces les plus éloignées qu'ils s'étoient battus (*). 1755.

Un incident plus heureux fournit bientôt au Préfident le moyen de fe faire un parti à oppofer au zele trop aveugle & trop turbulent des fanatiques. L'ancien Evêque de Mirepoix, le Théatin Boyer, venoit de mourir; cet homme fi borné qui avoit fuccédé aux Boffuet & aux Fénelon, qui avoit eu la feuille des bénéfices après le Cardinal de Fleuri, & avoit empêché le bien que le Roi vouloit faire en rendant l'Ordre de Saint-Louis fufceptible de bénéfices, n'étoit parvenu que par fon attachement aux principes de fon prédéceffeur; il les avoit pouffés plus loin par l'entreprife des billets de confeffion; il s'étoit fervi de la diftribution des graces, voie puiffante & infaillible, pour remplir l'Eglife de Conftituans & favorifer le fchifme. La cour imagina de faire fortir le bien d'où le mal étoit venu: elle fit fuccéder le Cardinal de la Rochefoucaut dans la partie importante du miniftere que le Prélat défunt laiffoit 20 Août.

(*) Voyez un fameux écrit intitulé: *Examen du Précis de ce qui s'eft paffé à l'affemblée du Clergé.*

1755. vacante. Ce fut une amorce où vinrent se prendre les aspirans aux bénéfices qui n'avoient pas contracté d'engagement, ou même ceux moins délicats ou plus avides, qui payés pour se rendre favorables à la Constitution, seroient disposés à l'être une seconde fois pour lui devenir contraires. En jouant sur le mot, on nomma les prosélytes que fit ainsi le Cardinal, les *Feuillans*, comme on désignoit leurs adversaires sous le nom de *Théatins*, à cause de leur chef. Ce remede fut plus efficace que la Grace des Jansénistes: il y eut partage : même dix-sept Prélats opinerent contre seize pour ne rien faire; ce qui laissoit l'assemblée dans l'équilibre où le Roi la vouloit, afin d'être dispensé lui-même de prononcer.

Le résultat fut d'écrire une lettre circulaire aux Archevêques & Evêques du royaume, dans laquelle l'assemblée exposoit la diversité des deux avis sur le dégré de respect dû à la bulle *Unigenitus*, sur la notoriété de droit & de fait & sur la compétence en matiere de sacremens. Elle y joignit aussi la copie d'une autre lettre, qu'elle adressoit au Pape pour recevoir sur ces objets ses instructions paternelles, & pour venir à une parfaite unanimité.

Le Pontife consulté étoit Benoît XIV, trop savant pour être fort crédule, d'un caractere gai & même goguenard. Il ne mettoit pas à ces querelles autant d'importance que les fanatiques l'auroient désiré, & quoique sa place l'obligeât de garder l'extérieur, il ne pouvoit s'empêcher d'en rire avec ses familiers; il trouvoit singulier qu'un Roi de France ne fût pas assez puissant pour mettre la paix dans son royaume. Il disoit, en parlant

des troubles qui l'agitoient & de son anarchie: *buona machina che anda sola!* Il répondit ambigument & fit sa cour à Louis XV en paroissant s'en remettre à sa piété & à son zele pour la religion, & en l'exhortant à donner lui-même une déclaration confirmative de son bref. Il avoit pris ce Monarque par son endroit foible en le flattant, en montrant un esprit de concorde & de paix. Le génie craintif & superstitieux de Louis XV le portoit déjà naturellement à favoriser les prêtres qui, contens de sa soumission au dogme, ne le tourmentoient pas sur ses passions, qui même lui faisoient entendre que le ciel pardonnoit bien des foiblesses aux Princes attachés aux intérêts de l'église & défenseurs de la foi. D'ailleurs, beaucoup de Prélats, depuis la mort de l'ancien Evêque de Mirepoix, commençoient à se rapprocher de la favorite & à lui faire leur cour. Elle ne disposoit pas encore des bénéfices; elle n'en trafiquoit pas à bureau ouvert, comme elle fit depuis; mais le Cardinal de la Rochefoucaut étoit trop grand politique pour n'avoir pas égard à ses recommandations, ce dont se seroit bien donné de garde le Théatin Boyer, créant & scrupuleux de bonne foi, parce qu'il étoit simple & ignorant; d'ailleurs forcé à cette réserve pour ne pas déplaire au Dauphin, son pupille, quand il ne l'auroit point eue par austérité de principes. C'est donc à regret que Louis XV avoit laissé le Parlement agir contre le Clergé; que S. M. avoit sévi elle-même contre quelques Prélats, & tout récemment venoit de faire enlever & conduire avec éclat l'Evêque de Troyes dans un exil plus rigoureux au fond de l'Alsace, à l'Abbaye de Mourbach, pour en im-

1755. | 12 Avril 1756.

poser aux autres par cet exemple de sévérité. Plus
1756. S. M. en accordoit aux Magistrats, plus ils étendoient leurs recherches & leur vigilance. Elle voyoit qu'il n'y avoit aucune composition à attendre de ces personnages inflexibles comme la loi. Leur roideur lui déplaisoit. En 1755 le Parlement de Paris avoit demandé à ne point avoir de vacances pour l'expédition des affaires arriérées, & ayant obtenu des lettres-patentes à cet effet, s'étoit plus occupé de promouvoir son autorité que de juger les procès des particuliers. Quoiqu'il eût perdu l'ame du parti Janséniste en la personne de ce fameux Procureur-général Joly de Fleuri, d'une érudition vaste, d'une éloquence adroite & séduisante, qui pendant quarante ans l'avoit soutenu; quoique son fils qui lui succédoit, n'eût ni sa tête, ni sa finesse, ni son activité, la compagnie étoit encore remplie de vieillards attachés à leurs préjugés, qui ne pouvoient accorder de tréve aux Molinistes & vouloient faire triompher les Appel-
12 Avril. lans. Ils venoient de faire lacérer & brûler par l'exécuteur de la haute justice une instruction pastorale de l'Evêque de Troyes sur le schisme. Le Prélat s'étoit échauffé au point de publier un man-
6 Juin. dement, par lequel il condamnoit l'Arrêt du Parlement, défendoit de le lire & de le garder à peine d'excommunication; ce qui avoit forcé le Roi de lui témoigner son mécontentement & même son indignation.

Pour punir la Sorbonne de sa résistance, les Magistrats, non moins fanatiques dans leur genre, réveillerent une contestation pendante depuis 1729. Il étoit question d'un décret, par lequel elle avoit alors révoqué son Appel, accepté la Constitution

& établi un formulaire qui devoit être signé par tous les candidats. Ils prirent le prétexte que ce décret de la faculté de théologie étoit contraire au maintien de la loi du silence & le déclarerent après vingt-six ans nul & de nul effet. Mais la cour trouva plus opposée à ses vues de pacification une chicane qui tendoit à relever le parti des Appellans presque abattu, & à renouveller & augmenter les divisions du Clergé. Arrêt du Conseil en conséquence, qui casse celui du Parlement. 1756.

La nomination d'une supérieure dans un couvent de religieuses ayant élevé une nouvelle contestation entre le Parlement & l'Archevêque de Paris, celui-ci, exilé pour la seconde fois, mais que la bonté du Roi avoit fait revenir de l'abbaye de Pagny à sa délicieuse maison de plaisance, n'avoit pas cru que la clémence du Souverain dût rallentir son zele. Honteux de se voir donner l'exemple par l'Evêque de Troyes, il étoit monté en chaire à Conflans, & avoit lu un mandement 19 Sept. ou instruction pastorale, où il avoit excommunié tous les non acceptans de la Constitution *Unigenitus*, les confesseurs qui ne la feroient pas recevoir au tribunal de la pénitence, ceux qui avoient ou auroient les arrêts, & arrêtés, du Parlement désignés, & nommément les hospitalieres du fauxbourg Saint-Marcel, ainsi que tous les prêtres qui diroient la messe dans leur église. Cette excommunication n'étoit pas simplement comminatoire & verbale: elle fut fulminée dans toutes les formes, cierges éteints & cloches sonnantes. Dans son discours, le moderne Athanase avoit exalté le Prélat son confrere comme un confesseur persécuté, aux sentimens duquel il adhéroit & dont il

admiroit & désiroit imiter la fermeté & la constan-
1756. ce. Plusieurs Evêques adhérerent à leur tour à cette démarche vigoureuse, & le nombre en grossissoit chaque jour.

Le Roi, plus embarrassé que jamais en voyant le feu du schisme, bien loin de s'éteindre, augmenter ses ravages, tint plusieurs conseils pour aviser aux moyens de l'arrêter efficacement. Les ennemis du Parlement s'en prévalurent pour lui imputer les nouveaux troubles, en ce qu'il n'apportoit point cet esprit de douceur & de conciliation que S. M. lui avoit si souvent recommandé, en ce qu'il mettoit plus de passion que de véritable zele dans ses démarches, & venoit tout récemment de supprimer le bref du Pape, dont S. M. admiroit la sagesse. Ils firent voir la nécessité de réprimer l'extension qu'il donnoit à l'autorité que S. M. lui avoit confiée, surtout dans un tems où l'on avoit besoin, plus que jamais, de le trouver docile aux enrégistremens si essentiels d'impôts multipliés qu'exigeoit la guerre présente.

Le différend élevé entre cette cour & le grand-conseil, fut un autre grief qu'on fit valoir contre elle. Nous ne pouvons nous empêcher de faire ici une digression sur ce différend, le germe funeste de la révolution combinée de loin, & qui a enfin été opérée dans la constitution de la monarchie françoise.

Les ennemis du Parlement voyant qu'ils avoient vainement tenté de l'anéantir, que ce grand corps n'étoit devenu que plus robuste des coups qu'ils lui avoient porté, sentirent que leur faute majeure avoit été de n'avoir pas eu un corps tout prêt à le remplacer, au lieu d'un tribunal phantastique, com-

composé à la hâte de membres du conseil. Ils jetterent les yeux sur les différentes cours; ils trouverent que la Chambre des comptes, composée de membres qui n'étoient pas gens de loix, *ignares & non lettrés*, comme le Roi les appelle dans leurs provisions, ne pourroit jamais mériter la confiance de la nation, & ne seroit qu'un ridicule de plus dans leur projet. La Cour des aides leur auroit mieux convenu, étant plus agréable aux peuples; mais elle avoit alors à sa tête M. de Malesherbes, magistrat incorruptible, patriote & incapable de commettre par des vues d'agrandissement aucune lâcheté. D'ailleurs cette cour devenoit tracassiere aux yeux du gouvernement, & à l'instant même dévançant le zele du Parlement avoit fait des remontrances sur les impôts enrégistrés, au lit de justice tenu à Versailles, & sur l'incertitude de leur durée, si vigoureuses, (*) qu'elle avoit forcé le Monarque de promettre que l'époque de la cessation courroit du jour de celle des hostilités, au lieu du jour de la publication de la paix. Le Grand-conseil fut jugé le seul propre à leur dessein. Ce tribunal hors d'œuvre dans l'Etat, qui ne pourroit avoir lieu si les loix étoient observées, sans jurisdiction & sans territoire, ne subsistant que par les attributions & les évocations, c'est-à-dire aux dépens des Parlemens, sinon reconnu de tous les tribunaux inférieurs, au moins en ayant quelques-uns pour suppôts, tels que les

(*) Nous nous proposions de publier ces remontrances ignorées jusqu'à présent & de la plus grande importance, mais elles se trouvent dans un *in-quarto* intitulé: *Mémoires pour servir à l'histoire du droit public de la France en matiere d'impôts*, qui vient de paroître en 1779.

1756. 10 Octob. 1755. Préfidiaux, & prétendant exercer envers les autres, concouremment avec leurs fupérieurs immédiats, reçut une nouvelle extenfion de pouvoir. Par une déclaration rendue dans une conteftation particuliere de cette cour avec le Parlement de Paris, S. M. y reconnoiffoit l'obligation de tous les fieges inférieurs, bailliages & fénéchauffées du royaume d'exécuter les arrêts, ordonnances & mandemens du grand-confeil, immédiatement & fans aucune préfentation ou permiffion demandée aux cours & autres juges.

Le Parlement reconnut l'objet de cette pomme de difcorde jettée entre lui & le tribunal rival. Il fit des arrêtés vigoureux, il préfenta des remontrances; il réclama contre les entreprifes des gens du Grand-confeil; il les peignit comme tendantes par fyftême à l'anéantiffement des formes anciennes & immuables de la légiflation, à intervertir l'ordre facré fur lequel la conftitution même de l'Etat repofe depuis treize fiecles, à dégrader la hiérarchie de la juftice fouveraine du Roi, enfin à ériger un Parlement fupérieur à tous les autres Parlemens. Le Grand-confeil foutenu par la cour, continuant fes actes d'ufurpation pour foulever les jurisdictions, troubler & renverfer la police effentielle du royaume, fes attentats contre les loix fondamentales de la monarchie & la majefté de la Cour des Pairs. Il fut arrêté que les Princes & Pairs feroient invités de venir occuper leur place en la cour pour avifer au parti qu'il conviendroit de prendre. Les magiftrats efpéroient fe renforcer ainfi & donner plus de poids à leurs démarches, mais les Princes & Pairs reçurent encore une fois défenfes de fe trouver au palais & les premiers

17 Févr. 1750.

furent obligés de lutter ſeuls. Depuis lors il y eut un combat indécent d'arrêts entre les deux cours, ſans que le miniſtere y remédiât: il en rioit, au contraire, & fomentoit cette guerre dans l'eſpoir d'en tirer parti. Si les circonſtances firent échouer alors le projet, il ne s'en départit pas & nous verrons dans la ſuite comment il vint un homme plus audacieux ou plus adroit qui le réaliſa. Cependant les ennemis de la magiſtrature avoient prévalu; le Monarque s'étoit de nouveau courroucé contre elle. Non-ſeulement il laiſſoit le Parlement de Paris ſans réponſe, mais il ſéviſſoit contre le Parlement de Rouen, contre celui de Bordeaux; enfin après une foule de conſeils tenus dans le courant de l'année au ſujet des troubles inteſtins de religion, & pour faire ceſſer les combats des juriſdictions eccléſiaſtiques & civiles, il fut décidé de tenir un Lit de juſtice à Paris, où S. M. porteroit de nouvelles loix. 1756.

La premiere étoit une déclaration, par laquelle S. M. renouvelloit le ſilence preſcrit ſur les matieres de la bulle, & cependant aſſuroit ne vouloir ôter aux Archevêques & Evêques le droit d'enſeignement, ordonnoit qu'on eût pour la conſtitution *Unigenitus* le reſpect & la ſoumiſſion preſcrits par *Louis XIV* & par elle, ſans néanmoins qu'on pût lui attribuer la dénomination, le caractere ni les effets de regle de foi, quoique les Prélats décidaſſent unanimement que c'étoit un jugement dogmatique & irréformable de l'égliſe univerſelle en matiere de doctrine. (*) Cette déclaration n'é-

(*) Dans l'aſſemblée du Clergé de 1755, les Evêques furent d'accord ſur cette expreſſion, la même dans les articles des 17 & dans ceux des 16.

toit pas moins louche & contradictoire sur la fa-
1756. çon de procéder en cas de refus de sacremens. Il falloit d'abord avoir recours aux juges d'église, & l'on ne pouvoit ressortir que par l'appel comme d'abus aux tribunaux séculiers; ce qui rendoit les premiers juges & parties, mettoit d'ailleurs les malades dans le cas d'être morts longtems avant de pouvoir être administrés, d'autant que les magistrats, en condamnant les ecclésiastiques réfractaires, ne pouvoient leur ordonner de conférer les sacremens. Enfin le prétendu remede au schisme n'étoit qu'un palliatif capable de jetter plus de trouble, de confusion & de désordre.

La seconde loi étoit assez adroite, si elle eut pu subsister. On sait que les compagnies, plus elles sont nombreuses, moins elles sont corruptibles. Depuis quelque tems, le système du gouvernement étoit de réduire le Parlement, en ne remplaçant point les charges qui venoient à vaquer. Il s'en étoit plaint & avoit fait des représentations à ce sujet. Elles furent infructueuses, & l'édit dont il s'agit supprimoit, au contraire, deux Chambres des Enquêtes. On avoit choisi ces chambres, parcequ'elles sont composées de jeunes gens qui forment & soutiennent ordinairement les avis les plus violens; d'ailleurs susceptibles d'un enthousiasme que n'éprouvent guere les vieillards; enfin dont l'ame neuve & pure ne s'ouvre point encore aux sentimens de crainte ou d'espérance, deux passions si puissantes, lorsque le despotisme fait les mettre en jeu. En outre, comme les chefs influent beaucoup sur les autres membres, les Présidens des chambres restantes ne devoient plus être en charge, mais pris parmi les Présidens à mortier, éligi-

bles & amovibles, à la volonté de la cour.

La derniere loi étoit une déclaration contenant 1756.
réglement pour la discipline du Parlement; c'est-à-dire une réunion de formules & de conditions gênantes pour rendre les assemblées de chambres moins fréquentes pour retarder les dénonciations, pour donner plus d'influence, de poids & d'autorité dans la compagnie au Premier Président, créature de la cour, & qu'elle dirige communément à son gré.

Il y eut un Lit de justice indiqué au 13 Décembre, où S. M. fit publier & enrégistrer en sa présence ces édits & déclarations. Dès le soir Messieurs des Enquêtes se regardant comme dégradés & privés de leurs fonctions les plus essentielles, furent porter leurs démissions à M. le Chancelier. La Grand-chambre ne suivit point cet exemple, sauf quelques membres, entre autres M. Tubœuf, ancien militaire, qui voyant la pusillanimité du plus grand nombre, lors de la délibération sur cet objet, s'écria dans le style énergique de sa premiere profession: „ je savois bien qu'il y avoit „ des *lâches* (*) parmi nous, mais je ne croyois „ pas qu'il y en eût tant." Le public adopta ce nom de baptême de Messieurs restans, & les appella *les filleuls de M. Tubœuf*. C'étoit pour la seconde fois que le Clergé triomphoit. Cependant pour ne pas paroître trop lui céder, on enjoignit aux Prélats qui étoient à Paris de se rendre chacun dans leur diocese & d'y attendre les ordres du Roi. Cette nouvelle persécution de la magistrature dura près d'un an encore. Elle parut cesser au

(*) Des J... f...

mois de Septembre 1757 ; mais bientôt recommença le cours de ses disgraces, & si dans cet
1756. intervalle elle eut la satisfaction de voir s'éteindre le schisme, d'opérer la destruction des Jésuites, ses plus cruels ennemis, du sein de leur tombeau ceux-ci eurent pourtant assez de force pour l'entraîner avec eux & l'écraser sous leurs propres ruines.

Mais avant que cette grande plaie fût faite au royaume, il devoit bientôt éprouver les calamités d'une guerre, dont le moindre mal fut de l'épuiser d'hommes & d'argent & de lui enlever ses plus fertiles possessions dans le nouveau monde. De quel François le front ne doit-il pas rougir en se rappellant l'opprobre dont sa patrie est restée couverte ? Nous pourrons quelque jour en traiter l'histoire plus en grand. Nous allons cette fois ; suivant notre plan, en marquer seulement les principales époques, en retracer le plus d'événemens glorieux, les nombreux malheurs & surtout les fautes capitales, dont le récit est toujours plus utile que celui des prospérités, propres seulement à flatter la vanité d'une nation, à l'engourdir, & conséquemment à en suspendre la continuité & à lui préparer des infortunes & des désastres.

Par les articles du traité d'Aix-la-Chapelle restés en suspens, les plus délicats, les plus difficiles & les plus importans pour leurs suites, il étoit aisé de juger que la France & l'Angleterre cherchoient seulement à respirer ; que c'étoit une trêve, & non une paix durable. A l'égard de l'Espagne elle parut agir de meilleure foi. En moins de deux ans ses principaux différends furent ajustés avec la Grande-Bretagne par la convention de Buen-retiro.

Celle-ci y renonçoit dès à présent à la jouissance de l'Assiento ou traite des Negres & du vaisseau 1756.
de permission à Porto-bello, accordés pour quatre 5 Octob.
années suivant le traité, & ce, moyennant une 1750.
somme de cent mille livres sterlings, que devoit payer S. M. Catholique & quelques facilités données aux Anglois pour leur commerce. Malheureusement on n'avoit point assez réglé ce qui concernoit les vexations des gardes-côtes Espagnols dans les Indes occidentales, la recherche & la confiscation des navires Anglois dans ces parages, & la coupe du bois de Campeche dans la baye d'Honduras, bois de teinture si précieux, mais si funeste pour les interminables querelles qu'il a occasionnées & qui durent encore. Cependant, ce point fut discuté, après la disgrace du Marquis de l'Encenada & ajusté à l'amiable sous M. Wall, son successeur; mais cet arrangement dura peu, & la cour de Madrid fit revivre toute la rigueur de ses réclamations concernant ce bois lorsqu'elle voulut s'unir à la France, ce qui rendit M. Pitt si furieux contre le Ministre Espagnol, qu'il l'accusa de s'être francisé.

Les Anglois se plaignoient aussi de la préférence donnée en Espagne au commerce françois sur le leur, contraire à la lettre expresse du dernier Traité; ils se plaignoient de l'activité avec laquelle cette Puissance augmentoit sa marine & de la grande influence que le Ministere de Versailles avoit sur celui de Madrid. Mais ces plaintes n'occasionnoient aucun acte d'hostilité, & se portoient dans des mémoires qu'ils remettoient & auxquels on répondoit. Les choses ne se traitoient pas aussi amicalement entre les cours de Versailles & de

Londres. Leurs griefs respectifs ne faisoient que
1756. s'aigrir par les négociations & les voies de fait, ayant commencé, ou plutôt n'ayant pas cessé durant la paix, les peuples des deux nations n'eurent pas même la jouissance momentanée de ce bien entre les deux guerres de 1744 & 1756. A peine l'Isle Royale & Louisbourg furent-ils évacués par
23 Juill. les Anglois & remis aux troupes du Roi ; à peine
1749. S. M. eût-elle fait déclarer aux Lords Sussex & Catchart, donnés pour ôtages jusqu'à cette restitution, qu'ils étoient libres, que les chicanes en Europe & les agressions au-delà des mers exercerent la sagacité des politiques dans l'ancien monde & fomenterent la discorde dans le nouveau. Malgré les intentions pacifiques des deux Souverains & même de leurs Ministres, il étoit vraisemblablement très-difficile que des objets de contestation aussi anciens, aussi éloignés, aussi multipliés, étendus dans presque toutes leurs possessions, se réglassent à l'amiable & assez tôt pour prévenir d'autres causes de division qui survien-droient.

L'Inde fut le principal théâtre, où la rivalité des François & des Anglois continua de s'exercer sans relâche, qu'au moment précisément où elle se déployoit avec plus d'étendue & de fureur dans les autres parties du monde. Dupleix étoit Directeur général des affaires de la Compagnie françoise à Pondichery ; il étoit parvenu à écarter l'homme dont il redoutoit le plus les talens & le génie, ce la Bourdonnais, qui le premier par ses exploits avoit inspiré aux nations voisines le plus grand respect pour la sienne. Il l'avoit forcé de repasser en Europe ; & cette fois la haine, malgré l'absen-

ce, ne perdant rien de ſon activité, il avoit eu le crédit, éloigné de ſix mille lieues, de faire mettre à la Baſtille le vainqueur de Madraſs, & de l'y retenir pendant trois ans & demi dans la plus dure captivité. Il envoyoit ſans ceſſe de l'Inde une recrue de témoins contre lui; & n'ayant pu empêcher enfin que l'innocence de cet illuſtre accuſé n'éclatât, il lui ravit du moins les récompenſes qu'il méritoit. Il ne reſta à la Bourdonnais mourant que ſa gloire. 1756.

Pour réparer le tort que Dupleix faiſoit à la Compagnie en la privant d'un tel défenſeur, il falloit ſans doute qu'il ſe ſentît de puiſſantes reſſources en lui-même & dans ceux qu'il employeroit. Il les montra en effet au ſiege de Pondichery, où il fut à la fois commandant, ingénieur, artilleur, munitionnaire; ce qui lui valut un honneur qu'on n'avoit accordé juſqu'alors à aucun homme hors du ſervice militaire, le grand cordon de Saint-Louis. On ne ſait ſi cette diſtinction, avec celle de Marquis, à laquelle il ne devoit pas aſpirer par état, lui inſpira des idées nouvelles & le fit changer de ſyſtême. Mais ce chef de commerçans qui, en 1742, avoit propoſé à la Compagnie Angloiſe la neutralité pendant la guerre, voulut à la paix s'ériger en protecteur des Vice-rois de l'Inde, & ſe mêlant dans les querelles de ces Princes, devint leur vainqueur & leur tyran. Il rendit ſes commettans uſurpateurs malgré eux, & conſuma pour ſes préparatifs belliqueux tous les fonds deſtinés au commerce. Il ſe flattoit de les retrouver avec uſure dans les tréſors des vaincus. Ce goût de conquête alluma la jalouſie des Anglois, qui à leur tour prirent le parti de ceux-ci. Ils avoient

à leur tête Saunders, non moins audacieux, non
1756. moins inflexible, non-moins fécond en expédiens que ſon rival. Tous deux ſe jouant des Nababs, dont les noms ſervoient de cri de guerre à leurs troupes, ne combattoient réellement que pour aſſouvir l'ambition, la cupidité, les paſſions diverſes dont ils étoient dévorés. Le Gouverneur de Pondichery, enflé de ſes ſuccès, avoit pouſſé le délire juſqu'à vouloir ſe faire Souverain lui-même. Il avoit acheté à la chancellerie du Grand-Mogol la patente de Nabab de Carnate. C'eſt alors qu'il déploya le faſte aſiatique pour lequel il avoit un goût naturel. Sa femme ſe faiſoit traiter en Reine, & ce rêve auroit pu durer longtems, ſi ſon mari n'étoit devenu victime à ſon tour de cette même jalouſie dont il n'avoit pu ſe défendre contre la Bourdonnais, le principe de ſa grandeur & de ſa ruine. On profita d'un échec conſidérable que ſa hauteur imprudente lui avoit attiré pour le rappeller. Il fut réduit à diſcuter à Paris les triſtes reſtes de ſa fortune, que lui conteſtoit la direction & à ſolliciter des audiences dans l'antichambre de ſes juges. Il en mourut bientôt de chagrin, & Madame Dupleix eut peine à obtenir une modique penſion de ceux auxquels il avoit acquis par ſes victoires & ſes négociations 39 millions annuels de revenus. C'eſt à cette ſomme qu'on évaluoit ceux des terres concédées à la Compagnie. C'étoit l'époque la plus brillante de ſa proſpérité, ſi elle eut pu ſoutenir le rôle que commençoit à lui faire jouer ſon repréſentant. Mais la foibleſſe du miniſtere en fut effrayée; il ordonna de refuſer le Carnate, province de l'Empire du Mogol la plus floriſſante, où eſt ſitué Pondichery, dont

elle eut fait l'arrondiſſement; il ne voulut pas que la Compagnie fût autre choſe que ce qu'elle avoit été juſques-là, un aſſemblage de marchands, & qu'elle eût d'autres poſſeſſions que des comptoirs. C'eſt ainſi qu'écroula l'édifice de ſa grandeur, auſſi rapidement qu'il avoit été élevé, & participant trop de l'imagination giganteſque de ſon fondateur. Le gouvernement vouloit ſurtout éviter de bleſſer l'orgueil Anglois ; il avoit donné ordre, conformément à celui envoyé par S. M. Britannique, de ſuſpendre les hoſtilités. Les deux Compagnies en conſéquence ſe rapprocherent ; elles firent un traité conditionnel, dont ce fut le premier point. La trêve devoit avoir lieu dès les premiers jours de 1755. Les autres arrangemens tendoient à établir entre elles une égalité de territoire, de forces & de commerce à la côte de Coromandel & à celle d'Orixa. Ce fut M. Godeheu, homme auſſi modeſte & auſſi ſimple que ſon prédéceſſeur étoit fier & ſuperbe, qui le releva, & ſigna en qualité de Commiſſaire pour Sa Majeſté Très-Chrétienne, de Commandant général de tous les établiſſemens de la Compagnie françoiſe, depuis le Cap de Bonne Eſpérance juſques en Chine, de Préſident de tous les Conſeils y établis, & de Directeur général de la Compagnie des Indes de France. Il ne s'enfla point de tant de titres ; il ſe conduiſit en *franc marchand*, dit Voltaire, & par la bonne foi qu'il apporta dans les pourparlers, ſe concilia tellement les Anglois (*), que 1756.

(*) Voyez l'*Hiſtoire de la derniere guerre*, compoſée en Anglois en 4 gros volumes, ouvrage auſſi long qu'ennuyeux, plein de fautes & de partialité, & conſéquem-

1756. l'intelligence entre les deux nations eût peut-être été durable, si la rupture en Europe ne se fut étendue jusqu'aux Indes, & surtout si M. Godeheu y fut resté. Dupleix & lui prouverent bien que dans ces contrées éloignées, ce sont moins les Souverains que leurs agens qui disposent de la guerre ou de la paix.

D'après ce résumé, il est difficile de se refuser à croire que les François n'étoient pas agresseurs aux Indes orientales. Les Anglois s'en plaignoient également à la côte d'Afrique. On sait de quelle importance est le commerce de cette partie du monde pour les colonies à sucre, dont l'exploitation ne peut se faire que par les Negres. On sait par quel usage abominable les Européens vont acheter ces malheureuses victimes dans leur patrie, & dégradent & outragent l'humanité au point de transformer leurs semblables en autant de bêtes de somme, qu'ils conduisent, comme elles, le fouet à la main, n'ayant d'autre alternative que de consumer lentement leur existence dans des travaux durs, opiniâtres & continus, sans salaire ni récompense, ou de périr dans des tortures affreuses. De pareils traitemens exigent qu'on recrute sans cesse ces troupeaux d'esclaves. De-là la rivalité des deux nations dans le pays où se fait la traite des Noirs. Ce pays, pour comble de maux produit aussi l'or, métal également funeste à ses propriétaires & à ses conquérans, mais qui rend cruel en proportion de la cupidité qu'il excite. Depuis que les François avoient été obligés de sacrifier

ment très-croyable lorsqu'il parle des François avantageusement.

le Sénégal à leurs rivaux, il ne leur reſtoit plus que le comptoir de Juida & l'iſle de Gorée, où il 1756.
n'y a point & n'y aura jamais de commerce. Dans le deſſein de ſe tirer de cet état précaire, ils avoient imaginé en 1752 de gagner par des préſens & des offres plus avantageuſes les naturels, afin d'avoir la faculté de conſtruire un fort à Anamabou, partie de la côte, ouverte indiſtinctement à tous les Européens, & où les affaires ſe traitent avec une liberté entiere. Ils commençoient déjà leur établiſſement ſous la protection d'une Eſcadre, lorſqu'une Eſcadre ſupérieure Angloiſe prétendit que c'étoit débaucher ſes alliés, enfreindre les traités, & chaſſa les travailleurs à coups de canon. Ce récit, ſuivant lequel les récriminations de nos ennemis auroient été fondées, nous paroîtroit ſuſpect de la part de l'hiſtorien déjà cité, s'il ne ſe trouvoit d'accord avec le rapport de l'auteur des *Etabliſſemens & du Commerce des Européens dans les deux Indes*. Quoiqu'en convenant des mêmes faits, il en tire une conſéquence différente. Mais on voit aiſément ſon but d'amener le propos odieux de ce Miniſtre, s'écriant à l'occaſion de l'étonnement qu'on lui témoignoit d'une telle violence : *ſi nous voulions être juſtes envers les François, nous n'aurions pas pour trente ans d'exiſtence* (*).

En paſſant des côtes d'Afrique aux Antilles, nous entendrons encore les Anglois jetter les hauts cris contre les envahiſſemens des François. Les

(*) Voyez le volume IV, livre II, de l'*Hiſtoire philoſophique & politique des Etabliſſemens & du Commerce des Européens dans les deux Indes.*

Isles Caraïbes, comprenant sous ce nom de leurs
1756. anciens habitans celles de Sainte-Lucie, de la Dominique, de Saint-Vincent & de Tabago, étoient restées en contestation, & dans l'état de l'*uti possidetis* suivant le dernier traité. Des Commissaires nommés par les deux Souverains devoient décider ce point, ainsi que plusieurs autres. Cependant se prévalant des actes d'autorité qu'y avoit exercés le Gouverneur des Barbades pour le Roi son maître, avant d'apprendre la suspension des hostilités, un Marquis de Caylus, qui commandoit à la Martinique, moins de deux mois après la signature définitive de la paix qu'il ne pouvoit
7 Déc. ignorer, avoit rendu une ordonnance des plus
1748. violentes, où il déclaroit en termes formels que toutes ces isles appartenoient indisputablement à la France. Il n'étoit pas philosophe comme son frere, si connu, si aimé des savans; mais altier, entreprenant, autant que l'autre étoit doux & liant. En conséquence il employa la force, chassa une frégate Angloise qui venoit y faire du bois & de l'eau, & fit élever une batterie de canons.

Ce qui rend malheureusement l'accusation non suspecte & certaine, c'est le désaveu de la cour de Versailles, & son ordre immédiat à M. de Caylus par la voie même du Gouverneur des Barbades, lui portant injonction d'évacuer sans délai cette isle & les autres de semblable nature. L'évacuation n'eut pas lieu; elle fut reculée sous de nouveaux prétextes, & M. de Caylus & son successeur moururent sans avoir satisfait aux volontés du Roi; car on ne peut attribuer à Louis XV, qui étoit foible & non pas fourbe, tous les subterfuges dont on se servit pour l'éluder. M. de

Bompar qui les remplaça, moins remuant & plus ami de la conciliation, resta dans les mêmes principes; ce qui doit faire présumer qu'il avoit sous main des avis du ministere de continuer à user de délais & de tergiversations. 1756.

C'est d'autant plus à présumer que pendant ce tems, de son côté, M. le Comte Dubois de la Mothe, Gouverneur des Isles sous le vent, suivant les erremens de celui des Isles du vent, avoit fait ériger dans les Caïques & Isles Turques des croix & des inscriptions sur des feuilles de cuivre attachées à de gros poteaux, avec ces mots: *Continuation de la possession de Louis XV, Roi de France*, 1753. Un Capitaine des vaisseaux du Roi d'Angleterre fit arracher les croix, les inscriptions & les poteaux, avec une déclaration qu'il laissa en place, annonçant que son maître ne souffriroit pas ces marques de possession contestée. Ces isles presque inhabitées auroient été d'une grande utilité en cas de guerre pour favoriser la navigation des flottes & navires venant de Saint-Domingue. Mais il falloit être assez fort pour donner la loi, ou assez adroit pour éviter de se compromettre & de recevoir un pareil affront. Au reste, tout cela n'étoit que des pointilleries d'un orgueil puérile, tandis qu'il se passoit dans le Nord des scenes d'une toute autre importance, qui furent suivies d'effusion de sang, & devinrent si sérieuses qu'elles occasionnerent la rupture ouverte entre les deux couronnes. Cette fois l'Amérique rendit à l'Europe avec la guerre tous les maux qu'elle lui avoit causés depuis si longtems.

Dans la partie de l'Amérique appellée Septentrionale, les François ont deux colonies, seules

capables de former deux royaumes superbes, si
1756. leur population répondoit à leur étendue: le Canada & la Louisiane. Le premier, situé le long du fleuve Saint-Laurent, traversé d'une multitude de rivieres & baigné dans son sein de lacs immenses, couvert de forêts aussi anciennes que le monde, admirable pour la beauté de son sol, pour la salubrité de son air, malgré la rigueur d'un froid long & violent, est surtout propre à donner & à conserver la vie; les meres y sont d'une fécondité merveilleuse & la vieillesse s'y prolonge communément sans infirmités. La nature dans son austérité s'y refusant aux productions du luxe ou de la molesse capables d'énerver les habitans, satisfait à tous leurs besoins d'ailleurs & les mettroit en état de se passer de la métropole pour les choses de premiere nécessité, comme la nourriture & le vêtement. Avec de la culture le Canada fourniroit même de quoi alimenter les isles de l'Amérique & approvisionner une partie de l'Europe en bled, en bestiaux, en salaisons. Ses bêtes à laine, dont la toison est connue pour la finesse & la bonté, moyennant quelques soins, remplaceroient dans les manufactures de France les laines qu'on tire de l'Andalousie & de la Castille. Ses chênes, d'une hauteur prodigieuse, ses pins de toutes les grandeurs, ses raisines, ses chanvres, ses mines de fer ne demandent qu'une administration intelligente qui en tire parti & sache en former une marine entiere. A l'époque dont nous parlons, on ne faisoit guere mieux valoir la préparation du castor, branche d'industrie presque exclusive, la pêche de la baleine & celle de la morue: on s'occupoit presque uniquement du commerce des pelle-

teries; mais on prévoyoit ce qu'on pourroit faire un jour & de quel dégré de profpérité étoit fuf- 1756. ceptible cette colonie encore au berceau, quoique fondée depuis près d'un fiecle & demi.

La feconde eft au fud de celle-ci. De même que la Nouvelle France, dénomination glorieufe du Canada, malgré l'âpreté de fon climat elle n'éprouve nullement les horreurs des régions trop hyperborées. La Louifiane, quoique fous un ciel brûlant, eft exempte de fes incommodités & de fon inclémence. Le foleil bienfaifant, fans la priver des productions du nord, ne fert qu'à y féconder celles du midi; les vivres y font excellens; le poiffon, la viande de boucherie, le gibier, la volaille meilleurs que partout ailleurs; les fruits, les légumes, les herbages plus favoureux. On y cultive le riz, le fucre, l'indigo, le coton, avec le plus grand fuccès; le tabac feroit la plante qui y fructifieroit le mieux fi l'on vouloit s'y adonner, comme ç'avoit été le premier projet du gouvernement. La nature femble s'être complu à y prodiguer toute fa magnificence, & les cabinets de nos naturaliftes dans les divers genres font enrichis des productions de ce pays fortuné. Un fleuve non moins fuperbe que celui de Saint-Laurent le parcourt, & offre aux habitans une eau pure pour les défaltérer, où ils peuvent, comme dans celle du Gange, fe baigner tout en fueur fans en être incommodés. Enfin de vaftes prairies pour l'engrais des beftiaux & d'immenfes & profondes forêts de bois propres à la conftruction, n'offrent pas moins de reffource au commerce & à la marine que le Canada.

Malheureufement cette colonie récente, établie

seulement par le Régent du tems du Systême & sous
1756. les plus brillans auspices, où l'on s'empressoit de se transporter, dans l'espoir d'une fortune rapide, lorsqu'il fut déçu, devint un pays d'exil & d'opprobre. On y avoit cherché des mines d'or qui n'y étoient pas; on ne voulut pas y voir les richesses infiniment préférables d'une terre vierge, fertile & qui ne demandoit qu'à être travaillée pour rendre au centuple. Le Mississipi ne fut peuplé que de vagabonds, de filles de joie, de victimes mutilées par le vice ou de scélérats échappés au glaive des loix. C'étoit un autre désavantage qu'avoit la Louisiane, (car alors on lui fit quitter le nom odieux du Mississipi) dont les germes impurs devoient bientôt tarir dans son sein les sources de la vie, ou ne la communiquer qu'à des êtres honteux de la recevoir & craignant de la perpétuer. Au contraire, la Nouvelle France devoit sa vigueur à ses premiers habitans, composés de militaires & du régiment entier de Carignan, dont les familles firent souche & engendrerent un peuple sain, vigoureux, rempli de sentimens & d'honneur.

Quoi qu'il en soit, le commerce, dont on s'occupoit beaucoup en France depuis la derniere paix, qui avoit singuliérement fleuri, & dont les progrès sont dûs à cet esprit philosophique qui, bien appliqué, vivifie toutes les parties d'un royaume, fit ouvrir les yeux au ministere sur l'importance de deux colonies trop négligées, infiniment préférables aux colonies à sucre plus florissantes. On forma le projet hardi de les réunir, & par des forts élevés de distance en distance dans un espace de mille ou douze cens lieues, d'établir

une chaîne de communication indeſtructible. Juſqu'alors elle n'avoit gueres eu lieu que par les régions du Nord, où s'étoit porté d'abord l'activité des François à cauſe de l'abondance des belles pelleteries. La nouvelle route du côté du Sud abrégeoit conſidérablement. Elle étoit d'ailleurs moins pénible. La navigation ſur le fleuve St. Laurent pouvoit ſe continuer avec des barques juſqu'aux lacs & l'un d'eux ſe trouve à la ſource de l'Ohio, fleuve qui verſe ſes eaux dans le Miſſiſſipi. A cet avantage naturel s'en joignoit un autre politique; c'eſt qu'on reſſerroit les colonies angloiſes dans leurs limites au-delà des Apalaches, montagnes immenſes, entre leſquelles & la mer elles ſe trouvent enveloppées. Enfin la correſpondance du Canada avec la métropole étant interceptée pendant plus de la moitié de l'année, puiſque le fleuve Saint Laurent ſe trouve fermé de glaces, on ouvroit une nouvelle voie d'y parvenir en tout tems par la mer de l'Oueſt.

1756.

Ce plan ſuperbe, digne d'un gouvernement qui perce dans l'avenir, devant lequel tous les âges ſont préſens & embraſſant également dans ſa vaſte intelligence & les contemporains & la poſtérité la plus reculée, pour acquérir quelque ſolidité, quelque conſiſtance, ne devoit s'exécuter que lentement & demandoit des ſiecles pour ſa perfection. Chacune des deux colonies ſe feroit avancée dans le ſilence, & du ſuperflu de ſa population auroit fourni ces diverſes pointes qui s'accroiſſant par dégrés, qui toujours plus vigoureuſes & ſe ſoutenant par leurs derrieres, ſe feroient jointes peut-être avant que nos rivaux s'en fuſſent apperçus, ou du moins auroient été en état de défenſe

contre les efforts de leur jalousie.

1756. De leur côté, les Anglois profitant des termes ambigus du traité d'Utrecht, ou du moins de leur sens, qu'on pouvoit interprêter différemment, par rapport à la cession que la France leur avoit faite de l'Acadie ou Nouvelle Ecosse, cherchoient à s'étendre sur la rive méridionale du fleuve Saint Laurent, & en nous gênant dans cette partie, auroient bientôt prétendu profiter des avantages d'une navigation dont nous avions exclusivement la jouissance. Ce dessein de leur part avoit l'inconvénient encore de les soustraire aux bornes dans lesquelles on projettoit de les circonscrire.

Trois Gouverneurs du Canada remplirent successivement les vues de la cour, de repousser les Anglois dans la péninsule où elle prétendoit que les traités même les avoient resserrés, & de les empêcher de franchir les Apalaches pour s'opposer au projet de jonction trop tôt manifesté; ce qui produisit dans ce continent une guerre de postes, non interrompue à la paix, dans laquelle les François eurent de tels avantages, que George II comprit enfin la nécessité d'avoir recours à toutes ses forces maritimes.

21 Sept. 1750. Des Commissaires nommés réciproquement avoient envain ouvert à Paris des conférences qui avoient duré plusieurs années; on étoit peu disposé de part & d'autre à se rapprocher; on cherchoit à s'amuser & à gagner du tems. Peut-être la rupture inévitable n'eut-elle pas même éclaté sitôt sans l'accident du Lord Albemarle, l'Ambassadeur de Londres, qui mourut subitement dans

[illegible]c. 1754. son carrosse. Les petites causes influent souvent sur les grands événemens: il étoit amoureux d'une

fille nommée Lolotte, depuis Comtesse d'Hérouville; sa passion étoit si violente qu'il ne pouvoit 1756.
s'en détacher & pailloit de son mieux les mécontentemens qu'il éprouvoit durant ses négociations, dans la crainte de recevoir son rappel & d'être obligé de s'arracher à son amour. Il avoit fréquemment été chargé de porter les plaintes de sa cour au ministere de Versailles, concernant les empiétemens des François dans le Canada, & ce qui donne lieu d'inférer qu'elles n'étoient pas moins légitimes que les précédentes, ce sont les satisfactions apparentes qu'il recevoit par des désaveux, des restitutions de prisonniers, des ordres envoyés aux gouverneurs d'être plus circonspects; c'est la démarche du Duc de Mirepoix qui, après avoir souvent & tout récemment protesté que la France ne méditoit aucune hostilité, aucune infraction au traité d'Aix-la-Chapelle, étonné & attristé de la confrontation des faits, bien contraires à sa déclaration, partit sur le champ, comme pour aller reprocher au ministere de l'avoir fait l'instrument de sa dissimulation; c'est à son retour avec de nouvelles assurances des intentions pacifiques du Roi son maître, qu'il jura tenir de sa propre bouche; c'est enfin à l'envoi de M. de Juin
Bussy, un des premiers Commis des affaires étran- 1755.
geres, à Hanovre auprès du Roi d'Angleterre qui y étoit alors, afin de s'expliquer encore mieux avec S. M. Britannique & détourner l'orage qui se préparoit. Toutes ces avances insidieuses auroient été indignes d'un grand Monarque, si elles n'eussent été déterminées par des motifs fondés de rupture de la part de l'Angleterre. Il est donc évident que les François étoient les agresseurs

1756. dans le Canada, par un systême d'agrandissement soutenu sans interruption depuis la paix. La Galissoniere en avoit jetté les premiers fondemens avec cet esprit de finesse & d'astuce qui le caractérisoit. La cupidité de la Jonquiere l'avoit excité à le maintenir dans l'espoir des bénéfices d'un commerce sans concurrence, plus étendu & plus lucratif. Duquesne y porta une hauteur qu'il mettoit dans tout; il fut flatté de donner son nom à un fort élevé par lui, & employa ouvertement la force pour maintenir son entreprise. C'est son ambition qui devint la cause immédiate du bouleversement des deux mondes.

Outre le désir sincere que Louis XV avoit de conserver une paix pour laquelle il avoit fait tant de sacrifices, qu'il avoit toujours aimée, mais que la jouissance lui rendoit plus précieuse depuis que le repos l'avoit fait retomber dans son engourdissement naturel. Il auroit été de l'intérêt de la France de s'y maintenir encore quelques années, afin de donner à sa marine l'étendue & la consistance dont elle avoit besoin : c'étoit le principe secret de sa modération, qui cependant n'alla pas jusqu'à négliger la défense & la poursuite de ses avantages dans le Canada.

On équipa vingt vaisseaux dans les deux ports de Brest & de Rochefort, qui étant réunis sortirent ensemble en deux divisions. La premiere (*),

---

(*) PREMIERE DIVISION.

Composition de la premiere [illegible]dre.

	Capitaines.	Vaisseaux.	Can.
	M. M.		
	De Macnemara, Lieut. général.	*La Fleur-de-lys.*	80
	Montlouet, Chef-d'Escadre.	*Le Héros.*	74
	Beaufremont, Capitaine.	*Le Palmier.*	74

de six vaisseaux de ligne & trois frégates, tous armés en guerre, commandée par M. de Macnemara, Lieutenant-général; & la seconde (*) par M. de la Motte, Chef d'Escadre, ayant sous ses ordres quatorze vaisseaux de ligne & deux frégates: trois des premiers étoient seulement montés de tous leurs canons; les autres portant 22 canons 1756.

Capitaines.	Vaisseaux.	Can.
M. M.		
Fontais, Capitaine.	*L'Eveillé.*	64
Guébriant, Idem.	*L'Inflexible.*	64
Coufage, Idem.	*L'Aigle.*	50
	FRÉGATES.	
Dubois. Capitaine.	*L'Ametiste.*	30
Marniere. Idem.	*La Fleur-de-lys.*	30
Bony. Idem.	*L'Héroïne.*	24

(*) SECONDE DIVISION.

Composition de la seconde Escadre.

M. M. *Capitaines.*	*Vaisseaux.*	*Can.*
Bois de la Motte, Chef d'Esc.	*L'Entreprenant.*	74
Beaussier. Capitaine.	*Le Défenseur.*	74
Montalais, Idem.	*Le Dauphin-Royal.*	70
La Viléon. Idem.	*L'Algonquin.*	70
Bouville. Idem.	*L'Espérance.*	70
Hocquart. Idem.	*L'Alcide.*	64
Salvert, Chef d'Escadre.	*Le Bizarre.*	64
Le Chevalier de Caumont, Capitaine.	*L'Actif.*	64
Choiseul. Idem.	*L'Illustre.*	64
Moeslien. Idem.	*L'Opiniâtre.*	64
Lorgeris. Idem.	*Le Lys.*	64
Saint-Lazare, Idem.	*Le Léopard.*	60
Gomain. Idem.	*L'Apollon.*	54
La Rigaudiere.	*L'Aquilon.*	44
	FRÉGATES.	
La Jonquiere.	*La Syrene.*	30
De Ruis.	*La Comete.*	24

étoient armés en flûte & contenoient dans leurs
1756. flancs les douze bataillons qu'on faisoit passer dans le Nord de l'Amérique avec M. le Baron de Dieskau. Dès ce début il se commit plusieurs fautes qu'il est utile de relever, toujours pour l'instruction de la postérité, devoir principal d'un historien. La premiere fut de la part du ministere, qui sachant bien les ordres donnés en Canada pour la construction & l'avancement des forts, ne devoit pas douter du ressentiment de l'Angleterre lorsqu'elle les apprendroit & s'amusa à négocier dans l'espoir de l'endormir lorsqu'il falloit agir. En effet, ayant sçu par des avis des colonies que ces ouvrages étoient poussés avec la plus grande vigueur, même durant l'hiver, le Ministere Britannique prit le systême violent que nous verrons bientôt éclore. Il en commit une seconde, de n'armer qu'en flûtes la plupart des vaisseaux de l'Escadre de M. Bois de la Motte & de garder en Europe pour la parade celle de M. de Macnemara, qui auroit pu rendre le service réel d'en imposer du moins à nos rivaux en Amérique. Il se flatta de montrer en cela son desir de conserver la paix en ne donnant aucun ombrage aux Anglois par des armemens trop formidables au milieu de la tranquillité générale de l'*Europe*. Contradiction d'ailleurs avec la réponse fiere du Duc de Mirepoix qui, sur la notification qu'on lui donna des instructions de Boscawen, répondit, *que son Maître regarderoit le premier coup de canon tiré en mer d'une maniere hostile, pour une déclaration de guerre.*

Le Général chargé de l'exécution des ordres du Roi à Brest, sembla seconder la fausse politique du mi-

ministere, en se laissant primer par son émule qui appareilla onze jours avant lui. C'étoit M. de Macnemara, sous les ordres duquel étoit M. Bois de la Motte. Il eut la foiblesse de laisser percer son inquiétude en faisant son testament, en ordonnant qu'on débarquât son argenterie, en annonçant qu'il regardoit la guerre comme certaine, enfin rentré à Brest, en prétextant une maladie pour ne point retourner en mer. 1756.

Ces fausses mesures en Europe, provenant d'un gouvernement mol, emporté plus loin, qu'il ne vouloit en Amérique par l'entreprenant Duquesne, autoriserent l'Angleterre au coup qu'elle frappa: coup que la France taxa d'injustice, de perfidie, de violation du droit des gens; qui la rendit odieuse aux nations; que blâmerent les plus honnêtes gens de la sienne; mais admirable en politique, & surtout dont elle fut justifiée par le succès.

Des frégates ennemies, suivant l'usage du gouvernement Britannique de ne pas s'en rapporter uniquement à des espions mercénaires, avoient constamment observé & suivi les mouvemens de nos deux escadres depuis leur départ de Brest jusques à la rentrée de M. de Macnemara. Ensorte que certain d'une supériorité considérable, il persista dans les ordres hostiles qu'il avoit donnés, & tandis que le Duc de Mirepoix négocioit encore à Londres avec les Ministres, & M. de Bussy à Hanovre auprès du Roi d'Angleterre, on apprit que l'Amiral Boscawen ayant rencontré les vaisseaux françois l'*Alcide* & le *Lys* à la hauteur du banc de Terre-neuve, séparés de leur escadre, les avoit voulu forcer de saluer le pavillon Anglois, & sur leur refus les avoit attaqués & pris après 10 Juin. 1755.

1756. un combat de plusieurs heures, quoique l'un d'eux ne fût armé qu'en flûte. Les deux braves Capitaines de ces vaisseaux étoient Mrs. Hocquart & de Lorgerie. Au reste, ils étoient d'autant mieux nécessités à une belle défense, que leur mauvaise manœuvre les avoit réduits à cette extrêmité, tandis que M. de Montalais, commandant le *Dauphin-Royal*, égaré avec eux, s'en étoit tiré plus habilement & avoit échappé.

Une pareille agression peu valeureuse, suivie même de la prise de l'*Espérance*, autre vaisseau de ligne, n'étoit pas d'un avantage assez grand pour couvrir aux yeux de la nation Angloise l'infamie du procédé, si elle n'avoit été accompagnée
Novemb. 1755. d'une plus essentielle; ce fut une invasion générale de tous navires du commerce françois, qui se rencontrerent à la mer (*) dans quelque parage que ce fût. Trois cens tomberent ainsi avec étonnement dans les filets des Anglois (†). Nous avons sous les yeux une liste exacte de ces prises faites avant la déclaration de guerre, piece ministériel-le, où il se trouve des détails curieux, dont le résultat donne une évaluation de la perte, estimée trente millions, & un total, en y comprenant les équipages des trois vaisseaux du Roi, de six mille officiers, mariniers & matelots, & de quinze cens soldats ou gens de nouvelle levée prisonniers au moins; dommage le plus important & le plus difficile à réparer.

(*) Cet ordre avoit été donné seulement le 28 Août à la suite d'un grand conseil tenu à Londres par MM. de la Régence, car le Roi étoit alors dans son Electorat.

(†) Nous donnerons à la fin de ce volume le catalogue circonstancié de toutes ces prises, sous le N°. II.

Que faisoit cependant la France & quelle conduite tenoit-elle ? La seule qui convint à une 1756. puissance trop foible en ce moment, attaquée à l'improviste, ayant besoin de tems pour rassembler ses forces, les déployer, & en différant sa vengeance, la rendre plus sûre. Dès que S. M. eût appris l'insulte faite à son pavillon par l'Amiral Boscawen, elle se comporta comme l'exigeoit sa dignité, en rappellant son Ambassadeur en Angleterre, & son Ministre à Hanovre, en leur ordonnant de partir sans prendre congé & en rompant avec une cour perfide, sur les paroles de laquelle on ne pouvoit compter. Elle versa sa douleur dans le sein de S. M. Catholique, & par un mémoire dressé sur le champ & envoyé à la cour de Madrid, elle représenta l'entreprise de la cour de Londres avant une déclaration de guerre, comme une dissolution de toutes les conventions sacrées du droit des gens, comme un attentat capable de replonger les nations de l'Europe dans l'état de barbarie où la force faisoit la seule loi. Cette confiance adroite avoit pour objet un motif caché de politique ; celui de soulever l'indignation de l'Espagne & de lui faire craindre des hostilités de cette espece, de l'éclairer sur ses véritables intérêts & sur la nécessité de s'unir à la France, en ce moment où les deux marines combinées auroient pu faire tête à celle d'Angleterre, effrayer cette puissance & l'obliger de reprendre un esprit d'équité dont on affectoit de lui donner l'exemple. En effet, emporté par son premier ressentiment, le Roi avoit fait donner ordre à son escadre, commandée par le Comte du Guay, qui avoit remplacé M. de Macnemara & étoit sorti, de combattre

1756. tous les vaiſſeaux de guerre Anglois qu'il rencontreroit, de s'en emparer & de ſaiſir auſſi les vaiſſeaux marchands de cette nation, s'il apprenoit qu'ils en euſſent pris. Mais le Général, quoique par une combinaiſon qui ne pouvoit ſe prévoir, ſa manœuvre ſe ſoit rapportée avec le déſaveu & l'inconſéquence de ſa cour, n'ayant rien entrepris de ce qu'un brave officier & un habile marin devoient tenter, le conſeil eſtima plus utile à ſes vues de montrer une généroſité qui lui coûtoit peu en reſtituant la frégate le *Blankford*, la ſeule capture qu'ait faite le Général françois à ſon retour de Cadix à Breſt; on fit reconduire juſques dans les ports d'Angleterre M. Litleton, Gouverneur de la Caroline, paſſager ſur ce bâtiment, & il y eut ordre à Toulon, ſi l'eſcadre ennemie de huit vaiſſeaux qui étoit dans la Méditerranée, relâchoit aux iſles d'Hyeres, de lui laiſſer faire de l'eau, & ſi elle venoit dans le port, de lui faire fournir tous les rafraîchiſſemens dont elle auroit beſoin.

A cette circonſtance critique où ſe trouvoit la France avec l'Angleterre, il s'en joignoit une autre qui n'exigeoit pas moins de dextérité. On étoit à la veille de ſe brouiller avec la cour de Turin pour une violation du droit d'aſyle & de territoire. Mandrin, ce chef des contrebandiers, ſi fameux & dont le nom paſſé en proverbe pour déſigner un ſcélérat intrépide eſt aſſimilé à celui de Cartouche, après avoir déſolé la ferme, dont il rançonnoit les ſuppôts depuis près de dix-huit mois, après avoir échappé à toutes les pourſuites & avoir tenu tête aux troupes réglées envoyées contre lui, n'avoit pu être ſurpris que par ruſe.

Des volontaires de Flandres s'étant déguisés en payſans, l'avoient enlevé à Saint-Genis-d'Oſt, terre de Savoie, où il ſe retiroit toujours après ſes expéditions, ſe flattant d'être en ſûreté dans les Etats d'un Souverain étranger. On ſe hâta de le conduire au ſupplice avant qu'il fût réclamé, & l'on chercha enſuite tous les moyens d'éluder la réparation qu'exigeoit une telle offenſe. Par un artifice indigne, ſans doute, de la majeſté du gouvernement, on porta la fauſſeté juſqu'à faire compoſer & répandre un *Précis de ſa vie*, (*) où l'on imputoit ſa priſe irréguliere à la vengeance des commis de la ferme. On eſpéroit ainſi atténuer l'attentat bien plus grave de la part des troupes du Roi & de l'aveu de la cour. Mais celle de Turin ne fut pas dupe de ces détours & exigea une réparation authentique. Le Comte de Noailles fut envoyé auprès de S. M. Sarde, avec commiſſion expreſſe de déſavouer cathégoriquement tout ce qui s'étoit paſſé ſur ſon territoire, de lui apprendre que le Roi ſon maître avoit fait punir les coupables & n'avoit rien tant à cœur que de reſſerrer les liens de l'amitié avec un Souverain auquel l'uniſſoient déjà les liens du ſang. 1756.

Ce différend accommodé, l'on ne ſe contenta pas de ne point s'attirer de nouveaux ennemis &

(*) Ce *Précis*, quoiqu'imprimé, eſt fort rare & mérite d'être conſervé, ainſi que l'Arrêt, où l'on récapitule tous les crimes de Mandrin qui, ſi le ſuccès l'eût toujours ſecondé comme certains conquérans de la fable & de l'hiſtoire, auroient été transformés en des actes de valeur incroyables. Ces deux pieces ſeront réunies ſous le No. III. auquel nous ajouterons le diſcours de M. le Comte de Noailles.

l'on songea à former des alliances pour contre-ba-
1756. lancer celles de l'Angleterre. Nous en verrons bientôt éclorre une qui étonna l'Europe, & fit prendre à la politique un nouveau cours.

La France, dont la conduite jusques-là marquoit l'indécision, s'étoit enfin déterminée à la guerre, depuis les bonnes nouvelles qu'elle avoit reçues du Canada. Le Genéral Braddock, envoyé d'Europe par les Anglois, comme l'homme le plus propre à y rétablir leurs affaires, les avoit, au contraire, ruinées par sa témérité & son obstination. Chargé de l'exécution d'un plan parfaitement bien conçu, & qui ne tendoit à rien moins qu'à reconquérir en une campagne tout le terrein usurpé, & à faire trembler les François pour leurs propres foyers & dans le Canada & à la Louisiane, il prit de fausses mesures dès l'ouverture: après avoir vaincu les obstacles que lui présentoit le local, il n'apporta pas assez de lenteur, de circonspection & de réserve dans sa marche; il négligea de se défier des embuscades auxquelles le terrein étoit si propre, & voulant prévenir l'arrivée d'un renfort qu'attendoient les François, il imputa à la pusillanimité les sages avis qu'on lui donnoit; il crut que le courage & l'impétuosité suffiroient pour triompher. Ce n'est que sur le champ de bataille qu'il reconnût ses fautes. Abandonné de ses troupes qu'il n'avoit pas assez ménagées, il tint ferme presque seul avec ses officiers, persuadé qu'il ne pouvoit se justifier auprès de sa
9 Juill. patrie que par une mort glorieuse. Il fut tué, & l'on trouva sur lui les papiers & instructions, qui découvrirent aux ennemis la grandeur du danger dont ce début malheureux les délivroit. La dérou-

te fut ſi complette, que la nouvelle parvenue au camp du Général Shirley intimida ſes Soldats, 1756. dont grand nombre déſerterent; défection qui le mit hors d'état de remplir la partie de l'expédition dont il s'étoit chargé, & que, malgré l'échec éprouvé de ſon côté par M. Dieskau à l'attaque du camp du Général Johnſon, où il périt auſſi, 8 Sept. celui-ci n'oſa, en pourſuivant l'ennemi, profiter de ſa victoire, & ſe contenta de reſter ſur la défenſive; mais l'effet le plus funeſte par ſes conſéquences, & l'influence qu'il devoit avoir ſur toutes les opérations de ce continent, fut de confirmer dans leur attachement à la France les Indiens ſes alliés, agens eſſentiels de la guerre, & de refroidir ceux du parti de la Grande Bretagne.

On ſe prépara donc à porter aux ennemis des coups qui les fiſſent repentir de leur audace. Dunkerque eſt un port de la Manche, qui par ſa poſition leur a toujours fait ombrage : il fut réſolu de le rétablir. Le Roi chargea le Prince de Soubiſe de cette opération, à laquelle on fit travailler incontinent les troupes ſous ſes ordres. C'étoit commencer par où l'on auroit dû finir: autrement en cas de diſgrace, on s'expoſoit à l'humiliation plus grande de démolir ce port une ſeconde fois.

La marine étoit le principal objet en ce moment, & ce fut celui dont on s'occupa d'abord. Malgré l'état d'anéantiſſement où elle ſe trouvoit à la paix d'Aix-la-Chapelle, elle ſembloit reſſuſcitée. Malheureuſement il y avoit plus d'apparence que de réalité. Voici comme s'exprimoit dans un mémoire hiſtorique un adminiſtrateur, dont le ſtyle emphatique annonce plutôt l'enthouſiaſme que l'eſprit de dénigrement.

1756. „ Nous comptions, il eſt vrai, ſoixante-trois „ vaiſſeaux de ligne au commencement de 1755 „ (*), mais trois étoient hors d'état de ſervir & „ furent condamnés, trois venoient d'être pris, „ quatre étoient ſur les chantiers à peine com„ mencés, huit avoient beſoin d'une refonte gé„ nérale & nous manquions également de bois „ pour les conſtructions & pour les radoubs; „ nous n'avions pas même de quoi équiper les „ quarante-cinq autres. Il n'y avoit dans nos ports „ ni canons, ni mâtures, ni agrêts, ni apparaux, „ ni uſtenſiles néceſſaires pour les emménagemens „ des vaiſſeaux : l'armement des deux eſcadres du „ printems nous avoit épuiſés, & le gouverne„ ment britannique, inſtruit de notre ſituation „ mieux que nous-mêmes, ne pouvoit choiſir un „ inſtant plus favorable pour détruire facilement „ encore une fois cette marine renaiſſante. Ce„ pendant la France a tant de reſſources quand „ elle veut & ſait diriger ſes efforts pour les faire „ valoir, qu'elle n'a beſoin que d'un miniſtere „ actif, intelligent, plein d'énergie. Tel fut celui „ de M. de Machault : il donne ſes ordres; auſſi„ tôt le fer coule, une artillerie nombreuſe & „ parfaite ſe prépare ſans relâche; nos forêts re„ tentiſſent dans tout le royaume; des chênes „ ſuperbes, qui n'en faiſoient que l'ornement,

(*) Nous renvoyons cette liſte détaillée au nombre des Pieces pour ſervir à l'hiſtoire. Nous y joindrons la liſte de la marine Angloiſe, celle de la marine Eſpagnole, ainſi que de la Portugaiſe & un Précis des forces des différens Etats maritimes à cette époque, ſous le N°. IV. Cela peut ſervir de point de comparaiſon avec leur poſſeſſion actuelle.

„ sont travaillés pour un usage plus utile ; les
„ marchandises du Nord, les brays, les gou- 1756.
„ drons, les chanvres, les sapins arrivent en
„ abondance dans nos ports. Quinze frégates
„ favorisent le cabotage, c'est-à-dire le commerce
„ des côtes: tout ceci ne fait que préparer les
„ grands événemens qui se méditent dans le silen-
„ ce. Cinq escadres s'arment à Brest, à Toulon,
„ à Rochefort; les troupes marchent de toutes
„ parts; d'immenses provisions de vivres, de ca-
„ nons, de munitions navales sont ramassées au
„ Havre, & l'Angleterre se voit tout à la fois
„ menacée dans ses possessions du Nord, dans ses
„ Colonies méridionales, dans la Méditerranée,
„ dans l'Océan; elle tremble jusques dans le fond
„ de la Manche; elle craint pour ses propres
„ foyers, & sa vaste puissance se trouve, pour
„ ainsi dire, enchaînée & reduite à sa propre dé-
„ fense. Que disons-nous? Elle ne s'en tient pas
„ à ses troupes nationales, elle appelle l'étranger
„ dans son sein (*); elle va même avant la dé-
„ claration de la guerre jusques aux confins de
„ l'Asie chercher un seçours chez un allié qui par
„ sa position lui est presque inutile.........."

La Russie, dont il est, sans doute, question ici, ne pouvoit véritablement lui être d'un grand secours pour ses opérations; mais l'Angleterre songeoit dès-lors à occuper ses ennemis sur terre & à faire une diversion puissante, qui en les obligeant à tenir sur pied des armées nombreuses, les

(*) Huit mille Hessois d'infanterie & neuf cens chevaux débarquerent à Southampton le 15 Mai 1756; dix mille Hanovriens arriverent le 20 Mai à Chatham.

empêchât de continuer à verser pour la marine
1756. tous les fonds dont elle auroit besoin. Le cabinet de Versailles, qui n'avoit point jusques-là de plan fixe, divisé sur la maniere de s'y prendre, entre trois opinions adopta la plus mauvaise, & croyant frapper S. M. Britannique à l'endroit sensible, entra dans les vues du conseil de ce Monarque. Le premier parti étoit de s'en tenir à des opérations de mer uniquement, de porter toutes ses forces en Amérique, & en concentrant ce fléau dans son continent, de l'empêcher de refluer dans celui-ci. Le second, au contraire, de la convertir en une guerre de terre & de s'emparer de l'Electorat de Hanovre provisoirement, pour tenir lieu de garantie de la restitution des vaisseaux de Roi & navires marchands qu'on avoit droit d'attendre & qu'on exigeoit. Enfin le dernier étoit mixte, & flattoit l'amour-propre national & la gloire du Roi, en prétendant qu'on pouvoit faire face partout, empêcher les conquêtes dans le nouveau monde & menacer les ennemis en Europe; qu'il ne s'agissoit que d'une bonne administration, d'une distribution sage des forces de la France en les appliquant à propos & avec économie. Ce fut celui qu'on suivit, en ce qu'on fit entendre à S. M. & aux partisans de la paix, que c'étoit le moyen de la recouvrer plus promptement si l'on déployoit à la fois des efforts réunis capables d'étonner & d'intimider l'Angleterre, en armant dans les différens ports tous les vaisseaux en état de l'être. On augmente les troupes de terre de quarante mille hommes. Quatre-vingts mille des meilleures troupes reçoivent ordre de passer de l'intérieur du royaume sur les rives des

deux mers, & pour donner plus à penser aux ennemis, on met à leur tête deux généraux connus par leur génie actif & entreprenant. Le Maréchal de Belle-île est nommé commandant-général des côtes maritimes de l'océan depuis Dunkerque jusques à Bayonne, & le Maréchal de Richelieu de toutes celles de la Méditerranée. On afrete des bâtimens de transport en assez grand nombre, pour porter une armée sur chacune des deux mers partout où l'on voudra. Cependant on fait filer d'autres troupes sur les frontieres de l'Empire, du côté d'Hanovre, & l'on établit plusieurs vastes magasins en Westphalie, avec la permission de l'Electeur de Cologne, auprès duquel on envoye le Marquis de Monteil en qualité de Ministre plénipotentiaire. C'étoit une époque brillante pour tous les Ministres, dont chacun alloit voir s'illustrer & s'accroître son département, & surtout alloit y distribuer une foule d'emplois & de graces, si propres à se faire des créatures. La marine, quoique de moitié moins forte que celle d'Angleterre, ayant moitié moins de possessions à garder & à soutenir, réunie d'ailleurs à celle de la Compagnie des Indes, florissante alors, pouvoit ramener les beaux jours du siecle de Louis XIV, & dans le cas où l'Espagne, qui avoit le plus grand intérêt de s'y joindre, le feroit, il étoit indubitable qu'on devoit rendre au pavillon Anglois toutes les humiliations qu'on en avoit reçues précédemment. Quant à la guerre, le Comte d'Argenson, qui avoit toujours ce département, assuroit le Roi que ses troupes soutenues en activité par les divers camps qui avoient eu lieu durant la paix, étoient en bon état; que la discipline militaire y

1756.

étoit bien exercée, & qu'elles pétilloient d'ar-
1756. deur pour combattre les ennemis de S. M. Il étoit débarrassé de l'homme qu'il redoutoit le plus, parce qu'il offusquoit son ambition, le Maréchal de Saxe. Il venoit d'étendre sa puissance par la réunion du détail des carabiniers, que la mort du Prince de Dombes avoit laissé vacant, & par celui de l'artillerie, dont s'étoit démis le Comte d'Eu. Enfin le Monarque étant désormais dégoûté de se mettre à la tête de ses armées, il se flattoit de devenir plus maître & plus absolu dans sa partie. M. Rouillé avoit à se féliciter de voir son ministere des affaires étrangeres marqué par un événement rare & fait pour confondre tous les projets de la Grande Bretagne. Deçue de l'espoir qu'elle fondoit sur Marie-Thérese, pour qui elle avoit dépensé tant de trésors & prodigué tant de sang; non-seulement elle l'entendit lui refuser les troupes auxiliaires qu'elle avoit droit d'exiger par
Mai. les traités, mais elle la vit s'allier à la France par celui de Versailles: elle vit ces deux cours éteindre en un instant leur animosité reciproque après deux cens ans de guerre & de rivalité. Ainsi s'évanouit le systême de politique du Cardinal de Richelieu pour faire place à un nouveau. La Marquise de Pompadour qui n'y avoit pas peu contribué, & en conséquence avoit reçu une lettre de remerciement très-flatteuse de l'Impératrice-Reine, voulut éterniser l'idée de cette alliance dans un chef-d'œuvre numismatique. Elle la fit graver sous ses yeux par le Sr. le Guay, le plus fameux artiste en ce genre, sur une médaille d'agathe-onyx, au dessus de tout ce que l'antiquité offre de plus beau. Elle la plaça dans son cabinet,

& la montroit avec complaisance aux étrangers, qui à la futilité du monument jugeoient de celle qui l'avoit ordonné. 1756.

Le Ministre des finances même, pour qui cette époque étoit la plus délicate, pouvoit y envisager une sorte de gloire dans les opérations de génie qu'il imagineroit pour subvenir à des dépenses extraordinaires. Dans ses conférences avec le Roi, après lui avoir présenté l'état des anciennes dettes à payer, détaillé les hypotheques considérables dont étoient grevés les revenus de la Couronne, fait envisager le déchêt qu'éprouveroient nécessairement le commerce & l'industrie poussés à un point incroyable de prospérité en quelques années de paix, rassura S. M. & ajouta: „ il faudra faire „ agir de grands ressorts pour soutenir le poids de „ la guerre. J'ai combiné l'état de vos finances, „ elles me procureront des ressources pour quatre „ ans. Si à la fin de ce terme-là la paix n'est pas „ faite, les campagnes ne pourront continuer que „ par des impôts accablans pour vos peuples."

Louis XV enchanté de pouvoir respirer pendant quatre ans, vint chez Madame de Pompadour & lui dit, *qu'il venoit de s'entretenir avec le Ministre le plus honnête homme de la France; car je dois appeller de ce nom*, ajouta-t-il, *celui qui a assez de probité pour parler avec franchise à son Roi.*

La lenteur des préparatifs que nécessitoient les circonstances, détermina le gouvernement à persister dans son systême de modération, & pour colorer ce qu'il pouvoit montrer de pusillanimité & de foiblesse. Avant d'en venir à une déclaration de guerre, dont on ne pouvoit effectuer les 21 Déc. 1755.

1756. menaces sur le champ, M. Rouillé adressa à M. Fox, Ministre des affaires étrangeres à Londres, un mémoire, par lequel S. M. avant de se livrer aux effets de son ressentiment demandoit au Roi d'Angleterre satisfaction de tous les brigandages qu'avoit commis la marine de ce Monarque, & la restitution des divers vaisseaux, tant de guerre que marchands, pris sur les François, protestant qu'elle regarderoit son refus comme une déclaration hostile.

Sur la réponse négative de M. Fox, écrite en françois, ce que lui reprocherent ses compatriotes (*), il y eut ordre aux Anglois établis dans le royaume d'en sortir. On fit saisir dans les ports tous les navires de cette nation qui s'y trouverent, & en autorisant la course on l'encouragea par des récompenses. On pourvut à la sûreté des colonies, en y envoyant des escadres & des troupes, & l'on forma le projet plus sérieux de conquérir l'isle de Minorque, tandis qu'on occuperoit George II par des menaces, de descendre dans ses royaumes & de surprendre son Electorat. En attendant que les effets pussent répondre aux grandes vues que l'on avoit, on ne négligea pas d'allumer l'enthousiasme de la nation par ces écrits produits sous les auspices du ministere, dont l'impulsion secrete reste cachée, qui ne paroissant être que l'effusion d'un cœur patriotique, par un air de véracité pure, de zele désintéressé, n'en sont que plus propres à faire illusion à l'esprit & à échauffer le cœur. Il se trouva un de ces auteurs mercénaires, trafiquant de leur talent, vendant leur

23 Janv.

(*) Voyez l'*Histoire de la guerre de* 1756.

plume à qui veut l'acheter, peu jaloux de la confiance de la postérité, pourvu qu'ils obtiennent celle des gens en place, leurs contemporains, qui brigua l'honneur de devenir en ce genre le gagiste du gouvernement. Il entreprit un ouvrage périodique, (*) où il peignit les Anglois non seulement comme des parjures, des violateurs du droit des gens, mais comme des pirates, des forbans, des assassins, des antropophages. Ses tableaux pleins d'énergie, animés d'un style noble & chaud, exciterent chez le grand nombre des lecteurs mal instruits de ces discussions politiques une forte indignation: on vit bientôt renaître la haine invétérée qui n'étoit qu'assoupie contre ces éternels rivaux, & la fureur devint telle qu'on désiroit porter chez eux toutes les cruautés, toutes les horreurs que leur imputoit l'éloquent prédicant. Bientôt les peuples entraînés ouvrirent volontiers leur bourse & s'empresserent de sacrifier leur vie pour une querelle élevée à deux mille lieues, concernant des terreins sauvages & des rochers, qui autrement les eut intéressés peu: ils n'en auroient compris ni l'avantage, ni le but, ni la nécessité. 1756.

L'éclat que fit M. de Bouville à Londres, & dont les papiers publics retentirent alors, causa plus d'effet encore. C'étoit le Capitaine du vaisseau l'*Espérance* pris en Novembre dernier, percé pour 64 canons, mais armé en flûte, n'ayant que 400 hommes à son bord, 20 pieces de canon de tout calibre, dont deux seules de 24. Attaqué par l'*Oxford*, de 70 canons & de près de 600 hommes d'équipage, à la portée du pistolet, ce vaillant

(*) L'*Observateur Hollandois* de M. Moreau.

officier s'étoit défendu comme un lion pendant
1756. plus de quatre heures, avoit fait arriver deux fois l'assaillant, ne pouvant qu'avec peine soutenir son travers, & n'avoit amené son pavillon qu'au milieu de quatre vaisseaux ennemis survenus durant le combat. L'impossibilité où les Anglois se trouverent de conduire leur prise dans leurs ports, la nécessité de la brûler en pleine mer après en avoir retiré à la hâte l'équipage, le retour de l'*Oxford* à Plymouth, coulant bas d'eau, que l'on fut obligé de mettre dans le bassin à son arrivée, étoient autant de faits glorieux déposant en faveur de la nation & du capitaine; ils effaçoient merveilleusement la réputation d'ignorance & de mauvais maneuvrier que s'étoit acquise celui-ci dans l'escadre de M. Bois de la Mothe, & l'histoire de la marine ne fournissoit point d'exemple d'une défense plus vigoureuse. Rendu en Angleterre, M. de Bouville soutint dans la captivité la magnanimité qu'il avoit montrée les armes à la main. Il ne voulut pas profiter de la liberté qu'on lui laissoit de se retirer; il prétendit avoir été la proie de pirates & offrit avec hauteur sa rançon. Il distribua aux prisonniers françois les 6000 livres que M. le Garde des sceaux lui avoit fait tenir.

D'autres belles actions par où débuterent quelques officiers de la marine du Roi, publiées avec ostentation, en donnerent la plus haute idée & soutinrent la confiance. A la Martinique, où arrivoit une petite escadre (*) françoise sous les or-

(*) Elle étoit composée du vaisseau *le Prudent*, de 74 canons, commandé par M. d'Aubigny, Capitaine de vaif-

ordres de M. d'Aubigny, le vaiſſeau Anglois le *Warwick* de 56 canons fut amarriné & conduit en triomphe. Il avoit été ſurpris à l'atterrage par la frégate l'*Athalante* de 34 canons. M. Duchaffault qui la commandoit, jeune Capitaine, ſachant parfaitement ſon métier, ardent, avide de ſe ſignaler, oſa l'attaquer. L'étonnement où ſe trouva le Capitaine Shudham, (c'eſt le nom de l'Anglois) qui ne s'attendoit pas à cette découverte, augmenté en appercevant un vaiſſeau de 74 & une ſeconde frégate de 30, jetta une telle confuſion dans ſon bord, que, quoiqu'il eût montré dans d'autres occaſions de la bravoure, il ſe défendit très-mal. On admira dans celle-ci, non-ſeulement la valeur & la manœuvre habile de M. Duchaffault, mais auſſi la générosité & le ſang-froid de ſon commandant, qui ne jugeant pas ſon ſecours néceſſaire, reſta ſpectateur tranquille de l'action, pour ne lui rien dérober de l'honneur d'une victoire ſi ſinguliere, propre à faire exemple & à exciter l'émulation de ſes camarades. 1756.

Preſqu'au même tems où l'on apprenoit cette nouvelle qui, comme tout ce qui vient de loin, pouvoit être ſuſpectée d'exagération, à la hauteur de Rocheſort & en quelque ſorte à vue de terre, 17 Mai. il ſe paſſa un combat plus égal (*), mais non

---

vaiſſeau, & des frégates l'*Athalante* de 34, par M. Duchaffault, auſſi Capitaine, & le *Zéphire* de 30, par M. de la Touche-Tréville, Lieutenant.

(*) Comme notre impartialité nous engage à diſcuter ſcrupuleuſement ces faits, que rend preſque toujours infidelement de part ou d'autre l'amour-propre national, voici au juſte les forces reſpectives, d'après l'aveu des combattans.

moins brillant. L'*Aquilon*, commandé par M. de
1756. Maureville, Capitaine, & la *Fidelle*, par M. de Lizardais, revenant d'escorter des bâtimens de transport, rencontrerent un vaisseau Anglois & une frégate; l'action s'engagea si chaudement qu'elle dura plusieurs heures & fort avant dans la nuit; on ne se quitta que lorsque la fatigue, l'épuisement & l'obscurité obligerent de se séparer. M. de Maureville, dès la premiere volée, avoit eu le bras emporté, & après s'être fait panser, vouloit remonter sur le gaillard; il ne put, mais crioit: *courage, grand feu; je défends d'amener.* L'*Aquilon* avoit tiré 1100 boulets de 12 au moins; on ne lui connoissoit plus de sabords, à ce qu'attestent les journaux. Ce qui rend la valeur de ces illustres marins infiniment respectable, c'est qu'ils y exaltent même la bravoure de leurs ennemis. Ils rapportent que le *Colchester* n'ayant plus de munitions, finit par charger avec ses cuillieres & fourchettes; qu'on n'a jamais vu un vaisseau plus maltraité, plus défiguré que celui-là.

Ces faits particuliers, dignes des beaux jours de la marine sous Louis XIV, n'étoient que le prélude d'autres plus importans. Après avoir donné le change aux Anglois pendant longtems par

---

Les vaisseaux Anglois étoient le *Colchester* de 50 canons, Capitaine Obrien, 300 hommes d'équipage, & la frégate le *Lynx*, de 20 canons & 140 hommes, commandée par le Capitaine Vernon. La premiere de nos frégates avoit 24 canons de 12 & 24 de 6 & 332 hommes d'équipage. La seconde avoit 26 canons de 8 & 244 hommes. Le vaisseau Anglois portoit du 22 $\frac{1}{2}$, du 11 & du 7$\frac{1}{2}$ & les 20 canons de la frégate étoient de 11. On voit par le détail ci-dessus que nous avions 136 hommes de plus qu'eux.

différentes feintes, par des armemens commencés, suspendus & repris à Toulon, enfin une escadre sous les ordres du Marquis de la Galissonniere, Lieutenant général, composée de douze vaisseaux de guerre, cinq frégates, six chaloupes canonieres & cent soixante-dix-huit bâtimens de transport portant 12000 hommes commandés par le Maréchal de Richelieu, ayant pour second le Comte de Maillebois & le Marquis du Mesnil, Lieutenans-généraux, met à la voile le 12 Avril des isles d'Hieres pour celle de Minorque. Elle y arrive le 17; l'armée y débarque sans obstacle, entre le 19 dans la ville de Ciutadella, marche de-là à celle de Mahon & la trouve abandonnée par ses ennemis. Ils avoient rassemblé toutes leurs forces dans le fort Saint-Philippe, que sa situation, la nature, l'art & des millions consacrés à cette dépense avoient rendu inexpugnable, à ce qu'on croyoit à Londres. Cependant les approches faites, le premier coup de canon est tiré le 8 Mai; & le 28 Juin, en six semaines de tems, cette forteresse capitule. 1756.

Un concours de circonstances servit à favoriser ce glorieux événement. D'abord l'incertitude du ministere Britannique, où se porteroit le premier effort de la France. Malgré les avis réiterés qu'il recevoit de toutes parts du projet d'invasion de Minorque, l'illusion duroit encore presqu'au moment où M. de la Galissonniere faisoit voile, puisque le Roi d'Angleterre, le 23 Mars, fit part à la Chambre des Communes qu'il étoit instruit que la France se préparoit à tenter une descente dans ses royaumes, sans parler en rien de celle qui devoit véritablement s'effectuer.

1756. De cette perſuaſion provint le délai d'armer & d'envoyer à tems une eſcadre ſuffiſante, ſoit pour empêcher le débarquement dans cette iſle, & la ſecourir d'officiers, de troupes, de munitions & de vivres, ſoit pour combattre en forces ſupérieures l'eſcadre françoiſe s'il étoit opéré. A l'époque même où l'on commença de s'occuper des ſecours à faire paſſer dans la Méditerranée, on juge, en liſant les inſtructions délivrées à l'Amiral Byng, qu'on n'étoit rien moins que convaincu à Londres de l'objet poſitif de l'armement fait à Toulon, qui, ſuppoſoit-on, regardoit peut-être le Nord de l'Amérique. Vagues & conditionnelles, elles portoient ſur des mépriſes, des variations; elles ne contenoient qu'un ſeul ordre poſitif, celui de mettre promptement à la mer. Elles changeoient ſuivant une infinité de cas, de maniere à embarraſſer continuellement, à jetter dans des perplexités, à élever des queſtions de toute eſpece, & à exiger pour les réſoudre un chef très-expérimenté, plein d'énergie & capable de ſe décider avec autant de preſteſſe que de vigueur. Ce fut donc une autre faute de charger de la miſſion un jeune Amiral, *bon écolier*, dit un hiſtorien de ſa nation, ſon défenſeur, (*) *mais jamais éprouvé par aucun ſervice ſérieux, où il ait eu le commandement en chef.* Nous nous rappellons qu'à Paris, lorſqu'on apprit ſa nomination, on en avoit la même idée, & même encore plus mauvaiſe, puiſqu'on ſuſpectoit juſques à ſon courage : on ſe ſervoit à ſon égard des termes les plus mépriſans

(*) Voyez *l'hiſtoire de la guerre de* 1756, déjà citée pluſieurs fois.

& les plus groffiers (*); on fe félicitoit d'un pa- 1756.
reil choix.

Des demandes ambigues adreffées à M. Fowke, Gouverneur de Gibraltar, concernant un renfort de troupes, qu'il devoit fournir à Byng, prouvent davantage le défordre d'efprit où étoit le Miniftere, & confirment que c'eft à cette caufe, plus qu'à toute autre, qu'il faut imputer la prife de Mahon. La négligence pour la défenfe de la place avoit été pouffée au point qu'on l'avoit laiffée dans cette pofition critique, entre les mains d'un vieillard octogénaire, fans qu'il y eût un feul colonel en état de prendre le commandement après lui, en cas d'accident, fans qu'il y eût un feul officier fupérieur, un feul officier entre lui & un lieutenant-colonel, & qu'enfin les capitaines & officiers fubalternes fe trouverent abfens lors de l'inveftiffement de la citadelle.

Malgré tous ces reproches qu'on doit faire au gouvernement Anglois, dont on ne peut concevoir l'inaction & l'affoupiffement, il fallut encore que les mefures prifes après la connoiffance certaine du deffein des François euffent été auffi mal remplies qu'elles le furent; il fallut que les exécuteurs de fes ordres commiffent de leur côté des fautes énormes pour couvrir les nôtres, car nous en fîmes auffi; il fallut furtout que le bonheur du Maréchal de Richelieu lui applanît tous les obftacles, pour réuffir au moment où il s'y attendoit le moins, où il commençoit à défefpérer du fuccès.

L'Amiral Byng, partit d'Angleterre le 6 Avril,

(*) On difoit que *c'étoit un J... f.....*

fut retenu à la mer par des calmes & des vents
1756. contraires, & n'arriva que le 2 Mai devant Gibraltar, dont il ne put appareiller que le 8, &, contrarié encore, il ne se trouva que le 19 à la hauteur de Minorque. Jusques-là, nul grief contre lui: mais d'après les dépositions des témoins, entendus lors de son procès, ici commence une chaîne d'inculpations, dont il résulta que ce jour-là il ne fit pas tout ce qui dépendoit de lui pour profiter de ce délai, & jetter du secours dans la place, jusqu'à l'arrivée de l'escadre ennemie; que le lendemain, en vue de cette escadre, il ne fit pas tout ce qu'on devoit attendre d'un général zelé & expérimenté pour la combattre, & qu'en dernier lieu ayant été maltraité sans être battu, il revint à Gibraltar, pouvant se regréer, conserver la mer, & tenter un dernier effort, afin de remplir le principal objet de sa mission, celui de faire filer au moins des officiers, des ingénieurs au fort Saint-Philippe, s'il lui étoit impossible d'y débarquer de gros détachemens de troupes. C'est sur ces accusations prouvées qu'il fut condamné & subit un jugement dur, mais équitable, quoiqu'on en ait dit, puisqu'il étoit conforme à la loi.

Le tort de M. de la Galissonniere fut celui de presque tous les Commandans françois à la mer, d'avoir laissé prendre l'avantage du vent à son ennemi; ce qui l'empêcha de tirer tout le parti qu'il auroit pu de sa déroute en le poursuivant. Il se mit ainsi dans la nécessité de n'oser le faire, en ce qu'il auroit laissé à l'Amiral Byng la facilité de passer peut-être, & que son objet essentiel étoit de bloquer le port. Du reste, on admira le bel ordre de bataille qu'il tint, quoique sous le

vent durant l'action.

Comme on a beaucoup varié sur l'état des forces respectives, nous croyons devoir observer qu'elles étoient à peu près égales, parce que si l'ennemi avoit 52 canons & 210 hommes de plus que nous, l'échantillon plus fort de nos vaisseaux, la supériorité de notre calibre, & la facilité de rafraîchir les équipages & de les renouveller, compensoient, & au-delà, cet excédent. 1756.

Malgré cet aveu, qu'exige la véracité de l'histoire, si le tort de l'Amiral Byng s'est aggravé par les conséquences funestes qui en ont résulté, quelque médiocre qu'ait été la victoire de M. de la Galissonniere, l'importance du service qu'il rendoit, a dû la grossir aux yeux de la nation, & sans doute il auroit participé au triomphe du Maréchal de Richelieu & aux acclamations de la capitale, si les lauriers dont son front étoit ceint eussent pu le garantir de la faulx de la mort; il expira en route aux approches de Fontainebleau, où étoit la cour. La France perdit en lui son meilleur officier de mer: il avoit beaucoup de connoissances, mérite très-rare alors chez ses camarades. Elles ne faisoient point tort à son courage, qui n'en devenoit que plus utile, parce qu'il étoit raisonné. Il étoit également propre aux combats, au conseil, à l'administration. Nous avons vu qu'il avoit gouverné le Canada & avoit jetté les premieres semences de jalousie de nos voisins en inspirant au gouvernement ces vastes idées de domination que réaliserent ses successeurs. Il fut depuis nommé, avec M. de Silhouette, commissaire pour travailler aux limites de l'Acadie contre les Commissaires Anglois, dont il décon-

certa tous les argumens par la subtilité de sa logique.
1756. Enfin il fut le premier à humilier dans cette guerre le pavillon Britannique, & il faut ajouter que malheureusement il fut aussi le dernier. Depuis le combat de Minorque, les François n'éprouverent gueres sur mer que des pertes, &, ce qui est encore pis, de la honte & de l'opprobre.

Malgré la consternation où l'échec de leur Amiral devoit jetter les assiégés, réduits à une foible garnison pour toute défense, ils n'avoient pas perdu l'espoir, & nous n'avions pas peu contribué à le leur conserver. La légéreté avec laquelle le Maréchal de Richelieu avoit commencé les attaques, où les gens du métier lui reprochoient d'avoir fait des omissions essentielles, étoit cause que le siege par terre étoit peu avancé. Il en étoit résulté des accidens qu'on auroit dû prévoir & qu'il avoit fallu réparer avec beaucoup de peine, de soins & de perte de tems. Les maladies s'étoient mises dans l'armée, ce qui avoit obligé le Général de faire arracher tous les arbres fruitiers des environs; mais il ne pouvoit remédier à la chaleur qui devenoit excessive, parce qu'on avoit fait la descente trop tard. Les munitions qu'on avoit prodiguées inutilement manquoient; il falloit sans cesse expédier de Toulon & de Marseille des renforts en hommes & des convois de poudre, boulets, bombes, canons, &c. qu'on envoyoit chercher à Strasbourg, tant les précautions avoient été mal prises! Enfin l'on avançoit si peu, que la cour avoit pris le parti d'ordonner à M. de Valliere, fameux officier d'artillerie, de se rendre à Minorque, & il s'étoit mis en route seulement lorsqu'il apprit l'inutilité de sa mission.

Du-

Durant ces entrefaites la témérité du Maréchal lui ſuggéra une réſolution non moins étourdie que ſa conduite précédente, mais qui cependant, fondée ſur le caractere connu de la nation, étoit le ſeul moyen de réuſſir. Ce fut d'abandonner toutes les attaques méthodiques commencées, de déboucher à découvert & de livrer à la fois l'aſſaut à toutes les fortifications extérieures qui défendoient le corps de la place. Un haſard heureux voulut que ce ſoir là-même, le ſecond Commandant, nommé Jeffrys, qui préſidoit à toutes les diſpoſitions de la défenſe (vu le grand âge du Gouverneur) ſe fût propoſé d'enlever un peloton de nos gens qu'on envoyoit depuis quelques jours faire le coup de fuſil avec les aſſiégés, pour les exercer, les mettre au fait des avenues des ouvrages avancés, & ſurtout rendre les ennemis moins attentifs à nos mouvemens lorſqu'ils ſeroient plus ſérieux. Il ne put tenir contre l'ardeur des troupes, & fut pris lui-même au piege qu'il leur avoit tendu. 1756.

Bientôt bravant le feu terrible des aſſiégés l'on ſauta dans les foſſés, profonds de 17 pieds, & l'on planta les échelles, qui n'en avoient que 10. Ce déſavantage n'intimida par les grenadiers; en montant ſur les épaules les uns des autres ils eſcaladerent le roc & s'y logerent. Cette audace incroyable étourdit tellement la garniſon & le vieux gouverneur, que malgré la petite perte qu'ils avoient faite (*) & le bon état de ſes troupes

(*) La perte des Anglois ne monta pas à plus de 3 officiers tués & 5 bleſſés, & à 71 ſoldats tués & 326 bleſſés.

dans toute leur vigueur & ne manquant de rien;
1756. malgré l'état non moins bon du corps de la place, capable de résister encore longtems; surtout les assiégeans n'ayant encore rien préparé pour cette nouvelle attaque: malgré le secours qui pouvoit
29 Juill. survenir de Gibraltar avec le retour de l'escadre bien renforcée, le conseil de guerre opina pour capituler.

Le Maréchal de Richelieu s'estima très-heureux de la proposition, & accorda aux ennemis les conditions les plus honorables. En entrant dans le fort Saint-Philippe; en voyant les vivres & les munitions immenses dont il étoit garni; une garnison fraîche, se reposant dans de superbes casemates avec autant de sécurité que s'il n'y eut point eu de siege; une forteresse taillée dans le roc vif, impénétrable au canon; des fossés d'une profondeur énorme; des mines nombreuses & vastes, capables d'engloutir des bataillons entiers, les François furent effrayés des dangers qu'ils avoient courus: malgré leurs fatigues & leurs pertes, ils les estimerent bien peu proportionnées à leur triomphe; ils n'osoient le croire. Ce qui prouve combien le courage éleve l'homme au dessus de lui-même; de quels efforts extraordinaires il le rend capable à la vue du péril, c'est que le général ayant voulu faire recommencer aux troupes leur manœuvre hardie, elles ne purent jamais réussir de sang froid; elles furent étonnées, confondues elles-mêmes des prodiges qu'elles avoient enfantés dans la derniere action du siege, une des plus belles qu'il y ait jamais eues.

Une anecdote qu'il ne faut point oublier, aussi honorable pour le Maréchal, qui en a eu la con-

ception sublime, que pour le soldat qui l'a sentie, c'est que n'ayant pu, par aucun châtiment rigoureux, réprimer l'ivrognerie des troupes, il imagina de faire proclamer une ordonnance, défendant de laisser monter à la tranchée quiconque auroit été trouvé gorgé & abruti de vin. Ce genre de pénitence leur fut plus redoutable que les peines ordinaires, & jamais prédicateur ne fit tant de conversions & de si rapides ; la sobriété devint leur vertu favorite. 1756

Ce siege étoit déjà commencé & avancé, lorsque le Roi d'Angleterre jugea à propos de faire sa déclaration de guerre. Il sembloit vouloir persuader aux Puissances qu'elle fût nécessitée par une agression aussi violente de la part de la France. En effet, suivant les instructions qu'il avoit reçues sans doute, le Général Blackeney, Gouverneur du fort Saint-Philippe, au commencement du débarquement dans l'isle, avoit écrit au Maréchal de Richelieu pour lui demander ce qu'il venoit tenter, *ignorant*, disoit-il, *qu'il y eût une rupture entre son maître & celui de son excellence.* A quoi le Maréchal, entendant raillerie, répondit, *qu'il avoit débarqué avec son armée pour agir envers les possessions des Anglois de la maniere que les vaisseaux de sa Majesté Britannique en avoient agi avec les vaisseaux françois.* Mai.

La cour de Versailles persistant jusques-là à prétendre n'être point en guerre non plus, ne proclama sa déclaration qu'après celle de la cour de Londres. Cette conduite étoit surtout motivée pour mettre les Hollandois plus à leur aise. Dès les premiers mouvemens de la France, l'Angleterre avoit requis de la République les secours stipu- 16 Juin.

lés par les traités toutes les fois qu'elle seroit me-
1756. nacée de quelque invasion. Mais le Comte d'Assry, qui négocioit en faveur de la premiere auprès des Etats-généraux, leur représentoit qu'il n'étoit obligé à donner ces secours que pour la défensive; qu'au contraire, les Anglois étant agresseurs, le Roi son maître pourroit être dans le cas de requérir lui-même l'exécution des conventions avec la République; que, quant à présent cependant, il s'en tenoit à exiger une neutralité parfai-
25 Mai. te. Il mania les esprits avec tant de dextérité qu'elle fût arrêtée. Il leur déclara peu après en conséquence que le territoire de la République seroit à l'abri de toute insulte de la part des troupes françoises, & il leur renouvella la promesse de neutralité faite quelques jours avant avec la Reine de Hongrie pour les pays-bas Autrichiens.

La prise de Mahon fut un coup de foudre pour l'Angleterre. Au contraire, elle répandit la plus vive allégresse dans Paris. On y fêta le héros de cette conquête de toutes les manieres; on se livra même à une joie indécente & effrénée, & dans le délire général le gouvernement avoit autorisé une chanson, qui devant être chantée à la comédie françoise, c'est-à-dire sur le théâtre national; ce qui ne convenoit ni à sa modération, ni à sa gravité, ni à sa sage prévoyance, pouvoit porter coup & influer sur l'avenir. On fit des réflexions; le vaudeville n'eut pas lieu, & resta dans le porte-feuille des amateurs. Il est trop curieux & trop historique pour n'être pas inséré parmi les pieces propres à éclaircir notre narration. (*)

(*) Nous insérerons sous le N°. V. cette chanson.

Les efforts faits à Toulon pour l'armement de l'escadre de M. de la Galissonniere, n'avoient pas ralenti ceux des autres ports. Outre l'escadre de M. d'Aubigny, qui étoit à la Martinique, & malgré sa foiblesse inspiroit la confiance aux Isles du vent; celle de M. Perier, plus considérable (*), en imposoit à Saint-Domingue, & garantissoit les Isles sous le vent. Une quatrieme sous les ordres de M. Beaussier (†) étoit partie pour le Canada, y portoit des troupes, des officiers & un successeur à M. Dieskau, qui étoit le Marquis de Montcalm. Enfin le Marquis de Conflans, toujours dans la rade de Brest avec la sienne de douze vaisseaux de ligne (§), & qu'on menaçoit de porter 1756.

(*) Elle étoit partie à la fin de Février, & étoit ainsi composée :

			Capitaines M. M.
Le *Courageux*.	74	canons	Perrier, Chef d'escadre.
Le *Prothée*.	64		Roquefeuil, Capitaine de vaisseau.
L'*Amphion*.	50		de Vienne. Id.
L'*Aigle*.	50		St. Allouarn. Id.
La *Fleur-de-Lys*	30		Marniere, Lt. de vaiss.
L'*Emeraude*	28		Treoudal. Id.

(†) Elle étoit partie au commencement d'Avril, & étoit composée de trois vaisseaux armés en flûte & trois frégates, savoir: le *Héros*, de 74 canons, monté de 46 seulement. M. *Beaussier*, Capitaine de Port.

L'*Illustre*, de 64, monté de 36. M. Montalais, Capitaine.

Le *Léopard*, de 60, monté de 26. M. Germain, Lieut. de port.

La *Licorne* de 30. M. la Rigaudiere, Lieutenant.

La *Sauvage*, 30. M. de Tourville, Id.

La *Syrene*, 30. M. Breugnon, Id.

(§) Elle étoit composée ainsi:

Le *Soleil-Royal*, 80 canons. M. de Conflans, Lieut. général.

Le *Tonnant*, 80. Le Chevalier de Beaufremont, Chef d'Esc.

jusqu'à vingt, inquiétoit singulierement les Anglois, enchaînoit toutes leurs forces par la crainte de les éloigner & d'en avoir besoin pour s'opposer à la descente; épouvantail qu'en regardant même comme chimérique, il étoit nécessaire d'observer, parce qu'il pouvoit se réaliser par la négligence d'une défense sérieuse.

1756.

La France, par cette sage distribution de ses forces, quoique bien inférieures, & les adroites combinaisons du ministere, réussit cette année, non-seulement en Europe, mais dans toutes les parties du monde, soit à faire échouer les projets de ses ennemis, soit à remporter des avantages considérables sur eux. Car tandis qu'on prenoit l'isle de Minorque en Europe, dans l'Inde les habitans du pays soulevés & conduits par l'heureux Bussy, chassoient les Anglois de Calcutta, du

Le *Défenseur*, 74. M. de Blena, Capitaine.
Le *Superbe*, 70. M. d'Aché, Idem.
Le *Sphinx*, 64. M. de Coufage, Idem.
Le *Bienfaisant*, 64. M. de Chateloyer, Idem.
L'*Apollon*, 50. Le Chevalier de Rohan, Idem.

DIVISION DE ROCHEFORT.

Le *Dauphin-Royal*, 70 canons. M. du Verger, Capitaine.
Le *Juste*, 70. Le Chevalier de Macnemara, Idem.
Le *Capricieux*, 64. M Desgouttes, Idem.
L'*Eveillé*, 64. M de Merville, Idem.
L'*Inflexible*, 64. M. Tilly, Idem.

FRÉGATES.

La *Brune*, de 30 canons. M. de St. Lazare, Capitaine.
La *Blonde*, 30. M. de Trederne, Idem.
L'*Améthiste*, 30. M. d'Herly. Lieutenant.
La *Comete*, 30. M. de Saint-Victoret, Idem.

fort Guillaume & de tous les établissemens qu'ils avoient sur la côte du Bengale. Ils perdirent dans cette occasion plus de 50 millions effectifs, outre les avantages considérables qu'ils retiroient du commerce immense qu'ils faisoient aux bords du Gange. En Canada, on s'étoit emparé du fort de Bull, où ils avoient formé de grands approvisionnemens & préparatifs pour les sieges de Niagara & de Frontenac. 1756.

Ce premier succès, qui ne tendoit qu'à la défensive, fut bientôt suivi d'attaques vigoureuses à l'arrivée du Marquis de Montcalm & des renforts qu'il amenoit. On prit Chouaguen ou Oswego, Ontario & Georges : la manœuvre périlleuse de M. Rigault de Vaudreuil, qui à la tête d'un corps de Canadiens passa une riviere à la nage pour couper la communication des forts, décida la conquête; dont le fruit fut de tourner contre les ennemis toutes les munitions de guerre qu'ils y avoient amassées à grands frais; ce qui acheva de déconcerter leur plan d'opérations pour le reste de la campagne.

Les François ne reçurent qu'un seul échec; ce fut la prise du vaisseau l'*Arc-en-ciel* de 56 canons, commandé par M. de Belingham, Capitaine, chargé de troupes & de munitions pour Louisbourg. Il tomba dans une escadre ennemie qui croisoit à la hauteur de cette isle avant d'avoir rempli sa mission & fut obligé de se rendre à des forces supérieures. Mais on entrevoyoit déjà le germe des malheurs qui suivirent, dans l'esprit du corps de la marine du Roi, prêt a éclater & à causer les désordres ordinaires dès qu'il ne seroit pas contenu par un ministre ferme & accrédité.

Ce fut cet infernal esprit de corps qui priva de-
1756. vant l'Isle-Royale M. Beaussier, non de sa gloire,
mais de celle qu'il auroit pu procurer au pavillon
27 Juill. françois s'il eut été secondé. Engagé seul entre le feu de deux vaisseaux Anglois, il fut obligé de se battre pendant sept heures, à la vue de l'*Illustre*, vaisseau de 64 canons de son escadre, qui étant tombé en calme par sa faute, ne fit aucune des manœuvres usitées en pareil cas pour se rapprocher de son commandant. Il avoit pour Capitaine M. de Montalais, dont nous avons parlé honorablement, mais qui perdit dans cette circonstance toute sa réputation. Il étoit d'autant plus coupable, que reconnu pour un habile & brave marin, on mit sur le compte de l'envie ce qu'on auroit regardé comme lâcheté ou impéritie dans un autre. Beaussier, quoique d'une famille attachée aux emplois du port depuis un siecle, n'en étoit pas moins regardé comme un homme de néant par le corps de l'épée (*). Capitaine de port lui-même, de la plus haute capacité & du plus grand détail, rien ne pouvoit laver cette tâche auprès de ces Messieurs, pour qui la naissance est le premier mérite. Ses talens même étoient un crime de plus, en ce que lui procurant la plus haute faveur auprès de M. Machault, ils le rendoient encore mieux l'objet de leur jalousie, dans la crainte qu'il ne devînt bientôt officier-général.

(*) Il faut savoir que les officiers de port, quoique roulant avec les autres, ne sont point regardés par ceux-ci comme faisant partie du grand corps, en ce qu'ils ne sont pas obligés de faire des preuves de noblesse, qu'ils ne sortent pas de la compagnie des gardes de la marine, & qu'ils ne parviennent ordinairement que par leur mérite.

La campagne de 1755 l'avoit illustré ; il commandoit le *Défenseur* dans l'escadre de M. de Salvert, & sa contenance fiere en avoit imposé aux vaisseaux Anglois donnant chasse aux François à leur départ de Louisbourg; l'éclat de celle-ci auroit pu lui procurer la Cornette. 1756.

Tel fut le principe secret de la conduite de M. de Montalais. M. de la Rigaudiere, commandant la frégate la *Licorne*, ne pouvant résister à cette basse jalousie, se conduisit aussi indignement, & ne répondit point au signal de chasse sous prétexte du même calme perfide. Ce qui prouvoit la futilité de cette excuse, c'est que M. de Breugnon, Capitaine de la *Syrene*, s'élevant au-dessus de pareils sentimens, trouva assez de vent pour obéir, & avec une intelligence supérieure, sacrifiant son amour-propre à son devoir, ne s'attacha point à prendre un senault dont sa frégate auroit pu s'emparer facilement, mais osa s'approcher des deux gros vaisseaux, les inquiéter, les retarder dans leur marche, & donna ainsi le loisir au *Héros* de survenir. Ce vaisseau, quoiqu'il eût 80 hommes à son bord, tant tués que blessés; que ses manœuvres fussent hachées, conserva toujours un feu supérieur à celui des deux vaisseaux ennemis, & le vent fraîchissant, les assaillans le laisserent & prirent chasse.

Ce qui prouve mieux que tous les raisonnemens le tort de l'*Illustre* & de la *Licorne*, c'est que lorsque les matelots de ces deux bâtimens se présenterent à bord du *Héros* pour lui donner du secours, l'indignation de l'équipage de ce dernier se manifesta par les injures, les invectives & même les nasardes les plus humiliantes; c'est qu'en

1756. rentrant dans Louisbourg, les habitans comblerent d'éloges les gens du *Héros* tout délabré, & se moquerent de l'état brillant de l'*Illustre* & de la *Licorne*; c'est que M. de la Rigaudiere, pour se soustraire à cette comparaison honteuse, à la faveur d'une brume se sépara, & aima mieux se rendre coupable d'un nouveau crime en revenant droit en France.

Cette morgue, l'essence de la marine du Roi, lui a toujours fait dédaigner une de ses fonctions la plus utile & la plus respectable, celle de protéger le commerce & de convoyer les flottes. Dès le commencement de la guerre on s'apperçut de sa répugnance. Cette partie du service la moins glorieuse est infiniment plus difficile que beaucoup d'actions brillantes; elle exige une grande connoissance de son métier, une vigilance continue, une sévérité inflexible, un zele capable de se sacrifier pour le succès de sa mission; toutes qualités qui n'étoient guere celles de Messieurs les marins des départemens. Ils les auroient peut-être acquises si M. le Garde des sceaux fut resté en place, & eut eu le loisir de punir la mauvaise volonté ou l'ignorance. M. Chauvreau, Capitaine de vaisseau, commandant l'*Hermione* de 26 canons, & M. Meschin, Lieutenant, commandant la *Friponne* de 24, convoyant une flotille de barques venant de Bordeaux, auroient bien mérité qu'on fît un exemple sur eux. Instruits à quelque

Sept. distance du port qu'on voyoit une petite frégate & deux corsaires en embuscade, qu'il leur feroit aisé de prendre, non-seulement ces officiers ne tinrent aucun compte de l'avis pour les débusquer, mais laissant en dehors leur flotille, via-

rent mouiller la nuit ſous le canon de l'iſle d'Aix, & après s'être mis en ſûreté, s'embarraſſerent peu 1756.
du reſte; enſorte que l'ennemi s'empara en effet de quantité de barques: ce qui excita des plaintes vives de la part des Chambres du commerce, de Nantes, de Bordeaux & de la Róchelle, intéreſſées dans l'expédition. Elles ne ſe plaignirent pas moins de M. d'Aubigny, qui par ſon peu d'attention à la flotte de la Martinique ſous ſa protection, l'avoit laiſſée ſe diſperſer. Une partie étoit tombée au pouvoir des Anglois pour plus de cinq millions, & une autre avoit été obligée de ſe refugier dans des ports neutres.

Enfin au retour de M. Perrier, on trouva que la campagne n'avoit été rien moins que glorieuſe; on lui imputoit pluſieurs chefs capitaux, comme de n'avoir pas profité de la ſupériorité des forces qu'il avoit ſur les Anglois, & de n'avoir pas détruit les leurs dans les parages de Saint-Domingue; d'avoir fait le commerce dans la colonie avec des extorſions & des vexations crapuleuſes; de n'avoir pas ramené le convoi des vaiſſeaux marchands auxquels ſon eſcadre devoit ſervir d'eſcorte, & ſurtout à l'atterrage de France; d'avoir négligé de donner dans une flotte ennemie d'environ vingt-cinq voiles, dont il auroit pu s'emparer facilement. A cela ſe joignoient les mauvais traitemens faits aux commis des fermes pendant le déſarmement de l'eſcadre, dont les directeurs avoient porté au Miniſtre les plaintes les plus grieves. Toutes ces fautes provenoient d'un autre vice radical du corps, de cette cupidité ſordide dont eſt dévoré un officier de la marine, trop habitué à l'aſſouvir impunément par une pacotille

lucrative & à ſubordonner les intérêts de l'Etat
1756. au ſien.

Tous ces coupables reſterent impunis par la connivence de leurs camarades, qui auroient dû être les premiers à déſirer que leur corps en fût purgé. On avoit bien donné ordre à M. Dugué, Commandant la marine à Breſt, de prendre les informations néceſſaires pour éclaircir la conduite de Mrs. de Montalais & de la Rigaudiere: „ *mais* ", dit un Journal du Département de Breſt, „ ces dépoſitions n'avoient pas de quoi „ donner de l'inquiétude aux accuſés. Le Com„ mandant diſoit à ceux qu'il faiſoit appeller: „ *parlez ſans rien craindre; il faut témoigner* „ *la vérité.* Mais ils avoient trouvé le Major „ Rozilly dans l'antichambre, qui les avoit aver„ tis de peſer leurs paroles, parce qu'il y alloit de „ la pendaiſon...... Et voilà comme le Roi eſt „ ſervi! ajoute l'hiſtorien."

M. de la Rigaudiere cependant ne put ſoutenir les remords dont il étoit dévoré, & malgré les probabilités de l'impunité, comme ſon camarade, il crut devoir ſe faire juſtice lui-même: on le trouva pendu dans le grenier de ſa maiſon; ſorte d'héroïſme qui lava ſa lâcheté aux yeux de bien des gens & le fit plaindre. Il étoit frere de M. de l'Eguille, officier de diſtinction, ſervant dans le même corps, & dont les reproches ſanglans ne contribuerent pas peu à le porter à un pareil acte de déſeſpoir.

Quant à Mrs. de Chauvreau & Meſchin, ils en furent quittes pour n'être plus employés: M. d'Aubigny n'en fut pas moins Chef-d'eſcadre, & M. Perrier avoit trop l'oreille du Garde des ſceaux

pour ne pas se justifier.

C'est ainsi que, tandis qu'à Londres on fusilloit 1756.
Byng, infracteur à la lettre de la loi, mais qui s'étoit défendu avec beaucoup de présence d'esprit, par d'excellens raisonnemens, & d'une maniere séduisante même pour ses juges qui solliciterent sa grace, on laissoit impunis en France des officiers évidemment coupables, prévenus des crimes les plus bas, n'ayant rien qui pût les innocenter, & contre la conduite desquels s'élevoient les dépositions de leurs équipages, les réclamations de corps entiers & les plaintes de toute la nation. C'étoient ces traîtres à leur patrie qui crioient le plus violemment contre le jugement de l'Amiral Anglois, parce qu'en réfléchissant sur eux-mêmes ils sentoient combien, à plus forte raison, ils auroient été dans le cas du supplice. Ce sont eux, qui à force d'accuser de cruauté le Monarque inflexible, convaincu de la nécessité d'un grand exemple, de cette maxime terrible, mais juste en politique : *opportet unum mori pro populo*, sont presque parvenus à le flétrir dans l'opinion publique. Quoi qu'il en soit de cette opposition de conduite des deux gouvernemens, il étoit aisé de prévoir lequel devoit l'emporter. La cour de Londres eut bientôt la supériorité des négociations. En effet, tandis que celle de France se félicitoit du traité de Vienne, la premiere le regarda comme un événement politique, brillant, par le spectacle nouveau qu'il offroit, mais au fond désavantageux ; en ce que nous ne pouvions acquérir pour alliée la maison d'Autriche, que nous ne nous fissions un ennemi du Roi de Prusse, & elle trouva que celui-là en valoit bien un

autre : elle se hâta de se lier avec lui. Le Roi
1756. d'Angleterre acquit par-là un protecteur de son
16 Janv. Electorat d'Hanovre : du reste, il se reposa sur l'ambition de son nouvel allié pour troubler l'Allemagne & nous entraîner dans une guerre de terre où il avoit tant d'intérêt de nous plonger. Enfin sentant la faute qu'on avoit faite de négliger ce Monarque & de lui donner de l'ombrage, on envoya M. de Valory à Berlin; il étoit trop tard, le coup étoit porté, & l'année ne devoit pas s'écouler sans en éprouver les suites funestes.

La conduite de l'Angleterre vis-à-vis de l'Espagne n'étoit pas moins adroite. Cette Puissance étoit celle qui nous devenoit le plus nécessaire dans la circonstance, & nous ne devions nous flatter de tenir tête sur mer à la premiere, que par la réunion de l'autre. Mais c'étoit à l'instant qu'il falloit l'opérer, lorsque notre marine, encore entiere & fraîche, pouvoit se combiner avec celle de S. M. Catholique & lui donner l'exemple & l'énergie dont elle avoit besoin. Il ne falloit point différer à la presser, à aiguillonner son indolence, à l'éclairer sur ses vrais intérêts, ou plutôt il auroit fallu ne pas se mettre dans le cas d'une rupture sans s'être assurée d'un allié aussi essentiel. Que faisoit au contre notre rivale, qui connoissoit mieux que nous l'importance de l'Espagne? Elle l'endormoit pour traîner en longueur; elle affectoit d'accepter sa médiation ; elle renonçoit à quelques parties de son commerce susceptibles de devenir objets de querelle; elle dissimuloit même les injustices commises envers ses sujets, les injures faites à son pavillon, & tandis qu'elle tenoit ainsi dans l'inaction cette nation redoutable, elle

jouissoit de l'asservissement du Portugal & recueilloit pour sa défense l'or & les diamans des mines du Brésil, que ce royaume alloit exploiter en sa faveur. 1756.

Afin de mieux profiter de ce répit, elle excita le Roi de Prusse à ne pas perdre de tems & à opérer une diversion puissante. En effet, tandis que la France hésitoit sur ce qu'elle vouloit faire à l'égard d'Hanovre, arrêtée par le scrupule de troubler la paix de Westphalie dont elle étoit garante, mais bien certaine de le faire impunément, puisqu'elle avoit pour elle le chef de l'Empire, ce Monarque, moins délicat & plus décidé, fait entrer le Prince Ferdinand de Brunswick en Saxe, 29 Août. à la tête de 60000 Prussiens qui s'emparent de Leipsick. Son invasion est accompagnée d'un manifeste, dans lequel il déclare qu'il est forcé à cette entreprise pour prévenir les projets hostiles de ses ennemis. Il prétend que c'est l'Impératrice-Reine qui a commencé à faire des armemens; que la paix & la guerre sont entre ses mains; qu'elle n'a qu'à donner une déclaration sans ambiguïté, nette & précise, sur les motifs de ses appareils militaires, & que la tranquillité publique se rétablira. Il proteste, au surplus, qu'il regarde les Etats de Saxe comme un dépôt qu'il remettra au Roi de Pologne, aussitôt qu'il le pourra sans s'exposer.

Le Monarque pris au dépourvu, sort de Dresde, après avoir fait porter à son ennemi toutes les paroles de neutralité que pouvoit lui suggérer la circonstance, & après avoir reçu cette réponse accablante: *tout ce que vous me proposez, ne me convient pas; je n'ai aucune convention à faire.*

1756. Il se rend à Pirna, où dix-sept mille Saxons étoient campés, commandés par le Comte Rutowski.

10 Sept. S. M. Prussienne arrive le même jour à Dresde, y met une garnison, établit à Torgaw un directoire de guerre pour la perception des revenus du pays, se sert des armes qu'elle trouve dans les arsénaux, fait des levées de troupes, tire tout l'argent, les vivres & les munitions qui lui sont nécessaires, exige de la Reine de Pologne la clef des archives de la Maison de Saxe, &, sur le refus de cette Princesse, plus ferme, plus intrépide que son foible époux, on se met en devoir d'enfoncer les portes. En vain elle se place devant, comme pour leur servir de rempart; on ne respecte point sa personne & son courage, on viole ce dépôt sacré, & l'on enleve les papiers qu'il importoit au vainqueur de connoître & d'avoir en sa possession. Muni de ces pieces, qui ne servent qu'à le confirmer dans sa résolution, il fait investir le camp de Pirna, & de celui qu'il occupe à Zedlitz commande dans la Saxe en conquérant. En vain l'Empereur le somme de retirer ses troupes de l'Electorat, sous les peines prescrites par les loix du corps Germanique, dont le Monarque Prussien disoit être venu conserver les libertés; il répondit à cette forme juridique par la bataille de Lowositz. Il

1 Octob. annonça la nouvelle à la Reine sa mere dans ce billet de sa main: „ ce matin j'ai gagné la bataille „ contre les Autrichiens. De grands talens ont „ été déployés de part & d'autre; le destin a été „ douteux pendant quelques heures, mais enfin „ il a plu à Dieu de nous donner la victoire. " Quoiqu'en aient raconté les Autrichiens dans leur relation, c'en étoit une, sans doute, puisque le Com-

Comte de Brown ne put remplir l'objet important de sa mission de délivrer les Saxons; puisque le Roi Auguste fut obligé de se retirer au château de Konigstein avec le Prince Royal, & que son armée ayant en vain tenté de s'échapper, fut réduite à la dure extrémité de se rendre prisonniere de guerre, & tout cela en moins de quinze jours. La lettre d'Auguste II à son Général, pour l'autoriser à disposer comme il voudra, ou comme il pourra, du sort de l'armée, résout ce problême mieux que tous les raisonnemens. Elle suppose dans ce Prince ou la lâcheté la plus méprisable, ou le plus violent désespoir. On pourroit même y trouver des expressions appartenant aux deux sentimens. *Il faut*, dit-il, *se conformer aux ordres de la Providence, & nous consoler par la droiture de nos sentimens & de nos intentions.* Ce qui caractérise d'abord une ame affaissée sous le poids de la douleur. Elle se releve; il ajoute plus loin: „ on voudroit m'imposer les conditions les plus humiliantes, proportionnées à l'excès déplorable de ma situation....... Je ne puis en entendre parler: je suis un Monarque libre; tel je veux vivre, tel je veux mourir: mon dernier soupir s'exhalera dans le sein de l'honneur." Enfin il retombe de nouveau: „ je laisse tout entier à votre discrétion le destin de mon armée; que le conseil de guerre détermine si vous devez vous rendre prisonnier, périr les armes à la main, ou périr par la famine...... Je vous déclare que vous ne répondrez de rien, & que je n'exige qu'une chose, que vous ne serviez pas contre moi ou mes alliés."

1756.

La capitulation suivit bientôt. Elle est singuliere par la gaieté du Roi de Prusse. Il déclare
1756. Art. I. au Monarque son frere, que s'il veut lui donner cette armée, il n'est pas besoin de la faire prison-
Art. III. niere. Sur la demande des subsistances, il répond:
Art. V. *Accordé, & plutôt aujourd'hui que demain.* A l'égard de ses gardes du corps, que S. M. Polonoise désiroit qu'on renvoyât libres, il refuse & ajoute: „ un homme est fol de laisser aller des „ troupes dont il est maître, pour les trouver en „ tête une seconde fois & être obligé de les faire
Art. X. „ prisonnieres de nouveau." Prend-on des précautions pour assurer la fourniture des vivres aux troupes, il s'en charge, & certifie qu'elle sera payée plus réguliérement que ci-devant.

Tel fut le résultat de l'alliance contractée par le Roi de Pologne avec l'Impératrice & la Czarine. Il perdit son armée, son électorat, & reçut, comme une grace, la permission de se rendre dans ses autres Etats, où il étoit si méprisé qu'aucun sujet n'osa même proposer de le secourir. Durant toute cette guerre il ne reparut plus sur la scene. La Reine, soutenant mieux sa dignité, animée du sang Autrichien qui couloit dans ses veines,
17 Nov. 1757. ne voulut point quitter Dresde; mais ne pouvant résister au chagrin dont elle étoit consumée, elle y mourut un an après.

Cette agression du Roi de Prusse est, sans doute, en politique un chef-d'œuvre de sagesse, de prévoyance, d'activité & d'audace; mais l'est-elle également aux yeux de l'équité stricte & rigoureuse? Oui, non-seulement s'il avoit acquis les preuves du complot formé de le dépouiller, mais s'il avoit des soupçons suffisans pour fonder ses al-

larmes & le déterminer à découvrir un myſtere d'un intérêt ſi preſſant à dévoiler, myſtere dont il ne pouvoit ſonder la profondeur que par une invaſion ſecrete & ſubite. La ſuite fit voir qu'il n'avoit que trop bien conjecturé, qu'il n'avoit pas un inſtant à perdre, & que s'il n'avoit écraſé l'Electeur ſon rival, pendant que celui-ci retenu, moins par eſprit de juſtice que par la conviction de ſa foibleſſe, héſitoit à le prévenir, il ſuccomboit lui-même ſous le nombre & les efforts de ſes redoutables ennemis. La poſition critique où ce Monarque, malgré l'inaction de la Saxe, malgré la jonction de cette puiſſance, puiſque toutes les troupes en furent incorporées dans les ſiennes & groſſirent ſon armée, ſe trouva depuis pluſieurs fois, juſtifia ſa conduite & la juſteſſe de ſes démarches. Le Roi de Pruſſe, qu'on comparoit à Mandrin dans Paris (*), qualifié ſi ſouvent d'*illuſtre brigand*, ne paſſera chez la poſtérité mieux inſtruite, entre les Souverains ſes contemporains, que pour avoir été plus décidé, plus entreprenant & plus expéditif. 1756.

Une conſidération qui auroit pu arrêter ce Monarque moins profond politique, ç'auroit été la crainte de ſoulever contre lui la France, dont il connoiſſoit la ſenſibilité. L'affront fait au beaupere du Dauphin ne pouvoit manquer d'y exciter une fermentation violente; les larmes d'une auguſte bru, les ſollicitations du Prince ſon époux, l'exemple du paſſé, tout lui devoit faire appré-

(*) Les chanſons curieuſes qui furent chantées dans le tems à ce ſujet, méritent d'être conſignées comme pieces hiſtoriques. Voyez N°. VI.

hender une rupture. Mais cette rupture inévitable, il ne faiſoit également que la prévenir: il
1756. avoit vu de tout temps le zele généreux & aveugle de cette puiſſance pour les intérêts de ſes alliés: il prévoyoit qu'elle ne s'en tiendroit pas aux ſecours ſtipulés dans le traité de Verſailles; il ſavoit que c'étoit elle qui, par le Chevalier Douglas, & par un émiſſaire plus adroit encore, (anecdote que nous aurons occaſion de développer dans la ſuite) (*), avoit rendu inutile le traité de la Ruſſie en Angleterre, & déterminé la Czarine à tourner contre lui les 80,000 hommes deſtinés dans le principe pour cette Puiſſance. Il préféra, en accélérant la diverſion, de fournir à l'Angleterre, qui l'en preſſoit, plus de facilité de ſoutenir la guerre maritime. Il ne tarda donc pas à heurter de front la France, en s'oppoſant à ce que le Comte de Broglio, Ambaſſadeur de S. M. auprès du Roi de Pologne, ſe rendît à Varſovie auprès de ce Prince, où ſon caractere l'appelloit. Comme Frédéric ne pouvoit vouloir commettre une inſulte gratuite, qu'il ne fait rien ſans raiſon, il eſt à préſumer qu'il eſpéroit retarder par-là d'autant le cours des négociations entamées & gêner une communication dangereuſe.

Quoi qu'il en ſoit, ſon Miniſtre plénipotentiaire reçut bientôt ordre de quitter la cour, & M. de Valory celui de revenir en France ſans prendre congé. La guerre par terre fut réſolue, & le Comte d'Eſtrées nommé pour aller concerter avec la

(*) Il eſt queſtion de Mlle. d'Eon, envoyée d'abord ſeule, en fille, en Ruſſie, & enſuite en homme avec le Chevalier Douglas.

cour de Vienne la façon dont on pourroit lui être le plus utile. Le résultat fut, avec la magnificence ordinaire de la France, de substituer aux vingt-quatre mille hommes qu'on étoit obligé de fournir & réclamés par le Roi de Pologne, mais qu'on avoit fait marcher inutilement l'automne précédente, de mettre sur pied, au printemps suivant, une armée de cent mille hommes, sous les ordres du Maréchal d'Estrées, afin d'opérer en Westphalie d'une maniere éclatante. Elle fut peu après suivie de deux autres : une sur le Haut-Rhin, commandée par le Maréchal de Richelieu, & l'autre sur le Mein, par le Prince de Soubise. C'est la Marquise qui avoit nommé ces deux derniers Généraux. Le premier l'avoit emporté par son mérite, mais ne tarda pas à succomber. 1756.

La cour de Vienne, auprès de laquelle il venoit de concerter le plan de la campagne (*), l'avoit appuyé de son crédit pour qu'on lui en confiât l'exécution. La cabale le traversa, & son caractere altier repugnant à la souplesse, au dévouement absolu qu'exigeoit la favorite, il fut disgracié.

En effet, quoique Madame de Pompadour n'eût plus sur son auguste amant l'empire que donne la séduction des sens, son crédit n'en avoit pas souffert; il croissoit même tous les jours, & c'étoit elle qui regnoit à l'ombre de l'autorité du Monarque. Il étoit enchanté de trouver sur qui se décharger du poids de sa couronne, & la Marquise, pour le mieux supporter, s'étoit depuis quelque

(*) Voyez les *Eclaircissemens présentés au Roi par le Maréchal d'Estrées*, imprimés en 1758.

1756. tems livrée abſolument à la politique. C'eſt l'Abbé Comte de Bernis qui l'avoit initiée aux myſteres de cette ſcience. Cet Abbé, homme de qualité, mais pauvre, s'étoit d'abord livré à ſon goût pour le bel eſprit & le plaiſir. Il avoit eu de bonne heure une place à l'Académie françoiſe, mais n'avoit pu obtenir de bénéfice. Un jour qu'il ſollicitoit l'ancien Evêque de Mirepoix : *Monſieur l'Abbé*, lui répondit ce Prélat, *vous m'importunez en vain; tant que vous ferez des vers & que vous ne changerez pas de train de vie, vous n'aurez rien. — Eh bien, Monſeigneur, j'attendrai*, lui repliqua-t-il avec un ſourire malin.

C'étoit un homme aimable, poli, inſinuant auprès des femmes; il étoit très-bien avec Madame d'Etioles, même du dernier bien, à ce qu'on a toujours cru. Il lui tenoit compagnie lors des voyages de Louis XV à l'armée, & charmoit ſon ennui durant cette abſence, car elle ne le ſuivoit point régulierement : l'exemple de Madame de Château-roux l'effrayoit, & ſi la curioſité ou la néceſſité de ſatisfaire à l'empreſſement des deſirs du Roi l'obligeoit quelquefois de ſe déplacer avec le plus grand myſtere, elle revenoit bientôt dans ſa ſolitude.

Les circonſtances où ſe trouva l'abbé de Bernis éveillerent ſon ambition. Les Ambaſſades étant le genre de diſtinction dont ſon état fut le plus ſuſceptible, il ſe mit au fait des intérêts des Princes & donnoit des leçons à la favorite. Ils ſe formerent ainſi tous deux. Après l'avoir fait paſſer dans différentes cours où il étoit chargé de donner une grande idée de cette Dame, & de

lui en concilier les Souverains, elle le fit rappeller à Versailles, le fit entrer au conseil & nommer Ministre des affaires étrangeres. 1756.

Dans le haut période de grandeur où étoit montée Madame de Pompadour, où, jouant le rôle de Madame de Maintenon, elle nommoit les Ministres, les Généraux, elle recevoit les Ambassadeurs, elle étoit en correspondance avec les puissances étrangeres, le Roi lui-même jugea convenable de mettre plus de décence dans un commerce où les sens n'étoient plus pour rien. En conséquence, toutes les communications secretes de son appartement à Versailles & dans les autres châteaux furent murés; elle fut nommée Dame du palais de la Reine, & présentée en cette qua- 7 Févr. lité par la Duchesse de Luynes, la femme la plus austere de la cour & la favorite de sa maîtresse.

Afin de soutenir ce ton de pruderie, Madame de Pompadour détermina le Roi, ne pouvant commencer la guerre sans fouler ses peuples, d'être le premier à donner l'exemple, & à diminuer une partie de sa maison. Il réforma plusieurs équipages de chasse & un grand nombre de chevaux de course des deux écuries. Il y eut aussi des réglemens sur les petits voyages pour les rendre moins dispendieux: il fut décidé qu'à la cour il n'y auroit point de spectacles, & l'on suspendit les travaux du Louvre. Malheureusement il y avoit plus d'apparence que de solidité dans tout cela; les Ministres même plaisantoient d'une telle hypocrisie; le Comte d'Argenson dit que ces épargnes étoient un si petit objet qu'elles suffiroient à peine pour enrichir un Directeur des vivres pendant la guerre; & puis on ne tarda pas à repren-

dre l'ancien train, & les choſes allerent de mal en
1756. pire, car le déſordre eſt toujours plus grand après la réforme; c'eſt un torrent contenu qui ſe déborde avec plus de violence.

Cependant, au moyen de ces ſacrifices, on crut le Roi autoriſé à demander les nouveaux ſubſides qu'exigeoit une guerre qui s'étendoit au continent & alloit embraſer l'Europe. Les ſeize millions du don gratuit du Clergé n'avoient été qu'une goutte d'eau; la reſſource du renouvellement du bail des fermes, qui en l'augmentant de quelques millions, en avoit procuré 60 d'extraordinaire, étoit épuiſée; il falloit faire des fonds pour la campagne prochaine: M. de Sechelles n'étoit plus en place; nommé Contrôleur-général ſur la démiſſion de M. Machault, il avoit été porté à cette dignité d'un vœu unanime, mais il ne ſoutint pas ſa réputation. D'un des plus grands Intendans d'armée qu'on eut vu, il devint un Miniſtre médiocre des finances. Sa ſeule opération fut d'avoir ſupprimé les ſous-fermes, opération très-critiquée, & d'avoir augmenté le nombre des fermiers généraux de 40 à 60; ce qu'on ne blâma pas moins, en ce que c'étoit affermir de plus en plus le régime de ces publicains odieux à la nation, appellés par dériſion: *les Colonnes de l'Etat*, & qui en ſont trop réellement les deſtructeurs & les tyrans. Il étoit uſé de travail, infirme; ſa tête foibliſſoit & il en donna une preuve en déſignant au Roi pour ſon ſucceſſeur, M. de Moras ſon gendre, l'homme le plus inepte qu'on eût vu depuis longtems à la tête des finances. C'eſt à cette époque que le Maré-
13 Avril. chal de Noailles, mauvais guerrier, mais grand po-

politique & excellent citoyen, prévoyant les malheurs de sa patrie, prétexta son âge très-avancé 1756.
& obtint de S. M. la permission de se retirer du conseil, où il fut remplacé par le Maréchal de Belle-Isle. On se flatta que ce Seigneur, qui avoit passé sa vie dans l'étude la plus assidue, ou à la tête des armées, ou chargé des plus grandes ambassades & des plus importantes affaires, qui connoissoit personnellement tous les Princes de l'Europe, qui avoit vu leurs pays & calculé à fond leurs intérêts & leurs forces, suppléeroit dignement au vuide que laissoit son prédécesseur.

C'est à l'administration de M. de Moras qu'il faut rapporter le commencement de cette foule d'impôts dont la France a été surchargée sans interruption depuis, jusqu'à la fin du regne de Louis XV. Il débuta sous les plus sinistres auspices, en faisant tenir à Versailles un lit de justice pour l'enregistrement de trois déclarations bursales. 21 Août.
On n'avoit point tiré de la derniere guerre, si glorieuse, un avantage qu'elle auroit au moins dû procurer, celui d'en faire payer les frais aux ennemis. On a beaucoup exalté la générosité du Roi, de leur avoir rendu gratuitement les conquêtes faites sur eux; mais s'il n'y avoit pas été nécessité par les causes secrettes dont nous avons fait mention, causes que l'intrigue & la jalousie rendoient plus pressantes à ses yeux, cette générosité auroit été fort mal entendue, faite aux dépens des intérêts & du bonheur de son peuple.

L'ivresse des prospérités avoit empêché cette réflexion, lors qu'en 1749 la prolongation du premier vingtieme fut présentée, non seulement comme un moyen de parvenir à la libération des det-

tes de l'Etat, mais encore comme une opération
1756. économique, qui, jointe à l'ordre que S. M. se proposoit d'établir dans ses finances, devoit lui fournir des ressources capables d'*assurer, dans des tems de nécessité, la gloire de son Etat & la tranquillité des Alliés de sa Couronne, sans être forcé de recourir à des moyens extraordinaires*. Une espérance si flatteuse avoit rendu le poids de la nouvelle imposition plus léger. La premiere déclaration enrégistrée détruisoit l'illusion; on y apprenoit qu'après sept années on étoit encore bien éloigné du but qu'on s'étoit proposé; & que l'amortissement des dettes étoit si peu avancé, malgré le payement du premier vingtieme, qu'on étoit déjà obligé d'en mettre un second, c'est-à-dire d'employer, presque à l'ouverture de la guerre, ces ressources que S. M. avoit voulu éviter & réserver pour les extrêmités les plus fâcheuses. Les deux autres n'étoient que des continuations de droits. La consternation fut universelle: les cours commencerent aussi cette longue suite de remontrances, dont l'opiniâtreté concourut merveilleusement à favoriser leur destruction; mais aucune ne se signala plus en cette circonstance que la Cour des aides. Elle avoit alors pour chef M. de Malesherbes, le fils du Chancelier, qui brûloit de manifester son patriotisme & d'effacer la honte qu'imprimoit au nom de Lamoignon, son pere, organe des volontés accablantes du Monarque. On ne peut voir rien de mieux composé que les remontrances de son tribunal à ce sujet. Elles produisirent au moins, par dessus les autres, l'effet de déterminer le Roi à fixer l'incertitude de la durée de ces impôts. S. M. répondit que la

suppression auroit lieu du jour de la cessation des hostilités, au lieu de celui de la conclusion de la paix. C'est le moment de les tirer de l'oubli injurieux où le ministere s'efforce de tenir ces écrits, monumens précieux de zele qui ne sauroient acquérir trop de publicité (*). On y verra l'origine & les progrès du mal de la France, dans la mauvaise assiette des impôts, dans les odieux instrumens de leur perception, dans la négligence & l'abandon des formes, surtout dans l'arbitraire qui a partout été substitué à la loi, & l'on demeurera convaincu qu'il n'est pas de médecin assez habile pour sauver le Royaume, si, comme dans les maladies physiques désespérées, où l'on employe le fer & le feu pour la destruction des parties gangrenées, il n'use de moyens violens de le regénérer, s'il ne *retrempe nos ames*, suivant l'expression d'un jeune militaire ardent, plein d'énergie (†) & de patriotisme. 1756.

Dans le concours des calamités générales & particulieres dont la France étoit affligée, où les peuples, malgré les premiers succès de la guerre, étoient opprimés de nouveaux impôts, &, au moindre revers, menacés d'autres plus considérables, où le Parlement, séparé, dispersé, se trouvoit dans l'impuissance de s'y opposer, où le Clergé mécontent gémissoit sur les maux de l'église, sur les prêtres décrétés, les évêques exilés, où l'héritier présomptif du royaume languissoit dans une inaction involontaire, s'indignoit de voir une

(*) Ces Remontrances, trop longues, seront renvoyées dans les pieces pour servir à l'histoire, sous le N. VII.

(†) Voyez la préface de *la Tactique* de M. de Guibert.

femme remplir les importantes fonctions, dont le
1757. Monarque indolent auroit dû se charger ſeul, il arriva une cataſtrophe effroyable, & qui, quoiqu'imprévue, fut d'abord rapportée à quelqu'un de ces fatals événemens.

5 Janv. La veille des Rois, Louis XV fut aſſaſſiné dans ſon propre palais, au milieu de ſes gardes, entouré des grands officiers de ſa couronne, en préſence de ſon fils. Il montoit en caroſſe pour aller ſouper & coucher à Trianon, lorſqu'il ſe ſentit atteint d'un coup rapide au côté droit entre les côtes; il étoit environ ſix heures; il faiſoit nuit; ſous la voûte, peu éclairée, étoit une multitude ordinaire de courtiſans & d'oiſifs, toujours avides de voir le Monarque; un froid rigoureux obligeoit les ſpectateurs de s'envelopper dans leurs redingotes: le régicide en avoit une, & après avoir commis ſon crime, ayant remis ſon coûteau dans ſa poche s'étoit rejetté dans la foule, & ſous ce déguiſement général il auroit peut-être échappé, s'il avoit eu la précaution d'avoir le chapeau bas comme tout le monde. S. M. s'apperçoit au ſang qui coule qu'elle eſt bleſſée; elle ſe retourne: à l'aſpect d'un inconnu couvert & les yeux égarés, elle dit avec le plus grand ſang-froid: *c'eſt cet homme qui m'a frappé; qu'on l'arrête & qu'on ne lui faſſe point de mal.*

Cependant l'effroi ſaiſit bientôt le Monarque; ceux qui l'entourent, l'augmentent: la bleſſure peut être mortelle, &, quoique légere, elle le devient, ſi l'arme eſt empoiſonnée. On met au lit S. M.; on cherche les chirurgiens; la Reine, la famille royale l'entourent; il ne voit point ſa tendre amante; il juge qu'on l'a écartée; qu'on lui diſſimule le danger où il eſt; que c'eſt ſon dernier

jour; il demande à se confesser. Son confesseur, ses aumôniers n'y étoient point : on arrête un simple chapelain pour ce délicat ministere. En vain il s'excuse, il prétexte son ignorance, il dit qu'il ne sait point absoudre les Rois ; on l'enleve, on le conduit à S. M. & le force à voir à ses pieds ce pénitent auguste. La confusion, les inquiétudes & la terreur regnerent ainsi dans le château jusqu'au lendemain, qu'ayant levé l'appareil les gens de l'art ne trouverent, au lieu de plaie, qu'une large saignée, qui n'auroit pas empêché un simple particulier de vaquer à ses affaires. 1757.

Durant cet intervalle, on avoit cherché à découvrir de l'assassin toutes les notions nécessaires sur un crime si énorme : l'imagination se perdoit en conjectures de toute espece. Son premier propos, au moment où l'on s'étoit saisi de lui, n'avoit fait que redoubler les allarmes & les soupçons d'une conspiration profonde & combinée contre la famille royale entiere; il s'étoit écrié du ton d'un homme pénétré de remords & qui a de grandes choses à révéler : *qu'on prenne garde à Monseigneur le Dauphin; qu'il ne sorte pas de la journée.*

La garniture des gardes du corps & des cent-suisses, à travers laquelle le parricide s'étoit fait jour en portant ses mains sur le Roi, étoit furieuse. M. le Duc d'Ayen, Capitaine de service auprès de sa personne sacrée, désespéré que cet attentat eût été commis sous ses yeux, avoit donné des ordres séveres pour qu'on interrogeât sur le champ le coupable & qu'on lui arrachât son horrible secret. Le zele aveugle & funeste de ces militaires les porta à user des plus cruels traite-

1757. mens, afin de le faire parler; ils lui tenailloient les jambes avec des pincettes rouges, & peut-être l'auroient-ils ainsi soustrait, comme Clément, par une mort trop prompte, au supplice & aux recherches de la justice, si le Grand Prevôt de l'hôtel, à qui appartenoit la connoissance du forfait, commis dans le palais du Souverain, ne se fût emparé du régicide. Par sa procédure plus réguliere, on eut bientôt lieu de se tranquilliser sur le principe & les suites qu'on redoutoit de cet assassinat. On reconnut que le parricide, nommé *Robert-François Damiens*, né en Artois de la lie du peuple & laquais de profession, ne s'y étoit porté par aucune récompense, instigation ou conseil; que ce n'étoit pas même un fanatique religieux de la classe des Clément & des Ravaillac, mais un fanatique de patriotisme, ou plutôt un frénétique, un homme égaré, un fol furieux, qui entraîné malgré lui vers son crime, avoit voulu s'y soustraire en calmant, par les secours usités, l'effervescence de son sang; il protesta que, s'il avoit été saigné, comme il le demandoit, il ne l'eut pas commis.

A la premiere nouvelle de l'assassinat du Roi, parvenue dans la capitale quelques heures après, tout fut en rumeur: les Princes du sang, les Grands du royaume, les principaux Magistrats se rendirent à Versailles; l'Archevêque ordonna des prieres de quarante heures; les spectacles se fermerent. Mais quelle différence de cette époque à celle de la maladie de ce Prince à Metz! On détestoit, sans doute, on exécroit le monstre qui avoit osé porter ses mains sur l'*Oint du Seigneur*; on demandoit des nouvelles du Monarque; on vouloit

ſavoir tous les détails de cette incroyable cataſtrophe; mais c'étoit de la curioſité, & non de l'intérêt; on étoit conſterné plus qu'affligé; le cœur prenoit peu de part à l'événement; les larmes ne couloient point; les égliſes étoient vuides. Quelle leçon pour Louis XV, s'il eut pu la recevoir, ſi l'adulation ne lui eut déguiſé les véritables ſentimens de ſon peuple! Au reſte, Damiens ne les lui diſſimula pas. Il eut l'audace de dicter une lettre à S. M., dans laquelle, à travers ſon galimathias & ſa groſſiereté, un philoſophe qui réfléchit, démêle la filiation des idées de l'auteur en démence, & aſſigneroit facilement, ſans autre inſtruction, de quelle maniere il étoit parvenu à concevoir ſon abominable projet. 1757.

Damiens avoit été domeſtique dans diverſes bonnes maiſons; il avoit ſervi chez les Jéſuites, chez des Janſéniſtes, chez des Magiſtrats. Le luxe de nos tables, l'appareil & la forme du ſervice exigent beaucoup plus de valets que chez nos peres; il a fallu néceſſairement les multiplier, s'en entourer dans nos repas: aucun où il n'y ait autant de laquais que de maîtres: notre molleſſe a même ſupprimé depuis quelque tems l'uſage prudent de les renvoyer au deſſert, dans ces momens où la chaleur du vin provoquant l'intempérie de la langue, on ſe livre avec confiance, ſoit aux mouvemens violens de l'indignation d'une ame forte contre les auteurs des maux de l'Etat, ſoit aux ſaillies piquantes de la gaieté maligne de l'eſprit; car dans cette capitale, où le deſpotiſme, toujours armé contre la liberté, oblige à la plus grande réſerve dans les lieux publics, on aime à s'en dédommager dans l'intérieur des maiſons, ſouvent

1757. par les propos les plus républicains & les plus effrénés. Damiens avoit été dans le cas d'entendre tous les jours de ces propos, tantôt d'un parti & tantôt de l'autre. Coupable de vol, d'assassinat, d'empoisonnement, ce n'étoit point un de ces hommes susceptibles d'un enthousiasme religieux ou politique, qui égare quelquefois ceux qu'il enflamme, qui produit également & les vertus héroïques & les forfaits atroces; mais d'une humeur sombre & ardente, le levain de la fermentation des esprits avoit passé dans le sien, & son sang vivement agité lui avoit exalté le cerveau jusques à la démence. Comme les plaintes qu'il entendoit sans cesse, soit des gens d'église, soit des gens de robe, soit des bons citoyens gémissant de ces querelles, portoient toujours contre une administration vicieuse; qu'il étoit trop ignorant pour savoir qu'un Souverain n'étant que le représentant de l'Etat, ne peut avoir d'intérêt distinct bien entendu, & que si dans son imbécillité, dans son extravagance, ou dans sa férocité, il se rendoit coupable envers sa nation de ces délits, rares heureusement, des Caligula, des Neron, des Tibere, elle seule ayant le pouvoir de le juger, verroit toujours avec horreur l'individu sacrilege qui préviendroit sa condamnation. Comme il étoit trop grossier pour sentir que ces murmures ne regardoient jamais que les Ministres, & qu'en réprouvant un régicide on exalteroit, sans doute, un patriote assez courageux pour faire exemple aux dépens de sa propre vie sur quelqu'un de ces fameux coupables trop impunis; il ne vit dans son délire que le Roi à qui s'adresser. Tout porte donc à croire qu'il n'avoit point de complices suf-

vant ſes déclarations conſtantes; mais que prêtres, magiſtrats & autres lui inſpirerent involontaire- 1757.
ment, par leurs déclamations furieuſes, ſon horrible projet; qu'enfin ſi Louis le Bien-aimé, ſentant toute la valeur, toutes les obligations de ce titre, les eût remplies, ſon regne, plus fortuné que celui de Henri IV, n'eut jamais été marqué de cette effrayante cataſtrophe.

On demandera peut-être pourquoi Damiens, n'ayant pour motif de ſon parricide que le mécontentement général, paroît cependant, ſoit dans ſa lettre au Roi, ſoit dans ſes divers interrogatoires, tout-à-fait parlémentaire? C'eſt qu'il avoit demeuré depuis quelques années chez des Conſeillers au Parlement, ou des gens attachés à cette compagnie; c'eſt que le nom de l'Archevêque, contre lequel il s'éleve ſi ſouvent, à force d'être répété à ſes oreilles avec mépris & indignation, avoit laiſſé dans ſon cerveau bleſſé les traces les plus profondes & les plus recentes.

Une circonſtance ſinguliere de cet attentat, & qui le diſtingue encore des précédens, c'eſt que ſon auteur n'avoit dans le cœur aucune haine contre le Roi; qu'il ſoutint dès le premier moment, & dans le reſte de la procédure, n'avoir jamais eu intention de le tuer, mais de le bleſſer ſeulement, afin de le toucher & de le ramener à Dieu & à ſa nation. Et l'examen de l'arme qu'il portoit, la maniere dont il s'en ſervit, ſemble le juſtifier ſur ce point. C'étoit un coûteau à reſſort, qui d'un côté préſentoit une lame longue & pointue en forme de poignard, & de l'autre un canif à tailler les plumes, d'environ quatre pouces de longueur. Il eſt certain que ſi Damiens eut voulu

frapper un coup sûr & meurtrier, il eut employé
1757. le premier fer.

Dès le soir même de l'assassinat du Roi, Mrs. des Enquêtes & Requêtes démis s'étoient assemblés chez le Président Dubois, le plus ancien de ses confreres, pour offrir leurs services & témoigner leur fidélité & leur zele. Ils s'étoient servis de l'entremise du Premier Président, mais sans succès. M. le Dauphin, envers qui le Roi, dans le premier moment de sa terreur, s'étoit déchargé du soin des affaires, n'aimoit pas assez ces Messieurs pour prendre sur lui de leur donner une réponse favorable. Il prétexta qu'il ne pouvoit rien statuer sans les ordres de S. M. & qu'elle n'étoit point en état qu'on l'entretînt de pareilles choses. Le Monarque revenu à lui, ne pensa pas plus favorablement sur leur compte. Mais en même tems convaincu que, malgré les indications de Damiens, & son audace de lui prescrire de remettre son Parlement, de le soutenir, & de respecter surtout les membres les plus mutins dont il lui envoyoit la liste (*), aucun de cette auguste compagnie n'avoit directement ou indirectement contribué à l'attentat contre sa personne; il ne fit pas difficulté de renvoyer le jugement du scélérat à ceux de la Grand'chambre qui n'avoient pas donné leurs démissions. Les

(*) On trouve dans le procès de ce misérable, après sa lettre au Roi, un billet à S. M., où il nomme Mrs. de Challerange, Beze-de-Lys, de la Guillaumie, Clément, Lambert, le Président de Boulainvillers & le Président Du Mazi, & où il ajoute ces propres termes:

„ Il faut qu'il remette son Parlement & qu'il le soutien-
„ ne, avec promesse de ne rien faire aux ci-dessus &
„ compagnie."

Lettres patentes furent expédiées en ces termes remarquables: 1757.

„ Vous êtes instruits de l'attentat commis con„ tre ma personne le 5 du présent mois entre cinq „ & six heures du soir, & vous m'avez donné „ dans cette occasion des preuves de votre fidé„ lité & de votre amour. Les sentimens de no„ tre religion & les mouvemens de notre cœur „ nous portoient à la clémence, mais considérant „ que notre vie ne nous appartient pas plus qu'à „ nos sujets, & qu'ils réclament de notre justice „ une vengeance éclatante pour assurer des jours „ que nous ne voulons employer qu'à leur bon„ heur: Par ces présentes nous, vous abandon„ nons l'instruction & le jugement du procès com„ mencé par le Prevôt de l'hôtel, validons en „ tant que de besoin, les procédures faites en la„ dite Prevôté, vous autorisant à faire exécuter „ vos jugemens hors de votre ressort, & en in„ terdisant la connoissance à toutes autres cours „ & jurisdictions."

En conséquence, Damiens fut transféré la nuit du 17 au 18 Janvier, de la geole des gardes du corps à la prison du palais, où l'on lui avoit préparé un logement dans la tour de Montgommeri. On mit à son transport un appareil extraordinaire, & l'on prit des précautions inouïes. Les formes étoient de tout tems prescrites à cet égard, & la grandeur du forfait, l'importance de faire un exemple éclatant sur le régicide, de le conserver pour qu'il n'échappât pas au supplice, & qu'on pût à loisir en suivre les moindres traces, nécessitoient ces soins, qui autrement auroient été injurieux aux Parisiens. Aucun, sans doute, qui ne

1757. se fût fait un devoir de surveiller ce scélérat. On voit dans le récit détaillé de sa garde, de sa marche & de son arrivée (*), qu'on avoit choisi

(*) Extrait d'une relation manuscrite, 18 Janvier 1757..... „ L'infame assassin est parti de Versailles hier au soir à „ dix heures trois quarts. Il y avoit trois carosses à qua- „ tre chevaux; ce misérable étoit dans un, accompagné „ d'un chirurgien du Roi & de deux gardes de la pre- „ vôté. Dans les deux autres, étoient des gardes de la „ prevôté & un homme arrêté au sujet de ce malheu- „ reux. Ces carosses se sont mis en marche, précédés „ d'un détachement de la Maréchaussée portant les armes „ hautes, & des détachemens battant les avenues du „ chemin qu'on devoit tenir. Soixante grenadiers des gar- „ des françoises, commandés par quatre Lieutenans & „ huit Sous-lieutenans à cheval sur des chevaux du Roi, „ accompagnoient ces carosses, & six sergens armés de „ fusils marchoient à chaque portiere. Dans cet ordre il „ est arrivé à Seve, où une autre compagnie de grena- „ diers s'est emparée des carosses & les soixante autres „ ont fait l'arriere-garde. La marche a été dirigée par „ les villages d'Issi & de Vaugirard. Il est entré à Paris „ par la barriere de Seve, la Croix-rouge, la rue du „ four, la rue de Bussi, la rue Dauphine, le pont-neuf, „ le quai des orfevres & la rue Saint-Louis. A Seve & „ à Issi une compagnie de gardes-suisses en bordoit les „ avenues; à Vaugirard une compagnie de grenadiers „ s'est réunie à l'escorte. Depuis la barriere de Seve, & „ le long de la route jusqu'au palais, on avoit en outre „ disposé beaucoup d'escouades de gardes-françoises pour „ assurer la marche. Ce matin à trois heures, les trois „ carosses sont entrés dans la cour du Mai du palais, „ accompagnées de tous les détachemens ci-dessus, qui „ se sont joints les uns aux autres. On a descendu le „ criminel à la porte de la conciergerie; on l'a mis „ dans une espece de hamac fermé avec une grosse cou- „ verture de laine & on l'a monté ainsi dans la tour de

l'obscurité de la nuit, comme plus propre à empêcher le tumulte; qu'il y avoit défense à qui que ce fut de se mettre aux fenêtres pour le voir passer, & ordre de tirer sur quiconque y contreviendroit. On ne connoissoit point encore le fond du complot, s'il en existoit un, & un coup de fusil, dirigé adroitement sur Damiens, auroit pu le laisser dans la même obscurité que celui de Ravaillac. 1757.

Ce dépôt une fois rendu à la conciergerie, les mesures ne furent pas moins excessives pour le

---

„ Montgommeri, où il est gardé par quatre Sergens qui „ restent jour & nuit dans sa chambre. Huit autres Ser„ gens occupent le dessus. Dessous est un corps-de-garde „ de dix gardes françoises, & sur la place de la cour „ du Mai, à la porte de la conciergerie, un corps de „ gardes françoises de soixante-dix hommes, comman„ dés par un Lieutenant, un Sous-Lieutenant & deux „ Enseignes, que l'on relevera toutes les vingt-quatre „ heures. Les officiers qui garderont ce misérable ne le „ verront pas, & l'on ne pourra entrer dans sa prison „ qu'avec un billet de M. le Premier Président. On a „ pris tant de précautions pour amener ce scélérat, que „ les ordres étoient donnés pour que personne ne se „ trouvât sur la route, & défenses de se mettre aux fe„ nêtres & aux portes partout où l'on pouvoit le voir, „ avec ordre de tirer sur ceux qui y contreviendroient. „ On a pris le tems de la nuit comme plus propre à „ cette translation.

„ Les gens du Roi ne sont allés à Versailles que ce „ matin pour les représentations. Le criminel a été in„ terrogé ce matin par M. le Premier Président & M. „ Molé, M. M. Severt & Pasquier, Rapporteurs. M. M. „ Portail & Lamoignon, Présidens à mortier honoraires, „ doivent prendre séance à la Grand'chambre."

1757. conferver. Un détachement de quatre-vingt-dix hommes des gardes françoifes, c'eft-à-dire de la garde du Roi même, fut chargé de cette fonction. Douze fergens & trois officiers fe relevoient fans ceffe à fon fervice. Enfin les frais que coûtoit au domaine ce miférable, montoient à plus de fix cents livres par jour.

Tout Paris fe flatta quand il vit le coupable aux mains du Parlement, & que, pour donner plus d'authenticité au procès, les Princes & Pairs eurent ordre de le fuivre, qu'il alloit apprendre des chofes étonnantes. La curiofité fut encore excitée pendant quelque tems par des faits étranges & romanefques qu'on débitoit, & qui donnoient ample carriere à l'imagination. Elle avoit fi fort travaillé chez certaines gens, que la vérité ayant percé dans le plus grand jour par le jugement, ils fe refuferent à la croire & perfifterent à prétendre que les Magiftrats, que les Pairs, que les Princes du Sang avoient prévariqué dans leurs fonctions, au point de dérober au public la connoiffance des autres coupables; que, plus ils auroient été illuftres, plus il auroit été dangereux & criminel d'épargner.

L'arrêt eft du 26 Mars. La féance commença à huit heures du matin & ne finit qu'à fept heures & demie du foir. Il fut condamné au même fupplice que Ravaillac; ordonné qu'il feroit préalablement appliqué à la queftion ordinaire & extraordinaire de deux heures, au lieu de demi-heure qu'elle dure ordinairement.

Ce monftre foutint fon caractere jufqu'au bout: il fut interrogé pendant cinq heures & demie, & il répondit avec le même fang froid, la même au-

dace, la même insolence, & si l'on osoit le dire, le même courage qu'il avoit montré jusques-là, 1757. mêlant à ses réponses de l'ironie, de la plaisanterie & presque de la gaieté; il continua de déclarer qu'il étoit un scélérat isolé; que son dessein criminel étoit conçu depuis plus de trois ans; qu'il ne l'avoit communiqué à qui que ce soit, & que s'il eût pu même soupçonner que son chapeau s'en doutât, il l'auroit jetté au feu. A l'égard des motifs qui l'avoient porté à cet horrible attentat, il déclara qu'il avoit été blessé de voir l'autorité royale compromise & avilie par les disputes survenues entre le Clergé & le Parlement, & du peu d'égard que le Roi avoit eu aux remontrances qui lui avoient été adressées. Il apostropha plusieurs de ses juges qu'il reconnut pour les avoir servis: il finit par un éloge de l'éloquence de M. Pasquier, son rapporteur (qui l'avoit harangué souvent, & à l'instant, en présence de l'assemblée, pour l'exhorter à dire la vérité & à déclarer ses complices) & il pria tous *Messieurs* de dire à S. M. qu'elle ne pouvoit mieux faire que de le prendre pour son Chancelier.

A la question, à l'hôtel de ville, sur l'échaffaud, Damiens n'en dit pas davantage. A quatre heures trois quarts de l'après-midi du 28 Mars, commença l'horreur de son supplice. On lui brûla la main droite; ensuite il fut tenaillé; on lui jetta du plomb fondu dans ses plaies & puis on l'écartela. Il resta vivant durant tout cet espace de tems de cinq quarts d'heure, avec une fermeté intrépide; il ne montra que la douleur inséparable de l'humanité, à laquelle le physique ne peut se refuser. Pour le dernier appareil on avoit élevé une

petite charpente à la hauteur des traits des chevaux, sur laquelle il étoit attaché ; ses bras &
1757. jambes dépassoient. Le bourreau avoit acheté six chevaux 3600 livres, afin que si quelqu'un des quatre premiers venoit à se rebuter, il pût le remplacer sur le champ. Quoique ces chevaux fussent très-forts, après maintes & maintes secousses, ils ne purent réussir, même les deux plus frais ; il fallut employer le secours de la hache. On réunit ces membres épars au tronçon, on alluma un bucher, on les y jetta, &, réduits en cendres, elles furent jettées au vent.

On fit à Damiens, pour son exécution, le même honneur qu'on lui avoit rendu pendant sa détention. La ville & les fauxbourgs furent investis du régiment des gardes françoises, à qui l'on fit prendre les armes. Au reste, le concours étoit si immense, qu'il falloit nécessairement beaucoup d'ordre.

On ne peut rendre l'affluence qu'il y avoit dans Paris ce jour-là. Les villages circonvoisins, les habitans des provinces, les étrangers y étoient accourus comme aux fêtes les plus brillantes. Non-seulement les croisées de la Greve, mais même les lucarnes des greniers furent louées à des prix fols ; les toits regorgeoient de spectateurs. Mais ce qui frappa surtout, ce fut l'ardeur des femmes, si sensibles, si compatissantes, à rechercher ce spectacle, à s'en repaître, à le soutenir dans toute son horreur, l'œil sec & sans la plus légere émotion, lorsque presque tous les hommes frémissoient & détournoient les regards.

Nous nous sommes étendus davantage sur ce point historique pour sa singularité. En effet, si le

le cours des assassinats des Rois, si fréquens sous Henri III & sous Henri IV, s'étoit arrêté sous le despotisme sanglant de Richelieu, durant la minorité agitée & la guerre civile de Louis XIV, sur la fin de son gouvernement, où le fanatisme s'étoit relevé au plus haut dégré, sous la Régence, si féconde en crimes de toute espece, où Philippe lui-même accusé des plus horribles forfaits, sembloit provoquer contre sa personne une vengeance trop légitime; qui se seroit attendu à voir ce crime se reproduire sous Louis le Bien-aimé! Il semble n'avoir été réservé à son regne que pour qu'il n'y manquât aucune espece d'événement. 1757.

Nous avons surtout eu à cœur d'en bien développer les détails, afin de le mieux approfondir, & de donner aux contemporains la consolation d'apprendre, que si les fastes de leur siecle doivent être à jamais tachés d'un régicide, il fut le crime d'un seul, le désespoir de tous, & que l'opprobre n'en doit réjaillir que sur celui-là. Cependant, par un usage barbare que la philosophie, l'humanité & la justice réprouvent également, le pere, la femme & la fille de Damiens, quoique reconnus innocens, furent bannis du royaume, avec défenses d'y revenir, sous peine d'être pendus. A la douleur d'appartenir à un tel monstre on joignit l'infamie, plus horrible que la mort.

A la premiere nouvelle du danger du Roi, dans le trouble général des esprits, toutes les affaires du dehors & du dedans étoient restées suspendues, mais un instant seulement, & jusqu'à ce qu'on fût rassuré sur le sort de S. M pour le présent & pour l'avenir. Alors il se mêla quelque consolation à la douleur des François, regardant

l'événement comme un avertissement salutaire de
1757. la Providence, ils se flatterent que Louis XV en sentiroit l'importance & se réformeroit. Madame de Pompadour écartée de sa personne sacrée & M. le Dauphin entré au conseil sembloient les préludes d'un heureux changement. Mais la maîtresse revint bientôt plus puissante, & le jeune Prince n'en eut pas davantage la confiance de son auguste pere. Elle étoit trop intéressée à la lui ôter & à semer les soupçons, les défiances & la jalousie dans le cœur du Roi. Aussi les choses n'en allerent que plus mal, & les revers affaissant de plus en plus, pour ainsi parler, l'ame du Monarque, il n'eut plus de ressort que par sa maîtresse & pour en faire exécuter les volontés.

En vain Mrs. des Enquêtes & des Requêtes profitant de la circonstance pour témoigner au Monarque leur affection & leur dévouement, avoient demandé à reprendre leur service, le bras de la vengeance ne s'en appésantit que plus fort sur eux: seize furent exilés dans des lieux éloignés, incommodes & mal-sains, & quand Messieurs de la Grand'chambre restés firent des représentations à ce sujet, on fit répondre S. M. par
1 Févr. une Escobarderie, en disant qu'elle les punissoit *pour des raisons qui leur étoient personnelles.* On lui fit jouer la comédie d'affecter de les regarder comme démis volontairement, de leur offrir leur rembourfement, de les forcer à le recevoir. Puis, par une conduite plus indécente encore, on la fit reculer, on la fit rendre les démissions, rétablir le Parlement dans ses fonctions, lui accorder toutes les interprétations relatives aux déclarations enrégistrées au lit de justice, & rappeller les

exilés de la maniere la plus honorable & la plus flatteuse.

1757. 1 Févr.

Deux Ministres, dont l'un créature de Madame de Pompadour, l'avoit soutenue trop foiblement & lui avoit donné des conseils pusillanimes, la croyant perdue lors de l'assassinat du Roi, & l'autre son ennemi constamment, mais respectueux & caché, avoit éclaté dans cet espoir, avoit témoigné une joie insultante, ne tarderent pas à éprouver son ressentiment d'une maniere proportionnée à leur offense. C'est ce qui se juge aisément aux termes de leur Lettre de cachet. Dans celle du Comte d'Argenson, le Roi lui disoit séchement: „ votre service ne m'est plus nécessaire; je vous „ ordonne de m'envoyer votre démission de Se„ crétaire d'Etat de la guerre, & de tout ce qui „ concerne les emplois y joints & de vous retirer „ à votre terre des Ormes."

Au contraire, S. M. faisoit en quelque sorte des excuses à M. de Machault: „ les circonstan„ ces présentes m'obligent de vous redemander „ les sceaux & la démission de votre charge de Se„ crétaire d'Etat de la marine. Soyez toujours „ certain de ma protection & de mon estime. Si „ vous avez des graces à demander pour vos en„ fans, vous pouvez le faire en son tems; il con„ vient que vous restiez quelque tems à Arnou„ ville. Je vous conserve votre pension de 30000 „ livres, & les honneurs de Garde des sceaux."

Tous deux furent traités très-favorablement du côté de l'argent; car, comme le poste devenoit glissant, leurs confreres prudemment crurent devoir porter S. M. à une généreuse munificence, afin d'en profiter à leur tour en cas de disgrace.

Cela fit exemple, & la foule des Ministres expulsés depuis, réduits à l'impuissance de tourmenter
1757. l'Etat par leurs extorsions, lui devinrent encore ainsi une charge odieuse & intolérable.

Ceux dont nous parlons, étoient moins dans le cas d'un pareil reproche, & leurs longs & utiles services méritoient une récompense proportionnée. Ce sont, sans doute, les deux meilleurs qu'ait eus Louis XV, & leur renvoi n'est pas la moindre injustice que lui ait fait commettre la favorite. Le premier eut du moins la consolation de se voir remplacer par son neveu le Marquis de Paulmy, qu'il avoit obtenu dès 1751 d'avoir pour adjoint. Il y avoit à espérer pour la nation que cet éleve, façonné depuis six ans à l'administration par un aussi bon maître, en auroit les grands principes & l'expédition. Il ne manquoit point d'esprit; mais plus livré aux lettres qu'à la politique, il étoit peu travailleur. Aussi ami des plaisirs que son oncle, il n'y apportoit ni choix ni réserve; il se plongeoit dans la débauche & la crapule. Esclave de toutes les femmes, aucune qui ne pût se flatter de lui faire faire toutes les sottises qu'elle voudroit. En donnant aussi facilement prise sur lui, il ne tarda pas à être supplanté par un homme qui de tout tems avoit ambitionné le département de la guerre sans le perdre de vue un seul instant.

Quant à M. de Machault, il sembloit qu'on lui eût choisi exprès le successeur le plus inepte, afin de le faire regretter davantage. Comme si le contrôle général n'eût pas déja été un fardeau suffisant pour les épaules de M. de Moras, on le chargea encore du Département de la marine, & quelques jours après il fut introduit au Conseil en qualité

de Ministre. Pour completter l'indignation générale contre ce ridicule Atlas de la France, il eut 1757. fallu lui confier aussi les Sceaux. Louis XV les retint & s'en amusa pendant plusieurs années. Ce méchanisme puérile le réjouissoit & indiquoit bien le caractere minutieux de son esprit. On compte 800 expéditions scellées en sa présence. Après la mort du Chancelier Séguier en 1672, Louis XIV avoit fait onze fois les fonctions de Garde des sceaux; mais cela ne l'avoit pas empêché de se mettre à la tête de ses armées & de conquérir la Hollande; mais il attribuoit au profit du fisc les revenans bons de cette charge lucrative; & Louis XV, par une cupidité sordide, les retenoit au sien, & en grossissoit son trésor particulier.

Pour justifier la nomination de M. de Moras, on dit que la marine étant alors très-dispendieuse & le succès de ses opérations déja très-contrariées souvent par des causes physiques au dessus de la puissance humaine, dépendant principalement de la célérité, on ne pouvoit mieux faire que d'en réunir le département au contrôle-général, parce qu'alors l'argent, le véhicule le plus essentiel à tous les mouvemens, couleroit dans les arsénaux promptement & en abondance; sans doute, si l'émule de Colbert eût eu une tête suffisante à ces deux ministeres, &, mauvais Ministre des finances, n'eut pas encore été plus mauvais Ministre de la marine! Heureusement les projets de la campagne de 1757, déjà fixés & exécutés en-partie par M. de Machault, couvrirent dans les commencemens sa nullité.

Le grand art de celui-ci, depuis la guerre, avoit été, avec une marine inférieure, d'en calcu-

ler si bien tous les mouvemens, d'y mettre tant
1757. de précision, que portant des secours suffisans partout il avoit été en même tems en état d'attaquer. Mais les Anglois ayant donné une plus vaste extension à la leur, il auroit fallu rester sur la défensive cette année, sauf l'escadre de M. de Kersaint, chargé d'exécuter un coup de main à la côte de Guinée, avant de se rendre aux isles d'Amérique; & en effet parti à la fin de Novembre 1756 (*), avec trois vaisseaux & trois frégates seulement, ce Capitaine avoit surpris les ennemis sans défense en Afrique, leur avoit enlevé un fort, ravagé leurs établissemens, pris plusieurs négriers, puis s'étoit rendu à la Martinique, où il avoit remplacé M. d'Aubigny & pourvu à la sûreté des Isles du Vent.

M. de Beaufremont étoit parti au commencement de Février pour Saint-Domingue (†), sous

---

(*) Cette escadre étoit composée ainsi:

VAISSEAUX.

L'*Intrépide.*	74 can.	Mrs. de Kersaint, Capitaine.
L'*Opiniâtre.*	60	Mœslien. Idem.
Le *Saint-Michel*	60	Caumont. Idem.

FRÉGATES.

L'*Améthiste.*	30 can.	Mrs. d'Herlie, Lieutenant.
La *Licorne.*	30	Dugué-Lambert, Idem.

CORVETTE.

La *Calypso.*	12 can.	M. de Cours Lusignet, Enseigne.

(†) Son escadre étoit composée ainsi:

VAISSEAUX.

Le *Tonnant.*	80 can.	Mrs. le Chev. de Beaufremont, Chef d'Escadre.
Le *Défenseur.*	74	de Blenac, Capitaine.
Le *Diadême.*	74	Rozilly, Idem.

prétexte d'y porter un général, des troupes, des vivres; mais sa commission ultérieure & secrete 1757.
étoit d'aller à Louisbourg. On savoit que les Anglois se proposoient de réunir tous leurs efforts contre cette place, pour se dédommager de leurs mauvais succès sur terre dans l'Amérique septentrionale; que leur plan d'opérations, fondé sur la maxime que qui est maître de la mer l'est bientôt du continent, étoit, après s'être emparés de cette clef du fleuve Saint-Laurent, de faire le siege de Quebec qui, en tombant, faisoit perdre à leurs rivaux tout le fruit de leurs succès. C'étoit un coup qu'il falloit parer: on faisoit des préparatifs en conséquence, mais les Anglois ne voyant qu'une escadre de neuf vaisseaux, sous les ordres de M. Dubois de la Mothe, crurent suffisant d'y en envoyer une de quinze. L'Amiral Holbourne, à qui cette commission importante avoit été confiée, fut bien étonné de compter dans la rade de Louisbourg dix-huit vaisseaux de ligne. Outre les deux divisions dont on vient de parler (*), une troisie-

---

L'*Inflexible*. .	64	Tilly, Idem.
L'*Eveillé*. . .	64	Merville, Idem.

FRÉGATES.

La *Brune*. .	30 can.	Mrs. Prevalais, Capitaine.
La *Sauvage*. .	30	Saint Victoret, Lieutenant.

Nota. Le *Sceptre*, de 74 canons, commandé par M. Claveau, Lieutenant de port, fut envoyé ensuite porter des vivres à cette Escadre.

(*) Celle de M. Dubois de la Mothe étoit ainsi composée.

Vaisseaux	Can.	M. M.
Le *Formidable*. . .	80	Dubois de la Mothe, Lieut. génér.
Le *Duc de Bourgogne*.	80	d'Aubigny, Chef d'Escadre.

me appareillant de Toulon, en Mars, malgré les
1757. contrariétés qu'elle avoit éprouvées, avoit gagné cette colonie à tems, & augmenté l'escadre de quatre vaisseaux que commandoit M. du Revest. (*) La jonction de toutes ces forces, parties d'endroits si différens en un seul point de ralliement, devoit nécessairement mettre en défaut la prévoyance du conseil Britannique; il se hâta d'envoyer un renfort à Holbourne: ce fut trop tard, l'expédition étoit manquée; cela ne servit qu'à exposer plus de forces à la fureur des élémens. Cet Amiral depuis quelques jours croisoit devant Louisbourg, bravoit le Comte Dubois de la Mo-
24 & 25 Sept. the & le défioit au combat, lorsque le 24 Septembre il essuya un ouragan si terrible, qu'un Capitaine de l'Escadre, compagnon du Lord Anson dans son voyage autour du monde, déclara que le fameux coup de vent dont ils avoient été battus en doublant le Cap Horne, n'étoit rien en comparaison. Il dura quatorze heures.

La

Vaisseaux	Can.	M. M.
Le *Héros*. . .	74	de Châteloger, Capitaine.
Le *Glorieux*. .	74	de Chavagnaç, Idem.
Le *Dauphin-Royal*.	70	Durtubie. . Idem.
Le *Superbe*. .	70	le Marquis de Choiseul, Idem.
Le *Bizarre*. . .	64	de Montalais, Idem.
Le *Belliqueux* . .	64	de la Jonquiere, Idem.
Le *Célebre*. .	64	le Chevalier de Tourville, Idem.

FRÉGATES.	Canons.	M. M.
La *Fleur-de-lys*.	30	le Chevalier Dubos, Lieutenant.
L'*Hermione*. .	24	. . . . .

(*) Ces vaisseaux étoient, l'*Hector* de 74 canons, que montoit M. *du Revest*; le *Vaillant* & l'*Achille* de 64, & le *Fier* de 50. Il avoit aussi quelques frégates.

La manœuvre la plus habile ne put lui résister; il fallut se laisser aller à sa rage, & s'il n'eut changé soudain, comme par miracle, tous les vaisseaux Anglois venoient se briser contre les rochers de cette même isle qu'ils vouloient conquérir. De dix-huit, dont le plus foible étoit de 60 canons, cinq seulement ne furent point endommagés. Le *Tilbury* fut entierement perdu & les douze autres plus ou moins désemparés. (*) L'Amiral Holbourne ne put regagner que le 5 Septembre le port d'Hallifax. Si dans cet intervalle le commandant de l'escadre françoise fut sorti, lorsque le vent devint favorable, il eut achevé le désastre de l'ennemi & porté l'effroi & la désolation dans ses colonies, lui auroit peut-être fait perdre pour le reste de la guerre l'espoir d'exécuter son projet & l'idée d'y revenir. 1757.

M. Dubois de la Mothe, frere-d'armes de du Gué Trouin, qui auroit été son rival s'il eut trouvé les mêmes occasions de se signaler, nous est peint par ses contemporains comme annonçant par son maintien, son ton & ses discours un homme d'une sphere supérieure, peu communicatif & paroissant toujours occupé de grandes choses, possédé du démon de l'avarice & dévoré d'ambition. Ces deux défauts contribuoient par un effet rare à le rendre meilleur serviteur du Roi; l'appas de l'or ou la soif des honneurs l'auroient excité à entreprendre l'impossible. Une extrême frugalité le faisoit jouir dans un âge avancé d'une santé parfaite

(*) On trouve un état détaillé de l'état fâcheux de chacun de ces vaisseaux dans la *Lettre XXXVII de l'état politique actuel de l'Angleterre.*

& d'une tête libre, capable de digérer les plus
1757. vaſtes projets. La conduite de l'expédition du Canada n'auroit pas dû regarder un officier preſque octogénaire, à la tête de plus de 40,000 livres de rentes, qui riſquoit de compromettre ſa réputation, & qui avoit déſapprouvé hautement toutes les opérations propoſées pour cette campagne. On lui promit de le faire Lieutenant général, & il y vola avec toute l'audace de ſa premiere jeuneſſe. En lui rendant cette juſtice, nous ſommes forcés de convenir qu'en l'occaſion dont il s'agit, il ne ſoutint pas ſa réputation. A ſon âge deux années de ſurcroît peuvent changer extrêmement le phyſique & le moral; ce n'étoit plus le même homme. Au lieu de profiter à l'inſtant de la terreur & du déſordre des ennemis, il tint conſeil lorſqu'il falloit agir. Les délibérations ſont toujours timides en pareil cas. L'eſcadre, quoiqu'en rade, avoit un peu ſouffert du coup de vent; il y avoit des malades; un autre ouragan pouvoit ſurvenir; il étoit eſſentiel de retourner en Europe: on préféra de ſe mettre en état de partir. M. du Bois de la Mothe avoit ſi fort-à cœur de rentrer ſain & ſauf à Breſt, que le *Diadême* ayant rencontré à l'atterrage de France, le *Dublin* de 80 canons, & à la veille de s'en emparer, après deux heures de combat, fut obligé de l'abandonner par un ſignal de ralliement qu'il lui fit faire. Il débarqua quatre mille malades, c'eſt-à-dire un tiers de ſon eſcadre. Ce fut ſa derniere campagne, & il auroit été à ſouhaiter pour ſa gloire qu'il eût ceſſé plutôt de commander. Au reſte, il avoit rempli l'eſſentiel de ſa miſſion, (*), ayant pour objet de ſauver le

(*) Ne pouvant détailler ici pluſieurs particularités cu-

Canada & l'Isle Royale, mais en agent purement passif, & graces à deux fautes capitales des Anglois, d'être partis trop tard & avec des forces trop inférieures, vaincus par la tempête, ils ne l'étoient pas par les François, ou plutôt les mauvaises nouvelles qu'ils reçurent du continent, où le brave Moncalm leur prit encore le fort Saint-Georges, (*) les fortifierent dans leur plan d'invasion maritime. Leur confiance en devint plus opiniâtre; ils remirent à l'année suivante la même expédition, pour laquelle ils prirent de meilleures mesures. Au contraire, celles de la France n'eurent plus la même vigueur, & le génie d'un Moras ne pouvoit lutter contre celui de Pitt. 1757.

Sa retraite du ministere pendant quelques mois n'avoit pas été une des moindres causes du salut de Louisbourg; ensorte que ce formidable ennemi, auteur du projet, s'il fut resté en place, auroit par son activité accéléré l'expédition, & par sa prévoyance prévenu les obstacles. Il ne réussit pourtant pas dans un mieux concerté: il s'agissoit de s'emparer de Rochefort, port du Roi important, essentiel surtout à l'approvisionnement des colonies & aux constructions, où il se seroit rendu maître des forces navales qui y étoient alors assez considérables. On auroit pillé, dévasté les magasins, les arsenaux, la fonderie; on auroit brûlé, fait sauter ce qu'on n'auroit pu emporter, les

---

rieuses de cette campagne, nous en renvoyons aux pieces pour servir à l'histoire, un journal manuscrit. N° VIII.

(*) Nous renvoyons aussi aux Pieces pour servir à l'histoire, un Mémoire manuscrit curieux que nous avons sur cette expédition. N°. IX.

1757. chantiers, les formes (*), les atteliers, les bâtimens de toute espece, & par la maniere d'embarrasser la riviere de la Charente, peut-être eût-on mis ce port hors d'état d'être rétabli, au moins sans des dépenses énormes. L'exécution n'étoit point difficile; on avoit choisi l'instant le plus favorable, soit pour entrer en riviere & forcer l'entrée du port, défendu seulement par deux vaisseaux de ligne, soit pour faire un débarquement à terre entre cette ville & celle de la Rochelle, où il n'y avoit point de troupes. Les hautes marées secondoient l'une & l'autre entreprise, & Rochefort, sans fortifications & sans défenseurs, n'attendoit que le vainqueur pour se rendre. Il étoit même impossible d'y envoyer un nombre suffisant d'autres troupes que de Paris, le lieu le plus prochain où il y en eût, c'est-à-dire à environ cent trente lieues. Il est certain qu'avec la plus grande diligence, la premiere division ne pouvoit pas arriver avant le 12 Octobre, & que les ennemis auroient eu le tems suffisant de faire tout le dégât qu'ils auroient voulu, de ravager, de mettre à contribution toutes les provinces voisines, avant d'avoir en tête une armée capable de les battre & les repousser.

Les renseignemens nécessaires à l'expédition secrette, c'est ainsi qu'on la qualifioit, avoient été donnés par des gens du métier dignes de con-

(*) On appelle *formes* de vastes enceintes creusées au niveau du lit de la riviere, revêtues de pierre, pour la construction ou le radoub des vaisseaux. Elles sont fermées par des portes qui les tiennent à sec, & qu'on ouvre lorsqu'on veut mettre le bâtiment à flot pour le lancer dans la Charente.

fiance, qui dépofoient comme témoins oculaires. Le Capitaine Clerke avoit fourni une description détaillée du plan & de la ville de Rochefort, qu'il avoit vu & vifité en 1754 à fon aife & avec la permiffion même du Commandant. Il en réfultoit qu'il n'y avoit rien de fi facile que d'infulter la place & de l'emporter par un affaut brufqué, ou plutôt qu'elle étoit hors d'état de le foutenir. On ne pouvoit douter qu'elle ne fût encore auffi négligée, & l'on devoit avoir à cet égard la plus grande fecurité. 1757.

Un nommé Thierry, matelot françois, de la religion proteftante, qui avoit été vingt ans & au de-là Pilote fur la côte de France, & avoit fervi en cette qualité à bord de plufieurs vaiffeaux de Roi, avoit confirmé la poffibilité d'un coup de main fur l'ifle d'Aix, Fouras & Rochefort. Il avoit donné des inftructions fur la maniere d'entrer dans la rade & d'en fortir, fur celle de remonter la riviere fans danger jufques au Vergeroux, bien avant en deçà de l'embouchure de la riviere: il y avoit repréfenté le débarquement comme fûr & facile à deux lieues feulement de la ville, & le trajet de cet endroit à Rochefort comme fans aucun obftacle du côté de la nature ou de l'art.

Le gouvernement devoit prendre d'autant plus de confiance au récit de ces deux perfonnages, que l'un étant Anglois & Ingénieur, n'avoit aucune raifon de tromper & poffédoit les talens propres à affeoir un jugement éclairé fur ce qu'il avoit vu; que l'autre, plus fufpect d'abord, avoit fubi un long & férieux examen pendant deux heures de fuite, & qu'il avoit répondu à tout avec une promptitude & une préfence d'efprit qui

avoient étonné & convaincu les Ministres.

1757. Ce premier point amplement discuté dans le conseil de Sa Majesté Britannique, on en avoit agité un second non moins nécessaire: l'état des forces intérieures de la France, le nombre de ses troupes & dans quels endroits elles étoient employées. D'après un mémoire venant des bureaux du Lord Holdernesse, qu'on proposa comme d'une exactitude vérifiée, on évalua à 200,000 hommes les troupes actuelles de la France, sur le pied des nouvelles augmentations, & en répartissant celles qui composoient nos armées, celles envoyées dans nos colonies & aux Indes, en déduisant les garnisons de Minorque & des villes frontieres, il se trouva qu'il ne restoit pas plus de dix mille soldats sur la côte, depuis Saint-Valery jusqu'à Bordeaux. C'est ce calcul qui détermina la quantité des troupes à embarquer en nombre égal, dans le cas où les troupes françoises se trouvoient, comme par miracle, toutes rassemblées d'une étendue immense pour la défense d'un seul point. Le commandement en fut confié au Général Mordaunt, Seigneur de la plus haute naissance. On avoit jugé moins nécessaire de choisir un chef expérimenté, qu'un jeune homme ayant en partage la témérité de son âge, qualité la plus propre au coup de main dont il s'agissoit. Quant à la flotte, de plus de quatre-vingts voiles, dont seize vaisseaux de ligne, elle étoit sous la direction de trois Amiraux distingués, Knowles, Broderick & Hawke. Ce dernier présidoit en chef à l'expédition maritime.

Bien pourvu de tout, principalement d'un train d'artillerie considérable, la flotte avoit mis à la

voile le 7 Septembre, & quoique très-contrariée, étoit arrivée à tems pour le succès de l'expédition, puisque le 20, où elle parut, on n'avoit fait aucun préparatif de défense, qu'il n'y avoit pas plus de trois cens hommes de troupes réglées rassemblées à Fouras, & que les batteries n'étoient pas établies. L'isle d'Aix, le boulevard le plus formidable qu'on pût opposer aux ennemis, fut attaquée & prise en moins de trois quarts-d'heure. Une tentative aussi heureuse auroit dû les encourager; ils pouvoient juger par la facilité de cette conquête, de la négligence dont on avoit pourvu à tout, de la confusion, du désordre & de l'effroi qui regnoient sur la côte & dans le port. On étoit si persuadé de l'inutilité des efforts qu'on feroit, qu'on songeoit moins à repousser les leurs qu'à pourvoir à la meilleure maniere de se rendre. Non-seulement M. de Rhuis, à la tête de l'administration du port, avoit envoyé dans les terres tous les papiers de l'Intendance, mais son argenterie & ses effets de toute espece. M. le Comte de Goesbriant, le Commandant, l'avoit imité, & tous deux avoient si peu caché leur pusillanimité, qu'elle étoit passée dans tous les ordres des citoyens. Les bâtimens & les ouvriers du port, au lieu d'être employés au secours de la place & à sa défense, l'étoient à ce honteux service.

1757.

Ce fut surtout la nuit du 25 que l'excès du découragement se manifesta. C'étoit le commencement de la haute marée, le vent & le tems étoient à souhait; la flotte avoit fait une évolution qui annonçoit un projet de débarquement; la plage étoit merveilleuse pour son exécution; point de

batteries sur ce lieu, appellé le *platin d'Angoulin*, 1757. trop peu de troupes pour ne pas être repoussées à la premiere attaque ou balayées par l'artillerie ennemie; le chemin étoit ouvert, nul espoir de résistance; les garde-magasins fixés à leur poste dans le port, avoient ordre de rendre les clefs au premier officier Anglois qui se présenteroit. Les Commandant & Intendant de la marine avoient rassemblé respectivement à leur hôtel leur corps dans l'attente de l'événement, pour se trouver à l'abri des premieres insultes d'un vainqueur insolent, ou être compris avantageusement dans les articles d'une capitulation. Le Capitaine de port du Mesnil alloit de tems en tems sur le balcon de l'Intendance observer ce qui se passoit en rade; il faisoit un clair de lune superbe, à distinguer tous les objets avec la lunette. Un profond silence regnoit, mais la peur faisoit quelquefois supposer du bruit ou du mouvement sur les vaisseaux Anglois: alors la terreur redoubloit; enfin l'heure de la marée étant passée on en fut quitte pour l'humiliation de cette scene, tache à jamais ineffaçable à la marine de ce département. C'étoit sur ses vaisseaux, ou sur ses remparts, ou les armes à la main, qu'elle devoit entrer en pour-parlers, & non dans l'enceinte obscure d'une maison.

On fut encore en allarmes les 26, 27 & 28, tant que durerent les hautes marées; mais elles diminuoient à mesure, & l'on avoit eu le tems de rassembler quelques troupes & de faire des retranchemens.

Octob. Enfin le premier Octobre on vit disparoître cette formidable flotte, sans avoir fait autre chose que conquérir un rocher, jetter quelques bombes

inutiles sur Fouras, & enlever des barques & un canot, où étoient des Dames de la Rochelle, que les vainqueurs renvoyerent très-poliment. On ne pouvoit croire qu'ils fussent ainsi disparus sans la plus légere tentative de débarquement. Dans leur surprise, les habitans de la Rochelle & de Rochefort se rendoient sur ce fameux platin, se félicitoient & s'embrassoient de joie, en considérant à combien peu de chose ils devoient leur salut. Une ruse assez adroite de M. de Langeron, Lieutenant-général commandant à Fouras, contribua à en imposer aux ennemis. Pour grossir à leurs yeux sa petite troupe, il faisoit passer en revue de tems en tems & revenir ses soldats avec leurs habits retournés, ce qui en pouvoit annoncer de nouveaux sous cet autre uniforme. Quelques émissaires qu'on engagea à se laisser prendre exprès, entretinrent les Anglois dans cette idée, & d'après leur rapport postérieur conforme à l'évenement, cette manœuvre, dont on rioit à terre, comme puérile, avoit réussi. 1757.

A Londres, ce peuple fier, qui condamne toujours les généraux lorsque le succès ne suit pas leurs entreprises, fut indigné d'une retraite trop semblable à celle de l'Orient. On auroit cru que l'exemple de ce qui s'étoit passé à celle-ci auroit donné plus de confiance aux généraux de l'expédition actuelle, & ils en devenoient plus coupables. Il y eut un conseil nommé pour les juger : on s'attendoit à voir renouveller la catastrophe de l'Amiral Byng; mais quoiqu'au fond plus blâmables que lui, la loi les absolvoit, en ce que leurs ordres étoient conditionnels, & que pour les condamner on ne pouvoit partir que de suppo-

tions de faits, dont l'enquête auroit dû se faire en
1757. France, chose impraticable & absurde (*)

L'Inde fut la seule partie du monde où les Anglois eurent un succès marqué cette année 1759: les nouvelles qu'ils en reçurent, les consolerent un peu de leurs revers dans le Canada & en Europe. Ils devoient d'autant moins s'y attendre qu'avec des forces médiocres & affoiblies ils avoient une guerre très-embarrassante à soutenir contre le Souba du Bengale. Si les François animés encore du génie conquérant de Dupleix avoient joint leurs intérêts aux intérêts des naturels du pays, ils en auroient tiré, sans doute, un grand avantage, & auroient pu, avec les renforts qu'on envoyoit d'Europe, se maintenir avec gloire dans l'Indostan. Mais cette fois, trop fideles à la neutralité convenue pour les bords du Gange, ils donnerent à leurs ennemis le loisir de respirer & de les sur-
23 Mars. prendre. Chandernagor tomba en leur pouvoir, & cette perte fit pencher absolument la balance en faveur des Anglois.

Lors de la rupture entre les deux Couronnes, M. le Garde des sceaux avoit fait assembler les Syndics & Directeurs de la Compagnie des Indes & agiter entre eux s'il étoit plus expédient de suspendre le commerce ou de le continuer. La hauteur des vues de ce Ministre leur avoit laissé aisément entrevoir qu'il désiroit la continuation, & c'étoit un titre suffisant à ces Messieurs pour s'y conformer,

(*) Les éclaircissemens desirés auroient surtout été tirés d'une relation manuscrite, que nous tenons d'un témoin oculaire. & que nous rapporterons à l'article des pieces pour servir à l'histoire. N°. X.

avec promesse de la part de M. de Machault de protéger la marine des Actionnaires de toute la puissance de celle du Roi. En conséquence deux officiers généraux avoient été choisis & chargés de commander l'escadre & les troupes. L'un étoit M. d'Aché & l'autre le Comte de Lally. Ces deux hommes poussés par l'intrigue, plus que par la volonté du Ministre, étoient les moins propres à l'expédition. Le premier pourvû de beaucoup d'ambition, ne manquoit point d'acquit & de courage; mais n'ayant pas un attrait décidé vers cette mission longue, éloignée & difficile, il n'avoit accepté la place qu'afin de parvenir plutôt à la cornette. Il étoit fort haut; il se voyoit avec peine destiné à ne commander que des marchands. Il étoit déjà dégoûté avant d'être parti. En outre peu heureux, toutes ses campagnes avoient été marquées de quelque désastre. Celle-ci commença de même: il fut obligé de relâcher après avoir mis à la voile. Il survint des accidens dans son escadre. Il avoit alors deux vaisseaux de Roi joints au sien, ce qui donnoit au moins quelque importance à son grade; on en changea la destination; il resta seul avec des vaisseaux de la compagnie des Indes; il crut sa dignité compromise. Quelques esprits brouillons qui le gouvernent; d'autres, intéressés à le mal conseiller, approuvent fort le parti que lui dicte sa morgue, de donner sa démission. C'est ainsi qu'en 1748 il s'étoit démis du commandement de l'*Alcide*, sur la prétention frivole que ce vaisseau étoit hors d'état de tenir la mer, & que M. de Ksaint lui ayant succédé avoit fait cette campagne avec succès. Cette faute lui auroit ôté tout espoir d'avancement, si

1757.

le Comte de Maurepas fut resté au département
1757. de la marine. La seconde l'auroit perdu sous M. de Machault, mais M. de Moras recevoit la loi des officiers. Celui-ci s'étant repenti de sa boutade, & ayant envoyé un second courier pour se dédire, le Ministre détermina le Roi à le remercier encore de cette marque de zele & il appa-
8 Mai. reilla. Il n'en résulta pas moins de ce début une mésintelligence sourde entre les Capitaines de la compagnie & le Général. Les premiers ne pouvant douter du mépris de celui-ci, le lui rendirent, & le motiverent non comme M. d'Aché sur une vanité puérile, mais sur son incapacité réelle pour l'expédition. Nous trouverons par la suite que ce motif ne devint malheureusement que trop fondé. D'assez bon officier particulier qu'il avoit été, il parut un mauvais chef d'escadre.

Quant à M. de Lally, le desir du cordon-rouge & la soif de l'or l'avoient conduit vers un autre hémisphere, plus que son devoir ou son patriotisme. Ses camarades connoissoient si bien son goût pour la rapine & les vexations, qu'ils lui conseilloient de ne voint partir & lui prédirent une fin sinistre. D'un caractere brusque, dur & même féroce, il se brouilla bientôt avec M. d'Aché, de mœurs douces, rempli d'honnêteté & de politesse dans le commerce. M. de Lally d'ailleurs ne pouvoit que déplaire à Pondichery, où il venoit remplacer l'heureux Bussy, le confident, le bras droit de Dupleix, celui qui ayant eu plus de part à ses combinaisons, pouvoit mieux qu'un autre les faire réussir. Il devoit s'attendre à voir se liguer contre lui tous les serviteurs de la compagnie, les militaires surtout, indignés qu'un offi-

cier du Roi absolument neuf dans une guerre d'un genre particulier, se fut proposé de leur ravir les honneurs & les récompenses qu'ils croyoient avoir mérités par leurs talens & leurs longs exploits. Ce fut bien pis lorsqu'à ces prétentions personnelles, le nouveau Brigadier joignit l'inflexibilité du commandement, la démence des procédés, l'inhumanité, la barbarie des traitemens!..... Mais ne soulevons point d'avance l'indignation du lecteur, en traçant le portrait d'un monstre qui se peindra trop bien lui-même en action, lorsque le moment viendra de le mettre en scene.

1757.

Portons nos regards du côté de la guerre de terre qui commençoit, & ne fut pas moins remarquable que celle de mer, par l'intérêt, la grandeur & la singularité des événemens.

Nous avons laissé le Roi de Prusse en Saxe, où il continuoit à vivre aux dépens de ce malheureux pays. Toutes les nouvelles qu'on en recevoit, faisoient frémir du récit des vexations horribles qu'il éprouvoit de la part du Monarque vainqueur, de ses officiers généraux, de ses troupes, du moindre de ses soldats. Non seulement il chargeoit les villages d'énormes contributions en argent & en hommes, mais il sembloit vouloir forcer tous les habitans à déserter & à transmigrer dans ses Etats limitrophes, en ne permettant pas d'ensemencer les terres. Ce qui ajoutoit aux malheurs de la Saxe, c'étoit le ton d'amitié qu'il soutenoit dans ses manifestes, si fort démenti par ses actions; quoiqu'il déclarât n'y être entré que comme gardien, n'y rester que comme protecteur. On rapportoit que le Prince Electoral lui ayant écrit en faveur d'un hameau qui ne pouvoit four-

nir au nombre d'hommes qu'il exigeoit, il lui
1757. avoit répondu de ne se point mêler d'affaires qui ne le regardoient pas.

Afin d'écarter des témoins incommodes, il avoit poussé l'audace jusques à faire insinuer aux Ministres étrangers résidans à Dresde, d'aller joindre le Roi de Pologne à Varsovie; mais ils répondirent qu'ils n'avoient ni avis ni ordre à recevoir à cet égard que de leur cour.

Tant de vexation autorisoit les autres Puissances à le maltraiter dans leurs écrits: on se portoit contre cette Majesté aux reproches les plus violens. La *France* disoit *que par une pareille conduite il faisoit assez connoître qu'il ne respectoit plus ni les Loix divines ni les Loix humaines* (*). L'Impératrice de Russie faisoit déclarer au Ministre Saxon, résidant à sa cour, qu'elle se proposoit une vindicte non-seulement proportionnée au dommage causé dans l'Electorat, *mais à l'énormité de cette téméraire infraction de paix du Roi de Prusse.* Le Baron de Ponikau, Ministre de Saxe à la Diete générale de l'Empire, dans le Mémoire en réponse à celui de S. M. Prussienne, récapitulant les maux de sa patrie, s'écrioit: *ce sont des faits si averés, que si les hommes se taisoient, les pierres même parleroient.* L'Impératrice-Reine entrant dans plus de détails, peignoit le caractere turbulent connu de ce Prince, ses intrigues sourdes dans les cours étrangeres, ses contraventions continuelles aux traités, violés aussi-

(*) Voyez la Lettre circulaire de la cour de France à tous ses Ministres dans les cours étrangeres, du mois de Septembre 1756.

tôt que formés, ses agressions alternatives contre ses voisins les plus foibles. Elle l'accusoit de ne connoître d'autre regle de conduite que son intérêt, d'autre droit que celui du plus fort & d'autres moyens que la violence ou la perfidie, suivant les circonstances. (*) Enfin l'Empereur l'avoit mis au ban de l'Empire ; il avoit absous par un décret les sujets de ce Prince du serment de fidélité. 1757.

Ces invectives, ces menaces, ces decrets n'intimidoient point Fréderic ; & tandis que le Roi de France, tout débonnaire, étoit assassiné au milieu d'une nation idolâtre de son maître, on le voyoit à Dresde au milieu d'un peuple ennemi, anathématisé du Chef de l'Empire, dénoncé aux nations comme le perturbateur du repos de l'Europe & le fléau de l'humanité, on le voyoit se promener seul, ne vouloir ni suite ni escorte, dans l'obscurité, au milieu de la nuit profonde, sans que du sein de tant d'opprimés il s'élevât un sujet fidele pour réclamer sa liberté & venger son Souverain. Mais si sa grande ame étoit au dessus d'une terreur vulgaire, elle n'étoit pas sans effroi d'une ligue qui se grossissoit tous les jours pour l'écraser.

La Diete de Ratisbonne arrêta par un *Conclusum*, que les divers Etats de l'Empire concourront de tout leur pouvoir au rétablissement de la tranquillité publique, à celui du Roi de Pologne dans ses Etats héréditaires avec le dédommagement le plus complet, & à procurer à l'Impératrice, comme Reine & Electrice de Bohême, la satisfaction 17 Janv.

(*) Voyez la réponse de l'Impératrice Reine aux motifs du Roi de Prusse.

qui lui eſt dûe: à cet effet que chaque Cercle
1757. portera ſon contingent au triple & le tiendra prêt à marcher au ſecours des membres opprimés.

Le Comte d'Affry, Miniſtre Plénipotentiaire de la France à la Haye, prévient les Etats généraux que ſon maître, comme garant du Traité de Weſtphalie, & en conſéquence du nouveau de Verſailles, ſe propoſe d'aſſembler un corps d'armée ſur le bas Rhin, à la hauteur de Duſſeldorp, pour l'intérêt de ſes Alliés vexés par le Roi de Pruſſe; mais que ſes troupes, bien loin de rien entreprendre qui puiſſe donner de l'allarme à leurs Hautes Puiſſances, ſeront employées à leur défenſe, s'ils viennent à être inquiétés à l'occaſion de la neutralité qu'ils ont promiſe. A quoi les Etats généraux répondent par l'aſſurance réiterée de ſe conformer à leur parole.

1 Mars. La Czarine excitée par le Marquis de l'Hôpital, Ambaſſadeur Extraordinaire de Louis XV auprès d'élle, pour faire hâter les ſecours ſtipulés dans ſon acceſſion au traité de Verſailles, fait demander à la Pologne un paſſage pour ſes troupes, & malgré les repréſentations du Roi de Pruſſe, ſa requiſition même de troupes auxiliaires qu'il prétend avoir droit de réclamer, les Ruſſes traverſent ce royaume au nombre de quatre-vingts mille hommes de troupes régulières & ſe préparent à entrer dans la Pruſſe Ducale.

Le Roi de Suede déclare qu'en qualité de garant du Traité de Weſtphalie, il ne peut pas s'empêcher de faire entrer ſes troupes dans les Domaines du Roi de Pruſſe & dans la diviſion du Duché de la Poméranie antérieure, pour venger les conſtitutions de l'Empire violées, pour forcer ce Prin-

Prince à donner les satisfactions demandées & rétablir la paix de l'Allemagne (*). 1757.

Enfin le Roi de Dannemarc, malgré la conformité de religion avec le Roi de Prusse, qui se déclaroit le vengeur du Protestantisme qu'on vouloit détruire, malgré sa consanguinité avec le Roi de la Grande Bretagne, fait assurer Louis XV par son Ministre en France, qu'il observera les traités d'union & de neutralité, & qu'il ne fournira aucune troupe à Sa Majesté Prussienne dans la querelle présente.

En voyant tant de forces réunies contre un simple Electeur de Brandebourg, malgré la connoissance de ses talens militaires & de sa politique, il n'étoit personne qui ne prévît un sort funeste pour lui à la fin de la campagne, qui ne crût qu'il s'étoit abusé sur ses propres moyens & sur l'assistance qu'il s'étoit flatté de trouver dans ses alliés. Son discrédit alors étoit tel, qu'ayant voulu négocier à Amsterdam un emprunt de cent mille écus, il ne put les trouver. Les subsides qu'il attendoit d'Angleterre ne venoient point, parce que Georges II avoit lui-même beaucoup de peine à obtenir de son Parlement ceux nécessaires pour le soutien de ses Etats d'Hanovre, menacés par les François. Il faut l'avouer; Frédéric n'étoit pas à se repentir de son invasion en Saxe: il tentoit toutes les voies possibles de prévenir sa ruine, que lui-même regardoit comme inévitable à la vue d'ennemis si nombreux & si puissans: il cherchoit à échauffer ses partisans secrets à la Diete de l'Empire pour ouvrir des négociations d'une

(*) Voyez le manifeste du Général Suédois.

paix, sa seule ressource, & le Roi d'Angleterre,
1757. quoique n'ayant pas recueilli de la diversion de ce Prince le fruit qu'il en attendoit, le secondoit par reconnoissance. La haine étoit trop forte & les médiateurs trop foibles. Déjà les François lui avoient enlevé ses Etats de Westphalie; & au lieu de rester sur la défensive il continue d'attaquer. Quatre corps d'armée de ses troupes entrent en Bohême par quatre endroits différens: lui-même
6 Mai. gagne la bataille de Prague: il investit cette ville & en fait le siege. Une telle conquête pouvoit, en le rendant maître de la Bohême entiere, lui ouvrir toute l'Allemagne. Déjà cette capitale resserrée étroitement n'avoit plus que pour quelques jours de vivres: elle avoit été d'autant plus promptement affamée, que trente-cinq mille hommes de l'armée battue s'y étoient retirés; elle étoit bombardée à outrance & canonnée à boulets rouges. Trop de précipitation fit perdre au Monarque vainqueur tout le fruit de sa victoire, & le mit de nouveau à deux doigts de sa perte.

Le Maréchal Daun, à la tête de près de quarante mille hommes, arrivoit au secours; le Roi de Prusse présumant trop de ses forces & du découragement répandu parmi les Autrichiens, croit qu'il n'a qu'à se présenter pour les faire fuir. Il sort de son camp avec la plus grande partie de son armée & marche au Maréchal retranché sur la croupe d'une colline; il donne ainsi à l'ennemi un avantage dont il se privoit. Ses troupes montent jusques à sept fois à cet assaut, & sont re-
18 Juin. poussées autant de fois & renversées. Enfin il est obligé de céder le champ de bataille, avec perte de douze mille hommes; la communication de

Prague eſt rétablie & il en leve le ſiege & évacue toute la Bohême. C'eſt ici qu'il parut plus grand 1757. que jamais ; il avoua noblement ſa témérité : „ je „ n'ai point ſujet de me plaindre de la bravoure „ de mes troupes, " écrivoit-il à un de ſes confidens, „ ou de l'inexpérience de mes officiers ; j'ai „ fait la faute tout ſeul & j'eſpere la réparer."

Malheureuſement les François, qui l'avoient chanſonné de la maniere la plus outrageante, qui l'avoient peint comme réduit à l'extrêmité, & n'ayant plus de reſſource que dans ſa rage & dans une mort glorieuſe, furent les premiers à lui procurer l'occaſion de ſe relever & fournirent un nouveau luſtre à ſa gloire par la défaite honteuſe de Rosbach. La Lettre même du Général au Roi 5 Nov. exprime mieux que tout ce que nous pourrions ajouter, le déſaſtre & l'opprobre de cette journée. Le Prince de Soubiſe mandoit :

„ J'écris à Votre Majeſté dans l'excès de mon „ déſeſpoir : la déroute de votre armée eſt totale. „ Je ne puis vous dire combien de ſes officiers „ ont été tués, pris ou perdus. ....."

Cette lettre, où pour la premiere fois peut-être, en pareille circonſtance, un courtiſan dit à ſon maître la vérité ſans détour, ſans excuſe ; la modeſtie qu'eut enſuite le Prince de Soubiſe de remettre le commandement & de ſervir en qualité de ſimple Lieutenant-général ſous le Maréchal de Richelieu, réparerent aux yeux de bien des gens ſa foibleſſe de ſe charger d'un emploi auquel il n'étoit pas propre. Bon citoyen, brave ſoldat, il reconnut trop tard qu'il étoit un mauvais général. On doit ajouter que ſes partiſans prétendirent qu'il avoit été forcé par le Prince de Saxe-Hild-

bourgshausen, commandant l'armée des Cercles,
1757. à attaquer, & qu'il falloit attribuer tout le malheur de la journée à ce Général de l'Empire, puisque nos troupes n'étant qu'auxiliaires auprès de lui, le commandant françois étoit obligé de déférer à ses ordres, ou du moins à son avis.

Quoi qu'il en soit, la déroute étoit d'autant plus humiliante, que l'armée combinée étoit des deux tiers plus forte que celle du Roi de Prusse; qu'on fut dupe d'une feinte de ce Monarque, paroissant se retirer & faisant ainsi donner dans un piege, qui non seulement nous priva de la supériorité du nombre, mais par une position des plus désavantageuses, nous laissoit exposés presque sans défense à tout le feu de son artillerie. Si la bataille ne fut pas aussi meurtriere qu'on devoit le craindre, ce fut graces aux bonnes manœuvres de M. le Duc de Broglio & du Comte de Saint-Germain. M. de Soubise eut encore le bon esprit de déférer à leurs conseils & de s'abandonner à eux.

Comme c'est la seule circonstance de cette guerre où Frédéric eut à combattre les François, que l'histoire de ce Prince n'entre point dans notre plan, nous allons le perdre de vue, le laisser lutter encore plusieurs années avec une alternative de succès & de revers tour à tour contre les Suédois, les Russes, les Autrichiens, & sortir enfin par une paix générale de sa position critique. Nous souhaiterions seulement pour completter son triomphe, que sa gloire n'eût pas été ternie par une foule de vexations & de cruautés en Saxe, que ses ennemis ont sans doute exagérées, peut-être nécessitées par le désespoir, mais sur lesquelles l'humanité doit toujours gémir.

La perte de la bataille de Rosbach eut les suit-

tes les plus funestes pour la France, lui fit perdre tout le fruit des succès de la campagne en Westphalie, & devint la cause d'une révolution sans exemple, qui rendit ce malheureux pays de nouveau le théâtre des calamités de la guerre. 1757.

Dès le mois de Mars le Maréchal d'Estrées avoit signé à Vienne une convention, où le Roi de France s'obligeoit de faire passer le Weser à son armée pour entrer dans l'Electorat d'Hanovre. On en avoit fixé l'époque au 10 Juillet, ou plutôt, car dans le plan de la campagne présenté au Roi, ce Général avoit prévu des difficultés qui pouvoient retarder l'événement, & l'on ne lui avoit pas fait un crime de les avoir prévues. L'armée rassemblée à Wesel, il en avoit pris le commandement le 27 Avril. Il se trouva en tête le Duc de Cumberland, fameux depuis la bataille de Fontenoi : il avoit inquiété ce Prince par différentes marches & contremarches; il lui avoit fait appréhender d'être enfermé dans le camp de Bielefeld, & l'avoit forcé de l'abandonner & de repasser le Weser pour couvrir l'Electorat.

Cette marche lente & méthodique ne suffisoit pas à l'impatience des Parisiens, & l'on murmuroit généralement contre le Maréchal. On n'examinoit point s'il pouvoit opérer différemment, & si les obstacles qu'il rencontroit du côté des subsistances n'étoient pas la cause de son retard. On s'imaginoit que rien ne devoit résister à l'impétuosité françoise, & l'on savoit que le premier feu de nos troupes une fois jetté, il étoit à craindre qu'elles ne se dégoûtassent: c'est ce qui rendoit plus raisonnables les craintes des gens sensés, qui sans blâmer décidément le Général, auroient bien

voulu lui voir faire un coup de parti. Enfin l'oc-
1757. casion se présenta, & la bataille d'Hastembeck lui
26 Juill. ramena les suffrages. Mais ils ne pouvoient plus rien pour lui. Les ennemis de M. d'Estrées, auteurs en partie des plaintes, qui les fomentoient & les grossissoient, avoient tellement cabalé à la cour, qu'on avoit nommé le Maréchal de Richelieu. La nouvelle s'en répandit précisément en même tems qu'on apprit sa victoire. Alors on changea de langage dans les sociétés, où elle causa la plus vive sensation. On le plaignit ; on le justifia ; on le regretta ; on eut honte d'avoir douté de ses talens militaires; on vouloit que la cour retractât ses ordres ; on fut enchanté qu'avant de se retirer il eût au moins à opposer cette action glorieuse à ses détracteurs ; on fit des vœux pour que quelqu'autre évenement heureux marquât son retour, & qu'il ne reparût que couronné de nouveaux lauriers.

A cet attendrissement sur le sort du disgracié se joignit bientôt l'indignation, quand cent lettres de l'armée apprirent que le jour de la bataille d'Hastembeck auroit dû être le dernier jour de l'armée Hanovrienne, si chacun avoit fait son devoir; qu'elle étoit inévitablement toute entiere prisonniere de guerre ou massacrée, suivant la combinaison des différentes attaques correspondantes les unes aux autres, & que ce beau plan n'avoit pas réussi, uniquement par la jalousie d'officiers généraux. On nommoit entr'autres le Comte de Maillebois, Maréchal général des logis de l'Armée, en qui M. d'Estrées, qui connoissoit sa haute capacité, avoit mis sa confiance sans réserve. On l'accusoit d'une perfidie énorme, au point

d'avoir abusé de cette confiance pour lui envoyer un faux avis, & ordonner de son propre mouvement des dispositions capables d'arrêter le succès des armes du Roi. Ces plaintes firent la matiere d'un procès, qui partagea la cour & la ville durant l'hiver. Mais il n'y eut qu'un cri de la part des Patriotes demandant la tête du traître, d'autant plus coupable qu'il avoit plus de talent, & qu'il ne pouvoit avoir péché que sciemment & en connoissance de cause. Nous verrons comment la chose tourna. 1757.

Ce qui rassuroit & encourageoit le Comte de Maillebois dans son étrange conduite vis à vis le Maréchal, c'étoit sa collusion avec le Ministre de la guerre, & sans doute avec la Favorite, qui vouloit dégoûter M. d'Estrées, qu'elle n'avoit point nommé, & qui ne lui faisoit point sa cour. Il paroît constant (*) que le premier avoit la correspondance secrete du Marquis de Paulmy; qu'il lui dépêchoit souvent des couriers extraordinaires pour critiquer la conduite du Général & lui présenter d'autres projets, & que dès le 2 Juillet il avoit été instruit que le Ministre avoit proposé au Roi de donner un successeur au Comte d'Estrées. Dans les rêves de son ambition il s'étoit, sans doute, flatté de l'être: il fut bien trompé en voyant arriver le Maréchal de Richelieu.

Le 30 Juillet, c'est-à-dire quatre jours après sa victoire, le Maréchal apprit que celui-ci devoit le joindre avec quinze mille hommes. S. M. en lui annonçant ce renfort, lui donnoit pour motif

(*) Voyez *Eclaircissemens présentés au Roi par le Maréchal d'Estrées*. in-4°. Paris 1758.

1757. de sa destitution du commandement, que décidée à réunir les deux armées, elle vouloit le confier au plus ancien. Le reste contenoit des choses très-gracieuses pour M. d'Estrées. On ne se fait point à cette maniere basse dans un Souverain d'excuser & de pallier sa conduite vis-à-vis d'un serviteur qu'il renvoye. Il ne doit jamais le faire par caprice, par suggestion, par dégoût personnel : il faut qu'il y ait un tort réel, ou faute, ou incapacité de la part de l'expulsé. Et dans l'un de ces cas, il doit s'exprimer en juge qui punit, & manifester à la nation les motifs d'un renvoi qu'elle ne peut autrement que désapprouver & blâmer.

Il y avoit alors à l'armée trois Princes du sang, M. le Duc d'Orléans, le Prince de Condé & le Comte de la Marche. Leurs suffrages auroient dû être de quelque poids: il parut qu'ils n'avoient pas été consultés, & le premier en témoigna son mécontentement en partant pour les eaux d'Aix-la-Chapelle, dont il prétexta avoir besoin. Cependant il avoit reçu avant la visite du Maréchal de Richelieu, qui commença par rendre ses devoirs à leurs Altesses. Ce nouveau Général, après avoir conféré avec son prédécesseur, écrivit au Roi:

4 Août. „ Monsieur le Maréchal d'Estrées m'a remis un „ état de son armée & de ses projets en bon ci- „ toyen. Rien n'est plus sage: il est parti comme „ un Héros."

Le nouveau Général, dont l'âge n'avoit point rallenti l'ardeur, toujours actif, toujours brillant, parut d'abord l'homme qu'il falloit, & peut-être eut-il bientôt fait oublier au François inconstant & léger son prédécesseur, s'il eut joint à sa valeur bouillante la sagesse & la maturité des conseils; s'il

s'il eut eu plus de prévoyance & furtout plus d'honnêteté & de modération dans l'ame; fans s'embarraffer, comme le Maréchal d'Eftrées, en s'avançant en Allemagne, de favoir comment il en reffortiroit. Il marche au Duc de Cumberland, le force à fe retirer, le pouffe, le preffe avec une impétuofité à laquelle rien ne réfifte, l'oblige de fe renfermer dans Stade, & l'y accule tellement que ce Prince devenoit inévitablement prifonnier de guerre d'un ennemi qui auroit eu le flegme & la patience néceffaires. 1757.

Le Maréchal ébloui par la gloire d'avoir, fans coup férir, terminé en un mois la guerre dans cette partie, accepta fous la garantie du Roi de Dannemarck, promife par le Comte de Lynar fon repréfentant, la trop célebre convention de Clofter-Seven, plus honorable fans contredit & plus utile qu'une bataille gagnée, fi la rédigeant d'une maniere claire & détaillée, on lui eut donné la folidité & l'authenticité fuffifantes. 10 Sept.

La France prétendit par-là devenir maîtreffe abfolument, fans contradiction, de tous les Etats du Roi de la Grande Bretagne en Allemagne & de ceux de fes Alliés; l'Angleterre, au contraire, vouloit avoir mis à l'abri des fléaux de la guerre l'Electorat d'Hanovre en neutralité, ainfi que les poffeffions des Princes voifins. Il n'en falloit pas tant pour occafionner une brouillerie, dès que l'occafion s'en préfenteroit.

C'eft un problême hiftorique à réfoudre, comme tant d'autres qui fembleroient n'en devoir pas être, de favoir quel fût le premier infracteur. Si l'on en croit Voltaire, toujours zelé à défendre & à prôner fon ami, ce fut la faute du Miniftere

de Verſailles, qui ne voulut point ratifier la con-
1757. vention & les loix impoſées par le Général François au Duc de Cumberland, qui n'envoya ſa ratification que cinq jours après la bataille de Rosbach (*). Suivant les Anglois c'étoit, au contraire, le Duc de Richelieu qui, au mépris du traité s'enrichiſſoit de contributions exceſſives & du pillage d'un pays expoſé ſans défenſe à ſes armes, réparant de la maniere la plus cruelle & la plus barbare ſa fortune conſumée dans les desordres de la vie d'un courtiſan libertin (†). Enfin d'après le *Journal hiſtorique du regne de Louis XV* & d'autres mémoires particuliers, c'étoient les Hanovriens, qui malgré la convention de Cloſter-Seven avoient repris les armes & paſſé leurs limites. Tout cela put y contribuer; mais le vrai principe de la rupture de la capitulation fut la défaite du Prince de Soubiſe. Cet événement ranima le courage des troupes alliées: elles ſentirent l'affoibliſſement de leur vainqueur. En un mot, la force avoit dicté la convention; la force la rompit. C'eſt ce qui arrivera toujours, lorſqu'on aura l'imprudence de s'en repoſer ſur la bonne foi du vaincu pour l'exécution d'une loi qui n'a pas été reçue librement.

Une autre faute commune aux parties contractantes, c'eſt d'avoir accepté la garantie d'un Prince trop peu puiſſant pour la faire reſpecter. Le Comte de Lynar n'avoit pu faire donner ſatisfaction à la Régence d'Hanovre de ſes plaintes &

(*) Voyez *le Siecle de Louis XV*, Chapitre XXXIII.

(†) Voyez *l'hiſtoire de la guerre de 1756*, écrite en Anglois.

arrêter les exactions des François. Il finit par écrire au Maréchal de Richelieu que l'accommodement n'avoit pas lieu; qu'il n'étoit plus question de négociations de sa part & qu'il retournoit en Dannemarck. Le Prince Ferdinand, frere du Duc de Brunswick, vint se mettre à la tête des troupes qui reprirent partout les armes, & remplaça le Duc de Cumberland, retourné à Londres mécontent, disgracié & ridiculisé à Paris, où, par une carricature grotesque, on le représentoit à pied, un bâton blanc à la main, s'en allant le dos tourné, dans l'attitude de la honte & du désespoir. Les Anglois, sans doute, eurent souvent occasion depuis de prendre leur revanche plus durable & n'y manquerent pas. 1757.

Au reste, il étoit plus convenable que ce ne fût pas le Général, un des contractans dans la capitulation, qui recommençât les hostilités. Le successeur du fils du Roi d'Angleterre envoya un officier au Maréchal de Richelieu pour lui faire part que S. M. Britannique venoit de lui confier le commandement de son armée; qu'il n'entroit point dans les motifs de cette rupture, dont la cour de Londres se justifieroit incessamment par un manifeste; qu'à son égard il alloit désormais tâcher de mériter son estime. Le Maréchal répondit par la lettre suivante, qu'il faut lire:

„ Monsieur,

„ Quoique depuis quelques jours je me sois
„ apperçu des mouvemens des troupes Hano-
„ vriennes, & qu'elles se formoient en corps, je
„ n'ai pu imaginer que l'objet de ces mouve-
„ mens fut de rompre la convention de neutralité

„ ſignée les 8 & 10 Septembre entre S. A. R. le
1757. „ Duc de Cumberland & moi. La bonne foi que
„ je ſuppoſe naturellement du côté du Roi d'An-
„ gleterre, Electeur d'Hanovre, & de ſon fils qui
„ a ſigné cette convention, m'a aveuglé au point
„ de me faire croire que l'aſſemblée de ces trou-
„ pes n'avoit d'autre deſſein que de ſe rendre aux
„ quartiers d'hiver qui leur avoient été aſſignés.
„ Les avis répétés qui me ſont arrivés de chaque
„ quartier de la mauvaiſe intention des Hano-
„ vriens, m'ont enfin ouvert les yeux, & à pré-
„ ſent on peut voir clairement qu'il y a un plan
„ formé de rompre la convention, qui doit être
„ ſacrée & inviolable. Le Roi mon maître ayant
„ été informé de ces dangereux mouvemens &
„ de l'infidélité des Hanovriens, veut encore don-
„ ner de nouvelles preuves de ſa modération &
„ de ſon déſir d'épargner le ſang humain. C'eſt
„ dans cette vue que j'ai l'honneur de déclarer à
„ V. A. S. que ſi, contre toute attente, elle fait
„ une démarche équivoque, & encore plus ſi elle
„ commet quelque acte d'hoſtilité, je pouſſerai les
„ choſes à la derniere extrémité, me regardant
„ comme autoriſé à agir ainſi par les loix de la
„ guerre. Je mettrai en cendres tous les palais,
„ les maiſons royales & jardins : je ſaccagerai
„ toutes les villes & les villages, ſans épargner la
„ plus petite cabane : en un mot, ce pays
„ éprouvera toutes les horreurs de la guerre. Je
„ conſeille à V. A. S. d'y réfléchir, & de ne me
„ pas forcer à prendre une vengeance ſi contraire
„ à l'humanité de la nation françoiſe & à mon
„ caractere perſonnel."

Il ne tint que trop bien parole, & quoique

obligé de fuir à son tour & de repasser l'Aller, ce ne fut pas sans avoir commis avant les cruautés les plus inouies à Zelle. Il venoit de recevoir de lettres de Généralissime des armées d'Allemagne, & c'est en cette circonstance que M. de Soubise se résigna à ne commander que comme Lieutenant-général. Une telle dignité ne servit qu'à lui donner la faculté de commettre plus d'horreurs & de barbaries dans le Duché d'Hanovre, dont il resta maître durant l'hiver. Il n'eut aucun égard aux représentations du Prince Ferdinand. Enfin les plaintes & les réclamations furent si vives que la cour de France n'osa le conserver, & le fit relever par un Prince du Sang. Il revint dans Paris, chargé de dépouilles, glorieuses sans doute s'il les eut conquises en combattant, mais honteuses, puisqu'elles étoient moins le fruit de ses victoires que de son inhumanité & de son avarice. Malgré sa disgrace il n'en rougit pas ; il eut l'impudence de s'en ériger en quelque sorte un trophée par un bâtiment superbe, qu'il fit construire aux yeux de la capitale, & que les persifleurs, par une dérision amere, appellerent le Pavillon d'Hanovre.

1757. 25 Déc.

1758. Févr.

Ce n'est pas ici le lieu de raconter tous les petits faits militaires, tous les combats, toutes les batailles qui eurent lieu dans ce malheureux pays : nous observerons seulement que les François ne purent jamais en cinq ans reprendre la supériorité qu'une seule campagne leur avoit donnée ; qu'il fut souvent la honte de leurs Généraux, & que pour s'y maintenir avec des alternatives de succès & de revers, il fallut sacrifier infiniment plus d'hommes & d'argent que n'en avoient coûté les brillantes victoires du Maréchal de Saxe.

1758. Le Comte de Clermont, successeur du Maréchal de Richelieu, possédoit, sans doute, les qualités propres à se faire également aimer de son armée & des ennemis. Humain, doux, affable, populaire, il commença par faire prendre grand soin du soldat réduit à l'état le plus déplorable. L'esprit de rapine, trop commun à la guerre, au lieu d'avoir été réprimé, enhardi de l'exemple du Général précédent, s'étoit porté à des excès incroyables. S. A. fit mettre au carcan un garde-magasin qui, au lieu de recevoir en nature les rations de fourrage que le pays devoit lui fournir, les avoit prises en argent, & comme il y avoit été autorisé par le Directeur général nommé Milin de Grand-Maison, elle avoit ordonné de pendre celui-ci. Il prévint le supplice par son évasion.

Après avoir févi contre les vivriers, le Prince sentit la nécessité de punir d'autres coupables. Il manda au Roi que son armée ne pouvoit subsister si l'on ne rétablissoit la discipline en expulsant des corps grand nombre d'officiers qui s'y étoient soustraits, mais qu'il craignoit que la bonté de S. M. ne la portât à faire grace à la plupart. Le Monarque l'assura de sa résolution de n'épargner personne. Alors il lui adressa les listes de cinquante-deux officiers qui furent cassés.

14 Mars. Il fut indigné de la maniere dont Minden s'étoit rendu après six jours seulement d'investissement, ayant huit bataillons & huit escadrons pour garnison, qui furent faits prisonniers de guerre. C'étoit un poste essentiel à conserver, en ce qu'il couvroit l'armée en cette partie & empêchoit d'avancer le Prince Ferdinand trop sage pour le laisser derriere lui. La conduite d'un caporal du régi-

ment de Lyonnois, nommé la Jeunesse, fit mieux sentir encore la honte de cette lâche capitulation. 1758.
Furieux de voir qu'on l'alloit envoyer prisonnier avec ses camarades à Magdebourg, il leur échauffe tellement le cœur qu'il en ramasse 1500. A la tête de cette troupe, il force le poste ennemi qui lui étoit opposé, se fait jour & rejoint avec son corps l'armée du Comte de Clermont. Nous sommes fâchés de ne pouvoir apprendre au lecteur quelle récompense reçut une action si généreuse digne des tems héroïques; mais tous les officiers qui avoient signé la reddition de la place furent destitués de leurs emplois; M. de Morangiès, Lieutenant-général qui y commandoit, exilé à 50 lieues de Paris; M. de Maisoncelle, Lieutenant-colonel de Clermont-Prince, envoyé à la citadelle de la Petite-pierre en Alsace. Le seul Comte de la Guiche, n'étant pas compris dans la capitulation qu'il refusa de signer, eut la permission de venir faire sa cour au Roi.

Malheureusement ce Prince, Abbé de Saint-Germain des Prez, ne s'entendoit pas mieux à conduire une armée que ses moines. Il n'avoit pas assez de génie pour commander, & il avoit affaire à un adversaire trop habile pour lui tenir tête longtems, eût-il été secondé autant qu'il l'étoit peu. C'est cette connoissance de l'incapacité de Son Altesse, qui donna lieu sans doute au bon mot hardi, cynique même, mais trop vrai, du Comte de Saint-Germain. Cet officier-général, toujours alerte, toujours chargé de la découverte de l'ennemi, ayant eu la visite d'un Aide de camp du Prince de Condé, chargé de lui demander de sa part où étoit l'ennemi; le Comte prend une

1758. lunette, la lui donne, la dirige vers le quartier général & lui dit: *regardez bien: c'est-là qu'il est*. Promostic trop vrai des maux qui fondirent peu après sur l'armée françoise par la perte de la bataille de Crevelt & la prise de Dusseldorp.

Cette défaite causa la plus vive sensation à Versailles. Le Dauphin, qui connoissoit le génie françois & le découragement que les troupes devoient ressentir, fut surtout affligé de la tache qui en réjaillissoit sur le nom de Bourbon. Il forme le noble projet de la laver sans perdre un instant. Il écrit au Roi & lui demande la permission d'aller se mettre à la tête de l'armée battue. Il employe dans sa lettre les motifs les plus pressans pour le persuader; il prévient les difficultés qu'on pourroit opposer à sa résolution; il proteste qu'il ne fera rien que de l'avis des officiers généraux: „Non," dit-il en finissant, „je suis sûr qu'il n'y a point de „ François dont le courage ne soit ranimé, & „ qui ne devienne invincible à la vue de votre „ fils unique qui le menera au combat." Son auguste pere lui fit cette réponse: „votre lettre, mon „ fils, m'a touché jusqu'aux larmes. Il ne faut pas „ se laisser accabler par le malheur. C'est aux grands „ maux qu'il faut de grands remedes. Ceci n'est „ qu'une échauffourée. Je suis ravi de reconnoître „ en vous les sentimens de nos peres, mais il n'est „ pas encore tems que je vous sépare de moi."

On voit dans cet écrit précieux combien on en imposoit au Roi. On lui avoit représenté comme une échauffourée une déroute complette, qui faisoit perdre en un jour plus de quatre-vingts lieues de terrein & tous les avantages qu'on avoit gagnés depuis le commencement de la guerre. Au reste,

ſi M. le Dauphin n'obtint pas ce qu'il demandoit, il détermina du moins à retirer le commandement 1758.
au Comte de Clermont, qui revint à Paris avec le titre burleſque de *Général des Bénédictins* (*).
S. A. l'avoit remis entre les mains du Marquis de 8 Juill.
Contades, le plus ancien Lieutenant-général, que la favorite fit honorer du bâton de Maréchal de 4 Août.
France, non en récompenſe de ce qu'il avoit fait, mais dans l'eſpoir, ſans doute, de ce qu'il feroit, ou plutôt afin de favoriſer le Prince de Soubiſe 19 Octob.
ſon cadet, à qui elle vouloit procurer la même dignité. La bataille de Lutzelberg dans le pays de Caſſel, que celui-ci gagna ſur une armée d'Hanovriens, de Heſſois & d'Anglois, en fournit le prétexte heureux. Voltaire obſerve que Paris, qui avoit murmuré ſi haut contre ce Général vaincu à Rosbach, daigna à peine s'entretenir de cette victoire. C'eſt que ſa défaite avoit eu les ſuites les plus affreuſes & qu'il ne ſut pas profiter de ſon triomphe, que les talens ſupérieurs de l'ennemi rendirent inutile. En général, c'eſt ce qu'on obſerve dans toute cette guerre, où les François eurent preſqu'autant d'événemens glorieux pour la bravoure, l'intrépidité, où ils gagnerent preſqu'autant de champs de bataille que leurs ennemis. Mais ceux-ci, à peine défaits, ſe rallioient promptement, & ne tardoient pas à ſe montrer de nouveau plus redoutables; au lieu que le moindre revers accabloit les autres, les faiſoit fuir & ſe rompre pour le reſte

(*) Il y eut auſſi beaucoup d'épigrammes & de vers. Nous recueillerons les meilleures de ces Pieces ſouvent très-importantes pour l'hiſtoire, ſous le No. XI. Nous y joindrons celles qui avoient précédé contre le Maréchal de Soubiſe & celui de Richelieu.

de la campagne. Le défaut de principes de leurs
1758. chefs, leurs mauvaises dispositions, l'incurie des ressources en cas d'échec ou de déroute complette, le peu de confiance des troupes en eux; toutes ces causes, jointes au caractere naturel de la nation, s'enflant bientôt de ses succès & se décourageant plus facilement de ses pertes, concourent à rendre raison de cette différence.

Le changement fréquent du Général y contribuoit beaucoup aussi. M. de Contades ne tarda pas à être remplacé par M. le Duc de Broglio,
18 Déc. 1759. qui fut créé Maréchal de France. La courte époque de son commandement ne fut marquée que
13 Avril & 1 Août 1759. par ses batailles de Berghen & de Minden. La premiere, gagnée par le Duc de Broglio; la seconde, perdue sous ses ordres & en personne. Elle fut plus funeste & plus honteuse encore que celle de Crevelt. Le singulier c'est, qu'elle pouvoit être très-glorieuse; que les dispositions en étoient bien ordonnées & que M. de Contades se plaignit que M. le Duc de Broglio en eut, par son inaction, arrêté les heureux effets. Quoi qu'il en soit, ces reproches n'empêcherent ni la disgrace de l'un ni l'avancement de l'autre, qui passa sur le corps de plus de cent de ses anciens. Quand il eut le bâton, ses partisans firent annoncer cette nouvelle dans les gazettes en ces termes: „ le Duc de Broglio, (*) Lieutenant-général des armées du „ Roi, vient d'être fait Maréchal de France. „ Cette dignité a prévenu en lui le nombre des „ années & l'ancienneté du rang; mais elle n'a „ dévancé ni les preuves de ses talens supérieurs,

(*) *Gazette d'Amsterdam* du 28 Décembre 1759.

„ ni l'éclat de ses services, ni les suffrages du pu- 1759.
„ blic. Si elle avoit été la récompense immédiate
„ de la brillante victoire de Berghen, l'ennemi
„ n'auroit certainement pas à nous objecter la fu-
„ neste journée de Minden." Tout cela étoit vrai; mais il avoit un frere, le Comte de Broglio, son conseil, son Mentor, dont il ne pouvoit se passer & qui lui faisoit grand tort. Jaloux, envieux, turbulent, brouillon, haut, dur, il étoit aussi détesté des troupes que son aîné en étoit aimé, & l'asservissement de celui-ci à son cadet devoit souvent lui faire perdre le fruit de ses bonnes qualités.

Le Maréchal signala son avénement par la victoire de Corbach sur un détachement de trente mille Hanovriens. Le Prince héréditaire de Brunswick les commandoit, & ce jeune héros, d'une impétuosité téméraire, ayant provoqué le combat avant que le Prince Ferdinand fut à portée de le secourir, fut obligé de reculer, de laisser l'entrée de la Hesse libre, & de ne retirer de sa valeur qu'un coup de feu dans les reins. La défection du Comte de Saint-Germain, arrivée peu après, compensa trop ces avantages aux yeux des connoisseurs. Il renvoya son cordon rouge & ses brevets au Roi & passa au service de Dannemarc. C'étoit un excellent officier, dont on attribua la perte aux tracasseries du Comte de Broglio. Il auroit bien vécu avec le Maréchal, dont il estimoit les talens & la capacité, mais il ne pouvoit supporter que celui-ci ne fût en quelque sorte que l'organe & le disciple de son cadet. 10 Juill. 1760.

Le combat de Rhinberg sur le bas-Rhin mérite 16 Octob.
d'être cité, moins par son importance, assez gran-

de cependant, puisque le Marquis de Castries qui
1760. le livra, força le même Prince héréditaire de repasser le fleuve & de lever le siege de Wesel, que par une action particuliere, presque oubliée dans le tems & dont la mémoire doit être immortelle. M. le Chevalier d'Assas, Capitaine au Régiment d'Auvergne, envoyé dans la nuit à la découverte, se trouve surpris d'une patrouille ennemie: on lui impose silence; on menace de le tuer s'il profere un mot; il n'en crie que plus fort: *à moi, Auvergne, voilà les ennemis!* Et ce généreux Curtius, qui auroit dû voir tomber d'admiration les barbares à ses pieds, est massacré impitoyablement.

D'autres avantages particuliers consoloient un peu les François des pertes qu'ils éprouvoient alors partout ailleurs, & les faisoient applaudir au Maréchal. On vanta dans le tems la belle défense
Févr. de Fritzlar par M. de Narbonne, qui en mérita le
1761. surnom honorable. Le Prince héréditaire qui profitoit autant d'une défaite que d'une victoire, fut
21 Mars. mis en déroute à Althenhayn près Grunberg; affaire qui procura la levée du siege de Cassel & l'évacuation de la Hesse, où l'ennemi avoit fait une irruption subite, & donna lieu aux Parisiens d'entendre chanter un *Te Deum*, action de graces au Tout-puissant qu'on ne pouvoit rendre depuis longtems. On restoit ainsi maître du Landgraviat, de la ville de Minden, de Gottingue & d'un passage libre dans l'Electorat d'Hanovre. Les affaires étoient en très-bon état; le Prince Ferdinand par son habileté n'avoit pû que retarder le succès de nos armes, & la réunion de l'armée de Soubise à celle de Broglio; ce qui donnoit aux François

une telle supériorité qu'il auroit dû être écrasé.
Une malheureuse mésintelligence fit son salut. 1761.

Les deux armées étoient en présence; l'on étoit convenu d'attaquer; mais quand & comment? C'est le nœud du problême. Le Prince de Soubise accusa le Duc de Broglio, dans l'espoir d'acquérir tout l'honneur de la victoire d'avoir commencé trop tôt. Le dernier reprocha au premier, dans la crainte qu'il ne l'obtînt, de la lui avoir ravie en le secourant trop tard, ou plutôt en ne le soutenant pas du tout. Tel fut le procès occasionné entre les deux Généraux dans l'affaire de Filings- 15 Juill.
hausen. Elle tire son nom d'un village, forcé d'abord par le Maréchal de Broglio, mais que reprit le lendemain le Duc Ferdinand. Nous avons interrogé beaucoup d'officiers témoins occulaires, & chacun nous a répondu suivant son affection particuliere. Cependant d'après les dépositions même des partisans du Maréchal de Broglio, nous pencherions à lui donner tort. Il est très-probable qu'il se laissa trop aller à l'impulsion du Comte, à ses conseils peu mesurés, hardis & ambitieux. La France ne s'en trouva pas mieux. Ces rivaux ne pouvant se supporter, semblerent renoncer à tout projet d'agir pour le reste de l'année. Les deux armées se séparerent: le Maréchal de Broglio recula vers Cassel & le Maréchal de Soubise passa la Roer. Plus occupés de leur querelle que de celle de l'Etat, ils envoyerent en cour des mémoires respectifs. Le dernier avoit un trop bon avocat en Madame de Pompadour: son émule fut rap- 1762.
pellé & reçut une lettre de cachet qui l'exiloit 19 Févr.
dans ses terres. Le public toujours porté à plaindre le malheureux, peu instruit d'ailleurs des

1762. griefs, & ne consultant que son estime pour l'accusé & son mépris pour l'accusateur, lui décerna un triomphe bien capable d'adoucir sa disgrace. Le lendemain de son exil on jouoit *Tancrede* à la comédie françoise; Mlle. Clairon faisoit *Aménaïde*. Quand elle en fut à ces vers;

„ On dépouille Tancrede, on l'exile, on l'outrage....
. . . .
„ C'est le sort d'un héros d'être persécuté....
. . . .
„ Tout son parti se tait: qui sera son appui?
„ Sa gloire. . . . .
. . . .
„ Un héros qu'on opprime, attendrit tous les cœurs...
. . . .

l'actrice sublime donna des inflexions de voix si nobles & si pénétrantes, que tous les spectateurs pleins de l'événement du jour sentirent l'à propos. Le nom de Broglio vola de bouche en bouche, & le spectacle fut interrompu à plusieurs reprises par des applaudissemens qui se renouvelloient sans cesse.

Ce même public, qui avoit si fort regretté le Maréchal d'Estrées, dans l'enthousiasme où il étoit du prédécesseur, parut peu flatté du choix de ce vieillard pour remplacer le jeune héros; choix qui, au surplus, ne fut soutenu par aucun avantage brillant & décisif. La mauvaise étoile des François voulut même que la joie de la signature de la paix fût mêlée d'amertume par la nouvelle de la prise de Cassel, presqu'au moment où
1 Nov. l'on signoit le traité. Elle ne changea rien à l'état des choses, mais c'étoit avaler le calice jusques à la lie.

Après cette courte notice des évenemens de terre, il est tems de revenir au Monarque, objet principal de notre ouvrage, de sonder son cœur, d'entrer dans ses conseils, de peindre sa cour, d'en développer les orages, toujours fréquens dans ce séjour d'intrigues, de perfidies, de méchancetés & d'horreurs; mais dont les circonstances, par la multitude des concurrens, malgré l'apparence du calme & du repos, augmentoient le nombre & la violence. 1762.

Depuis son assassinat, Louis XV, sans en devenir meilleur, étoit plus triste & plus pusillanime que jamais. Ceux qui l'entouroient, intéressés à ce qu'un semblable malheur n'arrivât pas une seconde fois, ne faisoient que l'entretenir dans ses défiances par un soin trop extrême. Alloit-il à la chasse; non-seulement on ne laissoit approcher personne, mais attentif à ses moindres regards, dès qu'on voyoit un spectateur, tel qu'il fût, dont la figure lui déplaisoit, on venoit l'avertir & il falloit qu'il se retirât. Bouc, le gros Suisse de l'œil de bœuf, se donnoit les airs d'arrêter quiconque avoit le malheur de lui déplaire; il l'interrogeoit & lui faisoit subir une espece de question, & si ce *brise-raison* n'en étoit pas satisfait, il l'empêchoit de pénétrer & le renvoyoit. Souvent dans les fumées du vin dont il étoit pris, plus insolent il insultoit des gens qualifiés. Il falloit endurer tout cela en faveur du zele pour son maître, auquel il étoit précieux, ainsi qu'aux principaux officiers de la garde.

Un jour, Demures, huissier de la chambre, personnage non moins rustre & brusque, qui faisoit placer au grand couvert, recevant des repro-

ches de S. M. de la dureté qu'il mettoit dans ſes
1762. propos & ſes manieres, lui répond preſque auſſi groſſiérement : *Sire, je le veux bien, moi, mais ce ne ſera pas ma faute ſi vous êtes frappé une ſeconde fois.* Au reſte, comment n'auroit-il pas été ſoupçonneux? il ſe voyoit trahi par ſes courtiſans les plus comblés de ſes graces, les plus intimes, les plus aimés ; par Maillebois, par Richelieu, par ſon propre ſang. Le procès du Maréchal d'Eſtrées à ſon retour de l'armée contre le premier, qui n'avoit d'abord été qu'une rumeur vague, ne lui laiſſa aucun lieu d'en douter. Ce devint une vérité accréditée, publique & conſtante, que ſi, à la bataille d'Haſtembeck, les diſpoſitions du Général avoient été ſuivies, s'il n'avoit pas été trompé par de faux avis qu'il lui avoit fait inſinuer méchamment au milieu de l'action, le ſuccès de cette journée auroit été complet. On nommoit hautement le Comte pour auteur de la noirceur; on déteſtoit ſon ambition exceſſive & ſon abominable jalouſie. Son beau-pere, M. le Marquis de Paulmy, qui avoit fomenté de ſon pouvoir & de ſa correſpondance la machination, ayant été remercié quelques mois après, on oſa s'expliquer plus hardiment encore, ſurtout quand on vit cet officier général reſter impuni & déſigné même pour différens emplois nouveaux. Cette continuïté de faveur & de ſervices auroit été la meilleure juſtification, ſans doute, ſous un autre Prince & dans d'autres tems; mais ſa famille & ſes amis lui firent ſentir la néceſſité de détruire ces imputations trop répandues & trop détaillées. Il le fit dans un mémoire manuſcrit qu'il leur communiqua & dont les copies ſe multiplierent bientôt

tôt à l'infini. Il y prétendoit que la gravité de l'accusation l'obligeoit d'entrer dans des révélations qui auroient dû naturellement rester couvertes des ombres du mystere, & sous ce prétexte son *factum* tendoit non-seulement à enlever à l'accusateur la principale gloire de la journée mémorable, objet de la discussion, mais encore l'honneur de ce qui avoit précédé, le passage du Weser. 1758.

Le Maréchal d'Estrées instruit de l'éclat que commençoit à causer ce Mémoire, où les faits étoient présentés avec l'art le plus capable de séduire, ne tarda pas à s'en procurer un exemplaire, & le dénonça au Tribunal des Maréchaux de France comme libelle diffamatoire. Il écrivit en même tems au Roi pour lui demander la permission d'y répondre. Le procès se trouva d'autant mieux engagé que les ordres de S. M. ayant déjà fait partir le Comte de Maillebois pour commander en Flandres, le Maréchal son pere vint déclarer au Tribunal qu'il reconnoissoit le Mémoire pour être de son fils & avoué par lui. Ainsi cette absence ménagée par la cour, afin de prolonger, de gagner du tems, de laisser calmer la premiere fermentation pour arrêter ensuite à loisir le jugement, ne produisit pas son effet. On n'osa refuser à M. d'Estrées la permission de répandre ses *Eclaircissemens*. Ils furent imprimés de l'agrément du Roi. On ne peut rien ajouter à la clarté, à la modération, à la sagesse de cette réponse, qui entre dans le plus grand développement des faits rapportés par l'adversaire & en montre la fausseté. On est convaincu après l'avoir lu, que si M. de Maillebois a eu quelque part aux opérations qui ont préparé le passage du Weser, il n'en a eu au-

cune à la détermination qui a engagé M. le Maréchal
1758. chal d'Eſtrées à former & à exécuter ce projet, non plus qu'aux diſpoſitions de la bataille.

Que pendant l'action il a cru voir une colonne des ennemis qui ſe portoit par l'autre côté du Weſer ſur le camp de M. le Duc de Broglio.

Qu'il a dit à M. le Duc d'Orléans: *c'eſt une affaire manquée, nous n'avons d'autre parti à prendre que de nous retirer.*

Qu'il a engagé M. de Souvré d'aller avec les Palatins occuper les gorges pour favoriſer la retraite de l'armée françoiſe, lui diſant: *mon ami, nous ſommes coupés.*

Qu'il y a lieu de croire que c'eſt lui qui a envoyé l'ordre à M. le Duc de Broglio d'abandonner ſon poſte.

Que M. de Puyſegur eſt venu de ſa part demander au Maréchal d'Eſtrées deux brigades de cavalerie, & deux d'infanterie, pour s'oppoſer aux ennemis qui paroiſſoient à la Trouée.

Enfin que, dans toutes les occaſions où M. le Maréchal d'Eſtrées a parlé de lui, ſoit en ſa préſence, ſoit en ſon abſence, il a cherché à juſtifier ſes intentions, en diſant qu'il le croyoit incapable de lui donner un faux avis pour faire perdre la bataille.

Le mémoire finit par cette phraſe remarquable, où ſe réfléchit le calme de l'ame la plus noble & la plus pure.

„ Le public plus indulgent à l'avenir ſur ce qui
„ regarde M. de Maillebois, penſera ſeulement
„ qu'il n'a pas bien vu les objets & que ſa préci-
„ pitation à ordonner de ſon propre mouvement
„ & à ſon inſçu des diſpoſitions de retraite, a

„ mis dans les troupes une agitation dont je n'ai
„ pu d'abord reconnoître la véritable cause, & 1758.
„ qui m'a fait perdre un tems précieux."

Après s'être assemblés plusieurs fois, les Maréchaux de France, au nombre de onze, donnerent leur avis cacheté. Il fut porté au Roi. Ce jugement n'a jamais été connu légalement, mais il est consigné dans les régistres du tribunal & il y a lieu d'inférer de tout ce qui suivit qu'il étoit très-rigoureux & condamnoit le coupable à une peine capitale. Paris étoit dans l'attente; il espéroit, à la contenance des parens mornes & abattus, voir faire un exemple qu'il désiroit, car dans sa catastrophe le Comte de Maillebois avoit le malheur de n'intéresser que ses proches. Enfin on sut qu'il avoit été arrêté à Dunkerque avec beaucoup de mystere & conduit à la citadelle de Dourlens. Le terme de sa détention étoit illimité, mais on le dépouilloit de ses emplois. Le Roi donnoit son inspection à M. le Marquis de Ségur, le commandement du corps à la tête duquel il étoit en Flandres, à M. le Comte de Graville. Quant au gouvernement de Douay, il retournoit au Maréchal son pere, & la charge de Maître de la garderobe étoit conservée pour son fils. C'est à ce châtiment infligé par la cour, qui ne voulut pas adopter la sentence, qu'on eut surtout lieu de conjecturer combien elle devoit être dure, puisque l'adoucissement étoit tel. Le vieux Maillebois dans cette triste occurrence s'étant rendu à Versailles pour implorer les bontés de S. M., le Roi, plein d'humanité, lui écrivit la lettre suivante, en refusant de le voir.

„ Votre fils m'a forcé de faire ce que j'ai fait.

„ Je sens quel est le chagrin d'un pere en pareille
1758. „ occasion. Epargnez-moi la peine de vous voir ; „ cela augmenteroit votre douleur, sans que je „ puisse l'adoucir. Je n'oublierai jamais vos ser- „ vices, & je vous regarderai toujours comme „ un bon & fidele serviteur."

Cette lettre, de la part d'un Prince tout débonnaire, disposé si favorablement en faveur du Comte, sollicité si puissamment pour lui par celle à qui il n'osoit rien refuser, prévenu de ses talens par le Ministre de la guerre qui les regrettoit, est aux yeux des gens impartiaux une des preuves les plus irrésistibles de son crime. Cependant quelques années après cet illustre prisonnier sortit de sa captivité, reparut à la cour, obtint de nouvelles places, & peut-être le verra-t-on quelque jour s'asseoir parmi ses juges.

Madame la Comtesse de Maillebois attira sur elle toute la compassion que le public refusoit à son mari, quand on la vit oublier ses débauches, les humiliations & les mépris qu'elle en recevoit, pour aller s'enfermer avec lui & partager son désespoir.

Cette punition, qui n'en étoit pas une à proprement parler, puisqu'elle n'étoit pas infligée par une sentence réguliere de juges compétens, mais une tournure du ministere pour soustraire le Comte au supplice, peint mieux que tout ce qu'on pourroit dire le défaut de principes, le désordre, l'anarchie d'une cour, dont le Souverain n'avoit pas la force ni d'absoudre absolument un coupable, ni d'en laisser le sort à la décision de ses pairs. Tout y étoit absolument inconséquence, contradiction. Le Maréchal de Richelieu, qui moins criminel

en apparence que le Comte de Maillebois, avoit fait un mal plus réel, plus grand & plus durable, en énervant la discipline, en introduisant le luxe dans les armées, en autorisant la débauche & le scandale, en donnant l'exemple d'une cupidité insatiable qui ne connoissoit aucun frein, en joignant aux calamités inévitables de la guerre les vexations & les barbaries d'un vainqueur insolent, avoit été rappellé, en fut quitte pour une légere bouderie, & bientôt après eut des lettres de service pour aller commander en Guyenne. On y avoit nommé M. le Comte de Langeron, Lieutenant-général qui, par ses soins, sa vigilance & la bonne distribution des troupes sous ses ordres, lors de l'arrivée de la flotte Angloise à l'isle d'Aix, avoit contribué à empêcher les ennemis d'entreprendre la descente. On ôtoit à celui-ci une récompense méritée pour la donner à celui-là, qui avoit encouru le mécontentement de la cour. Le Maréchal de Soubise, objet des sarcasmes & de la dérision de la capitale, étoit accueilli à Versailles: on l'avouoit mauvais général, mais excellent courtisan. Encore tout honteux de la journée de Rosbach, il vint descendre à Champ chez Madame de Pompadour, qui s'y étoit rendue pour le recevoir. De-là il fut souper avec le Roi à Choisi. En renvoyant du Département de la guerre M. de Paulmy, on le trouva encore très-bon pour le Conseil; on lui conserva le titre de Ministre, son logement à l'arsenal, 50,000 livres de rentes, dont 18,000 en douaire reversibles à sa femme & à ses enfans. Ce n'est pas tout: il eut l'agrément de traiter de la charge de Trésorier de l'Ordre du Saint-Esprit, & de se décorer ainsi du

1758.

Févr.

cordon-bleu. Qui craindroit une disgrace à pareil
1758. prix? Au lieu de reléguer le Comte de Clermont dans son Abbaye de Saint-Germain des prez pour y pleurer sur les malheurs de la France, augmentés par son insouciance, son impéritie, sa vie molle & crapuleuse à l'armée, on ne l'admit pas moins à la cour; il resta l'ami & le compagnon des débauches du Roi, par cette sympathie secrette qui regnoit entre eux.

Ce fut dans ce tems-là qu'on fit une petite piece de vers allégorique, tableau vif & rapide des événemens du jour:

Aux cieux tout a changé de face,
Plutus est devenu coquet,
Venus au conseil a pris place,
Jupin opine du bonnet,
Mercure endosse la cuirasse,
Et Mars est en petit collet!

On devine aisément tous ces personnages, au Plutus près. Il faut savoir que M. de Moras s'é-
25 Août tant démis de sa charge de Contrôleur-général des
1757. finances pour se livrer entierement aux affaires de la marine, M. de Boulogne Intendant des finances avoit été nommé par S. M. à cette place. La véritable raison étoit que la guerre d'Allemagne très-dispendieuse coûtoit énormement; que M. de Moras, peu fécond en ressources, étoit d'ailleurs désagréable au Parlement qu'on vouloit rétablir, & qu'on espéroit, en choisissant un homme qui travailloit depuis trente ans dans la matiere, trouver en lui des expédiens & des moyens dont l'autre manquoit. On en avoit le besoin le plus urgent. Le gouvernement étoit si dénué de fonds, qu'il faisoit offrir sourdement 11 & ½ pour

cent d'intérêt en Angleterre à ceux qui en voudroient prêter. Les Lords de la trésorerie promirent une récompense de 200 livres sterling à quiconque découvriroit un citoyen intéressé dans cet emprunt, parceque c'est un crime de haute trahison d'assister d'argent les ennemis de l'Etat au tems d'une guerre ouverte. M. de Boulogne étoit un damoiseau fort occupé de sa toilette, soigneux de sa perruque, élégant dans ses vêtemens & sans aucunes vues. Il créa des charges & des rentes viageres, augmenta le prix du tabac, força de financer certains possesseurs d'offices, & n'ayant rien de mieux à faire, fut renvoyé au bout de dix-huit mois. 1758.

M. de Moras déchargé de l'embarras de l'administration des finances n'en géroit pas mieux la marine. Les efforts de l'Angleterre redoubloient; le Ministre en donna avis dans les ports pour ranimer le zele & l'activité; mais ceux de la France diminuoient sensiblement: le défaut de fonds à verser à propos & rapidement; la prise de quantité de flûtes & autres bâtimens de charge de S. M.; le découragement du commerce écrasé de plus en plus, le désordre mis dans le département de Rochefort & ses travaux par l'apparition des ennemis à l'Isle d'Aix, qui, sans avoir été aussi funeste qu'elle devoit l'être, leur avoit au moins produit cet avantage; la disette de matelots qu'augmentoit à Brest la maladie épidémique de l'Escadre de M. Dubois de la Mothe, qui avoit enlevé en trois mois de tems dans cette ville 3621 hommes; les forces du Département de Toulon, que rendoient inutiles l'adresse des Anglois & l'impéritie ou la lâcheté des chefs; toutes ces causes concouru-

rent à préparer les déſaſtres de la campagne maritime de 1758; l'impuiſſance de ſe préſenter en forces ſuffiſantes obligea de recourir aux ruſes de la foibleſſe, de ſubſtituer à des meſures rigoureuſes la ruſe & les petits moyens.

1758.

Après avoir mis près d'un an à préparer dans ce dernier port l'eſcadre de M. de la Clue de ſix vaiſſeaux de ligne (*) ſeulement & de deux frégates, on avoit fait appareiller en Novembre 1757 ce commandant, qui n'oſant forcer le paſſage du Détroit, où il avoit trouvé une Eſcadre Angloiſe ſupérieure, avoit relâché le 7 Décembre à Carthagene ſous le prétexte d'y faire de l'eau. Bientôt il y fut bloqué, de façon à déterminer le miniſtere d'armer de nouveaux vaiſſeaux qui allaſſent à ſa rencontre & le miſſent en état de tenir tête à l'ennemi. Le Marquis Duquesne eut cette miſſion: il montoit le *Foudroyant*, de 80 canons, & étoit accompagné de l'*Orphée*, de 64; de l'*Oriflamme*, de 50, & de la *Pleyade*, frégate de 36. Ces forces, réunies aux premieres, auroient pu beaucoup; ſéparées elles ne ſervirent de rien. L'*Orphée* fut pris à la vue de M. de la Clue, qui ne crut pas prudent de ſe commettre. L'action ſe paſſa ſi près du Havre, dit une relation, que les bâtimens françois étoient tous garnis de ſpectateurs ſur les vergues & à la tête des mâts. Au moins ce vaiſſeau ne ſe rendit-il qu'à ſon égal & ſe voyant aſſailli par un autre qui ſurvenoit. Mais ce

23 Févr.

(*) L'*Océan*, de 84 canons; le *Redoutable*, de 80; le *Guerrier*, de 74; le *Centaure*, de 74; le *Content* de 64; & l'*Hippopotame* de 50.

ce qui fera éternellement l'opprobre de Duquef-ne, ce fut d'avoir amené au *Monmouth*, vaiffeau bien inférieur. Il n'y avoit point encore d'exemple qu'une citadelle flottante de 80 canons eût fubi une pareille loi. C'étoit, s'il eft permis de comparer le facré au prophane, *Goliath* vaincu par *David*. Il fut conduit en triomphe à Gibraltar, & fes Anglois virent avec plaifir dans leur poffeffion ce Gouverneur fuperbe, qui leur avoit fait tant de mal en Amérique & les avoit traités avec tant de hauteur. Après cette malheureufe expédition, le voyage de M. de la Clue, dont l'objet étoit d'aller aux ifles de l'Amérique & de paffer enfuite à Louisbourg, déjà trop retardé, fut abfolument manqué, & il s'eftima heureux de rentrer à Toulon avec fon efcadre. Cet échec déconcerta abfolument tous les projets du gouvernement du côté de la Méditerranée, & l'Amiral Holbourne, fous les aufpices duquel s'étoit paffé l'action, en fut félicité & remercié par le Parlement à fa rentrée au nom de la nation. 1758.

Une autre Efcadre Angloife continuoit à croifer dans le golfe de Bifcaye, aux ordres de Sir Édouard Hawke. Elle interceptoit les divers bâtimens marchands qu'on envoyoit de Bordeaux, de la Rochelle, de Rochefort, & gênoit la communication de ce dernier port avec celui de Breft. C'eft dans ce tems que le *Raifonnable*, vaiffeau neuf de 64 canons, commandé par le Chevalier de Rohan, fut pris. Parti avec le *Prudent* aux ordres du Marquis Desgouettes, trois frégates armées en flûtes (*) & deux flûtes du Roi, il avoit

(*) La *Diane*, la *Fidele* & la *Mutine*. Les deux flûtes étoient le *Meffager* & la *Chevre*.

échappé, ainsi que tout le convoi. On étoit déjà
1758. sur le Cap Ortegal, lorsque par une mauvaise manœuvre le Chevalier de Rohan tomba si forte-
9 Mars. ment sur le *Messager*, que cette flûte de 350 tonneaux s'entr'ouvrit & coula bas: on ne put que sauver l'équipage. Le *Raisonnable*, fort avarié lui-même, fut obligé de relâcher à l'Orient, & s'y étant réparé, son Capitaine, pour achever sa catastrophe, en se rendant à Brest tomba dans les mains de l'ennemi, & baissa pavillon sans beaucoup de résistance. Une pareille conduite, dans laquelle on devoit blâmer au moins une singuliere mal-adresse, n'a pas empêché ce grand Seigneur de devenir Lieutenant-général sous le nom de Prince de Montbazon & de commander même à Saint Domingue. Sa seule punition a été de ne lui plus confier de vaisseau.

Malgré tant de contretems, de désastres, de fautes, soit de la part de ceux chargés de donner les ordres, soit de la part de ceux chargés de les exécuter, les Colonies du Nord se trouverent abondamment pourvues de vivres, de troupes & de munitions dans le tems convenable, mais non sans des pertes énormes. Pour faire passer un vaisseau il falloit en sacrifier quatre. Il falloit recourir à grands frais aux Neutres, qui n'étoient pas toujours de bonne foi, & avoient souvent intérêt de se faire prendre pour gagner davantage. On avoit employé des stratagêmes de toute espece; on risquoit des vaisseaux seuls, ou de petits convois sortis des ports les moins fréquentés; on prenoit avantage des nuits obscures, des brouillards & même des mers & des saisons, dans lesquelles on espéroit ne pas trouver d'opposition de la part de

l'ennemi. Tandis qu'on simuloit des préparatifs d'embarquement d'hommes & de munitions dans l'Oueft, les bâtimens de tranfport & de charge s'évadoient des ports du Midi ou des parages dont les Anglois avoient été écartés par des coups de vent. Echappés à la vigilance des croifeurs d'Europe, il falloit encore tromper ceux des mers du Nord. Les brouillards de Terre-neuve, les glaces du fleuve Saint-Laurent, périls que le défefpoir feul ou la cupidité la plus infatiable pouvoit faire affronter, étoient les reffources de ces navigateurs, & furtout le paffage du Détroit de Belle-Ile, très-dangereux, mais inconnu alors aux rivaux de la France. 1758.

Deux petites Efcadres étoient parties de Breft. La premiere fous les ordres de M. de la Villéon, 30 Janv. compofée de deux vaiffeaux & d'une frégate (*); mais un de ces vaiffeaux, très-endommagé, n'avoit pu pourfuivre fa route & étoit revenu à Breft. La feconde plus confidérable, étoit commandée par le fameux Beauffier: il avoit quatre vaiffeaux de ligne & une frégate (†). Ces forces ne pouvoient nullement s'oppofer aux forces Angloifes. On fait cependant que c'eft furtout dans une Efcadre puiffante que réfide la défenfe d'une

(*) Le *Magnifique*, de 74 canons, que le Commandant montoit; l'*Amphion*, de 50, M. de la Monneraye, Capitaine, & la *Syrene* de 30, M. Beauffier Château-Vert, Capitaine.

(†) L'*Entreprenant* de 74 canons, commandé par M. Beauffier; le *Célebre*, de 64, par M. de Marolles; le *Capricieux*, de 64, par le Chevalier de Tourville; le *Bienfaisant*, de 64, par le Chevalier de Courferan, & la *Comete*, de 40, par le Chevalier de Lorgeril.

Colonie. Beauffier non-feulement n'étoit point en
1758. état de combattre celle des Anglois, de 33 vaiffeaux de ligne & 18 frégates, mais même de fe préfenter devant elle & de retarder du moins ou gêner fon débarquement; il fut obligé de fe tenir en dedans & de fe borner à veiller fur la rade & le port, & dès-lors on prévit la prife de Louisbourg.

2 Juin. Ce fut le 2 Juin que l'Amiral Boscawen portant feize mille hommes de troupes aguerries jetta l'ancre dans la Baye de Gabarus, ayant 157 voiles, y compris les bâtimens de transport. Comme on lui avoit fait parvenir plufieurs avis concernant l'impoffibilité de la defcente fur un rivage fi bien gardé & fortifié & fur le danger de faire manœuvrer fes vaiffeaux dans un lieu dont les pilotes ne connoiffoient pas le mouillage, il voulut avant prendre confeil en particulier de fes officiers, & déjà l'opinion générale étoit de céder aux difficultés, ou du moins de les difcuter avant dans un confeil de guerre général de mer & de terre, lorfque le vieux Ferguffon, Capitaine qui avoit fa confiance, méprifant l'avis de fes camarades & leurs raifonnemens: „ point de confeil de guerre, dit-„ il, pour votre propre honneur, pour la gloire „ de votre pays; déployez l'autorité dont vous „ êtes revêtu, ne la compromettez point par une „ pufillanimité dangereufe, par des difcuffions in-„ certaines. Rappellez-vous ce qui s'eft paffé à „ Minorque, à Rochefort & même à Hallifax, „ & ne perdez point à délibérer un tems pré-„ cieux lorsqu'il faut agir." Ce difcours vigoureux ranima l'Amiral; il n'envifagea plus les difficultés qui s'élevoient & croiffoient à mefure qu'on

opinoit. Il notifia sa résolution de ne pas sortir de la baye, qu'il n'eût tenté tous les moyens de remplir ses instructions. Dès-lors les obstacles & les dangers disparurent, ou plutôt furent surmontés ; la descente s'effectua, non sans des prodiges de valeur, car il en fallut sans doute pour résister à l'impétuosité françoise, pour gravir un roc à découvert, & s'y établir malgré le feu d'une formidable artillerie. 1758.

Dès que les assiégés virent l'assaillant solidement établi sur le rivage, ils prirent l'unique parti qui leur restoit, celui de s'enfermer dans Louisbourg. M. de Drucourt, Capitaine de vaisseau, en étoit Gouverneur ; il se défendit avec beaucoup de bravoure & d'opiniâtreté, ce qu'on devoit attendre de lui : mais une anecdote que nous n'avons garde d'omettre, c'est que Madame de Drucourt secondoit son mari par son courage. Continuellement sur les remparts la bourse à la main, tirant elle-même trois coups de canon chaque jour, elle sembloit lui disputer la gloire de ses fonctions. L'effet de cette résistance auroit dû sauver la colonie, si les secours promis du Canada fussent arrivés, ou qu'il en fût survenu d'Europe. On ne fit que le foible effort d'y envoyer le *Formidable*, de 80 canons, commandé par M. de Blenac, Chef-d'Escadre. Il y portoit M. de Villepatour, officier d'artillerie dès-lors très-estimé & dont la réputation n'a fait que s'accroître depuis. Mais ce vaisseau n'appareilla que le 11 Mai, & vint jouer le rôle du *Vigilant*, dans la guerre précédente : il arriva que l'investissement étoit fait ; on devoit s'en douter à la cour, & au lieu de confier cette expédition à un chef froid & ti-

1758. nide, tel que M. de Blenac, il y auroit fallu nommer un commandant intrépide, ardent & même d'un enthousiasme téméraire, tel en un mot que celui désigné pour l'artillerie, qui malheureusement n'étoit que passager sur ce bord. Quelle douleur pour M. de Villepatour, quand il se vit ramener en Europe, frustré de l'honneur qu'il ambitionnoit d'acquérir? En effet, M. de Blenac se contentant d'apprendre qu'une Escadre Angloise bloquoit le port, sans essayer aucune tentative d'y pénétrer, sans vouloir observer par lui-même quelle étoit la position de l'ennemi, vérifier du moins les rapports qu'on lui faisoit, revira de bord & revint plus vîte qu'il n'étoit allé. Dès-lors les assiégés se virent privés de tout espoir d'échapper à l'ennemi. Le mauvais succès des sorties qu'ils tenterent à plusieurs reprises & l'habileté des opérations concertées par l'Amiral Boscawen & le Général Amherst, qui commandoit les troupes de terre, rendirent nécessaire de capituler avant un assaut impossible à soutenir. Le Gouverneur répugnoit à se déclarer prisonnier de guerre lui & sa garnison; mais il y fut forcé par les instances du Commissaire Ordonnateur & les larmes des habitans. „ La capitulation fut honorable, & le „ vainqueur," dit l'Abbé Raynal, „ fut assez „ estimer son ennemi, s'estimer assez lui-même „ pour ne souiller sa gloire par aucun trait de fé„ rocité ni d'avarice."

27 Juill.

Avant la reddition de la place, toute l'Escadre de M. Beaussier, au nombre de cinq vaisseaux, avoit été brûlée ou prise; ce qui rendoit la conquête encore plus importante. C'étoit un nouveau coup porté à la marine françoise, qui tendoit à

l'anéantir totalement dans peu. D'ailleurs la prise de l'Isle-Royale facilitoit, pour l'année suivante, 1758.
la conquête du Canada, retardée, au moins celle-ci, par la belle résistance de M. de Drucourt.

M. de Moras n'eut pas la douleur de voir son ministere marqué par la perte d'une colonie aussi importante, le premier démembrement qu'essuya la France. Il venoit de sortir du ministere, & 1 Juin.
c'étoit le Marquis de Massiac, Lieutenant-général des armées navales, qu'on lui avoit donné pour successeur. C'étoit la suite d'un nouveau plan d'administration pris, en confiant celle de chaque Département à un homme qui eût passé par les grades inférieurs & vieilli sous le harnois. (*) On s'étoit servi de ce prétexte pour expulser M. Rouillé, que Madame de Pompadour avoit fait aller de 25 Juin
la Marine aux Affaires étrangeres, & qu'elle ve- 1757.
noit de renvoyer à la Surintendance des Postes. On le faisoit monter & descendre comme on vouloit. Cette fois la Marquise désiroit élever à sa place l'Abbé Comte de Bernis, qui avoit été chargé de plusieurs Ambassades, auteur du traité de Vienne & qui, admis au Conseil depuis quelque tems, sembloit revêtu de tous les caracteres propres au département dont on le chargeoit. Nous avons vu que dans ce même systême, M. de Boulogne avoit été créé Contrôleur général. Le Maréchal de Belle-Isle qui en étoit l'auteur & l'avoit insinué à la favorite, avoit bien eu ses raisons. C'étoit 29 Févr.
indirectement se désigner pour la guerre. Il venoit

(*) Il courut dans le tems, manuscrite, une Lettre critique sur cet objet, très-plaisante, très-vraie & digne d'être conservée. Nous la renvoyons aux Pieces pour servir à l'Histoire, N°. XII.

de l'obtenir; mais comme il avoit plus d'ambition
1758. que de santé, il s'étoit fait donner en même tems pour second, M. de Cremille, Lieutenant-général des armées du Roi, sa créature, qui devoit l'aider dans les détails & les fonctions de son ministere, & travailler avec S. M., conjointement ou séparément, suivant les circonstances. La marine sembloit exiger à sa tête, plus que tout autre Département, un homme du métier. C'est ce qui occasionna la nomination de M. de Massiac. Voici comme elle arriva, car tout est heur & malheur dans le monde & surtout à la cour. Ces scenes intérieures sont principalement de notre ressort; elles contribuent à peindre le tableau des mœurs & du génie de chaque époque du regne de Louis XV.

Quand on fut convenu, un peu trop tard, sans doute, de l'incapacité de M. de Moras, on s'assembla chez Madame de Pompadour pour lui choisir un successeur. Résolu de le tirer parmi les officiers d'épée de la Marine, on ouvre un almanach royal, & l'on cherche quel peut convenir le mieux. Quant aux deux Vice-Amiraux, l'un presque nonagénaire, ne demandoit que le repos; l'autre d'un grand nom, petit génie, fort ignorant, sachant à peine lire & écrire, étoit d'ailleurs trop gonflé de sa naissance pour ne pas regarder comme au dessous de lui toute fonction de la plume, même la charge de Secrétaire d'Etat. Il venoit d'être créé Maréchal de France, & depuis le commencement de la guerre on le berçoit de l'espoir de commander une armée navale contre l'Angleterre. C'étoit un épouventail perpétuel qu'on présentoit à celle-ci, qui l'avoit effrayé dans le

commencement, mais dont elle n'avoit plus peur. Quand on parcourut les officiers généraux, l'embarras ne fut guere moins grand. Les uns n'avoient jamais servi, n'étoient connus que sur les listes; les autres étoient absens, ou prisonniers, ou à la mer, ou dans les colonies, ou dans les départemens. Celui-là étoit dévot, celui-ci bouffon, un troisieme n'avoit point assez de naissance, un quatrieme ne s'entendoit pas plus à la marine qu'un maître des requêtes. On ne savoit sur qui se fixer, lorsque quelqu'un dit: „ Madame, sans vous tourmenter davantage, vous „ avez un homme ici tout porté qui peut convenir à merveille; c'est un ancien Lieutenant-général: il est riche, il est à la cour depuis longtems. A la tête d'un grand bien, il a quelque „ teinture d'administration; il est sage, froid, „ point présomptueux; il sera docile, on en fera „ tout ce qu'on voudra. C'est M. de Massiac. „ D'ailleurs," ajouta-t-il, „ puisque M. le Maréchal de Belle-Isle a desiré un second, on peut „ lui en donner un aussi dans un homme d'un „ très-grand mérite & qui a l'honneur de vous „ appartenir, dans M. le Normant de Mery, ancien Intendant de Rochefort, aujourd'hui Intendant des armées navales. Il est d'une probité reconnue à toute épreuve; très-économe, „ il entendra à merveille à mettre de l'ordre & „ de l'intelligence dans les fonds de la Marine „ prodigués si follement sous le Ministre actuel."

C'étoit prendre la Favorite par son foible en proposant M. le Normant. C'étoit d'ailleurs fermer la bouche aux contradicteurs. Personne n'osa résister aux insinuations du partisan de M. de Mas- 1758.

ſiac. On applaudit en chorus à ſon avis. Ce per-
1758. ſonnage propoſé au Roi par la favorite devint l'idole du moment; mais il fallut qu'il acceptât pour adjoint celui déſigné, avec le titre d'*Intendant général de la Marine & des Colonies.* Cet eſſai n'étoit pas propre à juſtifier le ſyſtême qui venoit de s'établir. Jamais la marine n'auroit été plus mal gouvernée que cette fois où, pour la premiere, elle voyoit à ſa tête deux hommes ſortir, l'un du corps de l'épée, l'autre de celui de l'adminiſtration, ſi M. Berryer ne les eût ſuivis immédiatement. M. de Maſſiac naturellement indolent, cacochime, vaporeux, étoit tous les matins uniquement occupé de ſa toilette & de ſa ſanté. Foible d'ailleurs, il n'oſoit prendre avec ſes camarades la dignité que lui donnoit ſa place. Il avoit épouſé une Madame Gourdan, veuve d'un premier commis, joueuſe de profeſſion, admettant chez elle indiſtinctement tous ceux qui avoient aſſez d'argent pour y figurer, conſéquemment très-mauvaiſe compagnie, du moins très-mêlangée. Elle avoit l'aſcendant ſur ſon mari, mais étoit elle-même ſubjuguée par un tas de brelandiers qui faiſoient de ſon hôtel un tripot. Les premiers commis qui avoient toujours jalouſé M. le Normant, & ſe croyoient ſupérieurs à lui, ne pouvoient s'habituer à travailler ſous ſes ordres: ils cherchoient de leur mieux à lui faire commettre toutes ſortes de ſottiſes pour s'en débarraſſer. Cette aſſociation ne put jamais durer plus de cinq mois: ils furent remerciés dans la même année de leur élévation & ne ſe virent pas même inſcrits dans l'Almanach Royal. Quand on vint redemander le porte-feuille à M. de Maſſiac,

il répondit qu'il alloit chez le Roi le lui remettre.
Comme il n'y avoit point de Lettre de cachet qui 1758.
lui interdît la présence du Monarque, rempli d'une noble hardiesse dont on ne l'auroit pas cru susceptible, il osa pour la premiere fois présenter à Louis XV, plus décontenancé que lui, la figure d'un Ministre disgracié & en arracha en quelque sorte la permission de continuer à lui faire la cour.

Dans le court espace que dura ce Ministere, la France perdit non seulement Louisbourg avec les Isles du Cap Breton & de Saint Jean, mais le Fort de Frontenac dans l'Amérique, mais le Sénégal & l'Isle de Gorée à la côte d'Afrique; mais dans l'Inde le Comte d'Aché faisoit fuir son pavillon, avec des forces supérieures devant le pavillon ennemi; mais elle se vit insulter jusqu'à trois fois sur ses propres côtes!

La premiere, le Lord Anson, avec vingt-deux 5 Juin.
vaisseaux de ligne, mouille dans la Baye de Cancalle près Saint-Malo, y débarque avec quinze bataillons de troupes légeres & d'artillerie: les Anglois campent devant la ville, brûlent trois frégates du Roi, vingt-quatre corsaires, soixante-dix navires marchands, quarante petits bâtimens, ainsi que des magasins de chanvre, de goudron, &c. & au bout de huit jours se retirent sans le moindre échec. On peut juger de la consternation qu'ils avoient jettée, par cet extrait du mandement ridicule & emphatique de l'Evêque, qui ordonna une procession solemnelle en forme d'actions de graces du départ de l'ennemi. A travers ses fanfaronnades religieuses, on découvre encore l'effroi dont il étoit saisi.

„ *Chantons le Seigneur avec les timbales*,

1758. „ *chantons-le avec les tambours, &c. car Dieu* „ *a brisé les batailles, car dans le camp, au* „ *milieu du peuple, il m'a délivré des mains de* „ *ceux qui me persécutoient.*"

„ Bethulie étant réduite à la derniere extrêmité, „ sans ressource, sans aucun espoir d'assistance, „ & *quand les habitans effrayés ne désiroient* „ *qu'une reddition volontaire*, fut sauvée par „ une de ces merveilles éclatantes, qui manifesta „ de la maniere la plus sensible les opérations de „ la main toute-puissante du Très-haut. Votre „ délivrance, au contraire, n'a d'abord rien que „ de très-naturel; mais quiconque fera un peu „ attention à toute la suite de cet événement, „ doit reconnoître les marques très-évidentes de „ la protection de Dieu sur cette cité. Vous avez „ pris toutes les précautions que le courage & la „ conduite peuvent dicter contre les attaques „ dont vous étiez menacés & que vous regardiez „ comme inévitables. Ces précautions ont été „ superflues: on n'a pas tiré seulement un coup „ de canon contre votre ville. Vous espériez que „ les troupes envoyées à votre secours chasse„ roient l'ennemi, mais l'ennemi ne les a pas at„ tendues. La nouvelle en est venue & ils se sont „ retirés avec précipitation. Les vents s'oppo„ soient à leur retour, mais il étoit décidé par la „ Providence qu'ils s'en retourneroient par le „ même chemin par où ils étoient venus, & ils „ l'ont fait en dépit des vents contraires. Ne de„ vez-vous donc pas dire: *si Dieu est pour nous,* „ *qui sera contre nous?*"

Du reste, le Duc de Marlborough, qui commandoit les troupes de terre, suivant ses instruc-

tions, se comporta envers les habitans & autres sujets non armés avec toute l'humanité possible: sept matelots & un soldat furent pendus pour s'être livrés au pillage. 1758.

Les ravages causés par cette descente furent estimés à plus de douze millions de perte en effets de marine seulement.

La seconde fut plus funeste encore. Elle s'exécuta sous les ordres du Commodore Howe, qui commençoit déjà à se signaler, & sous ceux du Général Bligh. Pour mieux encourager les troupes, le Prince Edouard, depuis Duc d'York, suivi de quantité de jeunes Seigneurs volontaires, s'embarqua sur l'Escadre. Cherbourg fut le lieu qu'on résolut d'attaquer & de détruire. Ce Port, dont on s'occupoit à creuser & agrandir le bassin, pouvoit un jour devenir, par sa position dans la Manche, le plus grand fléau de la Grande Bretagne. La France n'en avoit encore aucun capable de recevoir des vaisseaux de Roi & des Escadres; & celui-ci, vaste, commode, réunissoit une foule d'avantages qui l'auroit rendu bien supérieur au Port de Dunkerque si vanté & si jalousé.

Les Anglois y parurent le 6 Août & le 7 la garnison s'étant retirée de la place, hors d'état de défense, l'ennemi en resta maître & s'y conduisant avec sa discipline ordinaire, se contenta de lever de fortes contributions dans le pays, de démolir les travaux & de réduire le port dans l'état le plus déplorable. Il y brûla vingt-sept navires, encloua cent soixante-treize pieces de canon & trois mortiers de fer. Vingt-deux superbes canons & deux mortiers de fonte furent envoyés en Angleterre, 7 Août.

avec les drapeaux enlevés dans cette expédition,
1758. ſpectacle nouveau pour la génération actuelle, puiſque c'étoit la premiere entrepriſe ſur les côtes de France depuis pluſieurs ſiecles, qui lui eût porté un dommage eſſentiel & durable, & qui pût faire honneur à la hardieſſe, à l'intelligence & à la capacité de ſes généraux. Sur une des écluſes on liſoit diverſes inſcriptions, entre autres celle-ci qui venge un peu la mémoire du Cardinal de Fleuri, & prouve que la marine ne lui étoit pas auſſi indifférente:

Ludovici XV juſſu
Floriæ conſilio,
Asfeldi ductu
In ævum stat hæc moles.
Ars, naturæ victrix, aquarum impetum
Refrenat, facilem navibus tempeſtate actis
Aditum dat, tutelam aſſerit, copiam invehit,
Gloriam perpetuat, ſimulque Principem,
Sapientem, heroa, poſteritati commendat.

Un Officier de terre la parodia de cette maniere, & fit graver la ſienne au-deſſous.

„ Louis & Fleuri avec Asfeld doivent mainte-
„ nant le céder à George, à Pitt, à Bligh &
„ Howe. Un ſoufle a détruit l'ouvrage d'un ſie-
„ cle. La marée eſt libre maintenant, & la rage
„ des flots commande. Leurs richeſſes & leur ſû-
„ reté ſont perdues. Leur gloire eſt évanouïe,
„ ainſi que l'orgueil du Roi, du Miniſtre &
„ du Héros."

Les dépouilles de la France, les trophées militaires dont nous avons parlé ci-deſſus, huit jours après furent promenés en triomphe dans Londres & conduits à la Tour.

.. Si le Général Bligh s'en étoit tenu à cette victoire, il auroit été le Dieu de l'Angleterre, tant la joie & la satisfaction y étoient grandes; mais le 4 Septembre ayant fait une autre tentative à Saint-Brieux en Bretagne, cette troisieme fois les Anglois furent punis de leur audace; le Duc d'Aiguillon les joignit le 11 à Saint-Cast, les força de se rembarquer précipitamment, fit 700 prisonniers, & leur causa une perte de plus de 4000 hommes, tant tués que noyés. De treize mille hommes qu'ils avoient mis à terre, il s'en sauva à peine 8000.

1758. 4 Sept. 11 Sept.

A leur tour les François plaisanterent leurs rivaux; ils firent des chansons à la gloire du vainqueur, & jouant sur le mot, ils dirent *qu'on avoit chassé l'ennemi à grands coups d'aiguillon.* Malheureusement cette victoire n'arrêtoit qu'un plus grand mal, & ne réparoit pas celui fait sur nos côtes. Le gouvernement Britannique avoit toujours rempli son objet capital, de nous empêcher par de semblables alertes de dégarnir nos côtes & de renforcer nos armées d'Allemagne. Il nous avoit obligés de tenir continuellement nos troupes en allarme & en mouvement, & causé ainsi des dépenses qui ne faisoient que détériorer nos finances, dont ils connoissoient le mauvais état. Il étoit tel, que la France ne put former sous M. de Massiac qu'une seule entreprise maritime bien foible, sans doute, mais qui auroit été d'une grande utilité si elle eut eu le succès qui sembloit inévitable. Au mois de Septembre on arma à Brest un vaisseau & deux frégates pour une expédition appellée *secrette.* Elle l'étoit en effet, & fut même conduite avec un mystere qui échappa à tout

Sept.

l'espionnage des ennemis. Nous en renvoyons les
1758. détails curieux à une relation particuliere. (*) Nous nous contenterons d'en donner ici le précis. Il s'agissoit d'intercepter les navires de la Compagnie des Indes Angloise par une croisiere établie sur l'Isle de Sainte-Hélene, où ils viennent toucher nécessairement à leur retour pour y prendre un vaisseau d'escorte. Malgré toutes les contrariétés que le projet avoit éprouvées, il étoit si excellent, qu'on auroit pu surprendre environ dix de ces bâtimens, ayant pour plus de vingt-deux millions de cargaison. Mais la mésintelligence, la jalousie & les mauvaises manœuvres firent échouer l'entreprise, & l'escadre françoise eut la honte & la douleur de se voir ensuite mouillée dans un port neutre à côté de ces mêmes Anglois insultans à son impuissance.

Le court & pitoyable essai de M. de Massiac dégoûta de confier la marine à un homme du métier. On en revint aux Maîtres des requêtes, &
1 Nov. M. Berryer l'obtint. Chacun fut confondu d'étonnement à cette nouvelle: on se demandoit si l'on vouloit absolument achever notre perte, avec un pareil Ministre, dans la crise importante où les colonies & les affaires maritimes se trouvoient. Ce personnage, sorti de la police depuis peu, n'avoit jamais annoncé aucun des talens qu'exigeoit la place délicate où l'on l'élevoit. Il étoit d'ailleurs sans humanité, dur, brusque, grossier même: il s'étoit fait détester partout où il avoit passé & n'avoit d'autre mérite qu'un dévouement servile

(*) Nous l'insérerons à la suite de cette histoire.

vile envers la favorite & une abjection profonde
auprès de ceux dont il avoit besoin. Elle l'avoit 1758.
fait introduire au Conseil des Dépêches & peu
après au Conseil d'Etat, pour y avoir une voix de
plus à elle, & surtout un espion en état de lui
rendre compte de tout ce qui s'y passeroit. Il
avoit observé que le Maréchal Duc de Belle-isle
y tenoit le haut bout, en étoit l'oracle & il lui
avoit fait sa cour. Celui-ci, toujours agité de
projets, n'ayant pu réussir du côté de l'Allemagne,
en vouloit revenir à frapper un grand coup en
Angleterre, à ce plan d'invasion si aisé à former,
qu'imaginent d'abord les petites têtes, mais qui,
pour s'exécuter, auroit besoin de toutes les ressources
d'un génie vaste, pouvant s'asservir en
même tems à la foule des détails, & joignant à
beaucoup de hardiesse la plus rapide célérité. Il
crut avoir trouvé l'homme qui lui convenoit en
M. Berryer, c'est-à-dire un agent actif & docile,
qu'il mettroit en mouvement comme il voudroit,
& qui se prêteroit aveuglement à ses diverses impulsions.
Il se trompa: le nouveau Secrétaire d'Etat
avoit beaucoup d'ignorance, mais davantage
encore de présomption & d'entêtement. Bas
quand il avoit eu besoin de capter le suffrage de
son bienfaiteur, il devint, selon l'usage, insolent
quand il crut pouvoir s'en passer. Minutieux par
caractere & par la place qu'il avoit remplie longtems,
il s'occupa de petites réformes, au lieu de
seconder efficacement les mesures vigoureuses que
prenoit le Maréchal dans son département, car la
guerre & la marine devoient se prêter la main, ne
pouvoient réussir l'une sans l'autre, & celle-ci
fit échouer, par son défaut d'harmonie, les savan-

tes combinaisons de l'autre.

1758. M. Berryer parvenu au Ministere avec la prévention trop fondée, il est vrai, des déprédations énormes qui se commettoient dans son département, n'eut pas l'esprit de sentir qu'il falloit remettre à un tems plus opportun à remédier aux abus; qu'il falloit songer au point capital & urgent de la conservation des colonies qui en étoient le théâtre principal, & que ce n'est pas lorsque la maison brûle qu'on doit se distraire du soin d'éteindre le feu pour empêcher les voleurs de détourner quelques effets. Etant à la police, il n'avoit connu pour ressorts de son administration que la délation & l'espionnage. Ce furent ceux qu'il mit en œuvre encore. Il déterra dans Paris un ancien officier de plume de la marine, chassé de son corps comme mauvais sujet: il en fit son confident, son conseil, son maître même. N'osant, par un amour-propre mal-entendu, avouer son ineptie à ceux qui auroient pû l'instruire en grand, il prenoit sourdement des leçons de ce subalterne, non dénué de quelques connoissances du métier; mais rougissant en même tems d'un pareil précepteur, afin qu'on ne sçût pas d'où & comment il tiroit ses principes de marine, il le faisoit venir en secrét dans son cabinet par un escalier dérobé & à des heures où les premiers Commis ne pouvoient l'y surprendre. Ce manege dura quelque tems, sans qu'on s'en doutât. Cependant le Mentor de M. Berryer profitant de la circonstance pour assouvir ses haines particulieres, exerçoit des vengeances cruelles. C'étoient, chaque ordinaire, des lettres foudroyantes aux chefs, des destitutions, des cassations de sujets, contre les-

quels on n'articuloit que des griefs vagues, ou anciens & non prouvés. La fource de ces vexations se découvrit enfin, & le Miniftre fut obligé de difgracier ce petit Séjan qui, dans fon genre, avoit déjà fait beaucoup de mal & s'étoit attiré des bienfaits pécuniaires très-mal employés à coup fûr, & qu'on auroit pu ranger dans la claffe des prodigalités onéreufes que vouloit fupprimer le Miniftre. 1758.

Tandis que M Berryer portoit l'attention la plus férieufe à ces petits détails, qu'il fupprimoit quelques officiers de plume, qu'il retranchoit les appointemens à d'autres, qu'il écornoit les bénéfices des fourniffeurs foumis à un nouvel examen, les ennemis battoient nos Efcadres, achevoient de ruiner notre Marine, prenoient la Guadeloupe, Quebec, la Martinique, le Canada entier, Pondichery, & ne ceffoient de nous infulter jufques chez nous.

Les Anglois étendant leurs vues de conquête à mefure que leurs rivaux s'affoibliffoient, après celle de l'Isle-Royale fongerent non-feulement à réduire toutes leurs poffeffions dans l'Amérique Septentrionale, mais encore à commencer l'invafion des Isles à fucre. La Martinique, la plus importante par fa pofition au vent, centre de toutes les autres dans les mêmes parages, étoit celle qui les inquiétoit davantage. Remplie de négocians, de gens de mer, elle peut porter des fecours d'hommes, d'armes, de vivres qui arrivent en vingt-quatre heures à leur deftination, avec une certitude morale de n'être pas interceptés, malgré la force & la multiplicité des efcadres deftinées à traverfer cette communication.

Ce n'eſt pas tout: de nombreux eſſains de cor-
1758. ſaires ſortis de ſes ports, réduiſoient le commerce de la Grande Bretagne à ne marcher que ſous convoi, & cette gêne diſpendieuſe empêchoit de les faire ſuccéder auſſi régulierement qu'il auroit fallu pour entretenir ſes Iſles dans l'abondance. Quant aux navires plus hardis qui tentoient ces expéditions, on calculoit que deux cinquiemes devenoient leur proie. Enfin à l'inſtant de la priſe de la Martinique par les Anglois durant la derniere guerre, ſes régiſtres de l'Amirauté font encore mention d'un total de mille quatre cens bâtimens enlevés de cette maniere.

Dès le mois d'Octobre 1758, il partit d'Europe des vaiſſeaux & des troupes pour cette expédition, dont le Commodore Moore & le Général Hopzon furent chargés conjointement. Le premier avoit une eſcadre de dix vaiſſeaux de ligne, & le ſecond commandoit huit mille hommes de
16 Janv. troupes de débarquement. Il s'effectua le 16 Jan-
1759. vier; mais ayant été repouſſé par les habitans plus vigoureuſement qu'il ne comptoit, l'ennemi ne jugea pas prudent de conſumer ſon tems & ſes forces dans une attaque dont le ſuccès étoit très-douteux, & qui pouvoit d'ailleurs être troublée à tout inſtant par des ſecours envoyés d'Europe & devant arriver inceſſamment. Il tourna ſes efforts
23 Janv. contre la Guadeloupe, conquête plus proportionnée à ſa petite armée. Cependant elle ne put s'achever qu'après plus de trois mois. Un terrein couvert de bois, coupé de rivieres, de chemins creux, de gorges, d'eſcarpemens, offroit des obſtacles naturels qu'il falloit vaincre. Il eſt vrai que les Anglois n'en trouverent gueres d'autres.

La perte de cette isle sera à jamais la honte du Gouverneur Nadau, flétri d'abord par un conseil de guerre & ensuite réhabilité à force d'intrigue & d'argent, qui réussissent tôt ou tard infailliblement dans ce pays. Elle le sera du Marquis de Beauharnois, Gouverneur & Lieutenant-général, pour le Roi, des Isles du Vent, qui, tranquille à la Martinique, & ne songeant qu'à sa propre sûreté, négligea de veiller sur cette portion de son gouvernement, au point d'être plusieurs mois sans lui donner le moindre secours. Elle le sera de M. de Bompar, arrivé de Brest avec une puissante escadre, qui fut six semaines avant de se mettre en mouvement pour aller chercher l'Escadre Angloise. Ces deux Généraux, quoique non diffamés par un jugement, le furent dans l'opinion publique : en vain ils accuserent la lenteur du Ministre qui fut six mois à faire partir les vaisseaux que sollicitoient ces Colonies. C'étoit un reproche de plus que la nation avoit à faire à celui-ci, qui ne les justifioit pas. Il est prouvé, par l'aveu des Anglois même, que si le Marquis de Beauharnois eut paru une heure plutôt, la Guadeloupe leur échappoit. Les Généraux François étoient d'autant plus coupables, que le local & les circonstances sembloient ôter aux ennemis la faculté de s'y opposer. L'inaction de leur Escadre fut telle que, forcée de séjourner à la Dominique pendant près de onze semaines, elle resta spectatrice immobile des prises des corsaires de la Martinique, enlevant presque à sa vue plus de quatre-vingt-dix vaisseaux marchands de sa nation. 1759.

Les assiégeans avoient déjà perdu leur Général, remplacé par Barrington qui, lui-même pris de la

goutte au pied, à la main & à l'estomach, ne
1759. pouvoit que donner des ordres imparfaits. Sa petite armée étoit si fatiguée par un service continuel, qu'il reçut avec empressement la proposition
1 Mai. de capituler, & accorda les conditions les plus honorables, non en considération de la valeur du Sr. de Nadau, mais des circonstances critiques où il se trouvoit, qui ne lui permettoient pas de se rendre plus difficile; c'est ce qu'on lit dans sa lettre à M. Pitt.

Au reste, ce fut un bonheur pour les habitans d'être conquis dans cette circonstance où, durant un siege de trois mois, ils avoient vu détruire leurs plantations, brûler les bâtimens qui servoient à leurs fabriques, enlever une partie de leurs esclaves. Si le vainqueur eût été obligé de se retirer après tous ces dégâts, l'isle restoit sans ressource: la métropole n'avoit plus la force d'aller à son secours, & elle n'avoit aucunes denrées à livrer en échange aux neutres qui auroient pu lui apporter des subsistances. Ils reçurent donc avec confiance les caresses du Général Anglois, qui gagna tellement leur affection, *qu'on douta*, dit un historien, *s'il étoit plus respecté & aimé de ses troupes que des vaincus.* La Désirade, les Saintes, Saint-Barthelemi, Marie-Galante, toutes petites isles dépendantes de la Guadeloupe, tomberent avec elle sous le joug des Anglois & ne purent mieux faire pour leur conservation.

Pendant que Moore & Barrington triomphoient dans l'Amérique Méridionale, Saunders & Wolf se signaloient dans l'Amérique Septentrionale & formoient le siege de Quebec. Nous avons déjà observé que la guerre dans ce continent avoit jus-

ques-là tourné à l'avantage des François. En 1758 ils eurent encore des succès : le Marquis de Montcalm remporta le 8 Juillet une victoire signalée près le fort Carillon ; le 14 Septembre, M. de Ligneris battit un détachement de mille Anglois du côté du fort Duquesne ; mais ce furent ces succès eux-mêmes qui appellerent tous les malheurs de la colonie. Les Anglois, qui virent qu'avec bien moins de monde nous renversions tous leurs projets, prirent la résolution de multiplier tellement leurs forces dans ces contrées qu'ils parvinrent à nous accabler par le nombre. Ils eurent au printems quarante mille hommes, & nous n'en avions pas mille cinq cens. En vain le Marquis de Vaudreuil, prévoyant le siege de Quebec comme inévitable, avoit sollicité des renforts : le défaut d'argent, la difficulté de faire parvenir les secours, les incertitudes du ministere, son ineptie, le découragement général de la marine du Roi, & le peu d'encouragement que recevoient ces braves Capitaines marchands appellés *Officiers bleus*, qui après avoir fait des prodiges de valeur avoient peine à pénétrer dans ce corps & y étoient vus avec le mépris dont ils auroient eu droit d'accabler plus justement leurs rivaux ; tout concourut à rendre inutile la prévoyance de ce Général. 1759.

On auroit eu besoin d'une flotte de trente-cinq navires de 3 à 400 tonneaux chacun, que devoient occuper les demandes du munitionnaire en comestibles seuls, indépendamment des subsistances & des autres approvisionnemens qu'il falloit envoyer pour le compte du Roi, & qui étoient destinés aux habitans & à tous ceux qui n'étoient

pas fournis à la ration. On n'en expédia pas le
1759. quart & il en passa peu. Point de troupes, point de munitions de guerre nouvelles, surtout point d'escadre; ensorte que le Canada se trouva réduit à ses propres forces: mais M. Berryer, en Ministre très-exact, ne manqua pas de faire passer un Commissaire pour aider l'Intendant à faire ses comptes. Ce n'étoit pas, sans doute, cet officier de plume dont il falloit attendre le salut de la colonie. Aussi les Anglois n'en furent-ils pas effrayés, leur pavillon se montra bientôt devant Quebec. Hélas! que toute la science humaine est peu de chose! A quoi tiennent les entreprises les mieux combinées! Malgré l'abandon où le gouvernement avoit laissé le Canada, malgré la disette où il se trouvoit, malgré l'infériorité de ses forces, un instant le sauvoit & anéantissoit la puissance Angloise dans ce continent. On avoit préparé dans la rade de la capitale huit brûlots, foible, mais meilleur moyen de défense qu'on eût pu imaginer. A peine l'armée navale ennemie eut-elle
27 Juin. mouillé à l'isle d'Orléans, que dans la nuit ces machines infernales furent lancées pour la réduire en cendres; & si l'on eut exécuté les ordres ponctuellement, tout étoit perdu, hommes & vaisseaux. Mais la peur saisit les capitaines qui conduisoient cette opération; ils mirent trop tôt le feu à leurs bâtimens & se hâterent de regagner la terre sur leurs canots. L'assaillant, qui de loin avoit vu les flammes, par cette précipitation eut le tems de s'en garantir, & cette grande faute des Canadiens, fut véritablement celle qui décida de leur destin.

Ils comptoient encore sur un autre danger plus ca-

caché & ménagé par la nature même contre leurs ennemis, mais qui ne servit qu'à prouver l'habileté des marins Anglois & l'ignorance des nôtres. Il y a dans le fleuve un endroit appellé *la traverse du Nord*, regardé comme un passage très-difficile. Chaque année, à l'approche des vaisseaux du Roi, on ne manquoit jamais de réparer les signaux destinés à les guider; on prénoit ces précautions pour les frégates les plus légeres. A la premiere nouvelle de l'entrée de Saunders dans la riviere, on eut grand soin de supprimer toutes les balises, afin d'augmenter les embarras si redoutés des François. Leurs rivaux s'en jouerent; ils y passerent avec des vaisseaux de 70 & de 80 canons; ils y passerent le jour & la nuit; ils y passerent même plusieurs ensemble en louvoyant & se montrant plus expérimentés que les pilotes du pays (*). 1759.

Cependant les Anglois eurent des obstacles plus sérieux à surmonter. Ils eurent beaucoup de peine à prendre terre & à s'établir aux environs de la place. Les bords du fleuve étoient si bien défendus par des troupes & des redoutes placées de distance en distance, que les premiers efforts échouerent. Ces malheureuses tentatives durerent six semaines, & l'on peut juger par les lettres, très-circonspectes, des deux Chefs de l'entreprise, qu'ils commençoient à s'en dégoûter. Wolf écrivoit à M. Pitt : „ les intérêts de la Grande Bre„ tagne requierent les mesures les plus vigoureu„ ses, mais il faut seulement déployer le courage

(*) Voyez *Lettre de M. Bigot*, Intendant de la Colonie, à M Berryer, en date du 22 Octobre 1759, où il est forcé de conter cette anecdote honteuse pour toute la marine françoise.

„ d'une poignée d'hommes braves, *où il y a*
1759. „ *quelque espoir de succès.* Cependant vous pou-
„ vez être assuré que le peu de tems qui reste
„ pour la campagne, sera employé, *autant que*
„ *je le pourrai*, pour l'honneur de S. M. & le
„ bien de la nation...... Heureux si nos efforts
„ peuvent contribuer ici au succès des armes du
„ Roi! "

Saunders marquoit de son côte le 1 Septembre:
„ l'ennemi paroît nombreux & très-fortement pos-
„ té; mais tel que soit l'événement, nous reste-
„ rons ici *aussi longtems que la saison pourra le*
„ *permettre*, à dessein d'empêcher du moins au-
„ cun détachement des troupes de Quebec contre
„ le Général Amherst."

Ce ne fut que le 12 Septembre, c'est-à-dire après avoir erré près de trois mois dans le fleuve, que l'ennemi eut le bonheur singulier de faire son débarquement sans être apperçu. Il l'effectua une heure avant le jour, à une lieue & demie au dessus de la ville. Son armée forte de six mille hommes étoit déjà en ordre de bataille, lorsqu'elle fut attaquée le lendemain par un corps de troupes plus foible d'un tiers. Cette bataille sera mémorable à jamais par la perte des deux Généraux. Wolf fut frappé le premier, sans que ses troupes perdissent la confiance & la résolution. Emporté hors des rangs, évanoui, il ne revint qu'au cri: *ils fuient!* Il demande avec empressement qui? On lui répond: les François. Il dit: *j'en remercie Dieu, je meurs content*; & il expire. Montcalm ne survécut à cet illustre adversaire que pour avoir la douleur de voir la défection des siens. Il fut blessé mortellement durant la retraite & n'ex-

pira pas avec moins de gloire. Il eut même occasion de développer plus d'héroïsme, en songeant 1759. encore au salut de sa patrie, en opinant généreusement pour retourner au champ de bataille. Cet avis, qui étoit aussi celui du Marquis de Vaudreuil, pouvoit rétablir les choses; un conseil de guerre décida différemment: malgré les renforts qu'on reçut on s'éloigna de dix lieues. M. le Chevalier de Levy, accouru de son poste pour remplacer Montcalm, blâma cette démarche de foiblesse. On en rougit, on voulut revenir sur ses pas & ramener la victoire: il n'étoit plus tems. Quebec, aux trois quarts détruit par l'artillerie de la flotte, venoit de capituler. Le Chevalier de 18 Sept. Ramsay qui s'y étoit renfermé, n'avoit eu que quatre heures pour le traité.

A ces deux conquêtes dans le nouveau monde se joignirent deux victoires navales, qui porterent au plus haut période de gloire le Ministre qui dirigeoit tant d'opérations si bien combinées & si heureuses. La ressource unique de la France étoit l'invasion que méditoit le Maréchal de Belle-Ile & pour laquelle on se consumoit en préparatifs immenses. La marine de Brest n'étant point assez forte pour la soutenir, on avoit songé à y réunir celle de Toulon, & l'on équipoit dans ce dernier port tous les vaisseaux en état d'aller à la mer. Mais, quoique depuis la prise de Mahon les Anglois n'eussent plus pour point d'appui que Gibraltar, rade foraine où les vaisseaux sont peu en sûreté & ne peuvent tenir contre certains vents, il fut décidé qu'on empêcheroit cette réunion. Pitt, par ses espions, savoit qu'il ne pouvoit pas sortir de Toulon plus de douze vaisseaux de ligne; il ne

négligea point de mettre du côté de sa nation la
1759. supériorité du nombre & il en envoya quatorze. Boscawen en fut chargé; c'étoit lui qui avoit commencé la guerre; il venoit de conquérir Louisbourg, & il avoit toute l'audace nécessaire à de pareilles entreprises. Il se présenta jusques devant le port, il y bloqua l'escadre françoise & pour la provoquer à sortir il dépêcha quelques-uns
17 Juin. de ses vaisseaux chargés de brûler deux navires qui étoient à l'ancre dans la grande rade. C'étoit encore M. de la Clue qui commandoit. Il ne fut pas plus ému de cette insulte qu'il ne se l'étoit montré précédemment à Carthagene, & quoique les vaisseaux ennemis, en calme plat & ne pouvant exécuter leur dessein téméraire, fussent très-maltraités du feu des batteries & obligés de se faire touer, il les laissa manœuvrer & se retirer très-tranquillement. Cet accident & le mauvais tems contraignirent l'Amiral Anglois de se retirer à Gibraltar pour se réparer. Il ne douta pas que son rival ne profitât de la circonstance pour mettre en mer & tenter le passage du détroit: il avoit arrêté que ce ne seroit pas impunément, & deux de ses fins voiliers furent mis en station pour l'épier, l'un à la côte d'Espagne & l'autre à la côte d'Afrique.

M. de la Clue, au lieu de saisir cet instant de suivre Boscawen, qui n'auroit pu alors l'attaquer avec avantage, ne voulut appareiller que bien certain de n'avoir plus d'Anglois à sa vue. Il perdit un tems précieux pour exécuter ses ordres, & il donna à son ennemi le loisir de reparoître en forces. L'escadre françoise étoit très-belle & très en état de lui tenir tête. S'il est du devoir de l'historien de ne pas laisser périr les noms des héros

précieux à leur patrie, il faut qu'il expose aussi à l'exécration publique ceux des guerriers vils qui 1759.
l'ont mal servie. Elle étoit ainsi composée.

VAISSEAUX.	*Can.*	*Capitaines, M. M.*
L'*Océan*.	80	de la Clue, Chef d'Escadre.
Le *Redoutable*	74	de Saint-Aignan, Capitaine.
Le *Centaure*.	74	de Sabran Grammont.
Le *Souverain*.	74	Panat.
Le *Guerrier*.	74	de Rochemore.
Le *Téméraire*.	74	Castillon l'aîné.
Le *Fantasque*.	64	Castillon cadet.
Le *Modeste*	64	du Loc de Monvert.
Le *Lion*.	64	Colbert Turgis.
Le *Triton*.	64	Venet.
Le *Fier*.	50	Marquison.
L'*Oriflamme*.	50	Dabon.

FRÉGATES.	*Can.*	*Capitaines, M. M.*
La *Chimere*.	26	Faucher.
La *Minerve*.	24	le Chevalier d'Oppede.
La *Gracieuse*.	24	le Chevalier Fabri.

Le soir du 16 au 17 Août, M. de la Clue, en serrant la côte de Barbarie, s'étoit glissé dans le canal; il avoit presque dépassé toute la côte de Ceuta, quand il fut apperçu par le *Gibraltar*, bâtiment Anglois qui étoit à la découverte; il étoit environ huit heures lorsque celui-ci le signala, & Boscawen avant dix heures étoit déjà sous voiles & hors de la baye. Cette même nuit, non par aucun coup de vent, comme le prétend officieusement le timide auteur des *Fastes de Louis XV*, mais, dit le général françois, *par une fatalité*

1759. *dont on ne peut rendre raison* (*), cinq de ses vaisseaux & les trois frégates s'étoient séparés du reste, ensorte que le lendemain à la pointe du jour il ne vit plus autour de lui que le *Redoutable*, le *Centaure*, le *Guerrier*, le *Souverain*, le *Téméraire* & le *Modeste*. C'est dans cet état d'affoiblissement que faisant faute sur faute, il fut joint par l'ennemi. S'il manqua de tête, on doit avouer qu'il ne manqua pas de courage. Son vaisseau tira deux mille cinq cens coups de canon; il eut une jambe emportée & l'autre grievement

17 Août. blessée. Mais le seul Capitaine qui eût tout l'honneur de cette journée, fut M. de Sabran Grammont qui, rendu le premier, cependant n'amena qu'après des prodiges de valeur, & assailli successivement par cinq vaisseaux, dont en dernier lieu l'Amiral, de quatre-vingt-dix canons.

Cette belle défense occupant l'ennemi jusques à la nuit, auroit pu sauver l'escadre s'il y eut eu plus d'intelligence & de conduite. Au contraire, profitant de l'obscurité le Comte de Panat & M. de Rochemore jugerent à propos de se refugier à Lisbonne. Cette évasion découragea & les chefs & les équipages. Ce ne fut plus qu'une déroute honteuse. L'*Océan* & le *Redoutable* furent brûlés le lendemain, & le *Téméraire* & le *Modeste* pris.

Assurément si jamais conseil de guerre eut dû avoir lieu, ç'auroit été au sujet du combat de Lagos, où la couardise, l'ignorance, la desaffection à la patrie, l'oubli du devoir & l'infraction

(*) Voyez sa Lettre au Comte de Merle, Ambassadeur de France à la cour de Lisbonne, datée de Lagos le 18 Août 1759.

des ordonnances éclaterent de toutes parts. Il eut, sans doute, été dur pour M. de la Clue, après avoir perdu ses deux jambes, de perdre encore la tête. Ses bequilles devoient servir de réponse à ses accusateurs & peut-être le justifier pleinement. Mais une enquête étoit indispensable pour savoir comment dans une nuit d'été, où il n'y a pas de parfaite obscurité, par un vent d'Est qui n'est jamais excessif, dans un canal étroit où le courant repousse en ligne directe, empêche de forcer la marche & cause peu de dérive, s'étoient séparées trois frégates, dont la destination étoit de ne jamais perdre de vue le vaisseau commandant, d'en observer les signaux pour les répéter, de voltiger sans cesse autour de l'escadre, afin de veiller à son ensemble, à son bon ordre & à sa sûreté; comment cinq vaisseaux les plus foibles, & conséquemment au centre des divisions & soutenus par les plus forts de droite & de gauche, avoient pu s'égarer de façon qu'à la pointe du jour on n'en eût aucune connoissance, si pendant toute la matinée jusqu'à midi qu'on courut en avant; comment, après le combat, où il devenoit plus essentiel que jamais de se conserver, pour se maintenir contre un ennemi plus fort du double, deux vaisseaux prirent sur eux de quitter, sous prétexte de pourvoir à leur salut particulier; comment les autres, au lieu de combattre & de se ménager ainsi une retraite, ou du moins de vendre cher la victoire à l'ennemi, préférerent de se voir brûler, en se faisant échouer, ou de se laisser prendre à l'ancre? Les *Comment* ne finiroient pas, tant il y avoit de choses irrégulieres & révoltantes dans le combat & ses suites. Il

1759.

étoit assez dans le caractere de M. Berryer de dis-
1759. cuter les faits. C'étoit un Rhadamante naturellement févere & malfaisant. Mais il tenoit encore plus à sa place qu'à la justice; il ne vouloit pas révolter contre lui toute la Noblesse de Provence, à laquelle appartenoient ces Capitaines. D'ailleurs il n'ignoroit pas que c'étoit indisposer le corps entier, dont quantité de membres également inculpés avoient intérêt qu'il n'y eût point de recherches qui pouvoient ensuite s'étendre à eux. Enfin il falloit ménager le Maréchal de Conflans, la ressource de la France en ce moment, qui, par un pressentiment secret de son incapacité & de sa lâcheté, s'opposoit à ce qu'on fit un exemple trop dangereux pour lui-même. La seule punition des coupables fut, à leur retour de Gibraltar, d'être hués par la canaille de Toulon, & de voir, au contraire, M. de Sabran fêté dans ce port, à Paris & à la cour, & honoré d'une pension du Roi.

La défaite de Lagos étoit un cruel échec, un très-mauvais augure pour le surplus de l'expédition projettée; mais les dépenses étoient trop avancées pour reculer; il étoit question d'avoir quelque compensation pour faire une paix qui ne fût pas trop désavantageuse, après laquelle on soupiroit déjà: on avoit perdu tout espoir de recouvrer la possession de l'Electorat d'Hanovre. Après la bataille de Minden, il ne restoit d'autre ressource que d'aller passer le traité à Londres. On poursuivit donc les préparatifs.

De son côté Georges II prévint son Parlement des desseins de la France, en obtint des subsides proportionnés à la vigueur de la défense exigée,

& outre tant d'escadres déjà sorties des ports d'Angleterre, trois autres appareillerent encore successivement. Le Commodore Boyce fut stationné à la hauteur de Dunkerque, pour intercepter ou combattre tout ce qui sortiroit de cette rade. Le Contre-Amiral Rodney vint bombarder le Havre, où s'étoient formés des magasins d'approvisionnement & construits des bâteaux plats destinés à l'embarquement des troupes. Enfin Hawke se présenta devant Brest avec une flotte formidable & supérieure aux forces que le Maréchal pouvoit mettre en mer. La croisiere du premier fut si exacte & si bien gardée, que la petite escadre confiée à Thurot, dont les ordres étoient signés dès le 17 Juin, ne put mettre à la voile que le 15 Octobre. Le second fit un feu de cinquante-deux heures sans interruption & avec un tel succès, que les habitans abandonnerent la ville, quoique 700 hommes fussent employés sans relâche à donner du secours & à éteindre les flammes. Il y eut beaucoup de bâteaux brûlés & les magasins furent très-endommagés; en un mot, les préparatifs dans cette partie devinrent à peu près nuls. Le troisieme bloqua si étroitement le port de Brest durant quelque tems, qu'il ne pouvoit entrer dans le Goulet, ni sortir un bâtiment qu'il ne le prît. Il fit enlever à l'ancre, sous les forts de la côte, quatre navires qui se glissoient furtivement entre le rivage & les rochers. Ces navires portoient des canons & des munitions de guerre pour l'escadre du Maréchal, qu'il fallut remplacer; ce qui retarda d'autant son départ. 1759.

Ces contretems obligerent de différer l'exécution du projet d'invasion jusques à la saison où

les vents forceroient les Anglois à s'écarter. Tou-
1759. tes les troupes, au nombre de quarante bataillons, étoient raſſemblées à la côte de Bretagne, à Vannes & à Nantes, ſous les ordres du Duc d'Aiguillon. Une autre armée étoit à Dunkerque, où commandoit M. de Chevert, & des détachemens de la maiſon du Roi devoient participer à l'événement. M de Flobert, Brigadier, s'étoit embarqué avec environ huit cens hommes ſur l'Eſcadre de Thurot, parti pour le Nord de l'Irlande. Son objet étoit de bien reconnoître la côte, de ſe former quelque parti de mécontens & de préparer la deſcente. On juge par ſes inſtructions qu'on n'étoit pas en effet ſans eſpoir de quelques menées des partiſans de la maiſon de Stuart, & qu'on comptoit ſurtout réuſſir en Ecoſſe. Elles portoient défenſes de rien entreprendre ſur ce royaume, & ordonnoient, ſi les circonſtances l'obligeoient à y débarquer, de ne le faire que comme ami, de ne ſe ſervir de ſes armes que pour ſa défenſe, & même dans le cas où l'on le traiteroit en ennemi, de ne rien prendre qu'en payant (*).

On vit encore en cette occurrence à combien peu de choſe tient la deſtinée des empires les plus formidables. La France dans ſa détreſſe pouvoit faire trembler & humilier l'Angleterre au milieu de ſa proſpérité, ſi le Maréchal de Conflans, ſans perdre de tems, au moment où la tempête du

(*) Voyez *Journal de la navigation d'une eſcadre françoiſe, partie du Port de Dunkerque aux ordres du Capitaine Thurot, le* 15 *Octobre* 1759, *avec pluſieurs détachemens des gardes françoiſes & ſuiſſes & de différens autres corps, par M. le Marquis de Bragelonne, Major du détachement.*

12 Octobre força l'Amiral Hawke de quitter le golfe & de reculer jusqu'à Plymouth, fut sorti, 1759.
eut rassemblé sa flotte & tenté la descente, il étoit impossible que l'ennemi s'y opposât, ou il ne l'auroit pu faire qu'avec le plus grand désavantage, avec une armée fatigûée de six mois de croisiere, battue & dispersée récemment par un ouragan qui l'avoit mise dans l'état le plus déplorable, contre une armée fraîche, bien équipée, composée d'équipages nombreux & l'élite des classes. Mais ce Général n'étoit pas homme à agir aussi vigoureusement, & le Ministre de la Marine étoit trop inepte & trop incertain pour se décider aussitôt qu'il l'auroit fallu. Il voulut d'abord s'assurer par ses espions si l'Amiral Anglois étoit bien véritablement rentré chez lui. Ensuite le Maréchal refusa de se mettre en mer qu'il ne fût armé avec tout l'appareil, tout le luxe dû à sa dignité. Ces retards durerent jusqu'au 14 Novembre, que l'escadre françoise sortit enfin. L'Amiral Hawke ne tarda pas d'en être instruit par ses découvertes. Forcé pour la troisieme fois de rentrer à Torbay par les vents contraires, il sentit la nécessité de s'opposer à ce qu'elle pouvoit faire. Quoique son armée fût très-affoiblie par les circonstances, & de trente vaisseaux de ligne fut réduite à vingt-trois, il brava les élémens & se servit de toute son habileté pour vaincre les obstacles & gagner la baye de Quiberon, où il jugea devoir rencontrer son adversaire. La joie fut extrême parmi les siens, lorsqu'on eut signalé l'escadre françoise. Au contraire, l'abattement & la consternation étoient répandus dans celle-ci. Avant de sortir de Brest on disoit hautement qu'on seroit battu; il

n'eſt pas étonnant qu'on l'ait été. Dès que le Maréchal fut inſtruit de l'apparition de l'ennemi, il prit la fuite, ſe flattant en approchant de la côte hériſſée de bancs de ſable & de rochers, de ſe ſouſtraire à la pourſuite, & que ſon adverſaire n'oſeroit braver ces écueils, qui n'étoient point familiers à ſes pilotes. Il arriva de cette ruſe honteuſe qu'il laiſſa couper ſon arriere-garde, qui ſoutint tout le feu Anglois & fut écraſée. Dans cette déroute générale, cent fois pire que celle de Lagos, l'hiſtorien, quelque part qu'il jette les yeux, ne reſpire, ne jouit d'un moment de ſatisfaction qu'en voyant la belle défenſe de M. de Saint-André du Verger, & en payant à ſes mânes le tribut d'éloges qu'il mérite. Ce Chef-d'eſcadre, commandant de la diviſion dont nous parlons, montoit le *Formidable* de 80 canons. Il fut aſſez heureux pour n'être pas témoin de la fin de cette fatale journée. Il périt en combattant, ainſi que ſon frere, & ſon vaiſſeau ne ſe rendit qu'après la perte de la moitié de l'équipage, & tellement criblé de coups de canon que les Anglois eurent une peine infinie à le conduire chez eux. Partout ailleurs le cœur ſe ſouleve d'indignation: ici, c'eſt le Chevalier de Beaufremont, ſi vain de ſon nom & le ſoutenant ſi mal, qui prenant pour ſignal de *ſauve qui peut* le ſignal de ralliement, ſe couronne de voiles, & par une défection infâme entraîne à l'iſle d'Aix toute l'avant-garde ſous ſes ordres ſans avoir tiré un coup de canon. Là, c'eſt une autre diviſion, qui enhardie par la peur, manœuvre avec une habileté merveilleuſe, pénetre dans une riviere où l'on ne jugeoit pas que des frégates puſſent mouiller, & fait pour cacher ſon op-

probre des efforts incróyables qu'elle auroit dû produire pour sa gloire. Au centre, c'est le Maréchal de Conflans, après avoir lâché quelques bordées, sans avoir un homme de tué ni de blessé à son bord, ni souffert le moindre dommage, se faisant échouer avec le *Soleil Royal* de quatre-vingts canons, de mille deux cens hommes d'équipage, le plus superbe vaisseau de S. M., tout neuf, rempli des meilleures qualités, ordonnant qu'on le brûle sous ses yeux, & pendant ce tems occupé des soins sordides de son domestique (*). 1759.

La destinée de la France voulut que dans cette affreuse catastrophe tout concourût à son désastre. M. de Kersaint, jusques-là réputé un bon officier, fait revirer de bord au *Théfée*, de soixante-quatorze canons, qu'il commandoit. Il oublie d'ordonner de fermer les sabords de sa premiere batterie. On l'en avertit à tems: il rougit qu'un pilote lui remontre son devoir; il s'obstine à les laisser ouverts: le vaisseau s'engage, & il est englouti avec huit cens hommes de son équipage. Vingt seulement furent sauvés par l'humanité de l'ennemi, & ont révélé cette faute, que n'eut pas commise un garde de la marine à sa seconde campagne, & qu'il croyoit ensévelir avec lui. Le *Superbe* eut le même sort, mais d'une façon plus vaillante & par une bordée de l'ennemi. Le *Juste*, privé de M. de Saint-Allouarn, son Capitaine, tué dans l'action, ainsi que son frere, périt corps & biens

(*) On prétend qu'il faisoit dégalonner sa livrée & renvoyoit ses gens avec leur décompte, pour que leurs gages, payés jusques-là par le Roi, ne tombassent pas à sa charge.

par l'ignorance du pilote côtier. Enfin la fuite du
1759. Général coûta six vaisseaux de ligne à son armée (*), c'est-à-dire plus cher que la plus opiniâtre bataille navale. Celle-ci fut appellée *la bataille de M. de Conflans*, du nom du lâche Maréchal, sans doute pour que le souvenir ne s'en perdît pas, & qu'il restât à jamais l'exécration de la postérité. Elle fut le tombeau de la Marine de France sous Louis XV, comme le combat de la Hogue l'avoit été sous Louis XIV, affoiblie de près de moitié en quatre ans par la perte de vingt-sept vaisseaux de ligne, détruits, brûlés ou conduits en Angleterre (†). Il étoit impossible que les constructions réparassent ce vuide en proportion. Elles se rallentissoient elles-mêmes par le manque des matériaux; ils ne pouvoient arriver que sur les bâtimens du commerce, & celui-ci, sans protection, tomboit à mesure. Les Neutres n'osoient même apporter des marchandises nécessaires à cet objet, par les risques qu'ils couroient, plus considérables que les bénéfices. Il fallut donc renoncer à faire des armemens; on se renferma dans ceux essentiels à l'approvisionnement & au soutien des colonies, dont le nombre diminuant aussi, les escadres devinrent moins nécessaires.

(*) Le *Soleil-Royal* de 80 canons, brûlé par ordre de M. de Conflans; l'*Intrépide* de 80, pris; le *Héros* de 74, brûlé; le *Thésée* de 74, englouti; le *Superbe* de 74, englouti; & le *Juste* de 70 échoué & perdu.

(†) Le *Lys*, l'*Alcide*, l'*Espérance*, l'*Arc en ciel*, le *Raisonnable*, le *Belliqueux*, le *Foudroyant*, l'*Orphée*. A ces huit joignez les cinq de Louisbourg, les six du combat de Lagos, les six de la *bataille de M. de Conflans*, l'*Opiniâtre* & le *Greenwich*.

Les Anglois resterent absolument maîtres de la mer en Europe. Il fut désormais défendu aux vaisseaux de Toulon de franchir les barrieres de la Méditerranée, & les débris de l'escadre de M. de la Clue ne retournerent des ports dans le leur qu'au bout de six mois. C'étoit pour la troisieme fois que ce Chef-d'escadre revenoit sur ses pas. Quant aux vaisseaux de la Vilaine, ils resterent dans cette riviere bloqués: un s'y perdit, les autres pourrirent, & cette division coûtant énormement pour ses équipages & son entretien, il fallut la désarmer jusqu'au moment favorable d'en tirer quelque parti. Messieurs de la Marine Royale, qui avoient trouvé moyen de pénétrer dans cette riviere, déciderent dans plusieurs conseils de guerre qu'il n'étoit pas possible de les en sortir. Il fallut en confier le soin à des officiers bleus, qui se chargerent du salut de ces vaisseaux. 1759.

Au reste, si les Anglois regnoient sur l'océan par la supériorité de leurs forces, ils se montroient dignes de cet empire par la maniere dont ils maîtrisoient les flots. La dureté de la saison, l'inconstance & les bourasques de cet élément, ne les empêcherent pas d'insulter nos côtes durant tout l'hiver. Ils vinrent mouiller à la rade de l'isle d'Aix pour voir s'il y avoit quelque attaque à former contre la division qui s'y étoit réfugiée, mais les vaisseaux, au nombre de huit, étoient remontés en riviere. L'allarme n'en fut pas moins grande, & cette fois encore, s'ils avoient été plus entreprenans, ils auroient réussi dans leur tentative par la consternation où l'on étoit, & le peu de possibilité de s'y opposer. Ils bombarderent le Croisic, & à la vue de cette ville & sous 29 Nov.

le canon des batteries essayerent de repêcher la
1759. magnifique artillerie du *Soleil-Royal*, qu'ils revendiquoient comme un trophée attaché à leur victoire. Ils descendirent successivement à la petite Isle-Dieu, à l'Isle du Met, dont ils s'emparerent, à Belle-Isle, où repoussés d'abord, ils réussirent une seconde fois. Il falloit souffrir toutes ces humiliations, faute de marine pour s'y opposer.

Une guerre malheureuse occasionne ordinairement beaucoup de révolutions dans les cours. Les sujets esperent toujours être mieux en changeant de Ministre, & le Souverain est bien aise d'imputer aux expulsés les fausses mesures souvent prises par son conseil. Dans la malheureuse période de tems dont nous décrivons les désastres, il y eut plusieurs changemens de cette espece à Versailles. Le premier ne doit cependant s'attribuer ni au mécontentement national, ni à celui du Monarque: il fut l'effet de la vengeance d'une femme jalouse & méprisée. Nous avons vu comment Madame de Pompadour avoit fait monter rapidement l'Abbé de Bernis de l'état le plus médiocre au faîte des honneurs; il étoit revêtu de la pourpre depuis quelque tems. Elle crut qu'une faveur aussi marquée & aussi soutenue exigeoit une reconnoissance sans bornes. Elle s'imagina que ses charmes usés pour le Monarque devoient toujours conserver le même empire sur cette Eminence. Elle s'apperçut du contraire; elle en devint furieuse. Mais avant de perdre le Cardinal, elle voulut dans une derniere conversation lui faire connoître toute sa tendresse & user de sa derniere ressource. Elle le trouva froid & inflexible. Alors ne mettant plus de bornes à sa rage, elle l'exhala en reproches san-

sanglans, & lui déclara qu'elle alloit le faire rentrer dans l'obscurité dont elle l'avoit tiré. La veille de sa disgrace il n'en assista pas moins au souper du Roi. Louis XV, confus de l'ordre qu'il venoit de signer contre un Ministre fidele, mais subjugué par la volonté de son impérieuse maîtresse, levoit par intervalles les yeux sur lui, puis les détournoit dès que ceux du Cardinal rencontroient les siens: tant les regards de l'innocence sont accablans pour l'injustice! Les courtisans, toujours épians les moindres indices, connoissoient trop bien le caractere du Monarque pour ne pas juger de ce qui alloit arriver. Le bruit s'en répandit dès le soir, & en effet le lendemain M. de Bernis fut exilé à son Abbaye de Saint-Médard. Resté à peine seize mois au département des affaires étrangeres, il n'eut pas le tems de s'y distinguer, & n'a d'époque mémorable durant ses négociations que le traité de Versailles si funeste alors, mais dont les fruits devoient se recueillir plus tard. 1759.

Le disgracié eut le tems durant sa retraite de faire des réflexions sur l'instabilité de la faveur, sur les perfidies de la cour. Il reconnut le vuide des grandeurs & la fin presque toujours sinistre des hommes d'une sphere inférieure portés trop rapidement aux honneurs. Il se retourna du côté de l'église, dont les dignités sont plus solides; il reçut l'ordre de la prêtrise & se rendit susceptible de la prélature. Il n'y put parvenir cependant qu'à la mort de la favorite. Il fut nommé Archevêque d'Alby, où il se livra tout entier aux fonctions de son saint ministere, jusqu'à ce qu'oubliant sa philosophie & ses principes religieux, il se fut re-

plongé dans le tourbillon des affaires, mais avec
1759. précaution, mais loin de la cour, & dans un lieu, dans un genre de négociations analogues à son rang, refusant un poste plus brillant dont il a craint de décheoir une seconde fois.

1 Nov. 1758. Le Cardinal de Bernis fut remplacé au Conseil & dans son département par le Comte de Stainville, créé en même tems Duc de Choiseul. Celui-ci né, ainsi que son prédécesseur, dans un état de fortune très-médiocre, avoit été mû de bonne heure par une ambition infiniment plus active. Tourmenté du noble desir de couvrir d'une gloire nouvelle un nom déjà illustre, il étoit entré dans la carriere des armes; mais son génie étant moins tourné du côté de la guerre, que de la politique, il se livra bientôt aux négociations. D'abord Ambassadeur à Rome, l'étude de cette cour lui fournit les moyens de perfectionner son talent naturel pour l'intrigue, & passé ensuite à Vienne, la maison d'Autriche dont il avoit l'honneur d'être allié, crut trouver en lui un serviteur zelé à celle de France & forma en sa faveur un puissant parti.

Il jettoit ainsi les fondemens de son élévation. Il auroit pu cependant ne pas réussir encore, si dérogeant à la franchise, à la magnanimité de son âme il ne se fut permis une noirceur, qu'il espéra sans doute d'ensévelir dans les ténebres où elle se tramoit. Une femme de la cour, de ses parentes, commençoit à plaire au Roi; leur liaison se resserroit, & elle en étoit déjà à recevoir des lettres du Monarque & aux rendez-vous. Un courtisan moins fin que le Duc de Choiseul auroit regardé cet événement comme l'occasion la plus heureuse de se pousser & d'aller à son but. Il n'auroit pas

manqué de fomenter la nouvelle passion de l'auguste amant, & de chercher à supplanter la favorite en titre par celle-ci, qui sembloit avoir des moyens de triompher plus présens & plus irrésistibles. Il calcula différemment, il fut au plus sûr & préféra de sacrifier sa parente, dont le regne pouvoit n'être pas durable, à Madame de Pompadour, dont la consistance acquéroit plus de force avec le tems. Il étoit dans la confidence de la premiere, qui le consultoit sur ses démarches. Un jour que l'amour de Louis XV, parvenu à son comble, demandoit une entrevue décisive par un billet pressant, le Duc de Choiseul qui aidoit cette Dame à faire les réponses, semble vouloir réfléchir sur celle-ci: il l'emporte, & muni de cette piece il va chez la Marquise: „ Madame, lui „ dit-il, vous me regardez comme un de vos en- „ nemis; vous me faites l'injustice d'imaginer que „ je m'occupe avec eux de complots secrets „ pour vous faire perdre les bonnes graces du „ Roi: tenez, lisez & jugez-moi." Il lui montre en même tems le tendre & vif écrit de S. M.; il lui raconte comment il le possede & lui fait envisager à quels risques il s'expose pour la servir. Mais il préfere le bien de l'Etat & le bonheur de son maître à sa propre grandeur, & il la juge plus nécessaire que personne à ces deux importans objets. Madame de Pompadour connoissoit trop bien Louis XV pour n'être pas sûre de le ramener toutes les fois qu'elle seroit prévenue à tems. Instruite de cette intrigue elle la dissipa promptement & fit retomber sur sa rivale tout l'odieux de la découverte & la punition qu'auroit méritée le confident perfide. Dès-lors il devint la créature & le confi- 1759.

dent de la favorite. Il étoit jeune, ardent, intré-
1759. pide; il répara les torts du Cardinal de Bernis & scella sa réconciliation avec la Marquise, de maniere à lui faire croire que ses charmes n'avoient rien perdu de leur vertu, & il se fraya par-là le chemin au pouvoir suprême dont il hérita après elle. En ce moment il trouva au conseil un chef redoutable, qui prévoyant le rôle que son concurrent devoit jouer, ne voulut pas du moins le laisser dominer en sa présence, & le contrarioit autant par jalousie que par diversité d'opinion & antipathie naturelle.

Le Secrétaire d'Etat de la marine étoit alors le plus en bute aux critiques des spéculateurs & aux malédictions des Parisiens. Ceux-ci l'avoient eu en horreur Lieutenant de police, ils le méprisoient Ministre. Son corps voyoit avec peine à sa tête un bourgeois obscur, qui n'y étoit pas même parvenu avec un mérite transcendant; qui ne vouloit pas se laisser gouverner; dont il n'y avoit ni graces, ni grades à espérer. Enfin le Duc de Choiseul cherchant déjà à s'ancrer plus fortement, à se faire des créatures & à se donner une célébrité que son département ne pouvoit lui procurer, n'auroit pas été fâché de l'expulsion de ce membre du college des Secrétaires d'Etat, dont les autres rougissoient & dont il dévoroit déjà la dépouille. Le coup étoit porté: on avoit fait consentir sa protectrice à l'abandonner, lorsqu'un incident ménagé pour accélérer sa chûte l'arrête. M. Berryer voyoit avec peine & non sans raison ces vaisseaux emprisonnés dans la Vilaine, monument subsistant de la lâcheté de la marine. Chaque jour c'étoient de nouvelles demandes de la

part des officiers indiſcrets, qui vouloient entretenir avec le même éclat cette eſcadre fugitive, qu'une eſcadre armée & prête à voguer pour le ſalut ou la gloire du pavillon. Dans un moment d'humeur, à laquelle ce Miniſtre étoit fort ſujet, il ne ménagea pas ſes termes & leur répondit durement. Ceux-ci, dont les humiliations n'avoient point abattu l'orgueil, ſe réunirent en corps, & répondirent par une lettre inſolente, où croyant ſe juſtifier à force de bravades, ils oſoient exalter leur manœuvre & demandoient à être jugés dans un conſeil de guerre. Tout le corps prit en même tems parti pour eux, & tenant aux plus illuſtres maiſons de la cour, ce fut une rumeur, une fermentation dont on ſentit le danger. Les autres Secrétaires d'Etat ne voulant pas que leur dignité fût ainſi compromiſe en la perſonne d'un de leurs confreres, ſe réunirent en ſa faveur & demanderent à le conſerver. Il n'y eut pas de Conſeil de guerre, mais tous ces Capitaines furent démontés; on déſarma les vaiſſeaux; M. Villars de la Broſſe, le plus ancien, l'auteur de la lettre & le plus altier de tous, eut ordre de ſe rendre au château de Saumur. 1759.

D'ailleurs, ayant été accordé au Conſeil de réduire la Marine aux armemens de pure néceſſité, & de la tenir du reſte dans la plus entiere inaction, il n'étoit plus beſoin à ce département que d'un homme ſévere, exact, tracaſſier, économe, qui conſommât peu de fonds, réformât beaucoup, & ſurtout rétablît l'ordre dans la comptabilité. C'étoit le vrai talent de M. Berryer; il ſe trouva placé ainſi à merveille & n'excita la jalouſie de perſonne. Le Duc de Choiſeul conçut parfaite-

ment que la Marine ne lui convenoit pas en ce
1759. moment.

C'étoit principalement sur le Contrôle-général qu'éclatoient & se succédoient rapidement les orages. Cet hôtel vit dans la même année tour-à-tour habiter dans son sein trois maîtres différens. M. de Boulogne n'ayant que des ressources triviales & impuissantes, on soupiroit après un homme de génie qui pût en imaginer de nouvelles. On crut l'avoir trouvé dans M. de Silhouette : une réputation ménagée dans un certain monde le dévançoit. Né, disoit-on, avec un esprit observateur, il avoit été accoutumé au travail dès sa plus tendre jeunesse ; il avoit passé presque par tous les emplois ; il avoit voyagé ; il avoit écrit sur la morale, la philosophie, les finances, l'administration ; il étoit Conseiller au Parlement de Metz, Maître des requêtes ; il tenoit à différens corps ; il avoit beaucoup de consistance & de crédit ; il appartenoit au premier Prince du sang : Chancelier de M. le Duc d'Orléans, il étoit en même tems Commissaire de la Compagnie des Indes, & les talens qu'il développoit dans les deux places, analogues à celle où l'on l'élevoit, en donnoient la plus haute idée. Ce fut un enthousiasme général quand il fut nommé. Il débuta par des opérations qui annonçoient de l'invention, de l'équité, de l'austérité & un desir sincere de réparer les désordres, d'arrêter les déprédations, d'empêcher que les revenus du Roi ne tournassent au profit de l'intrigue & de la cupidité des grands.

Après avoir réformé quelques abus introduits dans les fermes, il créa soixante-dix mille actions de mille livres chacune, *intéressées en icelles*,

auxquelles il attribua la moitié des bénéfices dont jouissoient les Soixante. Cette opération de finance, qui produisit en vingt-quatre heures soixante-douze millions, fut fort applaudie, en ce qu'elle ne chargeoit en rien l'Etat & grévoit seulement des publicains engraissés de sa substance. Elle lui concilia d'autant mieux les suffrages, qu'elle parut désintéressée & généreuse de sa part, puisqu'il tenoit par le sang & l'amitié la plus étroite à la ferme (*). 1759.

La déclaration porta suspension de plusieurs privileges concernant la taille, le fit bénir dans les campagnes & regarder comme le pere du laboureur. Enfin celle tendante à la réduction des pensions, dont la multiplicité étoit devenue une charge énorme pour le royaume, en lui aliénant les courtisans & les plus illustres personnages, prouvoit qu'il ne redoutoit pas de se faire des ennemis, & qu'il bravoit, pour faire son devoir & le bien public, les cabales, la puissance & le crédit. Ce fut alors un concert de louanges, auquel furent obligés de participer ceux qui le maudissoient intérieurement. Tous les papiers publics en retentirent, & la cour enchantée de trouver dans ces circonstances critiques un Contrôleur-général agréable à la nation, prit en lui une confiance aveugle. On lui fit l'honneur unique de l'appeller au Conseil d'Etat quatre mois après sa nomination, & il en devint l'oracle pour sa partie. Le Maréchal de Belle-Ile qui l'avoit porté, le soutenoit de tout son crédit; ensorte que tout

(*) A M. de Lage, son parent, son héritier & son légataire, un des travailleurs entre les fermiers généraux.

ce qu'il proposa fut accepté. C'eſt alors que son
1759. élévation ne ſervit qu'à laiſſer mieux appercevoir ſa petiteſſe. Au lieu des projets lumineux qu'on attendoit pour le ſoulagement & la proſpérité de la France, on ne vit éclore que des opérations tyranniques & mal-adroites, propres à lui faire perdre ſon crédit au dehors & à la ruiner au dedans.

22 Sept. Un Lit de juſtice tenu à Verſailles pour l'enrégiſtrement de ſon fameux Edit de ſubvention, appareil toujours odieux, outrage fait aux loix & à la nation, commença par répandre l'allarme. Elle ne fit que s'accroître à la lecture de cet ouvrage infernal; on y découvrit un aſſemblage d'impôts de toute nature, tels qu'on n'en avoit jamais ſupporté aux époques les plus deſaſtreuſes. Les cours réclamerent & contre la forme & contre le fond; enſorte que l'édit commença par reſter ſans exécution, & que le crédit public en ayant reçu un échec effrayant, il ne fut pas poſſible de ſe procurer à la maniere ordinaire les fonds qu'exigeoit l'urgence des beſoins. Aucun financier ne voulut ſe charger d'aſſignations anticipées ſur des revenus incertains. M. de Silhouette employa enfin la reſſource extrême & inouïe de fouiller dans
21 Octob. toutes les caiſſes, d'en enlever tout l'argent & de ſuſpendre pendant un an le payement des billets des fermes, des reſcriptions & le rembourſement des capitaux qui devoient être faits par le tréſor-
24 Octob. royal & la caiſſe des amortiſſemens. En même tems il exhorta les ſujets du Roi à porter leur vaiſſelle à la monnoie, pour être convertie en eſpeces applicables aux beſoins de l'Etat, & fit donner l'exemple par S. M. qui y envoya la ſienne.

C'é-

C'étoit joindre à l'atrocité du despotisme une puérilité ridicule. Par le premier acte il anéantissoit la confiance, en énervant ses soutiens. Eh! dans quel tems? lorsque par le second il mettoit au grand jour notre indigence, qu'il étoit de la politique de cacher aux étrangers. Bientôt le cri public s'éleva contre lui; on reconnut la variation & l'inconséquence de ses principes, ou plutôt on vit clairement qu'il n'avoit ni plan ni vues; qu'il ne cherchoit qu'à se tirer d'un embarras momentané en se replongeant dans un autre plus cruel; il devint l'exécration de ce peuple dont il étoit l'idole. Son nom fut une injure; il fut assimilé à ceux des Cartouche, des Raffiat, des Mandrin. Il y eut des gens qui prirent la chose moins au grave & plaisanterent. On fit des *portraits à la Silhouette*, des *culottes à la Silhouette*. Les linéamens de ceux-là tracés sur l'ombre & le manque de gousset dans ceux-ci, en formoient l'épigramme; ils indiquoient à quel point le Contrôleur-général avoit réduit les individus & leur bourse. Il n'étoit pas possible de conserver à la tête des finances un personnage aussi décrié: il fut renvoyé, & ce qui mit le comble à l'indignation de la capitale, ce fut, non la philosophie, mais l'impudence avec laquelle il soutint sa disgrace. Avant sa grandeur, parmi ses apparentes vertus on comptoit la modestie. Elle s'évanouit au moment où il en avoit le plus de besoin. Il afficha une arrogance & un faste déjà incroyables dans quelqu'un de son espece, à plus forte raison dans l'état d'humiliation où il auroit dû être. Au lieu de se retirer à la campagne & d'y ensevelir sa honte, il loua un hôtel considérable dans le quar-

1759.

tier le plus brillant; des équipages magnifiques,
1759. une riche & nombreuſe livrée, tout chez lui annonçoit une opulence injurieuſe pour les autres: il ſembloit s'élever ſeul ſur les ruines de la foule de ſes concitoyens; il mangeoit dans l'or, & les plus grands Seigneurs n'avoient que de la fayence ou de la porcelaine.

En effet, à l'imitation du Monarque, chacun porta ſon argenterie à la monnoie; les corps religieux n'oſerent s'y refuſer. Meſſieurs de Notre-Dame ayant fait une députation à S. M. pour demander ce qu'ils enverroient de la leur, le Roi leur répondit: *tout, excepté les vaſes ſacrés.* Afin de piquer davantage l'émulation des gens connus, il fut arrêté qu'on imprimeroit des liſtes de ces citoyens zélés, qu'elles ſeroient inſérées dans les feuilles périodiques & qu'on en feroit lecture à Verſailles. Ce véhicule d'une vanité enfantine eſt infaillible en France. Il n'eſt pas juſqu'aux courtiſannes qui deſirerent figurer ſur le catalogue patriotique. Il y eut cependant des gens ſages qui ne s'en piquerent point, & ils ſe contenterent de faire diſparoître leur vaiſſelle de la table. D'autres n'en porterent qu'une portion. Ce recelement, joint aux frais, aux infidélités, aux déchets, aux encouragemens avantageux qui ont toujours lieu dans ces métamorphoſes, réduiſit la reſſource d'une douzaine de millions en totalité à peu de choſe. Le viol des dépôts publics & le manque de foi aux engagemens, en procurant pour l'inſtant des fonds abondans, mais qui furent dévorés promptement, eurent des ſuites affreuſes.

Depuis Samuel Bernard, la cour avoit toujours

eu un banquier, c'eſt-à-dire un homme qui, par ſon crédit national & étranger, lui procuroit des ſecours prompts en argent, ſur leſquels il bénéficioit. Un Etat bien rangé, ſans doute, n'auroit pas beſoin de pareils ſupports, les réſerveroit du moins pour des criſes rares & extrêmes. En France, c'eſt devenu un moyen de plus de fournir aux déprédations des miniſtres, à la voracité des favoris, aux prodigalités des femmes & du maître, enfin une cauſe plus immédiate de ruine & de deſtruction. Mais ce mal, qu'il auroit fallu réformer en tems de paix, vu le déſordre des finances, étoit devenu néceſſaire dans la guerre préſente. 1759.

M. de Montmartel, le ſucceſſeur de Samuel Bernard, après avoir rempli les mêmes fonctions pendant près de vingt ans, avoit quitté prudemment. Quoique retiré avec quarante millions de bien, il n'étoit point odieux aux honnêtes gens, comme ſes ſemblables; il en étoit aimé, à raiſon du bon emploi qu'il faiſoit de ſes revenus, des ſervices pécuniaires qu'il rendoit à tous ceux qui recouroient à ſa bourſe. D'ailleurs né dans l'obſcurité, il ne rougiſſoit point de ſon extraction. Il étoit modeſte; éprouvé par l'adverſité, compagnon de diſgrace des le Blanc, des Belle-île, des Sechelles, ſon mérite perſonnel lui avoit acquis une conſidération fondée. Pluſieurs fois le Roi l'avoit ſollicité de ſe mettre à la tête des finances; mais s'il ne voulut pas être Contrôleur-général, il en faiſoit, & l'on conſerve encore dans ſa famille des Lettres de Louis XV, où S. M. le conſulte ſur le choix de ſes Miniſtres en ce genre.

Sa place, dans les malheurs du royaume, s'étoit ſous-diviſée entre pluſieurs financiers. M. de la

1759. Borde, qu'on avoit vu nagueres porte-balle dans les provinces, monté tout-à-coup sur le pinacle, créature du Duc de Choiseul, auprès duquel il avoit semé de l'argent dans l'espoir de le recueillir au centuple, avoit le payement & l'entretien des armées de terre; M. Beaujon, pendu en effigie à Bordeaux pour monopole, s'étoit intrigué auprès de Madame de Pompadour, & conjointement avec Mrs. d'Harvelay garde du trésor royal, Michel trésorier de l'artillerie, le Maître, qui l'a été depuis, & Gooffens banquier, avoit contracté une soumission avec le Roi de fournir trois millions par mois pour le service de la marine, cinq cens mille livres dans le même espace de tems pour celui des fortifications & du génie & une espece de pot de vin d'avance de deux millions au trésor royal. Pour remplir ces objets, on avoit remis à cette compagnie des rescriptions sur les recettes générales des finances; mais la suspension dont on a parlé arrêtant la rentrée de ces fonds, elle ne pouvoit satisfaire à ses engagemens: il fallut venir à son secours. Le gouvernement lui accorda un arrêt de surséance. Cet acte de justice envers ces Messieurs, prescrit par la nécessité, fut une source d'injustices particulieres, car leurs créanciers à leur tour, frustrés des secours qu'ils attendoient, furent forcés de faire banqueroute, & l'on ne peut calculer les effets de ce reflux s'étendant & se sous-divisant à l'infini. Il en survint un bouleversement général dans le commerce, qui acheva de le perdre.

Un autre mal que causa le coup de désespoir de M. de Silhouette, ce fut de prolonger la guerre, dont les ennemis commençoient à se lasser eux-

mêmes. A l'entrée de l'hiver le Prince Louis de Brunswick, tuteur du jeune Stathouder, avoit notifié à la Haye aux Ministres de France, de Vienne, de Russie, de Suede & de Pologne, qu'il étoit chargé de la part des Rois d'Angleterre & de Prusse, de leur dire que touchés des calamités d'une guerre allumée depuis plusieurs années, ils croiroient manquer aux devoirs de l'humanité & particulierement au tendre intérêt qu'ils portent à leurs sujets respectifs, s'ils négligeoient les moyens propres d'arrêter les progrès d'un si cruel fléau; que dans cette vue, & à dessein de manifester la pureté de leurs intentions, ils déclaroient être prêts à envoyer des Plénipotentiaires à l'endroit décidé le plus convenable, pour y traiter conjointement d'une paix solide & générale. M. Pitt avoit réiteré à Londres la même déclaration aux Ministres étrangers. Mais S. M. Britannique jugeant par les opérations extravagantes du Contrôleur général le royaume dans la derniere détresse, se refroidit bientôt & les ouvertures ne furent pas poussées plus loin. Peut-être aussi n'étoit-ce de sa part qu'une espece de parodie du procédé noble de Louis XV, qui avoit étonné l'Europe durant la derniere guerre. Georges ne voulut pas être en reste de générosité avec lui, & se crut quitte par sa déclaration, vraisemblablement moins sincere que n'avoit été celle du Monarque françois. En effet, son Ministre de confiance étoit trop bon politique pour ignorer que la loi du plus fort étant la seule entre les Souverains, celui qui est dans le cas de l'imposer, doit toujours le faire de façon à ne pas la recevoir un jour. Si l'Angleterre eut suivi cette maxime, elle ne se trouveroit

1759. Déc.

pas dans la criſe où elle eſt aujourd'hui. (*) Puiſ-
1760. ſe la France ne pas commettre la même faute à ſon tour !

L'année 1760 s'ouvrit donc par de nouveaux combats & de nouvelles pertes, qui continuerent & s'accrurent durant ſon cours. La mort du brave Thurot, qui entraîna la ruine totale de ſon eſcadre, fut le premier échec qu'éprouva la France. Le projet de campagne qu'il avoit donné au Maréchal de Belle-île, & que ce Miniſtre avoit adopté, ne pouvoit être bon que lié à la grande expédition. Celle-ci ayant manqué, l'autre devoit ſe réduire à une campagne très-pénible, très-coûteuſe, ſans cauſer beaucoup de dommage aux Anglois. Après avoir battu les mers du Nord dans la ſaiſon la plus rigoureuſe, éprouvé toutes les horreurs du naufrage & de la famine, Thurot ſurmontant ces obſtacles, malgré les repréſentations du Commandant des troupes, ne voulut pas revenir en France ſans avoir fait quelque choſe. Il jetta ſucceſſivement l'allarme ſur les côtes des trois royaumes & finit par tenter une deſcente à Car-
17 Févr. rick-fergus au Nord de l'Irlande. Elle réuſſit; il s'empara de la ville, qu'il mit à contribution. Mais la pauvreté & la déſertion du grand nombre de ſes habitans ne permirent pas d'en tirer grand ſecours. Il auroit été plus avantageux d'aller à Belfaſte, ville commerçante, diſtante d'environ quatre lieues; Thurot le propoſoit, & ſi le Général des troupes de terre eut ſecondé ſon activité, on auroit eu le tems d'exécuter ce coup de main avant l'arrivée des ſecours. Mais la méſintelligence en-

(*) En 1779, où l'on écrit ceci.

tre les chefs, les pour-parlers, les lenteurs de la marche & de l'attaque de la ville & du château de Carrick-fergus le rendirent impraticable. On se hâta de se rembarquer, & quelques heures après, l'escadre réduite à trois frégates (*) rencontra une escadre Angloise à peu près d'égale force (†) en apparence, mais réellement supérieure en canons & en hommes, (§) d'ailleurs toute fraîche. Après un combat assez opiniâtre où périt Thurot, tout fut pris. Ainsi périt ce marin intrépide, qui se seroit acquis la plus grande réputation, si sa carriere eut été plus longue. Il en avoit déjà une faite en France & en Angleterre, & cet homme singulier mérite qu'on s'arrête un moment sur son compte.

1760.

28 Févr.

Thurot étoit originaire d'Irlande. Son grand-pe-

(*) Le *Maréchal de Belle-Ile*, de 40 pieces de canon, que montoit le Commandant ; la *Blonde*, de 32, & la *Terpsycore* de 26. Cette escadre, dans le principe, étoit partie avec trois autres bâtimens : le *Begon* de 36 canons ; l'*Amaranthe* de 18, & le *Faucon* de 8.

(†) L'*Eole* de 32 canons ; la *Pallas*, de 36, & la *Brillante*, de 36.

(§) „ Ces frégates" (dit M. de Bragelonne dans son *Journal*, où il n'est pas favorable à Thurot) „ étoient „ incomparablement plus fortes d'échantillon & mieux „ armées que les nôtres ; car, quoique le *Belle-Ile* eût „ 44 canons, il n'étoit pas de force à cela, & les gros „ tems que nous avions essuyés à la mer, nous avoient „ obligés d'en mettre une partie à fond de cale, entr'au„ tres nos pieces de 18, & M. Thurot ne les fit pas „ remonter pour le combat, ensorte que nous n'en avions „ pas plus de 32 ou 34 ; il en étoit de même de nos „ autres frégates à proportion. D'ailleurs les Anglois avoient „ tous bons matelots à leurs bords, & nous n'en avions „ point, ou presque point."

re étoit Capitaine dans l'armée de Jacques II, lorsque ce Monarque quitta son royaume. Depuis il vint s'établir à Boulogne, y tomba dans la misere, & y laissa un fils, pere de celui dont il est question.
1760.

Thurot commença à naviguer fort jeune. Prisonnier en Angleterre, en même tems que le Maréchal de Belle-Isle, il s'en fit connoître & lui demanda la grace de repasser avec lui en France. Il ne put l'obtenir: il se saisit d'un canot, s'y embarque seul & arrive à Calais en même tems. Le Maréchal étonné de la hardiesse de son entreprise en conçut la plus haute opinion, & le regarda comme un homme capable d'être utile pour quelque expédition de son genre, qui exigeroit de la bravoure & de l'enthousiasme. Dès qu'il eut été résolu à Versailles de tenter une descente, M. de Belle-Isle jetta les yeux sur Thurot, qui ayant passé une partie du tems de la paix chez les ennemis, y avoit pris une connoissance approfondie des côtes & du local; qui d'ailleurs venoit d'acquérir encore plus d'expérience dans différens armemens en course dont il avoit été chargé, & dont il s'étoit tiré, sinon avec beaucoup de profit, du moins avec une grande intrépidité. Excepté les mathématiques dont il avoit fait un cours sous un maître habile, il étoit fort ignorant dans tout ce qui ne concernoit pas son métier; mais il avoit de l'esprit & une facilité à s'énoncer qui lui servoit à persuader ceux qu'il avoit intérêt d'amener à ses vues. Il s'en servit avec succès auprès des Ministres. Peut-être le projet qu'il leur fit adopter, auroit-il mieux réussi en ce qui le concernoit, s'il y eut eu plus d'harmonie entre les officiers de

terre & lui. Mais la méſintelligence fut extrême, & M. de Flobert, qui commandoit les troupes, 1760. le menaça de le faire arrêter & de le deſtituer. Thurot furieux vouloit le tuer, & avoit déja le piſtolet bandé contre lui, lorſqu'on fit entendre au Brigadier qu'il paſſoit ſes pouvoirs. Cette querelle s'appaiſa, non ſans un levain d'animoſité qui fermentoit ſans ceſſe, occaſionnoit des piques continuelles & tourna au détriment du ſervice. Thurot, qui avoit plus de vivacité que de juſteſſe dans les idées, avoit manqué de ſens en cette occaſion. Il auroit dû prévoir ce qui arriva & ne pas entreprendre une expédition, où l'autorité mélangée pouvoit le faire échoüer en l'empêchant de donner à ſa témérité tout ſon eſſor. Cette témérité étoit fondée ſur la fortune qui l'avoit toujours accompagné & tiré des dangers les plus preſſans, ſur ſon mépris de la mort, qu'il préféroit à une vie commune, & ſur l'envie déméſurée qu'il avoit de s'enrichir & de s'illuſtrer ; ne perdant jamais de vue ſon but, opiniâtre dans la réuſſite de ſes projets, il bravoit tous les obſtacles. Malheureuſement prodigue de ſa vie il l'étoit trop de celle des autres. Il excuſoit ſon défaut de prudence par une maxime ſinguliere, déteſtable en général, mais que lui ſuggéroit le ſentiment intime de ſon courage & de ſes reſſources. Il diſoit qu'un homme de génie & de cœur ne doit jamais uſer de précautions ; qu'il doit toujours prendre conſeil du moment ſeul, qu'autrement c'eſt afficher une méfiance honteuſe de ſoi-même. On voit par-là que la modeſtie n'étoit pas ſa vertu favorite. Il la confondoit avec la timidité, prétendant qu'avec elle on ne peut aller au grand. C'eſt où il viſoit,

& il y ſeroit parvenu ſi la mort ne l'eut arrêté à la
1760. fleur de l'âge & au moment où ſa carriere commençoit à devenir plus brillante.

Thurot avoit une conception aiſée, beaucoup de feu, une belle figure, le caractere aimable, inſinuant auprès de ſes ſupérieurs, facile avec ſes égaux, mais altier quand ils vouloient prendre le ton. Il fit voir à M. de Flobert qu'il ne le craignoit pas, & qu'il ſauroit conſerver aux dépens de ſa vie le commandement que le Roi lui avoit confié. Il étoit dur avec ſes inférieurs, moins par inſenſibilité que par ardeur pour la rigidité du ſervice; il déployoit toute ſa compaſſion envers ceux des ennemis qu'il faiſoit priſonniers, ce qui lui gagnoit leurs cœurs; enſorte que ceux-ci lui étoient ſouvent plus affectionnés que ſes propres gens, qui l'admiroient ſans l'aimer. Ils le lui prouverent trop bien dans ſa derniere action, où la plupart des canoniers de ſa frégate quitterent leur poſte & ſe cacherent, ſans qu'on pût les ramener. Sa préſomption fut cauſe de tous les malheurs de la journée, ſi nous en croyons l'hiſtorien. Confiant dans la légéreté du *Belle-Ile*, Thurot ſe flatta d'abord d'éviter l'ennemi à la courſe; il négligea d'employer du moins le tems à ſe diſpoſer au combat, quoique chacun l'en preſſât; il ne fit pas mettre de baſtingues; il n'ordonna le ſignal de ralliement pour les deux autres frégates que lorſqu'il fallut faire celui de l'attaque; enſorte qu'il ſe trouva ſeul contre trois, & que la *Blonde* & la *Terpſycore* n'arriverent que pour ſe faire prendre. La défection des ſiens rendant ſon artillerie inutile, il voulut tenter l'abordage; il n'avoit ni grenades, ni grapins préparés & manqua ſon objet.

Alors la frégate étant dans l'état le plus déplorable & l'équipage sans défense, exposé au feu conti- 1760. nuel des Anglois, on le sollicita de se rendre, il voulut essuyer encore une bordée, c'est-à-dire recourir au dernier coup de bonheur qu'il attendoit, celui d'être tué sur le champ de bataille & de ne rester exposé ni aux reproches du ministere, ni à la dérision de l'ennemi, & la fortune l'exauça du moins encore dans cette occurrence.

Malgré son désastre la cour regretta Thurot. Elle sentoit le besoin qu'elle avoit de pareils hommes pour le salut & l'approvisionnement du reste de ses colonies : dans l'impuissance où l'on étoit désormais de les soutenir par des escadres du Roi, on imploroit le secours du commerce & il avoit si peu de confiance aux officiers de S. M., que M. de la Touche-Tréville, Capitaine de ses vaisseaux, s'étant mis à la tête d'une compagnie de financiers de Paris, auquel le Roi donnoit de ses bâtimens à des conditions très-avantageuses, les négocians de Bordeaux refuserent de s'y intéresser, sous prétexte que l'expédition devoit être conduite par des officiers de la Marine Royale ; ils dirent qu'ils faisoient plus de cas des Canon, des Dolabaratz, des Cornic, que des de la Clue, des Duquesne, des Conflans.

Il étoit essentiel d'envoyer promptement des vivres, de l'argent, des troupes & des munitions au Canada. Le Marquis de Vaudreuil, pour former des instances plus vives & plus efficaces, avoit chargé M. Mercier, Commandant de l'artillerie, de se rendre en France & d'exposer sa situation, d'annoncer qu'il ne désespéroit pas de rétablir les affaires & de reprendre Quebec, si l'on secondoit

son plan. Dans l'espoir qu'on en seroit frappé à
1760. la cour, il se conduisit pour la campagne suivante d'après cette supposition, & tout fut prêt au mois d'Avril. Une armée de dix mille hommes se trouva combinée des diverses troupes rassemblées aux ordres du Chevalier de Levy & se mit en marche. Elle étoit parvenue à cinq lieues de Quebec, sans que l'ennemi s'en doutât: elle touchoit presque à un détachement avancé de 1500 hommes qu'on auroit surpris & mis en déroute, lorsqu'un accident impossible à prévoir & à prévenir déconcerta le projet.

Les troupes défiloient sur des bateaux par un chenal ouvert à travers les glaces; chaque soir elles mettoient à terre. Un canonier en sautant de sa chaloupe tombe dans l'eau; il saisit un glaçon & entraîné par cet appui il flottoit au gré du courant. Comme il rasoit la rive de la ville, une sentinelle l'apperçoit, crie au secours; on vole au malheureux, on l'atteint, on le trouve sans mouvement; son uniforme le fait reconnoître pour un soldat françois. On le transporte chez le Gouverneur, on cherche à le rappeller à la vie, autant par curiosité que par humanité; on le reconforte par des liqueurs spiritueuses; il recouvre l'usage de la voix; il déclare qu'une armée de dix mille François est aux portes de la capitale, & il meurt. Le coup de main projetté échoua de cette maniere, & il fallut former un siege en regle. Le Chevalier de Levy fit ouvrir la tranchée & battoit la place, mais foiblement. Il falloit ménager les munitions jusqu'à l'arrivée des secours de France.
27 Mai. Enfin on apperçoit dans l'éloignement un pavillon sur le fleuve; on ne doute pas que ce ne soit un

pavillon françois. C'étoit une Escadre Angloise : à peine est-elle arrivée qu'elle détache un vaisseau 1760.
de soixante pieces de canon & une grosse frégate pour s'emparer de la petite flotte françoise, mouillée auprès du camp & qui lui servoit de magasin. L'*Athalante*, de trente canons seulement, la protege, & lui donne le tems de se sauver. Elle essuya un combat très-inégal & eut la gloire de tenir tête à un ennemi bien supérieur en forces. Elle se défendit jusqu'à ce qu'enfin elle coula bas d'eau ; plus de la moitié de l'équipage fut tué, le reste obligé de se rendre prisonnier de guerre. On juge aisément que le Capitaine de cette frégate n'étoit pas un officier de la marine du Roi ; c'étoit un *Bleu*, & il se nommoit le Sieur *Vauquelin*.

Cet échec obligea de lever le siege, & les secours d'Europe, consistant en six navires seulement, ayant été interceptés, la perte de tout le Canada s'ensuivit. La réduction entiere fut effec- 8 Sept.
tuée en quelques mois. Le bon esprit françois fit qu'on s'en consola bientôt ; on dit que c'étoit une charge de moins ; que cette colonie, qui ne rapportoit rien, avoit coûté plus de cent millions depuis la guerre. C'étoit surtout la façon de penser de M. Berryer, mesurant les objets à son génie étroit. Il fut enchanté d'être débarrassé de celui-ci, qui ne lui causoit que de la sollicitude. Sous ce point de vue il supporta du même sang froid la prise de Pondichery.

Depuis le départ de MM. d'Aché & de Lally on ne recevoit que de fâcheux récits de ces contrées, & ce ne pouvoit gueres être autrement. Le retard des secours qu'on avoit résolu de faire passer dans l'Inde dès 1755, & qui ne partirent

qu'en 1757; une diminution confidérable des trou-
1760. pes, des vaiffeaux & de l'argent deftinés à cette expédition, que des befoins plus preffans de l'Etat firent appliquer ailleurs; le choix des chefs, dont il devoit réfulter bientôt une méfintelligence perfonnelle, & enfuite une défunion générale entre les fubalternes, tout cela faifoit préfumer aux gens inftruits qu'à moins d'un miracle les François devoient être encore humiliés dans cette partie du monde & en fortir expulfés honteufement.

M. de Sechelles qui, en qualité de Contrôleur-général, avoit la Compagnie des Indes dans fon département, dès le commencement de la guerre avoit, au nom du Roi, déterminé cette Compagnie à continuer fon commerce, en l'affurant de la plus forte protection de S. M. En conféquence le Comte de Lally, initié dans cette adminiftration comme Syndic, défigné pour commander les troupes qu'on y devoit envoyer, conféra de bonne heure avec ce Miniftre. Il fut convenu qu'on lui donneroit trois mille hommes, fix millions & trois vaiffeaux du Roi, auxquels on joindroit les bâtimens de l'Orient qu'on pourroit armer en guerre. L'état des forces que les Anglois poffédoient dans l'Inde, dont on s'étoit procuré des renfeignemens exacts, n'en exigeoit pas davantage en 1755. Mais cette nation toujours active ne s'étoit pas endormie comme fa rivale, & loin de diminuer ces renforts il auroit fallu plutôt les augmenter, deux ans après qu'on arrêta de les envoyer. Au contraire, au moment du départ on retrancha fur la totalité deux bataillons, quatre millions & deux vaiffeaux de Roi, c'eft-à-dire les deux tiers. Le Général, furieux, refufa de s'embarquer; il reçut

l'ordre de ne point reculer & promesse qu'on remplaceroit ce vuide l'année suivante; ce qui n'étoit pas la même chose. 1760.

Quoi qu'il en soit, il partit avec M. d'Aché, 5 Mars. 1757. qui de son côté avoit débuté par une mauvaise manœuvre, dont s'en étoit suivi un retard de deux mois. Tous les momens sont précieux dans une expédition maritime. Il y eut encore d'autres délais, d'autres négligences durant la navigation, ensorte que l'escadre ne mouilla que le 16 Décembre à l'Isle de France, environ huit mois après son départ d'Europe, tandis que ce voyage peut n'être que de quatre mois & ne doit durer que six au plus en escadre & avec les contrariétés qu'on peut supposer. Quoi qu'il en soit, nouveaux retards dans cette colonie. M. d'Aché vouloit y attendre la mousson favorable (*), lorsqu'un conseil général décida qu'il falloit appareiller, d'après la déclaration des chefs de l'Isle de France qu'elle manqueroit de vivres & ne pourroit fournir de la subsistance aux équipages des vaisseaux & aux soldats de débarquement jusqu'à la saison plus convenable pour le départ. Il partit donc, 27 Janv. 1758. mais relâcha bientôt à l'Isle Bourbon. Et après avoir battu la mer encore durant trois mois, il 29 Avril 1758. eut connoissance de l'Escadre Angloise envoyée d'Europe, qui, plus diligente que lui, venoit de se réunir aux vaisseaux de l'Amiral Pocock. On 24 Mars 1758. reconnut alors combien la célérité eut été nécessaire, puisque six semaines plutôt on eut intercepté la communication, soutenu l'honneur du pa-

(*) On appelle dans l'Inde, *mousson*, des vents généraux qui soufflent six mois du Nord & six mois du Sud.

villon à la côte de Coromandel, obligé l'ennemi
1760. de disparoître & triomphé sur lui pour toute la guerre dans la presqu'Isle de l'Inde. Au contraire, il en résulta deux combats qui tournerent au desavantage de la France, & obligerent M. d'Aché de regagner honteusement l'Isle de France, de rester un an sans oser se remontrer dans ces mers, où il ne reparut que pour être battu une troisieme fois, pour s'enfuir à pleines voiles plus vîte qu'il n'étoit venu & occasionner la perte de Pondichery, le seul boulevard qui nous restât à la côte de Coromandel.

Dans l'épisode de la guerre de 1756, où la Marine joue un rôle si considérable, nous nous attachons surtout à ce qui la concerne. Nous avons observé que c'est la partie foible de tous nos historiens, même de Voltaire, qui raisonne très-peu pertinemment sur cet objet. Il exige si essentiellement la connoissance de la langue & l'intelligence des matieres auxquelles elle est consacrée, qu'autrement les journaux des chefs des diverses actions maritimes ne deviennent entre les mains de ceux qui les consultent qu'une source d'erreurs & de balourdises historiques. Nous avons cherché à nous précautionner contre ce danger, en nous mettant bien au fait de la matiere par des instructions prises de gens du métier. C'est dans cet esprit qu'outre les relations de différentes especes que nous avons recueillies des trois combats de M. d'Aché & de sa conduite dans l'Inde, nous avons consulté une foule d'acteurs & de témoins de ces scenes maritimes.

En écartant à notre ordinaire les longues & minutieuses descriptions de ces récits, plus ennuyeux

en-

encore que ceux des combats de terre; nous nous arrêtons au résultat & aux circonstances essentielles. Il paroît constant que M. d'Aché étoit supérieur à l'ennemi (*). Déjà même il avoit obligé deux 1760.

(*) *Comparaison des deux Escadres.*

ESCADRE FRANÇOISE.

Vaisseaux.	*Can.*	*Capitaines, M. M.*
Le *Zodiaque.*	74	M. d'Aché, Chef d'Escadre.
Le *Comte de Provence.*	74	de la Chaise.
Le *Bien-aimé.*	58	Bouvet.
Le *Vengeur.*	54	Palliere.
Le *Condé.*	50	Rosbau.
Le *Duc d'Orléans.*	50	Surville, Cadet.
Le *Saint-Louis.*	50	Joannis.
Le *Moras.*	50	Bec-de-lievre.
Le *Duc de Bourgogne.*	50	d'Après de Mennevillette.

FRÉGATES.

La *Diligence.*	30	Marion.
La *Sylphide.*		Marin.

ESCADRE ANGLOISE.

Vaisseaux.	*Can.*	*Capitaines, M. M.*
L'*Yarmouth.*	70	Pocock, Amiral. Harison, Capitaine.
L'*Elisabeth.*	70	Stewens, Amiral. Kemperfelt, Capitaine.
Le *Cumberland.*	66	Brereton.
Le *Weymouth.*	60	Michel Vincent.
Le *Tyger.*	60	Thomas Latham.
Le *Newcastle.*	54	George Legge.
Le *Salisbury.*	50	J. H. Somerset.

Frégates.

Le *Queenborough.*	30
Le *Protecteur.*	14

frégates angloises de se brûler & commencé à répan-
1760. dre la terreur, lorsqu'il commit plusieurs fautes qui lui firent perdre ses avantages & lui donnerent de l'infériorité; par une pique mal entendue contre le Comte de Lally, auquel il ne voulut pas rendre les honneurs dûs à ce Général, au lieu de l'escorter à Pondichery avec toute son Escadre & de se conserver ainsi ensemble, il en détacha un vaisseau de ligne de soixante-quatorze canons & une frégate. C'est dans ce moment que, faute de s'être informé de la situation de Pokock, il
29 Avril. s'en trouve surpris & sous le vent. Il étoit encore
1758. à forces égales; il se bat bien, il est même blessé: mais la défection du Duc de *Bourgogne* est très-utile aux ennemis. Ce vaisseau étoit commandé par M. d'Après de Mennevillette, Capitaine de vaisseau de la compagnie, homme instruit, de l'Académie des Sciences. Malheureusement le cœur ne répondoit pas chez lui à la tête. M. d'Aché, dans sa lettre au Ministre (*) se plaint que cet officier ne garda jamais son poste, n'y fut même en aucun tems; qu'au contraire, dès le commencement de l'action il sortit de la ligne & ne combattit qu'à travers les mâts des autres vaisseaux, dont il se garantissoit. Quoi qu'il en soit, ayant fait arriver ses vaisseaux, ce qui en termes de marine veut dire fuir lorsqu'on est sous le vent, le Général françois ne profita point du succès prétendu dont il se vante; il donna même droit à l'Amiral Anglois de se glorifier, puisqu'il fit man-

(*) Datée de l'Isle de France, le 30 Octobre 1758. Voyez cette piece insérée sous le N°. XIII, ainsi qu'un Journal des deux actions.

quer à M. d'Aché l'objet de la station actuelle. Il étoit de se tenir à la hauteur de Goudelour & du Fort Saint-David, qu'assiégeoit en ce moment le Comte de Lally & dont il étoit essentiel de ne laisser approcher aucun bâtiment, soit pour y jetter du secours, soit pour en emporter les effets & les munitions en cas de reddition. Les Anglois, il est vrai, ne remplirent pas non plus leur projet, mais uniquement par la contrariété des élémens. Du reste, repassant sous le vent à la vue de l'escadre françoise, ils furent se réparer à Madras, & se remirent à la mer dix jours après. 1760.

Cependant M. d'Aché étoit embossé à Pondichery. Affoibli d'un vaisseau (*) qui s'étoit perdu après le combat, il avoit résisté à toutes les sollicitations de sortir sous prétexte d'impuissance. Il se contentoit de faire des vœux pour la réussite du Comte de Lally, au fort Saint-David, en lui marquant, *tout ce que je trouve de terrible est que nous ne puissions nous aider réciproquement* (†). Celui-ci est obligé de se rendre à Pondichery en personne & de forcer le Chef-d'escadre à lever l'ancre, en commandant des grenadiers, & en donnant l'ordre de l'arrêter s'il refusoit de venir se montrer devant le fort Saint-David, pour ôter aux assiégés l'espoir de recevoir du secours. Ce procédé violent nous est attesté par M. de Leyrit, Gouverneur de la place pour la Compagnie (§). Nous ignorons si M. de Lally avoit le

(*) Le *Bien-aimé*.

(†) Ce sont les propres termes d'une lettre du Comte d'Aché au Comte de Lally, datée de Pondichery le 18 Mai 1758.

(§) Voyez les lettres que les Sieurs Duval de Leyrit &

droit d'en user ainsi; il fut du moins employé
1760. très-à-propos, car à peine M. d'Aché eût-il paru, que le fort capitula.

2 Juin. 1758. Après avoir pris ce boulevard de la Puissance Angloise à la côte, il auroit été instant de profiter d'un premier succès qui faisoit respecter le nom françois dans l'Inde, étendoit la gloire des armes du Roi, inspiroit aux troupes cette confiance qui prépare la victoire & en est presque toujours suivie, & de se porter à Madras, le second point qu'il étoit recommandé aux Généraux de terre & de mer dans leurs instructions de ne point perdre de vue. C'étoit l'avis du Comte de Lally, qui fit l'impossible pour y déterminer le Comte d'Aché, sans le concours duquel il ne pouvoit opérer avantageusement. La jalousie étoit trop forte entre ces deux hommes pour qu'ils s'accordassent. Le Chef-d'escadre se souvenoit de la violence dont l'avoit menacé le premier: il prétexta la nécessité d'aller d'abord au devant des secours qu'il attendoit de l'Isle de France, d'intercepter, s'il étoit possible, ceux des Anglois, & remontant la côte il tourna le dos à Madras & à Pondichery. L'allarme se répandit bientôt dans ce comptoir, & le conseil lui dépêcha une embarcation pour le sommer de revenir, non plus à dessein d'attaquer les Anglois qui s'étoient rassurés, mais de préserver la ville de leurs insultes. On lui propose de nouveau de marcher contre l'escadre ennemie qui le cherchoit depuis deux mois: il s'obstine à rester, afin, dit-il, de ne pas compromettre le pavillon du Roi.

de Lally se sont écrites dans l'Inde, avec un commentaire du premier.

Enfin Pocock menace de l'attaquer à l'ancre; il est forcé d'appareiller, afin d'éviter ce désavantage. Second combat, où son adversaire lui enleve encore le vent & il éprouve toutes sortes de contretems & de malheurs. Le feu prend à un vaisseau de la Compagnie; d'autres ne peuvent se servir de leur premiere batterie & sont obligés d'arriver; le *Zodiaque* perd trois fois son gouvernail, & M. d'Aché craint de sauter par des artifices que lui jettent les Anglois. Il aborde le *Duc d'Orléans*, il perd beaucoup de monde, il est blessé, & tout en disant d'un côté, *qu'il a bien chauffé l'ennemi; que l'ennemi n'en avoit plus voulu; que l'ennemi n'avoit pas voulu l'approcher à la portée du canon;* (*) il convient de l'autre *que son Escadre n'est plus en état de rien faire;* (†) il est obligé d'abandonner la mer à son ennemi & de courir à trente lieues sous le vent pour regagner Pondichery. Il ne s'y croit pas encore en sûreté; il déclare qu'il ne répond pas de l'événement si les Anglois viennent l'y brûler, & malgré les secours qu'on lui offre, malgré les instances du Comte de Lally & du Conseil pour l'engager à rester, au moins aussi longtems que l'ennemi, il part six semaines avant la saison & contre mousson, abandonnant la côte & la mer à son rival. D'après cet exposé des faits nous laissons prononcer définitivement le lecteur; mais, quoiqu'un général ne soit pas responsable des événemens que ne peut prévenir ou la prudence ou le courage,

1760.
3 Août 1758.

(*) Termes de ses différentes lettres, ou de M. de Monteil, Major de l'escadre.

(†) Voyez sa Lettre du 21 Août 1758 au Comte de Lally.

à un jeu où le ſavoir & le haſard ſont mêlés, lorſqu'un homme perd toujours on eſt bien tenté de le condamner, de le croire un joueur mal habile, & d'une moindre capacité que ſon adverſaire.

1760.

Le ſingulier, c'eſt que le Comte d'Aché partoit, pour motiver ſa retraite, du même principe qu'on lui oppoſoit afin de l'en détourner. Il diſoit que ſon Eſcadre devoit être le ſalut des établiſſemens françois dans l'Inde, & l'on lui repréſentoit que ſous prétexte de leur être utile l'année ſuivante, il commençoit par les abandonner celle-ci à un ennemi infatigable, qui tenoit la mer depuis trois ans, malgré les vents & les ſaiſons, & qui pouvoit profiter de ſon abſence & tenter un coup déciſif, qui rendroit le retour de ſon eſcadre ſuperflu l'année ſuivante. Le ſingulier, c'eſt qu'il quittoit Pondichery malgré le Conſeil pour ſe rendre à l'Iſle de France, où le Conſeil trembloit de le revoir, & lui annonça à ſon arrivée qu'il n'avoit pas de quoi fournir à ſa ſubſiſtance.

M. d'Aché fut contraint d'envoyer à grands frais douze vaiſſeaux ſe pourvoir de vivres au Cap de Bonne Eſpérance. Cette expédition retarda ſans contredit ſon retour à la côte; mais cependant ces approviſionnemens furent faits d'aſſez bonne heure pour qu'il eût pu y reparoître très-longtems avant le mois de Septembre & après plus d'un an d'abſence. Cette fois il avoit une ſupériorité qu'il avoue lui-même: trois vaiſſeaux de Roi (*) & pluſieurs de la Compagnie l'avoient

(*) *Vaiſſeaux.*	*Can.*	*Capitaines*, *M. M.*
Le *Minotaure.*	74	de l'Eguille, Chef-d'Eſcadre.
L'*Illuſtre.*	64	de Ruis.
L'*Actif.*	64	de Beaucheſne.

ſoint ſous les ordres de M. de l'Eguille, autre officier général, ſon cadet. Il auroit bien deſiré 1760.
que cet excellent marin, qui étoit déplacé en ſecond, l'eût relevé d'une miſſion lui déplaiſant beaucoup, & il eût été à ſouhaiter que la cour l'eut ordonné. M. de l'Eguille étoit actif, entreprenant, infatigable à la mer, d'un ſervice accommodant, & loin de faire naître les obſtacles comme ſon prédéceſſeur, les eut applanis. La mauvaiſe combinaiſon du miniſtere qui ne ſavoit pas deſtiner & faire valoir les talens, rendit ceux de ce ſecond Chef-d'eſcadre inutiles.

Le 10 Septembre, avant que le Comte d'Aché 10 Sept. 1759.
eût pu parvenir à Pondichery, les deux Eſcadres ſe rencontrerent, & malgré ſon infériorité l'Amiral Pocock n'éluda pas le combat. Il n'avoit que neuf vaiſſeaux (*) contre onze, dont trois de ſoixante-quatorze canons, quatre de ſoixante-quatre, & quatre de cinquante-quatre, ſuivant le propre compte de M. d'Aché. Aſſurément il y avoit de quoi prendre une belle revanche: mais le malheur s'en mêle encore: l'Eſcadre de France eſt affoiblie tout-à-coup par l'accident du feu arrivé à un vaiſſeau du Roi. Quatre vaiſſeaux de la Compagnie fuient & déſertent; l'ennemi a le vent; le Général eſt bleſſé, il eſt obligé de faire ſa retraite: il mouille à Pondichery & dès le lendemain, comme frappé d'une terreur panique, il appareille pour retourner aux iſles avec tant de précipitation qu'il laiſſe un de ſes vaiſſeaux encore dans le port. On ne pouvoit concevoir cette con-

(*) L'Amiral Anglois dans ſa relation prétend qu'il n'en avoit que ſept, le *Weymouth* & le *Cumberland* n'ayant pu le joindre à tems.

duite. Dans ſes deux premiers combats, il avoit
1760. toujours affecté, malgré ſon déſavantage évident, de publier qu'il avoit fait fuir les Anglois. Cette fois il ſoutient aux députés qu'on lui envoie pour le déterminer à reſter, qu'il a été battu. On l'aſſure que l'ennemi l'a été davantage; qu'il eſt en très-mauvais état; qu'après tout il eſt eſſentiel de faire bonne contenance & d'en impoſer aux Noirs; qu'à ce deſſein on vient de faire chanter un *Te Deum* pour les convaincre de ſa victoire. A l'inſtant une ſalve de cent pieces de canon confirme ce diſcours & châtouille agréablement les oreilles du Général. On y joint des repréſentations, des prieres, des proteſtations; on le conjure ou de profiter du délabrement de l'Eſcadre Angloiſe pour l'écraſer, ou s'il ne veut rien riſquer, au moins de ne pas quitter la côte avant elle. On cherche à ébranler encore mieux ſon amour-propre, en ajoutant que la défaite & la fuite de ſon Eſcadre, le ſeul ſoutien des établiſſemens de la nation, ſeront conſtatées juſques à Dely; qu'outre l'opprobre dont le nom françois va être couvert, il en réſultera une telle idée de ſa foibleſſe, que tous ſes alliés l'abandonneront. Enfin rien ne pouvant réuſſir, on lui ſignifie un protêt national, par lequel en lui déclarant qu'après avoir épuiſé tous les moyens capables de le retenir, le conſeil & tous les habitans raſſemblés le rendent reſponſable ſeul de la perte de la colonie, & lui font part des plaintes qu'ils adreſſent au Roi & aux Miniſtres contre lui pour en demander juſtice.

Tout étoit inconſéquence, contradiction, abſurdité dans la conduite de M. d'Aché. On ne

pou-

pouvoit assurément attaquer sa bravoure. Trois combats où son sang avoit coulé, où il avoit 1760. payé de sa personne & donné l'exemple, démentiroient trop bien ses accusateurs: mais la valeur n'est pas la premiere qualité d'un Général; il lui faut de la tête, & nous voyons celui-ci en manquer continuellement. Il étoit agité de passions sourdes, qui rendoient sans effet l'intrépidité qu'il pouvoit déployer. Un esprit de vertige sembloit diriger ses démarches hors de l'action. Il quittoit Pondichery brusquement, sous prétexte qu'il étoit bien informé que cette ville manquoit de tout ce qui étoit nécessaire pour les réparations de son escadre, qu'elle manquoit même de vivres pour ses troupes & ses habitans; & dans le protêt national cité ci-dessus, piece foudroyante (*), on lui offre une augmentation de forces, avec des vivres autant qu'il en souhaitera; on se charge de lui fournir tout ce qu'il faut pour réparer ses vaisseaux incessamment. Bien plus: M. d'Aché se condamne lui-même: il veut justifier son évasion subite par un projet secret qu'il méditoit d'aller s'emparer de Mazulipatan, comptoir Anglois, à plus de cent lieues sous le vent de l'établissement qu'il quittoit. Il n'étoit donc pas si dénué de sub-

(*) Voyez les représentations faites à M. le Comte d'Aché par Mrs. du Conseil supérieur de Pondichery au nom de la nation assemblée en corps le 17 Septembre 1759, & la Protestation faite par la nation assemblée dans la salle du gouvernement de Pondichery, signifiée à M. d'Aché le 17 Septembre 1759. Ces deux pieces sont insérées & répétées tout au long dans différens mémoires produits au fameux procès du Comte de Lally, ce qui nous dispense de les répéter.

fiftances & d'équipages; fes vaiffeaux n'étoient
1760. donc pas fi délabrés, puifque de gaieté de cœur il cherchoit à prolonger ainfi la campagne & à courir les hafards d'une expédition qui devoit lui coûter du tems, des hommes, & peut-être l'expofer à un nouveau combat, qu'il difoit n'être pas en état de foutenir.

Mais ce qui rend M. d'Aché inexcufable, c'eft d'avoir laiffé prendre Pondichery, non-feulement fans reparoître après dix-huit mois d'abfence, mais fans lui avoir procuré le moindre fecours durant cet intervalle. En vain fait-il dans fes mémoires un tableau pathétique de l'ouragan du mois de Janvier 1760, qui jetta trente-deux bâtimens à la côte, qui déploya fes fureurs pendant deux jours confécutifs, & réduifit l'ifle de France à l'extrémité la plus trifte. En vain objecte-t-il pour colorer fon inaction, les craintes du Miniftere de France pour cette colonie, les avis fecrets qu'il reçoit d'un armement fait en Europe par les Anglois, qui la menaçoient. Du mois de Janvier au tems de la mouffon favorable il y avoit plus de loifir qu'il n'en falloit pour réparer les ravages caufés par les élémens; il étoit aifé de juger que les craintes de Verfailles étoient dénuées de fondement & de vraifemblance; que tous les efforts de l'ennemi commenceroient à fe porter contre Pondichery, & que c'étoit ce boulevard qui exigeoit une protection urgente, comme le plus fûr rempart qu'on pût oppofer pour la défenfe des ifles françoifes; qu'en un mot, craignant des deux côtés, il falloit toujours aller à celui qui devoit être attaqué le premier. D'ailleurs, ce qui devoit déterminer fans replique la réfolution de fe

rendre à la côte, c'est la famine, le plus cruel des fléaux dont l'isle de France étoit menacée, l'ennemi inévitable, invincible, contre lequel les précautions, les combinaisons, la bravoure ne peuvent rien, & qui devenoit le renfort le plus puissant des Anglois, s'ils investissoient l'isle. Le Gouverneur, M. Desforges Boucher, fait valoir tous ces motifs puissans pour se débarrasser de l'Escadre, & M. d'Aché, après avoir vu toute la nation protester à Pondichery contre lui, parce qu'il l'abandonnoit, voit, sans en être ému, le Conseil de l'Isle de France protester contre lui, de ce que par le séjour trop long qu'il faisoit à cette isle, il en causoit la ruine. Il voit ses propres officiers (*) se joindre à la colonie; il voit le trouble, le désordre, les dissensions, l'effroi qu'il y cause, & il persiste à rester où l'on desire qu'il ne soit pas, parce que loin d'y être utile, il en augmente les malheurs, & il ne veut pas aller où l'on desiroit qu'il restât, parce que son escadre en faisoit la sûreté. Il dit partout que cette escadre est l'espoir de l'Inde, la ressource à employer pour sa conservation; que sa perte entraîneroit celle de l'Inde; que tout son salut réside en elle, & Pondichery est pris en un moment où cette escadre est la plus florissante & reste dans une sécurité parfaite à mille cinq cens lieues! 1760.

Dans le vrai, M. d'Aché fut donc la cause essentielle de la prise de Pondichery, ou, si l'on veut, le Ministre imbécille qui adoptant légérement les insinuations que lui faisoit peut-être suggérer adroitement la cour de Londres, lui inspira

(*) Entre autres M. de Ruis, Capitaine de l'*Illustre*.

de fausses allarmes pour l'Isle de France; allarmes
1760. dont le chef des opérations maritimes se prévalut volontiers, en ce qu'elles favorisoient son indolence & son éloignement du Comte de Lally, qui s'étoit, au rapport de ses accusateurs, rendu redoutable à tout le monde, excepté aux Anglois. Il est tems de faire connoître ce personnage, qui pendant quelque tems a tenu les yeux de l'Europe fixés sur lui. C'étoit un homme dur, attrabilaire, tourmenté à l'excès de la phrénésie de la domination qu'il exerçoit avec un despotisme intolérable. La Compagnie l'avoit envoyé dans l'Inde, autant pour la défendre contre ses ennemis domestiques, que contre ses ennemis du dehors. Les premiers étoient ses plus chers serviteurs, qui enrichis de ses dépouilles, n'ayant plus rien à gagner dans l'état de détresse où ils l'avoient réduite, désiroient intérieurement tomber au pouvoir des Anglois, afin de couvrir leurs désordres particuliers du brigandage général qu'entraîne la conquête. M. de Lally étoit le chef le moins propre à remédier au mal. Rempli de préventions, il étoit en outre d'un entêtement qui l'empêchoit de rien voir avec le calme de la raison, & d'une violence qui achevoit de l'aveugler. A ces défauts se joignoit un vice bas & infâme, une avarice sordide, qui le rendoit ardent à la poursuite des déprédateurs, mais pour tourner à son profit les restitutions qu'il en exigeoit. Il sembloit se réserver le privilege exclusif d'achever seul la ruine de la Compagnie. Plein d'esprit dans ses écrits, ses actions étoient souvent marquées au coin de la démence. A peine arrivé à Pondichery & déjà brouillé avec son collegue pour les entreprises maritimes, il révolta contre lui tous les ordres de

la ville, le conseil, le militaire, la bourgeoisie. Il provoquoit ainsi des contrariétés qui l'aigrissoient 1760.
& qu'il tournoit en crimes. Alors ne connoissant plus ni les procédés, ni les égards, ni les bienséances, ni la décence, il devenoit féroce & barbare; il outrageoit également l'humanité & la nature. Et, à toutes les horreurs que lui suggéroit sa rage, il ajoutoit une ironie plus cruelle & plus accablante encore.

Cependant, malgré le choc de tant d'intérêts opposés, de passions en activité, d'animosités, de haines, de vengeances, de cabales, de factions, le Comte de Lally qui n'étoit pas un Général sans talens, durant une mission de près de trois ans, livre dix batailles ou combats, prend dix places ou forts. Réduit à sept cens hommes de troupes réglées, contre quinze mille hommes de troupes de terre & quatorze vaisseaux de ligne, sans un seul bâteau pour sa défense, soutient un blocus & un investissement de neuf mois, & ne rend la 15 Janv.
place que lorsqu'il ne lui reste pas un grain de riz 1761.
ni aucune espece de nourriture pour sa garnison, déjà exténuée de misere & de fatigue.

Une circonstance singuliere rendit la capitulation de Pondichery, dictée par la nécessité, plus dure encore. Un sentiment de vengeance s'y mêla de la part du vainqueur. Il avoit intercepté les instructions données aux Comtes de Lally & d'Aché par la Compagnie. Elle leur défendoit d'accorder aucunes conditions aux établissemens Anglois dont ils s'empareroient. Le Gouverneur de Madras, qui s'étoit transporté à l'armée Angloise pour diriger les articles, fit valoir ces dispositions des François & exigea la même rigueur. On fit

embarquer pour l'Europe, non-seulement les trou-
1761. pes de la garnison, non-seulement les chefs civils & le conseil, mais encore tous les subalternes attachés à la Compagnie. On démolit les fortifications, & l'on fit passer la charrue sur cette ville superbe, n'offrant désormais qu'un monceau de ruines.

Les dissensions qui l'avoient agitée ne firent que changer de théâtre, & les clameurs dont l'Inde avoit retenti vinrent troubler la capitale. Chacun prit parti suivant ses intérêts, ses affections ou ses préjugés, & il en résulta ce procès fameux dont nous aurons lieu de parler dans la suite. Il fut, ainsi que celui des Canadiens, le seul fruit que la France recueillit du sang & des trésors qu'elle avoit prodigués pour la conservation de ces immenses possessions.

Il étoit tems de terminer par une paix quelconque une guerre maritime, où l'équilibre étoit tellement rompu, que chaque conquête de l'Angleterre sur la France étoit un acheminement & une facilité pour de nouvelles, sans lui laisser aucun espoir de compensation. La prise de l'Isle Royale, clef du fleuve Saint-Laurent, avoit ouvert par mer aux Anglois le chemin de l'Amérique Septentrionale, qu'ils n'auroient jamais pu conquérir par terre. Pondichery tombé faute d'Escadre, mettoit en leur pouvoir toute la presqu'Isle. Ils devenoient maîtres non seulement de la côte de Coromandel,
10 Févr. mais de celle de Malabar, où Mahé avoit capitulé. Il ne restoit plus que les Isles de France & de Bourbon, que la famine auroit réduites avec le tems sans que le vainqueur y employât d'autres moyens.

La Guadeloupe avoit été l'entrepôt de l'expédition contre la Dominique, & ces deux isles voisines de la Martinique servirent ensuite à la resserrer & à en faciliter les approches. Elle fut conquise quelques mois après & entraîna la défection de toutes les autres du vent. C'étoit un Capitaine de vaisseau qui y commandoit. Ses camarades l'appelloient le *Grand la Touche*, non à raison de ses exploits, mais de sa superbe taille & de sa belle figure. Assurement si Nadot avoit été dégradé pour avoir rendu la Guadeloupe après plusieurs mois de résistance & avoir défendu le terrein pied à pied, que dire du Gouverneur de la Martinique, réduite en entier en moins de six semaines (*)! Mais il étoit d'un corps où tout restoit impuni: il échappa comme tant d'autres à la peine capitale qu'il méritoit. Il rejetta son tort sur le compte des habitans, préférant en effet de vivre dans l'abondance sous la domination Angloise, à mourir de faim sous celle de la métropole. Saint-Dominique, Cayenne, la Louisiane devoient éprouver bientôt le même sort, & la France étoit menacée, si la position des choses ne changeoit, de n'avoir plus incessamment aucune colonie dans les deux Indes. 1761.

L'audace des ennemis étoit telle, qu'ils commençoient déjà à bloquer le royaume d'un côté par la prise de Belle-Isle, ce qui les rendoit maîtres de l'intérieur du golfe de Gascogne. Les Anglois avoient eu plusieurs fois le projet de cette conquête & l'avoient tenté infructueusement. Ils

(*) La descente fut effectuée le 7 Janvier 1762, & la reddition totale le 14 Février.

y réussirent dans cette guerre, où la foiblesse & le
1761. découragement de leurs rivaux leur permettoient de tout entreprendre. Dès le mois de Mars ils avoient préparé un armement considérable à cet
8 Avril. effet. Ayant été repoussés à une premiere descente, ils s'y prirent mieux une seconde fois, & malgré la brave résistance de l'officier qui commandoit dans la forteresse, ils subjuguerent toute
7 Juin. l'isle en moins de deux mois. Lors de la capitulation, le Major-général Hodgson & le Commodore Keppel, en la signant, ne manquerent pas de rendre justice à la valeur de la garnison; ils dirent: *Accordé, en faveur de la belle défense faite par la Citadelle sous les ordres du Chevalier de Sainte-Croix.*

On avoit tellement perdu l'habitude à Paris de voir de pareils hommes, que le Chevalier de Sainte-Croix, dès qu'il s'y montra, fut applaudi, entouré, suivi comme un personnage rare. Il survécut peu à sa gloire, & ayant été chargé de la défense de Saint Domingue, il mourut dans cette colonie. Mais si la résistance de Belle-Isle fit honneur à son généreux défenseur, il n'en étoit pas moins honteux pour la France de voir enlever ainsi à ses yeux un de ses boulevards sans lui porter le moindre secours; de voir les Anglois la dominer jusques chez elle; pouvoir infester plus librement & plus impunément toutes les côtes de la baie de Biscaye, gêner ses armemens, son cabotage & son commerce, acquérir un point d'appui pour tenter de plus près des descentes & un lieu commode pour s'y retirer, en cas d'échec ou de contrariété des élémens.

PIECES RECUEILLIES
POUR SERVIR
À
CETTE HISTOIRE.

N°. I. (Page 20.) *Journal des Etats de Bretagne, tenus en 1752.*

Les trois Ordres qui composent les Etats de Bretagne, ont demandé unanimement aux Commissaires du Roi la suppression de l'imposition du Vingtieme, comme étant intolérable & dans le fonds & dans la forme. M. le Duc de Chaulnes leur a répondu, en leur communiquant l'article de ses instructions qui concerne le Vingtieme, & qui lui défend d'écouter toutes représentations à ce sujet. Cette réponse a excité la plus grande fermentation dans les Etats, & a donné lieu à une seconde députation pour remontrer aux Commissaires que les Etats, dépouillés du droit naturel de faire des représentations sur un objet aussi important que le Vingtieme, ne pouvoient s'occuper des autres affaires de la province. En vain M. l'Evêque de Rennes & M. de Lannion, Président de la Noblesse, ont-ils voulu faire entendre qu'il falloit au moins articuler les griefs particuliers qu'on pouvoit avoir sur la levée de cette imposition, pour motiver leur résistance, leurs voix ont été étouffées par les clameurs des autres membres de l'assemblée. M. le Duc de Chaulnes a répondu avec fermeté qu'il n'écouteroit jamais rien de vague & de général sur l'article du Vingtieme; qu'il pourroit tout au plus permettre qu'on lui représentât les abus particuliers qu'on auroit pu remarquer sur la perception de cet impôt. Il a témoigné d'ailleurs aux députés le regret qu'il avoit de ne pouvoir se prêter à leurs instances,

& en même tems la ferme résolution où il étoit d'exécuter avec la plus grande exactitude les ordres du Roi.

Les Lettres de Bretagne du 4 de ce mois marquent, que les Etats étant assemblés dimanche, les Commissaires du Roi leur avoient fait signifier un ordre par écrit de nommer aux commissions pour le travail, & que cet ordre avoit excité un tumulte très-considérable, qui n'avoit été appaisé que par la proposition que fit le Tiers-Etat d'envoyer une députation pour prier MM. les Commissaires de révoquer leur ordre & d'entendre les griefs des Etats sur le Vingtieme. Cette députation, à la tête de laquelle étoit M. l'Evêque de Quimper, & les deux autres suivantes, réiterées pour le même objet, M. l'Evêque de Vannes portant la parole, furent également infructueuses. M. le Duc de Chaulnes répondit toujours avec fermeté qu'il ne se départiroit point de l'ordre signifié; qu'il n'écouteroit point les griefs sur le Vingtieme qu'on n'eût nommé aux commissions, & qu'il ne souffriroit pas que l'autorité du Roi cédât à une obstination qui n'étoit fondée que sur l'humeur, & qui annonçoit de la part des Etats un dessein prémédité de rester dans l'inaction.

Sur les représentations de M. l'Evêque de Vannes aux Etats, il fut décidé à la pluralité des voix, que sans nommer aux commissions ordinaires, celle du Vingtieme continueroit ses séances & dresseroit un mémoire détaillé des griefs au sujet de cette imposition. La délibération fut prononcée par M. l'Evêque de Rennes, Président, mais interrompue par plusieurs membres de la Noblesse, & qui entraînerent presque toute l'assem-

blée, qu'elle étoit irréguliere, & qu'on avoit trompé en recueillant les voix. Ils réclamerent contre elle avec un grand bruit & empêcherent qu'elle ne fût inscrite sur les régistres.

On apprend par les lettres de Bretagne du 6 Octobre, que l'opposition de la Noblesse a eu son effet; que la délibération qui en étoit l'objet n'a point été inscrite sur les régistres, & que la commission du Vingtieme n'a pas même été autorisée verbalement à continuer son travail. L'assemblée des Etats a borné le sien à établir l'authenticité du réglement de 1607, qui justifie sa conduite & qui lui étoit contesté par M. le Duc de Chaulnes, qui a toujours été inflexible sur les ordres dont on sollicitoit la révocation. Les Etats, de leur côté, ont persisté opiniâtrement dans le dessein de ne rien faire; ils ont été jusqu'à refuser d'accorder la gratification de 1500 livres, qu'il est d'usage de donner au Capitaine des gardes de M. le Duc de Chaulnes, qui a porté à la cour la nouvelle du don gratuit accordé. Et pour écarter toute idée de travail & de délibération des Etats, ils n'ont pas voulu faire, selon la coutume, une députation d'humanité pour visiter les membres des Etats malades. M. le Duc de Chaulnes a expédié le 5 au soir un courier pour la cour.

On écrit de Bretagne du 8 de ce mois, que les Etats ont fait une députation à M. le Duc de Chaulnes pour lui demander si S. M. ayant témoigné sa satisfaction au sujet du don gratuit, n'avoit pas révoqué les ordres donnés à ses Commissaires de n'entendre les représentations des Etats sur le Vingtieme, ni pour le fond ni pour la forme. On

ajoute que cette députation a été tout aussi inutile que la précédente, & que M. le Duc de Chaulnes leur a dit d'un ton très-haut qu'il ne pouvoit ni ne vouloit les écouter, puisqu'ils n'avoient pas nommé aux commissions. L'assemblée suivante vit enfin éclorre une délibération, dont la Noblesse, un peu radoûcie, fit elle-même la proposition, & qui fut sur le champ adoptée par les autres Ordres. Ce fut de dresser un mémoire justificatif de la conduite de l'assemblée ; d'y faire travailler dans le moment la commission du Vingtieme, & de l'envoyer à M. le Duc de Penthievre, à M. le Garde des Sceaux & à M. le Comte de Saint-Florentin.

M. l'Evêque de Rennes ayant prononcé aux Etats de Bretagne un discours très-pathétique & très-éloquent pour porter l'assemblée à céder aux circonstances & à se prêter aux volontés du Roi : un député de la Noblesse qui parla après lui, dit que tout son corps admiroit l'éloquence de M. de Rennes, mais qu'il étoit encore plus touché de son exemple & de celui du Clergé, qu'il se feroit un honneur de suivre.

Le Roi a dépéché un courier en Bretagne, qui porte une Lettre de cachet pour séparer les Etats.

Par une Lettre de Rennes du 11 de ce mois, reçue aujourd'hui, l'on mande que les trois dernieres assemblées des Etats avoient été plus tumultueuses que jamais; que M. l'Evêque de Rennes avoit en vain tenté de concilier les esprits; que la Noblesse s'étoit opposée à toute espece de délibération; que le 10 à neuf heures du matin, les Etats étant assemblés, on y avoit apporté de la part de MM. les Commissaires du Roi un or-

dre, qui porte que le Roi, informé de la résistance de la Noblesse à obéir aux ordres de ses Commissaires de nommer à leurs commissions ordinaires, & les prétextes dont ils l'avoient autorisée, leur ordonnoit, sous peine de désobéissance, de s'y conformer, & leur déclaroit en même tems que S. M. autorisoit ses Commissaires à les entendre, & à lui rendre compte des griefs qu'ils avoient à proposer sur l'administration du Vingtieme, pour y avoir tel égard qu'elle jugeroit juste & raisonnable. Après quelques débats, l'avis des trois Ordres fut unanime, d'enrégistrer les ordres du Roi & d'y obéir. En conséquence les commissions ont été nommées.

Par les lettres de Rennes du 13, on mande que les Etats avoient repris le fil ordinaire des affaires, & que la Noblesse avoit proposé d'insister sur la demande de la suppression du Vingtieme avant de passer outre.

On a informé les Etats que l'Evêché de Rennes qui, en 1749, n'étoit imposé pour le Dixieme qu'à cent neuf mille livres, l'étoit en 1750 à cent trente-neuf mille livres, & en 1751, à cent cinquante-cinq mille livres pour le Vingtieme; qu'il en étoit ainsi des autres. La Commission est chargée de constater ces griefs.

Les Lettres de Bretagne ne sont remplies que d'éloges de M. l'Evêque de Vannes & de M. le Marquis de Lannion. Cela est excessivement différent pour M. & Madame de Chaulnes, & pour M. l'Evêque de Rennes, à qui l'on a mis sur la porte une assez bonne pasquinade. Il s'étoit échappé fort indiscrétement, quoique très-éloquemment, dans une séance, & le lendemain il a trouvé affi-

ché à sa porte les mots suivans: *On donnera aujourd'hui la seconde représentation des fureurs de Guerassin*, (c'est le nom de famille de M. l'Evêque) *qui sera suivie des faux freres.*

On a mis aussi sur la porte du Sénéchal de Rennes, une carricature, où il est représenté pendu.

Les Lettres de Bretagne du 15 mandent, qu'on n'a fait autre chose dans la séance du vendredi 13, que d'écouter & de suivre la proposition qui fut faite de faire demander au Directeur du Vingtieme l'état général par Evêché de cette imposition dans chacune des années 1750, 1751 & 1752, la Commission voulant en prendre connoissance pour servir de base & de motif au mémoire des griefs. Le Sieur Ferré, Directeur, a répondu qu'il ne pouvoit en communiquer que de l'ordre de M. l'Intendant, à qui l'on s'est adressé, mais qui a refusé de le permettre avant que d'en avoir écrit à M. le Garde des Sceaux. Les Etats s'adresserent à M. de Chaulnes, qui répondit aux députés qui lui furent envoyés, qu'il étoit étonné que les Etats se crussent en droit de demander compte au Roi & à ceux qui le représentoient d'une imposition dont l'administration se faisoit en son nom; qu'au reste, il ne pouvoit s'empêcher de leur représenter qu'ils devoient s'occuper plus sérieusement à hâter le travail de leur mémoire, sans l'interrompre par des incidens, qui ne pouvoient que retarder & peut-être *disgracier* la décision. Sur le rapport de cette réponse, l'assemblée suivante fut un peu vive. Cependant le Clergé & le Tiers-Etat convinrent de ne plus insister sur la demande des rôles de cette imposition. Quoique cet avis ne fût

pas

pas agréable à la Noblesse, il passa; mais il n'y eut point de délibération à ce sujet.

Par les Lettres de Rennes du 18, on mande que la Commission du Vingtieme a enfin présenté son mémoire à l'assemblée des Etats. La lecture en a été faite dans deux séances consécutives, & y a reçu les plus grands applaudissemens. Cependant y ayant quelques observations à faire de la part des trois Ordres, on est convenu que chaque Ordre l'examineroit en particulier, & pour éviter la confusion ils ont nommé des Commissaires dans chaque chambre pour leur en faire rapport, & définitivement à toute l'assemblée. Cela fut précédé de la demande que firent les Etats aux Commissaires du Roi, qu'il leur fût permis d'élire un second Syndic ; ce que les Commissaires refuserent, alléguant leurs instructions qui étoient expresses à ce sujet, & qui leur enjoignent expressément de ne le permettre, & même de ne recevoir aucune représentation là-dessus. Sur quoi les Etats ont arrêté qu'il en seroit écrit à M. le Duc de Penthievre & à M. de Saint-Florentin pour l'obtenir.

Les lettres de Bretagne du 20, marquent que le 18 M. l'Evêque de Rennes avoit fait rapport à l'assemblée de trois lettres écrites à M. le Duc de Penthievre, à M. le Garde des Sceaux & à M. de Saint-Florentin au sujet du Vingtieme. Il a ajouté qu'il n'avoit reçu réponse que de M. de Penthievre: ce qui confirmoit visiblement l'inutilité d'en espérer aucun succès; qu'il ne croyoit pas qu'on pût en attendre un meilleur des lettres écrites par l'assemblée pour obtenir un second Syndic: sur quoi les trois Ordres parurent vouloir sur le

champ procéder à l'élection, sans attendre réponse. Mais à la fin la pluralité des voix s'y opposa; après quoi l'on passa au travail. On lut dans la Noblesse le Mémoire avec les changemens que ses Commissaires y avoient faits, dont le principal est dans les conclusions, qui se bornent uniquement à demander la suppression ou l'abonnement du Vingtieme, au lieu que celles du Mémoire sont que les nouveaux Rôles de 1753 soient exactement conformes aux déclarations vérifiées, & qu'en attendant ils soient fixés à la moitié des sommes du Dixieme de 1749; que les Rôles de 1750, 1751, & 1752 ne soient exigibles que sur le même pied, & qu'on fasse raison sur 1753 de ce qui aura été payé de surplus; que les déclarations ne puissent être rejettées, sous prétexte de défaut de formalités, & exprimées dans les rôles de supplément; que les présentes demandes seront autorisées dans la présente assemblée par un Arrêt du Conseil. Le Tiers agréa tous ces changemens & y ajouta la demande de l'exemption du Vingtieme des terres en franc fief, & de la diminution du huitieme pour les réparations des maisons dans les villes, & d'un dixieme pour celles des maisons dans la campagne. Le mémoire, ainsi réformé, fut envoyé aux deux Ordres; mais la Noblesse n'en voulut point adopter les conclusions, & déclara qu'elle ne délibéreroit point que le Clergé n'eût adopté les siennes; ce qui ayant été refusé, on remit le travail au lendemain. Le Tiers-Etat persistant dans son avis, la Noblesse a toujours constamment refusé de donner le sien, dans la certitude que celui du Clergé seroit conforme au Tiers, & qu'ainsi le sien seroit sans effet. Les

Etats, dans cette poſition, ſont reſtés aſſemblés toute la journée & la nuit, & l'étoient encore au départ du courier. Le Clergé, à dix heures du ſoir envoya demander à la Nobleſſe ſi elle perſiſtoit à ne vouloir pas délibérer, & lui déclara en ce cas qu'il prenoit le parti de ſe retirer; ce qu'il fit, ainſi que le Tiers, & la Nobleſſe ne déſempara pas. Mais M. le Comte de Lannion, dont la ſanté n'étoit pas bonne, alla ſe coucher dans un lit de l'infirmerie des Cordeliers.

On ajoute qu'il tranſpiroit le matin que MM. les Commiſſaires du Roi devoient faire la demande de la Capitation & des autres affaires du Roi.

Par les lettres de Bretagne reçues, on mande que les trois Ordres après la pernoctation de jeudi, ſe trouverent le vendredi matin chacun dans leurs chambres; qu'ils y ſont reſtés, & depuis y ſont encore, dans la même ſituation des choſes, ſans que les demandes que MM. les Commiſſaires du Roi leur firent faire vendredi matin, qui les ramenerent au théâtre pour les entendre, les en aient tirés. Ces demandes ſont celles des fouages, des droits ſur les louages, des droits rétablis & deux ſols pour livre du dixieme, & la lecture de l'Arrêt du Conſeil de 1738, qui défend d'accorder aucune penſion ou gratification ſans la permiſſion ou l'autoriſation du Roi. Sur ce dernier point ſeulement les Etats ordonnerent la lecture de l'Arrêt, mais la Nobleſſe refuſa de délibérer ſur les autres. Même par un *Tardé à délibérer*, M. le Préſident du Tiers ayant pris les voix de ſon Ordre, & s'étant levé pour en prononcer l'avis, il fut hué & pouillé. Il le prononça pourtant, malgré les clameurs qui étoufferent ſa voix, & l'avis

de ſon Ordre fut de tout accorder. Celui de l'Egliſe étoit le même, mais la regle de ne le déclarer qu'après celui de la Nobleſſe l'empêcha de le prononcer.

Les choſes en cet état, M. l'Evêque de Rennes, après avoir fait à la Nobleſſe de nouvelles, mais inutiles repréſentations ſur l'irrégularité & le danger de leur obſtination, en prit occaſion de leur propoſer de ne pas prolonger les ſéances de l'aſſemblée au-delà de quatre heures, & d'en faire même un réglement pour toujours. La propoſition en fut acceptée pour la journée ſeulement, & hier elle fut renouvellée & fixée à deux heures après-midi.

Il tranſpiroit que M. le Duc de Chaulnes avoit fait partir la veille un courier pour rendre compte de la conduite des Etats, & demander les ordres du Roi.

Les lettres de Bretagne du 25 Octobre mandent, que le dimanche les Etats demeurerent aux chambres ſans rien faire du tout, & ſe ſéparerent à deux heures, les chambres tenantes.

Que le lundi, avant de ſe retirer aux chambres, on rédigea & ſigna ce qui devoit être porté ſur le régiſtre depuis jeudi. Enſuite que M. le Comte de Lannion témoigna à ſon Ordre, qu'après avoir inutilement tenté en public & en particulier de leur faire connoître l'irrégularité & le danger de leur ſituation, il ſe croyoit obligé, dans une circonſtance auſſi critique, de conſtater dans la plus exacte vérité le vœu de ſon Ordre, dont il n'avoit peut-être pas pris les voix aſſez exactement, & qu'il propoſa le ſcrutin; que ſa propoſition fut d'abord rejettée; mais que la complaiſance qu'il

eut de n'y pas insister, en ramena un assez grand nombre à y consentir, & que le nombre s'en accrut assez pour que ce fut l'avis de la pluralité; qu'on alla donc au scrutin pour savoir si l'on persisteroit ou non, dans l'avis de ne point délibérer, & que l'affirmative l'emporta de 167 voix contre 16; que cela fait, les Etats se leverent à deux heures, les chambres toujours tenantes, & qu'hier ce fut le même refrein; que tous les pour-parlers, les négociations, les propositions de conciliation respectives entre les ordres, ont été inutiles; qu'on attendoit ce jour-là (25) le retour du courier de M. le Duc de Chaulnes, qui seul pouvoit tirer de cette inaction.

Voici ce qu'on mande de Rennes par les lettres du 27 de ce mois.

Le courier de M. le Duc de Chaulnes est arrivé hier matin à dix heures; à onze, M. le Procureur-général est venu aux Chambres, & là il leur a notifié les ordres du Roi portés dans la lettre de S. M. à M. le Duc de Chaulnes, dont la teneur s'ensuit.

„ MON COUSIN,

„ Je vous ai, par une Lettre du 7 du présent „ mois, autorisé, ainsi que mes autres Commis- „ saires, à recevoir les représentations des Etats, „ & à écouter leurs griefs sur la maniere dont „ les Ordonnances rendues en conséquence de „ leur demande pour l'imposition du Vingtieme „ ont été exécutées, & je vous ai en même tems „ marqué que je n'entendois pas que sous prétex- „ te de dresser le mémoire de ces prétendus griefs „ & d'en attendre la réponse, les Etats différas-

„ ſent leur travail ordinaire ; que je voulois, au „ contraire, qu'il fût commencé & ſuivi conformément à ce qui s'eſt toujours pratiqué. J'apprends néanmoins que M. le Procureur-général „ deſdits Etats leur ayant remis par votre ordre „ quatre articles des inſtructions que je vous ai „ données, afin qu'ils en délibéraſſent, l'Ordre „ de la Nobleſſe l'a refuſé ſous prétexte d'une délibération commencée à l'occaſion du mémoire „ que leſdits Etats ont fait dreſſer au ſujet de „ l'impoſition du Vingtieme. Et ce refus étant „ directement contraire à mes intentions, que je „ vous ai expliquées par ma dite Lettre, & que „ vous leur avez notifiées, je vous fais celle-ci „ pour vous dire de leur ordonner expreſſément „ de ma part, & ſous peine de déſobéiſſance, „ de délibérer ſur le champ ſur leſdits quatre articles deſdites inſtructions, que vous leur ferez „ remettre ; vous commandant, & même enjoignant d'y tenir la main, comme auſſi de m'envoyer leurs repréſentations & griefs tels que „ ci-deſſus, auſſitôt qu'ils vous les auront remis, „ pour y être ſtatué par moi, ainſi que je le „ jugerai juſte & convenable. "

„ Ecrit à Fontainebleau le vingt-quatrieme jour d'Octobre 1752.

(*Signé*) LOUIS.

Et plus bas *Phélippeaux*.

La lecture ayant été faite de la lettre du Roi & des ordres de MM. les Commiſſaires d'y obéir ſur le champ, ſous peine de déſobéiſſance, & de l'enrégiſtrer, la Nobleſſe s'eſt recriée en tumulte

& avec chaleur sur l'accusation fausse qu'on lui imputoit d'avoir refusé de délibérer, & sur les impressions défavorables qu'on avoit données de sa conduite à ce sujet, soutenant affirmativement qu'il n'y avoit eu de sa part aucun refus de délibérer sur les quatre articles dont il s'agit, ni même aucun ordre de la part des Commissaires du Roi d'en délibérer autrement qu'à leur ordinaire dans le courant de la tenue, & que, s'ils ne l'avoient pas fait, ce n'avoit jamais été par aucune intention de ne les pas accorder, mais seulement parce qu'ils avoient entamé une affaire importante, que leurs réglemens ne permettoient pas d'interrompre, & que, pour en faire preuve, ils étoient prêts d'obéir sur le champ aux ordres du Roi & d'accorder ces quatre articles; ce que les trois Ordres ont fait unanimement. Mais la Noblesse ayant à cœur de se justifier auprès du Roi, & de ne point laisser de traces sur leur régistre d'un ordre aussi injurieux, & l'Ordre de l'Eglise s'étant rangé à son avis, il fut ordonné de faire une députation à MM. les Commissaires du Roi, pour leur représenter la fausseté de l'accusation qui servoit de motif à l'ordre du Roi, & pour prier M. le Duc de Chaulnes de trouver bon qu'il ne fût point enrégistré & d'envoyer au Roi un courier pour lui rendre compte de leur obéissance & désabuser S. M. des mauvais offices qu'on avoit rendus à l'Ordre de la Noblesse. L'avis du Tiers avoit été d'accorder les quatre articles, & de députer vers MM. les Commissaires du Roi pour leur représenter simplement que l'intention de l'assemblée n'avoit jamais été de refuser de délibérer sur ces quatre articles.

MM. les Commissaires du Roi reçurent la députation sur les six heures. M. le Duc de Chaulnes y répondit en somme que la Noblesse cherchoit à se faire illusion à elle-même par un épilogage de mots pour justifier sa conduite; que les ordres & le mécontentement sur leur inaction & le dessein formé de ne travailler à aucune de leurs affaires, malgré les ordres exprès qu'il leur en avoit donnés de sa part; qu'il informeroit S. M. par l'ordinaire de demain de leur promptitude à obéir à ses ordres; que la plus sûre justification de leur conduite seroit de hâter autant le travail de leurs affaires ordinaires, qu'ils y avoient apporté jusqu'ici de retardement, & qu'à l'égard de l'enrégistrement de la lettre du Roi, il consentoit avec plaisir à les en dispenser, partageant avec eux la peine d'en laisser aucun vestige dans leurs régistres, & les assurant de l'empressement avec lequel il saisiroit les occasions que les Etats lui offriroient de faire valoir dans la suite leur zele & leur soumission, &c.

Mais ces réponses ayant été relevées par plusieurs membres de la députation, ce qui mit quelque chaleur dans les explications, il ajouta qu'il ne devoit pas leur cacher qu'il avoit des ordres trop rigoureux, pour ne pas les leur annoncer d'avance, de presser les affaires du Roi & de n'y pas souffrir de retardement.

La députation ayant rendu compte à l'assemblée du succès de son audience, l'Ordre de la Noblesse n'en paroissant pas satisfait, on crut bien faire de finir la séance: il étoit alors près de sept heures.

La Noblesse peu satisfaite des réponses de M. le Duc de Chaulnes à la députation de la veille, s'oc-

s'occupa très-vivement dans la séance du vendredi à suivre avec chaleur l'affaire de la justification & autres différens moyens d'y parvenir. Elle se fixa à un mémoire en forme de lettre, qu'elle projetta de faire présenter à M. le Duc de Chaulnes par une nouvelle députation, pour laquelle elle demanda l'adhésion des deux Ordres de l'Eglise & du Tiers. Mais ce mémoire, qui fut lu dans l'assemblée, étant conçu en termes peu mesurés, l'Ordre de l'Eglise demanda les Chambres pour en délibérer, & là, par la sagesse des Présidens, il fut arrêté par conciliation entre les trois Ordres, de se contenter d'une députation verbale, à la tête de laquelle MM. les Présidens furent priés & consentirent de se mettre; elle fut chargée d'insister auprès de M. le Duc de Chaulnes, pour le solliciter de détruire les impressions défavorables qu'on avoit données à S. M. de leur conduite, & de vouloir bien à cet effet faire partir un courier, & informer les Etats de la réponse. M. l'Evêque de Rennes portant la parole, s'en acquitta avec tous les ménagemens & les égards que la matiere pouvoit permettre; & M. le Duc de Chaulnes y répondit froidement, mais avec politesse & plus d'adresse encore, que les Etats ne desiroient pas plus que lui que la Noblesse se justifiât auprès du Roi, & qu'elle en prît elle-même le soin; ce qu'elle pouvoit faire en lui présentant un mémoire, qu'il enverroit à S. M. par un courier qu'il feroit partir sur le champ. Cette réponse rapportée aux Etats parut y mettre plus de calme dans les esprits qu'on ne s'y seroit attendu, & ils s'en remirent sans peine à M. l'Evêque de Rennes & à M. le Comte de Lannion, qui ont été priés de faire

le mémoire. Il étoit alors six heures, & la séance finit-là.

Il est à remarquer qu'après la signature des délibérations de la veille, M. le Président du Tiers représenta que de la maniere dont elles avoient été couchées, il paroissoit qu'on n'avoit pas rempli les intentions des Etats de n'y laisser aucunes traces de l'accusation intentée contre l'Ordre de la Noblesse, & du mécontentement du Roi; mais sa représentation, toute juste qu'elle étoit, ne fut pas écoutée.

Hier matin, M. le Comte de Lannion, qui avoit eu la fievre pendant la nuit, s'étant excusé de venir aux Etats, & M. l'Evêque de Rennes ayant pris les voix dans l'Ordre de la Noblesse, comme c'est l'usage en ce cas-là, M. le Comte de Lorge fut élu pour Premier Président. Alors M. le Comte de Quelen, qui n'avoit pas pu trouver un moment la veille pour parler, notifia aux Etats les demandes que M. M. les Commissaires du Roi l'avoient chargé de faire de l'abonnement de la Capitation, du Casernement & des Milices, & un ordre à l'assemblée de se faire rendre compte sans délai des différentes commissions qu'elle avoit nommées sur les affaires ordinaires & entre autres de celle des conditions des baux, dont leurs instructions les chargeoient expressément de hâter le travail. Le cri général fut d'abord de reprendre l'affaire du Vingtieme; mais M. l'Evêque de Rennes ayant représenté fortement l'inconséquence & le danger d'un refus de délibérer dans le moment même, où les Etats étoient si vivement occupés à se justifier de l'accusation qu'on leur en avoit faite, & de prouver qu'ils n'en avoient jamais eu

l'intention, quoique sa remontrance n'eût pas été généralement bien reçue, prononça au nom de son Ordre qu'il demandoit les chambres pour en délibérer. Alors M. le Président du Tiers proposa à l'Ordre de la Noblesse, que si elle vouloit consentir à terminer le mémoire du Vingtieme sans conclusions, son Ordre s'y rendroit. Ce qui ayant été hautement rejetté, M. l'Evêque de Rennes repéta que l'Ordre de l'Eglise demandoit les chambres pour délibérer sur les demandes du Roi, & il ajouta, en même tems sur l'affaire du Vingtieme, & il sortit avec son Ordre. Cependant l'Ordre du Tiers étant demeuré sur le théâtre & parlementant avec celui de la Noblesse dans le dessein de se rapprocher mutuellement, plus de deux heures se passerent dans ce choc de tempéramens, proposés & rejettés. Enfin l'Ordre du Tiers se détermina à se retirer dans sa chambre & sortit; mais cédant aux sollicitations de la Noblesse, il rentra un moment après, mais ce fut pour perdre encore une heure en nouveaux parlementages aussi inutiles que les premiers. Ensorte qu'il sortit une seconde fois pour aller dans sa chambre, & M. Daillon, quelque tems après, étant revenu seul sur le théâtre pour reprendre la négociation, la Noblesse parut se fixer à l'avis de terminer le mémoire du Vingtieme sans conclusions, avec cette différence que le Tiers se proposoit de le faire dans les termes suivans.

„ Si le Roi veut écouter sa justice, il nous „ accordera la suppression du Vingtieme; mais si „ les besoins de l'Etat y font obstacle, sa bonté „ paternelle nous en accordera l'abonnement, „ comme le seul & unique moyen de concilier

„ les intérêts de S. M. avec le soulagement de ses „ sujets. " Au lieu que la Noblesse vouloit y ajouter les autres mots: *Et que nous la supplions de nous accorder.*

Tant & tant fut débattu sur cela sans se rendre de part & d'autre, qu'enfin huit heures arrivant, & la frayeur de la pernoctation ayant gagné tout le monde, les trois Ordres se remirent à tarder de délibérer sur le tout ce matin.

C'est ainsi qu'il est quelquefois arrivé à des voyageurs de marcher toute une journée, & de se trouver à la fin au même lieu dont ils sont partis. Cependant l'Ordre de l'Eglise avoit souffert très-impatiemment qu'ayant demandé les chambres & s'y étant retiré, le Tiers ne l'eût pas suivi. Le Tiers prétendoit justifier sa conduite en disant qu'avant de se retirer aux chambres, il falloit que les Ordres fussent convenus de l'objet de la délibération. L'Ordre de l'Eglise soutenoit que la proposition des demandes du Roi ayant été faite, l'objet de la délibération avoit été déterminé; qu'ainsi il étoit en regle. Je ne voudrois pas jurer que cette contestation ne se renouvellât ce matin & n'eût le même succès qu'hier.

Dimanche après la signature des délibérations du samedi, les trois Ordres se retirerent aux chambres pour y délibérer sur le mémoire du Vingtieme, & sur les quatre papiers de la veille. (C'est le nom qu'on a donné aux ordres venus de la part des Commissaires du Roi.) Mais parmi ces papiers il y avoit un ordre aux Etats de se faire rendre compte de leurs commissions & surtout des conditions des Baux. Cet ordre avoit été inscrit la veille dans les régistres, comme les autres. La

Noblesse l'y vit avec déplaisance lors de la signature, & proposa de l'y rayer, comme n'étant ni nécessaire ni d'usage d'inscrire ces sortes d'ordres. Et elle le persuada à l'Eglise & l'ordre fut rayé. Cependant l'Eglise mieux instruite & éclairée par l'avis du Tiers, qui fut que l'enrégistrement qui avoit été fait la veille devoit subsister, revint à cet avis-là. Mais ce qui se passa dans la suite de cette journée ne permit pas de remettre cette affaire en regle.

Les Etats étant donc aux chambres, on y commença à délibérer sur le mémoire du Vingtieme, & l'on fut deux heures avant de le finir irrévocablement. L'Eglise y fit quelques changemens dans les conclusions, qui enfin furent adoptées & qui ne conclurent à rien. Le Mémoire fut mis au net & remis le soir avec la justification de la Noblesse par MM. les Présidens des Ordres, à M. le Duc de Chaulnes, qui les a envoyés par un courier qui partit lundi à une heure après-midi.

Ensuite on délibéra sur les trois autres papiers concernant l'abonnement de la Capitation, & l'imposition & l'administration du casernement & des milices. La Noblesse fut d'avis de nommer une commission, pour examiner ce qui seroit le plus avantageux dans les circonstances présentes, d'abonner ou non la capitation & de laisser ou prendre l'administration du casernement & des milices. L'avis de l'Eglise & celui du Tiers furent uniformes à députer vers MM. les Commissaires du Roi pour demander la diminution de la capitation à quatorze cens mille livres, & à ordonner l'imposition du casernement & des milices, dont l'administration seroit faite par la Commission in-

termédiaire. Les avis des trois Ordres ayant été envoyés respectivement dans les chambres, les chambres se rassemblerent sur le théâtre, & là, les Présidens repéterent chacun dans la forme ordinaire l'avis de leur Ordre; & les avis des deux Ordres de l'Eglise & du Tiers étant uniformes, M. l'Evêque de Rennes prononça en conséquence la délibération. Mais ce fut au milieu des clameurs les plus vives dans l'Ordre de la Noblesse; ce qui les détermina un moment après à remettre les Etats au lendemain, & il sortit avec l'Eglise & le Tiers. La Noblesse, dans le plus grand tumulte, fit mine de vouloir rester; M. le Comte de Lannion l'en dissuada, mais ce fut sans lui faire abandonner sa prétention que la délibération étoit nulle, & que sur la matiere dont il s'agissoit, la pluralité des deux Ordres ne suffisoit pas & que l'unanimité des trois y étoit nécessaire.

MM. les Présidens ayant informé à la conférence du soir MM. les Commissaires du Roi de cette contestation, ils jugerent conformément à ce qui leur est prescrit dans leurs instructions, ne pouvoir se dispenser d'y mettre ordre; & en conséquence ils remirent à M. le Procureur-général Syndic, un ordre qui déclaroit de la part du Roi que dans le cas dont il s'agit, la pluralité des ordres avoit suffi pour former la délibération, & que telle étoit l'intention du Roi dans tous les cas semblables ou de même nature. Et le même ordre ordonnoit au Sieur Berthelot, Commis du Greffe, d'inscrire la délibération sur les régistres, & enjoignoit à MM. les Présidens des trois Ordres de la signer, & aux Etats d'enrégistrer ledit ordre.

M. le Procureur général-Syndic se présenta lundi à l'ouverture de la séance, & sur le refus que fit la Noblesse d'entendre la lecture des délibérations de la veille, il dit qu'il étoit porteur d'un ordre du Roi à ce sujet, & il le remit au Commis du Greffe pour en faire la lecture; mais la Noblesse s'y opposa, avec une fureur qui se renouvelloit toutes les fois que M. l'Evêque de Rennes vouloit parler. De maniere que voyant l'inutilité des remontrances & des requisitions qu'il leur fit à différentes fois & par compassion pour M. le Comte de Lannion qui avoit eu la fievre toute la nuit & qu'il avoit encore, il remit les Etats au lendemain. Il étoit alors deux heures & demie.

La Noblesse, pour fonder son opposition à la délibération de la veille, disoit qu'elle n'étoit pas en regle: 1°. Parce que son avis n'avoit été qu'un avant faire droit aux demandes du Roi, & qu'ainsi les deux autres Ordres ayant opiné sur le fonds, leur avis ne pouvoit pas faire pluralité, puisqu'elle n'avoit pas opiné sur le même objet. 2°. Que quand même on pourroit dire qu'elle eût opiné, il n'étoit pas vrai que s'agissant d'imposition ou d'abonnement, la pluralité de deux Ordres suffit, & qu'il y falloit l'unanimité des trois ; & c'est pour éviter la décision de cette question, qu'elle s'opposa avec tant de vivacité à la lecture de l'ordre de M. M. les Commissaires du Roi, sentant bien qu'il la décidoit contre elle.

Cependant M. M. les Commissaires du Roi avoient été mandés chez M. le Duc de Chaulnes pour entrer avec lui aux Etats, afin d'y faire enrégistrer l'ordre, & d'y faire signer la délibération

en leur préfence, lorfqu'ils apprirent que les Etats étoient levés.

Toute la foirée fe paffa en négociations, exhortations, follicitations, pour ramener, perfuader, intimider les chefs de la Nobleffe. La plupart confentoient bien à revenir à l'avis des deux Ordres, mais ils vouloient que ce fût après avoir retourné aux chambres, & que la délibération de la veille fût regardée comme non avenue, & que furtout il ne fut pas queftion de l'ordre de M. M. les Commiffaires du Roi.

D'un autre côté, M. M. les Commiffaires du Roi, regardant comme un mépris de l'autorité de S. M. la radiation de l'ordre du famedi, & le refus tumultueux d'entendre la lecture de celui de la veille, vouloient impérativement que le premier fût rétabli & que le fecond fût enrégiftré, & la délibération fignée en conféquence. Et ils ne diffimulerent pas que le fort de l'affemblée en dépendoit, & qu'ils entreroient le lendemain à cet effet.

Les chofes étoient en cet état hier matin à l'ouverture. La fcene changea tout à coup: M. le Comte de Lannion prit la parole, & de ce ton de perfuafion qui lui eft naturel & qui lui a toujours réuffi, il exhorta la Nobleffe à prévenir l'entrée des Commiffaires du Roi en revenant à l'avis des deux Ordres, & il y réuffit. Cela fait, & la délibération ayant été fignée, on négocia auprès de M. le Duc de Chaulnes pour obtenir qu'il retirât l'ordre du 30 qui étoit devenu inutile, au moyen de la date du 29 qu'on avoit donné à la délibération, & il voulut bien y confentir. Ainfi l'on reprit le chemin dont on s'étoit

écarté dimanche. On fit trois députations consécutives à MM. les Commissaires, dont la derniere, les Présidens à la tête, pour demander la réduction de la capitation à 1400000 livres. Et toutes trois ayant été inutiles, vraisemblablement on prendra ce matin de nouvelles mesures pour se dispenser de délibérer définitivement sur cet article jusqu'à la réponse du Mémoire du Vingtieme, qu'on attend samedi ou dimanche par le retour d'un courier parti lundi.

Les séances du mercredi & jeudi ont été très-tranquilles & de bon accord entre les trois Ordres. On délibéra unanimément sur le rapport de M. le Président de Bedée. Ensuite les trois Ordres se réunirent à l'avis que la Noblesse avoit pris le 29 au sujet de la Capitation, de nommer une Commission pour examiner si dans les circonstances présentes il seroit avantageux ou non d'en accepter l'abonnement, & la séance finit par convenir de procéder le lendemain à l'élection d'un Substitut, laquelle a occupé toute la séance d'hier. Le Sr. Chapelier a été élu de l'avis de l'Eglise & du Tiers. Il a eu dix-huit voix dans l'Eglise, vingt dans le Tiers & quarante-cinq dans la Noblesse. Le Sr. Gelin avoit eu soixante-dix-sept voix dans la Noblesse, seize dans l'Eglise & seize dans le Tiers. Le Sr. Abeille n'à eu que quarante-neuf voix dans la Noblesse, une dans l'Eglise & cinq dans le Tiers. L'élection faite, on requit encore le désir d'avoir la permission d'en élire un second, & il passa à l'unanimité des trois Ordres de faire une nouvelle députation à cet effet à M. M. les Commissaires du Roi, à laquelle M. le Duc de Chaulnes a bien voulu cette fois-ci promet-

tre d'en écrire.

Il semble qu'il est arrangé que M. M. les Commissaires du Roi feront faire ce matin aux Etats la demande du fonds ordinaire de deux cens mille livres pour les Etapes, de cinquante mille livres pour les Haras, & de huit mille livres pour la Maréchaussée, & qu'on commencera le rapport de la Commission intermédiaire.

On a appris par les nouvelles de Bretagne, en date du 5 Novembre, que le courier du Roi a apporté à M. le Duc de Chaulnes une réponse au dernier mémoire des Etats, qu'il n'a point voulu communiquer, mais qu'il a dit verbalement que le Roi s'en tenoit à sa premiere réponse & vouloit être obéi.

L'assemblée des Etats tenue en conséquence, a été fort vive. Il y a eu surtout une grande fermentation contre M. l'Evêque de Rennes, & l'on s'est séparé sans rien conclure. On devoit se rassembler le lendemain. Les choses étoient en cet état au départ de la poste.

La séance de dimanche se passa en négociations assez tranquilles de l'Ordre de la Noblesse avec les deux autres. Après avoir tenté inutilement de les amener à faire une députation pour demander l'abonnement, d'abord cruement, puis en termes couverts, & voyant qu'il n'en obtiendroit rien à moins de se rapprocher d'eux, & du desir qu'ils avoient de savoir les réponses ultérieures que M. M. les Commissaires avoient sur le Vingtieme, il proposa de faire demander à M. le Duc de Chaulnes qu'il lui plût envoyer à l'assemblée la Lettre qu'il avoit reçue en réponse à leur Mémoire. L'Ordre de l'Eglise trouvant la demande de la

Lettre malhonnête & indiſcrete, l'adoucit, en propoſant de le prier ſeulement de faire part aux Etats des réponſes qu'il avoit reçues à leur Mémoire; & la Nobleſſe y conſentit. Le Tiers y ajouta de demander s'il n'avoit point reçu de réponſes à leur Mémoire plus favorables & plus détaillées que celles qu'il leur avoit notifiées la veille. Les avis furent pris en conſéquence, & la députation paſſa à l'avis des deux Ordres de l'Egliſe & de la Nobleſſe; & les Etats après avoir nommé la députation, & l'avoir chargée d'en rendre compte le lendemain, leverent la ſéance. Il étoit alors quatre heures.

M. le Duc de Chaulnes répondit à la députation, qu'il leur avoit fait dire la veille la ſeule réponſe qu'il eût à leur faire, quant à la ſuppreſſion & à l'abonnement, & qu'à l'égard de leurs griefs, s'ils vouloient les raſſembler tous & charger une commiſſion de les déduire & d'en conférer avec M. M. les Commiſſaires du Roi, il leur déclaroit que S. M. les avoit autoriſés à ſtatuer dans la préſente tenue ſur ceux qui lui avoient paru bien fondés.

Cette réponſe, rapportée lundi à l'aſſemblée, y fut reçue avec plus d'indiſpoſition que jamais; on n'y répondit qu'avec le cri général: *aux Chambres!* & les Ordres s'y retirerent & y ſont encore, car la ſéance d'hier & celle de lundi ont été nulles, & elles ont fini à trois heures, chambres tenantes, comme on en étoit convenu en y allant.

Par les lettres de Rennes en date du 10 de ce mois, on mande que les Etats s'aſſemblent tous les jours auſſi infructueuſement depuis dix heures du matin juſqu'à deux heures après-midi, & ſe

séparent toujours, chambres tenantes, sans rien faire; que la Noblesse persiste toujours à ne vouloir entendre à aucune autre délibération que pour l'abonnement, & que les deux autres Ordres persistent à ne vouloir pas s'y prêter, ne voulant pas conclure à une demande formelle de l'abonnement; que le 9, les Commissaires du Roi avoient envoyé ordre au Procureur-général Syndic, de faire à l'ouverture de l'assemblée lecture d'un Arrêt du Conseil du 2 Novembre, servant de réponse au Mémoire des griefs sur le Vingtieme; ce qui avoit été exécuté; que l'Ordre de la Noblesse; sans autre réponse ni délibération, après la lecture de cet Arrêt, demanda les Etats au lendemain; ce qui avoit été fait, malgré les répréfentations de M. l'Evêque de Rennes & de M. le Comte de Lannion, qui desiroient que cet Arrêt fût envoyé à l'examen de la Commission du Vingtieme pour en rendre compte à l'assemblée & y faire des observations; que cet Arrêt contient huit articles, qui déterminent la forme des déclarations & prononcent des peines du double & du quadruple, même retroactives, pour les années 1750, 1751, 1752, contre ceux qui auront fait de fausses déclarations.

Réponse des Etats de Bretagne à M. M. les Commissaires du Roi.

„ Les Etats de Bretagne n'ont rien de plus cher que les droits de franchises & libertés de leur pays; ils ne peuvent en honneur ni en conscience consentir qu'il soit donné atteinte à des droits que leurs ancêtres leur ont transmis comme la portion la plus précieuse de leurs héritages.

„ Le plus eſſentiel de ces droits eſt qu'il ne peut être commencé ni continué aucune levée de deniers dans leur pays ſans leur conſentement, ni au-delà de la durée de ce conſentement. Ce point fondamental de la conſtitution de leur gouvernement, que leurs anciens Souverains juroient à leur couronnement de maintenir, & dont l'obſervation a été promiſe avec ſolemnité en 1532, lorſque la Bretagne fut unie à la France par le conſentement de nos peres ; ce droit reconnu dans tous les contrats, que les Etats ont paſſé depuis avec les Commiſſaires des Rois prédéceſſeurs de S. M. & avec ceux de S. M., a été violé dans l'impoſition & la perception du Vingtieme, & il eſt évidemment menacé de l'être encore dans la ſuite.

„ Ce grief touche ſi ſenſiblement les Etats, & il eſt ſi important pour eux qu'il ſoit réparé, qu'il leur fait oublier dans le moment préſent tout ce qu'ils ont ſouffert de la part des régiſſeurs du Vingtiéme, quelque grand qu'il ſoit. Ils ne ſauroient penſer qu'un Souverain auſſi équitable que leur glorieux Monarque, veuille anéantir de fait un droit ſi authentique; droit qu'il maintient & qu'il conſerve lui-même par les promeſſes ſolemnelles qu'il fait aux Etats dans les contrats que ſes Commiſſaires paſſent tous les deux ans en ſon nom avec eux.

„ Les Etats méritent d'autant plus que ce droit leur ſoit conſervé, qu'ils l'ont eux-mêmes fait prêter autant qu'ils ont pû aux beſoins de l'Etat; & c'eſt avec ces ſentimens qu'ils perſiſtent à offrir d'impoſer eux-mêmes le Vingtieme, & de lever juſqu'aux Etats prochains qu'ils tiendront en deux

ans, ſur les fonds aſſujettis au Dixieme, une ſomme de neuf cens mille livres par an & de faire remettre cette ſomme à la caiſſe des amortiſſemens pour l'acquit de cette compoſition, à laquelle ils ne peuvent conſentir qu'à cette condition: toute autre maniere de la lever étant trop onéreuſe au peuple de Bretagne."

Lettre écrite de Rennes, le 12 *Novembre.*

„ Nous voilà à l'agonie, & il n'y a plus qu'un miracle qui puiſſe nous en retirer. Hier matin à l'ouverture, M. M. les Commiſſaires du Roi firent notifier aux Etats par M. le Procureur-général-Syndic l'ordre du Roi ci-joint, avec injonction d'en faire la lecture, de l'enrégiſtrer & de l'exécuter ſuivant ſa forme & teneur, ſous peine de déſobéiſſance. L'ordre lu, deux heures ſe paſſerent dans une confuſion effroyable, un grand nombre de l'Ordre de la Nobleſſe s'animant les uns & les autres pour ſortir de l'aſſemblée, & tous réſolus à ne point l'enrégiſtrer. Au milieu de ce tumulte, où les repréſentations des Préſidens ſur le reſpect & l'obéiſſance dûs à un ordre du Roi, revêtu de la forme & l'autorité les plus authentiques, ne purent être écoutés, ou le furent inutilement. L'Ordre du Tiers demanda les chambres, & l'Ordre de l'Egliſe étant du même avis, ils s'y retirerent, & là, après avoir réſiſté à toutes les conférences & inſinuations de l'Ordre de la Nobleſſe, qui vouloit les engager à faire une députation vers M. M. les Commiſſaires du Roi, pour les prier de retirer l'ordre du Roi, l'Ordre du Tiers envoya le ſien d'enrégiſtrer l'ordre. L'Egliſe demeura longtems en panne, pour donner le tems

à l'Ordre de la Nobleſſe de lui envoyer ſon avis; mais après l'avoir attendu en vain juſqu'à ſept heures, elle envoya le ſien, qui étoit, comme celui du Tiers, d'enrégiſtrer l'ordre; & à neuf heures les trois convinrent de ſe retirer réciproquement les chambres tenantes. Ce qui en arrivera aujourd'hui, il n'y a que Dieu qui le ſache.

Dans la ſéance de vendredi, M. l'Evêque de Rennes mit en avant de ſe retirer aux chambres pour délibérer ſur l'Arrêt du Conſeil du deux de ce mois & demanda lès chambres en conſéquence. L'Ordre du Tiers fut du même avis & ils y allerent. Mais l'Ordre de la Nobleſſe s'obſtina à en fixer la matiere à l'objet général du Vingtieme, ſans faire mention de l'Arrêt du Conſeil. Cependant on lut dans l'Ordre de la Nobleſſe un Mémoire de réflexions contre les diſpoſitions dudit Arrêt, tendantes à prouver que bien loin de remédier à nos griefs il les augmente; & l'Ordre de l'Egliſe de ſon côté travaille ſur le même objet, & ne s'éloigne pas de trouver des embarras & de grandes difficultés ſur l'exécution dudit Arrêt. Mais la journée d'hier a empêché qu'on n'ait rien fait à cet égard. L'avis du Tiers avoit été d'envoyer ledit Arrêt à la Commiſſion du Vingtieme pour, les obſervations qu'elle y auroit faites être portées par une députation à M. M. les Commiſſaires du Roi, après avoir été approuvées dans l'aſſemblée."

DE PAR LE ROI.

„ Le Roi étant informé que par un abus qui s'eſt introduit depuis peu de tems dans l'aſſemblée des Etats de Bretagne, un des Ordres voulant

empêcher qu'il ne foit pris de délibération fur les affaires portées aux Etats, refuse de former aucun avis. En forte que l'expédition desdites affaires eft entierement arrêtée ; & voulant faire ceffer un abus auffi préjudiciable à fon fervice qu'aux véritables intérêts de la province, S. M. a ordonné & ordonne que chacun desdits trois Ordres fera tenu de délibérer & donner fon avis fans aucun délai fur toutes lesdites affaires, de quelque nature qu'elles foient. Et qu'auffitôt qu'un desdits Ordres aura donné fon avis, les deux autres feront tenus de donner le leur dans les vingt-quatre heures, fans aucun égard au rang qu'il pourroit être dans l'ufage d'obferver entre eux de le donner : le tout à peine de désobéiffance. Et où un desdits deux Ordres, lefquels auroient été en retard de donner leurs avis, refuferoit de donner le fien dans les vingt-quatre, veut S. M. qu'attendu que ce refus ne peut être regardé que comme un avis contraire à celui des deux autres Ordres, la délibération foit & demeure formée par la pluralité des deux Ordres contre un, & comme telle couchée fur le régiftre & fignée par le Préfident des trois Ordres. Ce que S. M. veut être exécuté, nonobftant toutes proteftations, oppofitions & autres actes contraires, qu'elle a dès à préfent déclarés nuls & de nul effet. N'entend néanmoins S. M. qu'un defdits Ordres refufant de donner fon avis, la délibération puiffe être réputée formée par les fuffrages des deux autres Ordres, dans les cas où, fuivant les réglemens defdits Etats, les délibérations ne peuvent fe former que par les fuffrages unanimes defdits trois Ordres. Enjoint S. M. à fes Commiffaires auxdits Etats, de faire lire le préfent

sent Ordre dans leur assemblée, de le faire transcrire sur le régistre de leurs délibérations, & de tenir exactement la main à son exécution. Fait à *Fontainebleau*, le 24 Octobre 1752."

(*Signé*) LOUIS.

Et plus bas,

PHELIPPEAUX.

Par les lettres de Bretagne du 15, on mande que la Noblesse avoit fait son possible pour engager l'Ordre de l'Eglise à faire une députation à M. M. les Commissaires du Roi pour leur faire part de leurs observations sur l'Arrêt du Conseil du 2 de ce mois & en tirer l'argument; que travaillant de concert à cette affaire principale de l'assemblée, l'ordre du Roi étoit venu à contre-temps, mais que l'Eglise n'avoit pas voulu s'y prêter, & que la Noblesse avoit député quatre de ses membres pour supplier M. M. les Commissaires du Roi de retirer cet ordre; que M. le Duc de Chaulnes leur avoit répondu avec beaucoup de politesse que leur demande ne pouvoit être accordée; que les témoignages de bienveillance dont cette réponse fut adoucie, la firent recevoir sans indisposition de la part de la Noblesse; que M. le Comte de Lannion s'y transporta lui-même, & en reçut la même réponse, avec beaucoup de regret de la part de M. de Chaulnes, de ne pouvoir avoir cette complaisance; que lundi matin, M. le Duc de Chaulnes & M. M. les Commissaires du Roi firent savoir à l'assemblée qu'ils alloient s'y rendre; que M. le Duc de Chaulnes ayant pris séance, & s'étant couvert & assis, dit, qu'ayant été informé que l'ordre du Roi n'avoit

pas été enrégiſtré, il venoit pour le faire enrégiſtrer en ſa préſence, le fit relire par le Greffier, enrégiſtrer ſur le livre des délibérations, & ſigner par M. M. les Préſidens des Ordres, & s'en fit tranſcrire ſur le champ une expédition; que M. le Comte de Lannion avoit engagé l'Ordre de la Nobleſſe au reſpect & au ſilence, qu'ils tinrent très-exactement, ainſi que les deux autres Ordres: qu'après la ſortie des Commiſſaires du Roi, l'Ordre de la Nobleſſe ſe partagea en différens avis, mais ſans tumulte, pour faire des remontrances au Roi ſur ledit ordre; que le 14 au matin, ce projet de remontrances fut lu à l'aſſemblée & approuvé des trois Ordres, qui ordonnerent qu'elles ſeroient inſcrites ſur le régiſtre & portées par une députation à M. M. les Commiſſaires du Roi, qui ſeroient ſuppliés de les appuyer de leurs bons offices; ce qui fut fait. L'objet des remontrances eſt de conſtater le droit & la poſſeſſion des Etats d'avoir l'économie intérieure de leurs délibérations & de leurs réglemens, & de faire voir que l'ordre du Roi ne peut avoir eu de motif que de leur en ôter le droit; ce qu'ils oſent ne pas craindre de la bonté du Roi; ou celui de les punir d'en avoir abuſé, ce dont ils s'efforcent de ſe juſtifier: que le 15 ils étoient aux Chambres au départ de la poſte pour délibérer au ſujet de l'arrêt du Conſeil du 2 de ce mois.

On mande de Bretagne que les Etats aſſemblés le 15, s'étoient retirés aux chambres pour délibérer ſur le plan de fixer l'objet des griefs; qu'après quelques débats, il fut arrêté que, ſans perdre de tems ſur l'abonnement & la régie, M. M. les Préſidens des Ordres conféreroient tacitement avec

M. M. les Commissaires du Roi pour, sur leur réponse, être délibéré le lendemain; que M. le Duc de Chaulnes, pour toute réponse aux Présidens, leur avoit montré trois Lettres, une du Roi, l'autre de M. le Garde des Sceaux & la derniere de M. de Saint-Florentin, qui lui défendoient expressément de ne plus entendre parler de l'affaire du Vingtieme, sous quelque prétexte que ce fût; que cependant, malgré cela il vouloit bien prendre sur lui d'en écrire, si les Etats lui faisoient une députation à ce sujet, persuadé que, S. M. n'ayant refusé l'abonnement à la Bretagne, que parcequ'aucune autre province d'Etats ne l'avoit obtenu; le dernier, à l'exemple du Languedoc, lui faisoit espérer pour les Etats la même administration du Vingtieme : que cette réponse ne satisfit point du tout la Noblesse, qui se déclara ne vouloir demander ou adopter d'autre plan de régie que celui que les Etats auroient jugé capable de remédier à leurs griefs. Sur quoi les trois Ordres nommerent des députés de chacun d'eux pour convenir des points principaux du plan de régie & en rédiger les articles, qui furent dressés au nombre de six; qu'il fut arrêté par les Etats que les députés qui avoient rédigé ces articles, iroient chez M. le Duc de Chaulnes en conférer avec lui, sans cependant prendre aucun engagement qu'après leur rapport aux Etats mêmes des délibérations prises en conséquence; que ces députés ayant exposé à M. de Chaulnes le desir & les raisons de l'assemblée d'obtenir une administration du Vingtieme qui pût remédier à leurs griefs, il leur avoit fait voir les mêmes Lettres que ci-dessus, & que la seule raison qui pouvoit l'autoriser

à écouter & à propoſer aucune demande de leur part ſur la matiere du Vingtieme, & qu'il prendroit ſur lui, ſi les Etats lui en faiſoient la propoſition, étoit de ſupplier le Roi de leur accorder la même adminiſtration ſur le Vingtieme que S. M. avoit accordée aux Etats de Languedoc; qu'il ne pouvoit rien de plus, & qu'il exhortoit les chefs à réfléchir ſur le danger d'inſiſter ſur autre choſe, & qu'il n'avoit cédé qu'aux inſtances réitérées des députés d'entendre le plan de leur Régie; qu'il étoit fort à craindre que cette réponſe, rapportée le 17 à l'aſſemblée, n'y rallumât dans l'Ordre de la Nobleſſe le feu qui étoit déjà fort vif la veille.

Par les Lettres de Rennes en date du 19, on mande que la réponſe de M. de Chaulnes n'avoit point ſatisfait la Nobleſſe, mais que cependant elle l'avoit écoutée avec moins d'indiſpoſition qu'on ne craignoit, & que ſur les repréſentations du Préſident des trois Ordres qui leur avoit remontré que c'étoit la ſeule que M. le Duc de Chaulnes avoit pu prendre ſur lui, les Etats étoient convenus de faire une députation à M. le Duc de Chaulnes pour le prier d'écrire conformément à ſa réponſe, & de ſavoir quel ſeroit le traitement que la Bretagne pourroit eſpérer relativement à ſa ſituation malheureuſe, à ſes droits & à la différence de la nature de ſes biens, pour, ſur la réponſe de la cour, communiquée à l'aſſemblée, être pris par les Etats le parti qui ſeroit jugé convenable; qu'en conſéquence M. le Duc de Chaulnes avoit fait partir un courier, dont on attendoit le retour mardi au ſoir; que le reſte de la ſéance fut rempli par la continuation du Rap-

port de la Commiſſion intermédiaire ; que M. l'Evêque de Rennes fit rapport de trois affaires qui regardent les cinq groſſes fermes, & ſur leſquelles il fut ſtatué ; qu'on auroit pu continuer à recevoir les rapports des deux autres Commiſſions, mais que la Nobleſſe s'y étoit oppoſée, & qu'il paroiſſoit qu'il n'en ſeroit fait aucun juſqu'au retour du courier de M. de Chaulnes.

Par les Lettres de Rennes datées du 22, on mande qu'on n'avoit fait autre choſe depuis dimanche que de continuer le rapport de la Commiſſion intermédiaire, dont on avoit extrait quelques articles peu importans, ſur leſquels il avoit été délibéré ; qu'on ignoroit le contenu des nouvelles de la Cour, arrivées la veille, mais qu'il tranſpiroit qu'elles n'étoient pas favorables ; qu'on attendoit le courier extraordinaire, qui devoit arriver le ſoir & apporter la réponſe.

On mande de Rennes le 24 que MM. les Commiſſaires du Roi étoient entrés la veille aux Etats ; que M. le Duc de Chaulnes y avoit fait lire & enrégiſtrer trois lettres, une du Roi, qui défend ſous aucun prétexte aucunes repréſentations ſur le Vingtieme, S. M. ayant prononcé définitivement là-deſſus par ſon Arrêt du Conſeil du 2 de ce mois, ſous peine de déſobéiſſance ; l'autre de M. le Garde des Sceaux, qui marque dans les termes les plus forts le mécontentement du Roi de la conduite des Etats, & ordonne de les ſéparer, au premier refus qu'ils feront de délibérer au bout de vingt-quatre heures ; que S. M. veut bien par grace leur accorder la même adminiſtration ſur le Vingtieme que celle qu'elle vient d'accorder aux Etats de Languedoc ; & celle de M. de Saint-

Florentin, qui explique les intentions du Roi au sujet de l'ordre de S. M. du 24 Octobre dernier, dont il ordonne l'exécution à toujours, & en cas de résistance de séparer l'assemblée. Et après les avoir fait signer par les Présidens, qu'il s'en étoit fait donner une expédition; que le tout s'étoit passé dans le plus profond silence de la part des Etats; qu'après la sortie de M. M. les Commissaires, plusieurs de la Noblesse avoient proposé, comme unique ressource dans la circonstance présente, de faire un procès-verbal de la conduite des Etats depuis l'ouverture, & d'en demander ensuite la clôture à M. de Chaulnes: mais que la plus grande partie des Etats s'y étoient opposés formellement; que l'Evêque de Rennes ayant voulu remontrer dans les termes les plus forts & les plus pathétiques le péril & les conséquences de la plus légere résistance aux volontés du Roi, cela avoit occasionné le plus grand tumulte, & que pour le faire finir, on avoit demandé les chambres pour y continuer le rapport des affaires commencées, affaires assez peu importantes.

26 Novembre. La derniere séance a été aussi tumultueuse que les précédentes. La proposition qui y fut faite de la part des Commissaires du Roi de procéder au nouveau bail des fermes, excita l'opposition la plus vive de la part de la Noblesse, & il fallut pour calmer ce feu toute l'éloquence & la fermeté de M. l'Evêque de Rennes, & toute la flexibilité & l'adresse de M. le Comte de Lannion. Ils ont eu tout lieu d'exercer & faire briller leurs talens par l'aigreur qui s'étoit mise dans les esprits, qu'ils adoucirent au point de les porter à obéir à l'ordre des Commissaires du Roi.

29 Novembre. Après bien des débats sur le rapport de la Commission au sujet des conditions des baux, on convint de députer à MM. les Commissaires du Roi, pour leur demander l'approbation des changemens que les Etats devoient faire au bail actuel. M. le Duc de Chaulnes, après avoir pris l'avis des autres Commissaires sur les deux changemens qui étoient l'objet de la contestation, adoucit le premier, qui consistoit à communiquer aux parties intéressées les procès-verbaux de rebellion avant que de les porter en justice, & il refusa nettement le second, qui étoit de laisser fixer le prix de l'eau-de-vie par les Etats. Deux autres députations faites aux Commissaires sur le même sujet, à la sollicitation de la Noblesse, ont été tout aussi infructueuses. M. le Duc de Chaulnes a fait procéder de son autorité par les Héraults des Etats à la premiere publication du bail; le refus de la fixation du prix de l'eau-de-vie a mis la Noblesse dans une fureur qui vraisemblablement rendra nulle la prochaine séance, comme les deux précédentes.

Dans l'assemblée des Etats du premier Décembre, la Ferme des devoirs, après bien des débats entre les trois Ordres, a été adjugée à M. Daucour, à quatre millions cinq cens mille livres, malgré les menaces & protestations de la part d'une trentaine de ceux qui étoient d'avis contraire à l'adjudication, sous prétexte qu'elle ne devoit être faite qu'après le dépôt au Greffe des conditions.

Par les lettres de Rennes du 3 Décembre, on mande que les séances avoient été des plus vives au sujet de la bannie faite contre la volonté des

Etats & des encheres reçues & contre laquelle la Nobleſſe avoit voulu proteſter dans les termes de nullité des bannies faites des encheres reçues & des adjudications qui pourroient s'enſuivre, & expoſer toutes les infractions qui ont été faites dans la préſente tenue aux droits, libertés & franchiſes de la province; mais que l'Egliſe avoit cherché à calmer les eſprits autant qu'elle avoit pu, & avoit enfin fait conſentir les Etats à former la délibération ſuivante.

„ Les Etats voyant que les bannies & les publications des fermes ont été faites avant le dépôt des conditions au Greffe, contre la diſpoſition de l'Article III. Chapitre VII, du Réglement de 1687, & ſans garder les intervalles preſcrits par ledit réglement, proteſtent contre la forme dans laquelle les bannies ont été faites; en conſéquence chargent M. le Procureur-général-Syndic & M. M. les Députés en Cour de veiller à ce qu'à l'avenir ledit réglement ſoit exécuté ſelon ſa forme & teneur."

La ſeconde enchere qui fut bannie par M. M. les Commiſſaires du Roi, eſt demeurée au Sr. Davignon à cinq millions, & contre le vœu de toute la Nobleſſe, dont le plus grand nombre s'eſt retiré. Précédemment on avoit propoſé de délibérer de la part de M. M. les Commiſſaires ſur différentes gratifications à accorder; entr'autres 15,000 livres à M. le Duc de Chaulnes & 15,000 livres à Madame la Ducheſſe de Chaulnes. La Nobleſſe s'eſt oppoſée à ce qu'il y fût délibéré.

Par les Lettres de Rennes du 8, on mande que l'Arrêt du Conſeil pour la régie du Vingtieme, n'eſt

n'eſt point encore arrivé; que les Etats en paroiſſent fort impatiens.

Que dans le dernier travail ils avoient accordé pluſieurs penſions, & acheté 1,500 livres un étalon Limoſin pour les haras de l'Evêché de Quimper.

Que le jeudi matin, M. le Duc de Chaulnes, ſeul & ſans gardes, ſuivant l'uſage, vint dans l'aſſemblée, recommander au nom de ſon Alteſſe Séréniſſime M. le Duc de Penthievre, M. M. les Evêque de Vannes, Marquis de la Riviere, & Sr. Du Bodan, Maire de Vannes, pour la députation à la cour; M. l'Abbé Cué, le Marquis de la Maiſons, & le Kerebar Sénéchal de Léon pour la députation à la Chambre des comptes. Les Etats ſe retirerent aux chambres pour délibérer, & ils ajouterent de délibérer en même tems ſur la continuation dans l'emploi de leur Tréſorier. Sur quoi les avis des trois Ordres furent unanimes.

Par les lettres de Rennes du 10, on mande que l'on avoit élu pour Préſident de la Nobleſſe, M. de Lorgeril, Doyen de la Nobleſſe, & délibéré pour faire des gratifications extraordinaires à M. M. les Préſidens des Ordres, pour les dédommager de la dépenſe extraordinaire de leur table, & qu'il avoit été accordé pour ce 95000 livres de gratification, outre 40000 livres de leurs Préſidences ordinaires; qu'on avoit auſſi accordé les gratifications ordinaires à M. M. les Procureurs-généraux-Syndics, & une gratification extraordinaire de 6000 livres à M. le Comte de Quelen.

Que M. l'Evêque de Rennes pria les Etats de prendre en bonne part le refus qu'il ſe croyoit obligé de faire de la gratification de 30000 livres

qu'ils avoient accordée, & M. de Chaulnes refusá avec beaucoup de politesse les 15000 livres que les Etats lui avoient offertes pour lui témoigner leur reconnoissance, sa place ne lui permettant pas d'accepter ce présent sans un ordre du Roi.

Qu'il fut ensuite arrêté un fonds de 139250 livres pour l'ouvrage de la statue du Roi, dont est chargé le Sr. le Moyne, & l'on disposa des différentes pensions vacantes en faveur des Cadets militaires.

Que l'Ordre du Tiers a pris fait & cause pour M. Duclos contre l'Ordre de la Noblesse, qui a refusé de le joindre à M. M. les Députés en Cour pour les soins à donner à l'ouvrage de la statue du Roi, comme il y avoit été associé dans les tenues de 1744, 1748 & 1750, où il a été personnellement chargé d'en faire l'inscription.

Par les lettres de Rennes du 13, les Commissaires ont fait proposer de nouveau l'enrégistrement des quatre Arrêts du Conseil dont il a été question. Les Etats n'ont point déféré à cette proposition, & il transpire que les Commissaires doivent venir à l'assemblée pour faire enrégistrer ces Arrêts. Le Clergé & le Tiers-Etat ayant été d'avis de faire fonds de 600000 livres pour les grands chemins, M. l'Evéque de Rennes en a prononcé la délibération au milieu du plus grand tumulte & la Noblesse a protesté de nullité, à cause du défaut d'unanimité dans les trois Ordres.

De Rennes, le 15 — Les Etats ont chargé leurs députés en cour de tâcher d'obtenir du Roi des conditions qu'ils veulent apporter au sujet des grands chemins, pour lesquels il a été arrêté une somme de six cens mille livres.

Les Commissaires du Roi sont entrés mercredi au Théâtre, où M. de Chaulnes y a fait enrégistrer en sa présence les quatre Arrêts que les Etats avoient refusé. Après leur sortie la Noblesse s'émut beaucoup contre cet enrégistrement, & détermina à charger le Député & Procureur-général-Syndic à former opposition auxdits Arrêts, & de se rendre à la cour après la clôture des Etats pour y faire des remontrances au Roi à ce sujet.

Ensuite le Procureur-général-Syndic fit faire lecture de l'Arrêt du Conseil concernant la régie du Vingtieme, qui contient cinq articles. Comme il étoit tard on remit la délibération au lendemain, & pour nommer les Commissaires de cette Commission, ce jour la Noblesse obligea les Etats de prendre l'avis par scrutin, & il y eut pluralité de 107 voix contre 28 de refuser la Régie, comme insuffisante à réparer la ruine totale de la Province, & même de refuser son consentement à l'imposition du Vingtieme. Les Ordres étant au Théâtre tous d'avis différens, il a été tardé à demain à en former la délibération; mais l'opposition décidée de la Noblesse ne permet pas d'espérer aucun bon succès.

La Noblesse persistant dans son avis, & les deux autres Ordres n'étant point d'accord dans le leur, le Tiers & l'Eglise vouloient qu'il n'y eût point de délibération; mais la Noblesse prétendant que le refus de la régie s'ensuivoit de droit & de fait, des trois différens avis le sien devoit prévaloir & former la délibération, non-seulement de refuser la Régie, mais même son consentement à l'imposition, on fut obligé de lever la séance & M. le Procureur-général-Syndic rapporta à Mrs. les

Commissaires du Roi l'Arrêt de la régie qu'ils ont repris le 16. La Noblesse persistant toujours dans ses mêmes principes, sembloit ne vouloir point céder; mais enfin elle se rendit, & accepta la proposition d'inscrire les trois avis sur le régistre, & d'y ajouter ces mots: En conséquence les Etats ont chargé M. le Procureur-général-Syndic de rapporter à M. M. les Commissaires du Roi l'Arrêt du Conseil du 8 de ce mois, & l'instruction y jointe.

La Commission de la Capitation doit faire son rapport, sur lequel les Etats auront à délibérer s'ils accepteront ou non l'abonnement.

Les dernieres séances de l'assemblée des Etats de Bretagne ont été plus ou moins tumultueuses suivant les objets qu'il y a eu à traiter. Comme ils sont de peu d'importance, on n'en a point fait mention. Il suffira de dire que la Noblesse s'est toujours soutenue dans son systême, & qu'elle n'a accédé que forcément aux délibérations qui n'entroient pas dans son esprit. Elle a fait un Mémoire en forme de Remontrances au Roi, que les Députés en Cour sont chargés de présenter, & dont la minute a été déposée au Greffe. On comptoit que les Etats pourroient être clos le 21 au soir, mais la séance ayant fini trop tard, cela ne pourra être que pour le 23 de ce mois.

Enfin on a appris que la clôture des Etat s'étoit faite le 23, avec protestation de la part de la Noblesse de tout ce qui s'est fait contre son avis & ses privileges. M. & Madame de Chaulnes sont de retour d'hier 25 à Paris.

Liste de ceux qui ont des Lettres de cachet, de la Noblesse de Bretagne, & le lieu de leur détention.

M. & Madame de Pyré, à Saintes.
M. M. de Kersauson, à Issoire en Auvergne.
M. de la Bernerais, à Angoulême.
M. de Kerquesec, à Ganat en Bourbonnois.
M. de Keratrice, à Issigny en Normandie.
M. de Begas son oncle, à Vitoux en Bourgogne.
M. de Begas, son neveu, à Gueret en Marche.
M. du Lattay St. Péon, à Nevers.
M. Duthoya Baron, Sénéchal de Quintin, à Montmorillon en Poitou.
M. de Vavincourt, au Mont Saint-Michel.
M. Deschard, aux Charitains à Pontorson.
M. Bédoyere, à Angoulême.

M. M. Troussier, de Langourla, de Soeaux, le Mantier, doivent être enfermés & conduits, comme les deux précédens, dans des châteaux, par la Maréchaussée & à leurs frais.

On ne sait point où M. l'Evêque de Rennes a reçu ordre de rester dans son Diocese.

N°. II. (Page 58.) *Etat des Vaisseaux François pris par les Anglois avant la déclaration de la guerre.*

Nombre.	Noms des Vaisseaux pris.	Capteurs.
8	La *Marie-Louise*, du Havre, venant de la Martinique.	Le *Colchester*.
	Un Navire venant de Bordeaux à Saint Valeri.	
	Le *Chenonceaux*, allant de Rouen à Morlaix.	
	Un vieux brigantin, sorti d'Honfleur chargé de lest.	
	Le *Victorieux*, venant de la Rochelle à Dieppe.	
	La *Flore*, allant du Havre à Saint-Domingue.	
	La *Ville de Rouen*, venant de la Rochelle.	
	Le *Pascal*, venant de Bordeaux.	
1	Le *Banquier*, venant de la Rochelle à Saint Valery.	L'Allege du *Colchester*.
4	Le *Triste*, venant de Bordeaux à Dunkerque.	Le *Montmouth*.
	Le *Duc de Parme*, allant de Nantes à Saint-Domingue.	
	La *Bonne-foi*, barque de l'Isle-Dieu.	
	Le *Marquis*, navire de Bayonne, venant du Groenland, chargé de quatre baleines.	
1	Navire venant du Cap Breton à Dunkerque. . . .	L'*Embuscade*.
2	Deux bateaux de pêcheurs.	L'Allege du *Bristol*.
1	La *Conception*, allant de Marseille à Rotterdam.	Deux Alleges.
4	Deux Brigantins. du Croisic.	L'*Expérience*.
	Un Sénault. du Croisic.	
	L'*Espérance* venant de la Rochelle à Dunkerque.	
21		

Nombre.	Noms des Vaisseaux pris.	Capteurs.
De l'autre part. 21		
1	L'*Eternité*, allant de Bordeaux à Porto.	L'*York*.
1	Le *Saint Thomas*, allant de la Rochelle à Honfleur. .	Le *Rochester*.
1	La *Diligence*, allant de Bordeaux au Havre. . . .	Le *Cigne*.
1	L'*Aimable Susanne*, venant de la Rochelle à Calais. .	L'Allege du *Boston*.
1	La *Providence*, allant de la Rochelle à Boulogne. . .	Ayant été forcée de relâcher à Portsmouth y fut laissée.
4	L'*Actif*, allant du Havre à St. Domingue. Le *St. Joseph*, allant d'Honfleur à Bordeaux. La *Bienheureuse de Chantal*, venant de Terre-Neuve à Dieppe. Le *Dauphin*, allant de la Rochelle à Calais.	Pris par divers vaisseaux & envoyés à Portsmouth.
1	Navire dont on ne sait pas le nom.	La Chaloupe le *Curieux*.
	La *Marie Catherine*, venant de la Martinique au Havre. Le *Prince-Charles*, allant de Saint-Valery à Marseille. La *Lunette*, venant de la Martinique à Dunkerque. La *Marie-Anne*, allant du Havre à Marseille. Les *Deux Amis*, allant de Briac à la Rochelle. L'*Elisabeth*, allant d'Honfleur à Brest. Le *Jean Baptiste*, allant de Guernesey à Nantes. L'*Aimable*, allant du Havre à Bordeaux.	Conduits à Portsmouth par divers vaisseaux.
31		

Nombre.	Noms des Vaiſſeaux pris.	Capteurs.
Ci-contre 31		
21	Le *Saint-François*, allant de Saint-Martin de Ré à Dunkerque. Le *Saint-Marc*, allant de Nantes à Saint-Dominique. Les *Treize Cantons*, allant de Nantes à la Martinique. Un bateau, allant de Morlaix au Croiſic. Un brigantin, dont le nom eſt inconnu. Le *Jaſon*, venant de la Martinique à Nantes. Le *Laurier* } venant de La *Gracieuſe* } Terre-neuve. Le *Saint-Jean*, chargé de ſel. Le *Duc d'Ayen*, venant de St. Domingue. L'*Aimable*, venant de Terre-neuve au Havre. Le *Placiliane*, venant du Cap François à Nantes. La *Marie-Anne*, venant de Terre-neuve à Saint Malo.	Conduits à Portsmouth par divers vaiſſeaux.
11	L'*Eſpérance*, venant de Saint-Domingue au Havre. La *Marie-Anne*, allant de Bordeaux à la Martinique. La *Catherine*, venant de Terre-neuve au Havre. La *Pouponne*, venant de Terre-neuve à Dieppe. Le *Jean*, on ne ſait pas d'où il eſt. Le *Belviſeau*, venant du Canada au Havre. La *Marie-Eliſabeth*, venant de Saint-Martin de Ré. Le *Saint-Louis*, de Calais. Le *Bon Dévot* } venant de Terre-neuve à la Rochelle. Le *Hardi* } La *Sophie*, allant de Bordeaux à la Martinique.	Pris par divers vaiſſeaux & envoyés à Plimouth.
63		

Nombre.	Noms des Vaisseaux pris.	Capteurs.
De l'autre part. 63		
6	2 navires venant de Saint-Domingue. 2 petits bâtimens venant de Terre-neuve. 2 barques.	Pris par divers vaisseaux & envoyés à Falmouth.
1	Brigantin du Croisic.	Pris par divers vaisseaux & envoyé à Montsbay.
	Le *Trudaine*, allant du Havre à Saint-Domingue. La *Comete*, venant de Saint-Domingue à Nantes. Le *Dauphin*, venant de la Rochelle à Calais. Les *Deux Fils*. Le *Saint-Esprit*. allant de la Rochelle à Nantes. L'*Aimable*, allant de Nantes à la Martinique. Le *Saint-Jean*, venant de Terre-neuve au Havre. La *Prudence*. Le *Duc de Penthievre*. venant de St. Domingue à Bordeaux. Le *Diadême*, allant de la Rochelle à l'Isle-Royale. La *Sainte Catherine*, allant de la riviere de Seudre à Dunkerque. Le *Saint-Joseph*, venant de Cette au Havre. La *Demoiselle Marie*, allant de la Rochelle à Dunkerque. L'*Union*, venant de Cette à Dunkerque. La *Tartane*, allant à Dunkerque. L'*Aimable*, venant de la Martinique à Nantes.	Pris par divers vaisseaux & envoyés à Portsmouth.
70		

Nombre.	Noms des Vaisseaux pris.	Capteurs.
Ci-contre 120		
22	Le *Saint-Esprit*, venant d'Amsterdam à Bayonne. L'*Aimable-Marie*, venant du Cap François à Dunkerque. La *Malyersée*, venant du Canada à Brest. La *Marie-Magdeleine*, venant de Terre-neuve à Granville. La *Marie-Louise*, allant de la Rochelle à la Martinique. L'*Heureuse Marie*, venant de la Martinique à Honfleur. La *Gentille Marguerite*. Le *Jacob & Marie*. } Venant de Terre-neuve à Granville. Le *Triomphe*. La *Jeune Henriette*. } Venant de Terre-neuve au Havre. La *Constance*, venant de Saint-Domingue à la Rochelle. L'*Aimable Marthe*, venant de Terre-neuve à la Rochelle. Le *Jacques & Marie*. L'*Hirondelle*. Le *jeune Saint-Jean*. } Venant de Terre-neuve à St. Malo. La *Jeune Amitié*, venant de Terre-neuve à Saint-Malo. Le *Dauphin*, dont le voyage n'est pas mentionné.	Pris par divers vaisseaux & envoyés à Plimouth.
1	Le *Maréchal de Saxe*, venant de Terre-neuve à Honfleur.	Par la chaloupe le *Pélerin*, envoyé à Plimouth.
	La *Thétis*, Le *Lange*, } venant de Terre-neuve à Saint-Malo.	
143		

Nombre.	Noms des Vaisseaux pris.	Capteurs.
De l'autre part 143		
	Le *Duc de Luxembourg*, venant de Terre-neuve à Bordeaux.	Pris par divers vaisseaux & envoyés à Plimouth.
	La *Fidelle*, venant de St. Domingue à Bordeaux.	
	L'*Achille*, L'*Américain*, venant de Saint Domingue à Bordeaux.	
	La *Reine des Anges*, ayant 116 hommes d'équipage, venant de Terre-neuve à Saint Malo.	
	Le *Viarme*, de 14 canons & 200 hommes d'équipage, venant de Terre-neuve à Saint-Malo.	
	L'*Aimable Rose*, venant du Canada à la Rochelle.	
	La *Colombe*, venant de Porto à Bordeaux.	
	Le *Bon tems*, venant de Gaspé à Bordeaux.	
	La *Jeanne-Pierre*, venant de Gaspé à Saint-Malo.	
	L'*Aimable Marguerite*, venant de Gaspé à Bordeaux.	
19	L'*Assurance*, La *Pucelle*, La *Cérès*, venant de Terre-neuve à Honfleur.	Pris par divers vaisseaux & envoyés à Portsmouth.
	Le *Télémaque*, venant de Terre-neuve à Saint-Malo.	
	La *Subtile*, venant de St. Domingue à Bordeaux.	
	L'*Espérance*, venant de Terre-neuve à Honfleur.	
	La *Fortune*, venant de la Martinique au Havre.	
	La *Paix*, Le *Marquis de Vaudreuil*, venant de Saint-Domingue à Nantes.	
162		

Nombre.	Noms des Vaiſſeaux pris.	Capteurs.
Ci-contre 162		
10	La *Marie-Théreſe*, La *Grange*, de Terre-neuve. L'*Olivier*, venant de Terre-neuve à Honfleur. Le *Jeune Ruſſe*, venant du Croiſic. Le *Neptune*, Le *Saint-Mathieu*, venant de Terre-neuve à Honfleur. Un gros vaiſſeau venant de St. Domingue.	
8	Navires pris par . . .	Le *Bedford*, vaiſſeau de guerre, en allant à Gibraltar.
1	La *Reine des Anges*, venant de la Martinique au Havre.	Le *Colcheſter*, & envoyé à Falmouth.
1	La *Rencontre*, venant de la Martinique au Havre.	L'Allege le *Caskeo*, & envoyé à Falmouth.
1	Navire françois. . .	La Chaloupe la *Fortune*.
1	Sénault, allant de Marſeille à Cadix ſa cargaiſon eſtimée 1,000,000 livres.	La chaloupe le *Spiedweld*.
1	La *Margarida*, navire de Marſeille.	Le *Humber*, & conduit à Madere.
1	La *Roſette*, venant de Louisbourg à Bordeaux.	Le *Kingſton*, & envoyé à Portsmouth.
1	Gros navire percé pour 20 canons, venant de la Martinique.	La chaloupe le *Sauvage*, & conduit à Plimouth.
182		

Nombre.	Noms des Vaisseaux pris.	Capteurs.
De l'autre part 182		
21	Bâtimens chargés de vivres venant de Bordeaux & de Brest.	Par les Amiraux Boscawen, Mostyn, Holbourne, pendant le tems qu'ils ont croisé à la hauteur de Louisbourg & dans le Golfe Saint-Laurent.
1	La *Délivrance*, allant de Terre neuve au Havre.	Le *Wigmouth*, & conduit à Plimouth.
1	L'*Aimable Catherine*, venant de Terre-neuve au Havre.	Envoyé à Plimouth.
1	Le *Vainqueur*, allant de la Guadeloupe à Bordeaux.	Conduit à Plimouth.
1	Le *Saint-Denis* allant de Terre-neuve à Honfleur.	Le *Rochester*, & conduit à Plimouth.
1	La *Société*, allant de la Guadeloupe à Honfleur. . . .	Envoyé à Portsmouth.
3	Le *Phénix*, allant de Saint-Domingue à Bordeaux.	Idem.
	Le *Jean-Louis*, allant de Terre-neuve à Nantes.	Idem.
	Le *Vilembere*, allant de Terre-neuve à Honfleur.	Idem.
1	La *Venus*, allant de Saint-Domingue à Nantes.	Le sénault *Heirnefs*.
1	Vaisseau, allant de la Martinique à Marseille.	Le sénault la *Fortune*, & conduit à Gibraltar.
1	Le *Prince d'Angola*, joli vaisseau, percé pour 18 canons, ayant 10 hommes d'équipage, venant de Saint Domingue au Havre.	L'*Essex*, & conduit à Portsmouth.
215		

Nombre.	Noms des Vaisseaux pris.	Capteurs.
Ci-contre 215		
7	Un vaisseau venant de St. Domingue, chargé de sucre & d'indigo, conduit à Mahon par la *Princesse Louise*. Un vaisseau venant de la Martinique, chargé de sucre, conduit à Mahon par la *Princesse Louise*. Le *Saint-Pierre*, venant de la Martinique à Marseille. Le *Grand-Duc*, allant de Bordeaux au Cap François. Le *Partein*, ayant 280 esclaves à bord, qu'il portoit de la côte d'Afrique à Saint-Domingue. L'*Alcion*, autre Négrier, allant de la côte d'Afrique à Saint-Domingue, avec 511 Esclaves. L'*Infante*, de Bordeaux, venant de la Guadeloupe à Bordeaux.	Pris par l'Escadre du Commodore Franlelan & envoyés a Antigues.
1	Les *Deux petits*, venant de la Martinique à Bayonne.	
1	L'*Aimable*, venant de l'Inde à Bayonne, chargé de 177 Esclaves.	
1	Un navire, venant de Terre-neuve.	Envoyé à Portsmouth par le *Seaforth*.
1	Les *Ames du Purgatoire*, venant des Isles de l'Archipel.	Le *Portland*, & conduit à Libourne.
1	Le *Prince de Dombes*, allant de Bordeaux à Louisbourg.	La chaloupe de guerre la *Loutre*, & conduit à Hallifax.
227		

Nom-

Nombre.	Noms des Vaisseaux pris.	Capteurs.
De l'autre part 227		
1	La *Marguerite*, de Nantes, allant en Guinée. . . .	Le *Humber*, frégate de 40 canons, & envoyé aux Barbades.
1	Sénault, venant de Saint-Domingue en France. . .	Conduit à la Jamaïque, par la chaloupe le *Hind*.
11	Navires, envoyés à Mahon par la frégate le . . .	*Phénix*.
1	Le *Maryille*, allant du Havre à Morlaix, envoyé à Douvres par le . . .	*Falmouth*.
9	Navires, envoyés à la Jamaïque par le Chef-d'Escadre Coate, Commandant le .	*Sévern*.
5	Autres envoyés au même lieu, par le . .	*Greenwich*.
1	Le navire l'*Amitié*, venant de la Martinique, estimé 1.200,000 livres, chargé de 800 bariques de sucre & 700 balles de café, pris à deux lieues de Cadix & conduit à Gibraltar par la frégate . .	l'*Espérance*.
5	La *Seine*, La *Marianne*, de Nantes. L'*Hector*, Le *Roi de Juda*, de Bordeaux. Le *Sérieux*	Le Commodore Coate, & conduits à la Jamaïque.
2	La *Gabrielle*, de Nantes allant à Rochefort. L'*Hirondelle*, allant de Bayonne à Nantes.	Envoyés à Plimouth par la frégate le *Lynne*.
1	Le Sénault l'*Adrien*, venant de Saint-Domingue à Nantes.	Envoyé à Douvres par la même frégate.
264		

Nombre.	Noms des Vaisseaux pris.	Capteurs.
Ci-contre 264		
7	Deux Navires venant de la Martinique en France, chargés de sucre, café & coton. Deux sénaults & deux chaloupes chargés de sucre & de melasse, allant de la Martinique à St. Eustache. Un sénault revenant de Saint Eustache à la Martinique, chargé de munitions de bouche.	Pris par le Chef d'Escadre Froakland & conduits à Saint Christophe.
8	Navires conduits à Lunegade par	la frégate le *Sorland*, de 24 canons & 176 hommes d'équipage.
2	Vaisseau, allant au Cap Breton, ayant à son bord 133 soldats. Sénault chargé de munitions de guerre & de bouche pour Quebec.	Conduits par l'*Oxford* à Plimouth.
1	La *Vestale*, venant de Saint-Domingue à Nantes, pris par	le *Dunkerque*.
1	Le *Bon ami*, Sénault allant de Bordeaux à Quebec.	le *Lyncastl*, & conduit à Portsmouth.
1	L'*Abbé*, allant de Brest au Cap Breton, avec 180 soldats à son bord, pris par . .	le *Lyncastl* & conduit à Portsmouth.
1	Le *Dauphin*, venant de la Martinique à Bordeaux.	Le *Medway*, & conduit à Portsmouth.
1	Le *Duc d'Anjou*, allant de la Rochelle à Louisbourg.	à Eymont par le *Chern*.
1	Le *Grand Ursin*, allant à Quebec, avec 130 soldats à bord.	Conduit à Eymont par le senault *Hernefs*.
2	L'*Aimable Catherine*, Le *Comte de Clermont*, venant de la Martinique en France.	Le *Winchester*, & conduits aux Barbades.
283		

Nombre.	Noms des Vaisseaux pris.	Capteurs.
De l'autre part. 283		
2	L'*Aimable Victoire*, allant de Bordeaux en Poitou, chargé de vin & eau-de-vie. Le *Saint-Michel*, allant de Bordeaux à Morlaix, chargé de vin & eau-de-vie.	Conduits à Portsmouth par les frégates le *Gibraltar* & le *Furet*.
2	La *Vigilante Madeleine*, Le *Vautour*, allant de Rouen à l'Orient, chargés de poudre, balles & marchandises seches.	
1	La *Fortune*, du port de 450, allant de Rochefort au Mississipi, ayant 140 soldats à bord & 30 femmes, qui alloient s'établir dans cette colonie.	
1	Le *Brillant*, venant de Saint-Domingue à Bordeaux, chargé de sucre, d'indigo & de café, conduit à Waterford.	
1	La *Fidelle*, allant de Bordeaux à la Martinique, pris & conduit à Plymouth.	Le *St. Albans*.
1	La *Thisbé*, venant de Saint-Domingue à Bordeaux, pris & envoyé à Portsmouth par	le *Rommey*.
1	La *Vénus*, venant de Saint-Domingue à Bordeaux, pris & envoyé à Plymouth par .	Le *St. Albans*.
1	La *Saintonge*, allant de la Rochelle en Canada, pris & envoyé à Plymouth par . .	le *Cheval marin*.
2	Le *Triton*, Le *Saint-Marc*, venant de Saint-Domingue à Bordeaux.	le *Cheval marin*.
295		

Nombre.	Noms des Vaisseaux pris.	Capteurs.
Ci-contre 295		
1	L'*Aimable Catherine*, venant de la Martinique à Marseille, pris & envoyé à Plymouth par	le *Yarmouth*.
1	L'*Helene Olympe*, allant de Saint-Domingue au Havre.	le *Falmouth*, l'*Eagle* & le *Harwischer*.
1	Sénault, chargé de caffé & sucre, allant de Léogane à Louisbourg, pris près l'Isle de la Tortue par . . .	la chaloupe le *Weazle*.
1	Le *Mars*, venant d'Afrique aux isles françoises, avec 700 Negres, pris & conduit à la Jamaïque.	
1	Autre vaisseau venant d'Afrique, avec 280 Negres, pris & conduit aussi à la Jamaïque.	
300		

OBSERVATIONS.

Dans les trois cens bâtimens que les Anglois nous ont pris avant la déclaration de la guerre, il y en avoit :

Venant de nos Isles	74
Négriers, chargés de près de deux mille Negres.	5
Bâtimens portant des marchandises & provisions à nos Isles. . . .	26
Bâtiment allant en Guinée. . .	1
Navires de la Compagnie des Indes, un allant au Sénégal & l'autre en revenant. .	2
Terre-neuviers. . . .	66
Bâtimens revenans de la pêche de la baleine.	2
Bâtimens portant des provisions à l'Isle Royale & au Canada, ou en revenant. .	22
Bâtimens faisant le grand cabotage. .	27
	225

De l'autre part 225

Barques, Goelettes & autres petits bâtimens, faisant le petit cabotage, tant sur les côtes de France que dans nos colonies. . 75

Total 300

On compte que les villes nommées ci-dessous ont perdu à peu près:

Bayonne, au moins navires. . .	5
Bordeaux.	40
La Rochelle.	15
Nantes.	35
Saint-Malo.	15
Granville.	9
Honfleur.	17
Le Havre.	27
Dieppe.	3
Dunkerque.	6
Marseille.	13
	185

Le surplus des prises sont des bâtimens de peu de conséquence pour la plupart, dont quelques-uns appartiennent aux villes qu'on vient de nommer, les autres à de petits ports.

On a repris onze bâtimens à Mahon.

Les Espagnols nous ont fait rendre le navire l'*Amitié*, de Marseille, pris près de Cadix, dont la cargaison étoit très-considérable. Nonobstant la déduction à faire pour cet objet, on estime la valeur de ces vaisseaux pris, au moins 30,000,000 livres.

Les Anglois, en s'emparant de ces navires & de nos vaisseaux de guerre l'*Alcide*, le *Lys* & l'*Espérance*, ont fait au moins six mille officiers, mariniers & matelots prisonniers, & mille cinq cens soldats ou gens de nouvelles levées.

N°. III. (Page 61.) *Précis de la vie de Louis Mandrin*, (*) *Chef de Contrebandiers; avec un récit de sa prise & de l'exécution de son jugement.*

LOUIS MANDRIN, d'une famille obscure, né à Saint-Etienne de Saint Geoirs, village près la côte Saint-André en Dauphiné, prit en France parti dans les troupes, dès qu'il fut en âge de porter le mousquet. Il déserta. Il rentra biemtôt dans le royaume, où deux de ses freres & lui se mirent à faire de la fausse monnoie. Recherchés & jettés en prison à Grenoble, l'un d'eux fut pendu, l'autre fut envoyé aux galeres; Mandrin échappa à la justice: on ne l'en condamna pas moins, dit-on, par contumace à la potence. Se voyant proscrit, & ne sachant où donner de la tête, son premier métier fut celui de maquignon, qu'il exerça pendant quelques années; mais ayant commis un assassinat, il fut encore condamné à être rompu vif par arrêt du Parlement de Grenoble. Il se porta ensuite pour chef d'une troupe de contrebandiers, gens sans aveu & proscrits

(*) Cette piece a été faite de l'ordre du gouvernement, pour faire croire que Mandrin n'a pas été pris par les troupes du Roi, & l'a été sans l'aveu de la cour.

comme lui. Ses exactions, ses meurtres & autres faits qui ont eu cours pendant environ deux ans, sont connus par le jugement rendu à Valence le 24 Mai 1755.

Mandrin, avec Saint-Pierre, frere de son Major; & cinq à six autres de ses gens, furent surpris la nuit du 10 au 11 Mai par les commis des fermes du Dauphiné, qui s'étoient déguisés; il ne fit aucune résistance, & ils le conduisirent à Valence sous une forte escorte.

Les quatre premiers jours on permit à tout le monde de parler au prisonnier. Il répondoit assez poliment à toutes les questions qu'on lui faisoit, quand elles n'étoient pas indiscretes; d'autres fois il répondoit brusquement, surtout aux religieux & aux ecclésiastiques: il est vrai qu'il ne s'est échappé que lorsqu'il étoit dans le vin, M. Levet ayant ordonné qu'on lui donnât ce qu'il demanderoit. Il est faux que Mandrin lui ait tenu des discours insolens, comme on l'a dit; bien loin de-là il lui a toujours parlé avec respect. On l'examinoit soir & matin. On le confronta avec deux de ses valets; Mandrin répondit à la confrontation de l'un d'eux, nommé le grand Bertier, qu'il ne falloit pas s'en tenir à la déposition d'un valet. Le nommé la Pierre, conducteur de ses chevaux & déserteur des Volontaires de Gantés, repliqua qu'on ne devoit pas le suspecter d'en imposer à la justice de la terre, se trouvant sur le point d'aller paroître devant le souverain juge. Il fut successivement confronté avec d'autres prisonniers de sa troupe, témoins de ses forfaits; mais il répondoit que la probité exigeoit de lui de ne rien dire sur le fait d'autrui, que cela ne le regardoit pas.

Un garçon perruquier, détenu comme pour fait de contrebande, fut élargi sur la preuve établie, après la dépolition de Mandrin, que ce dernier l'avoit forcé quelques jours auparavant d'entrer dans sa troupe uniquement pour le raser. Quelque résolu que parût Mandrin, le supplice de deux de ses camarades, & leur bonne disposition à souffrir la mort pour expier leurs crimes, firent sur lui quelque impression, au moment surtout que l'exécuteur de la justice s'en saisit pour les conduire sur l'échafaud; mais il alla bientôt noyer dans le vin les sombres pensées qui l'agitoient. Endurci dans le crime, il n'avoit point de confiance aux ecclésiastiques; il avoit déclaré qu'il ne vouloit se confesser ni à prêtre ni à religieux de la ville. Une Dame de la Charité, qui l'avoit vu tous les jours dans sa prison, renouvella ses instances pour l'engager à se confesser le samedi 24 Mai, jour auquel il avoit été jugé; mais cette Dame respectable ne put rien obtenir. Le lendemain elle fut plus heureuse: elle lui parla avec tant d'onction qu'elle lui fit verser des larmes. Le voyant touché, elle lui proposa pour confesseur le Pere Gasparini, Jésuite Italien, homme de mérite de la maison de Tournon, qui étoit pour-lors chez M. l'Evêque de Valence. Elle fut dire à M. Levet l'état où elle avoit laissé Mandrin. M. Levet se fit porter à la prison, & lui annonça qu'il venoit le voir, non pas comme son juge, mais comme son ami; qu'il vouloit lui procurer ce dont il avoit besoin; qu'il ne pouvoit assez l'exhorter à rentrer en lui-même & retourner à Dieu. M. Levet le toucha si fort qu'il répandit beaucoup de larmes.

Il lui envoya le Révérend Pere Gasparini, dont il lui avoit fait un éloge pour le toucher davantage. On rapporte que ce Pere entra d'abord en conversation avec lui sur des sujets indifférens; qu'il lui parla ensuite de l'affaire de son salut, & qu'enfin il le détermina à se confesser. Le criminel vouloit le remettre au lendemain; mais ce Pere, qui savoit que Mandrin devoit être exécuté le 26, l'engagea à commencer sa confession le dimanche. Il l'acheva le lundi, après qu'on lui eût lu son jugement. Il fit cette œuvre de religion avec les démonstrations de la plus vive douleur.

Ce grand criminel fut exécuté sans avoir été appliqué à la question, parce qu'à l'instant qu'on commençoit à l'y présenter, il avoua quelques crimes dont il n'avoit pas voulu convenir auparavant. Il porta sur l'échaffaud le même front qu'il avoit eu aux combats de Baune & de Grenan, mourant plus chrétiennement que le nombre & la griéveté de ses crimes ne sembloient le promettre. Il encourageoit ceux qui s'étoient chargés de l'exhorter; il étoit bien différent de lui-même & du moment où, parlant à l'un des siens pris avec lui, il disoit d'un ton de fanfaronnade, le voyant beaucoup pleurer, qu'il ne valoit pas la peine de s'attrister; qu'un mauvais quart-d'heure est bientôt passé. Sa physionomie, qui n'avoit rien de farouche au premier coup d'œil, intéressoit tout le monde. Ses juges forcés de le condamner, ne purent lui refuser de la pitié; le bourreau même ne put retenir ses larmes. *Ce n'est pas moi*, lui dit Mandrin, *ce sont mes crimes que tu dois pleurer*; puis l'embrassant: *fais ton devoir, mon ami, le plus promptement que tu pourras.* Il

s'étoit arrêté à deux pas de l'échaffaud pour en examiner la construction, avec une hardiesse qui étoit sans doute le signe d'une parfaite résignation. Il y monta avec fermeté, il parla peu, & l'on ne put entendre que ces paroles: *jeunesse, prenez exemple sur moi; & vous, employés, je vous demande pardon.* Auroit-on cru que c'étoit la voix de cet homme, qui tant de fois leur avoit causé de si grandes allarmes? Dans l'instant où l'on alloit le frapper: *J'ai besoin*, dit-il, *de toutes mes forces; donnez-moi, s'il vous plaît, de l'eau de la côte.* Le Révérend Pere Gasparini, qui avoit de cette liqueur, lui en présenta. Mandrin en but. On lui en frotta le visage. Le Pere, qui se trouva mal, s'en servit aussi.

Mandrin s'étoit deshabillé lui-même, il avoit fait signe qu'il étoit inutile de lui couvrir le visage. A peine eut-il reçu les neuf coups, qu'il fut étranglé: adoucissement qui honore l'humanité de ses juges. Ainsi expira à cinq heures & demie du soir, le lundi 26 Mai 1755, & termina sa bruyante carriere, ce chef des contrebandiers, qui avoit eu la témérité de combattre M. de Fischer, & que le hazard favorisa au point de lui échapper. Ainsi finit, moins troublé que tous ses spectateurs, Louis Mandrin, âgé, disent les uns, de vingt-neuf ans, & les autres, de trente-neuf, deux années après son entrée dans la contrebande. Il étoit d'une taille d'environ cinq pieds quatre pouces, très-bien prise; il avoit le regard vif, la jambe belle, le visage long, les yeux bleus & les cheveux châtain-roux: tout prévenoit dans sa figure. Il n'étoit pas absolument dénué de certaines qualités de l'ame; il avoit la repartie vive &

juste. S'il eut cultivé en lui les bonnes influences de la nature, on présume qu'il eût pu être autre chose qu'un grand scélérat. Il étoit très-robuste, juroit beaucoup, fumoit sans cesse, buvoit & aimoit excessivement la bonne chere: il étoit en tout tems moins sanguinaire que ses camarades. Le matin de l'exécution, son confesseur lui parlant d'un commis au coche du Rhône, à qui il avoit donné la vie sauve, Mandrin répondit: *j'oublie aisément mes bienfaits.*

Il avoit demandé d'un autre ton à la Dame qui lui parloit de confession & de salut, *combien il y avoit de cabarets d'ici en paradis*, ajoutant qu'*il n'avoit que six livres à dépenser sur la route.* Ces mots & d'autres recueillis de la bouche de Mandrin, serviront à caractériser le fond de son ame.

Il est certain qu'il conduisoit toutes les marches & contre-marches, & qu'il dirigeoit les opérations de sa troupe. Quelques personnes qui croient connoître le génie des autres contrebandiers, prétendent qu'aucun ne sçauroit entierement le remplacer. Du Rhin à la Méditerranée, sur cent quarante lieues de large, il n'ignoroit pas un sentier.

On raconte que dans l'un des entretiens que Mandrin eut avec M. Levet, il lui dit que trois différentes fois il avoit eu occasion, s'il l'eût voulu, de le tuer ou faire enlever par sa troupe, & il lui en cita les circonstances.

JUGEMENT SOUVERAIN, *qui a condamné à la roue Louis Mandrin, du lieu de Saint-Etienne de Saint Geoirs en Dauphiné, principal Chef des Contrebandiers qui ont commis les crimes & désordres mentionnés au jugement du 24 Mai 1755 : exécuté le 26 dudit mois.*

GASPARD LEVET, Seigneur de Malaval, Conseiller, Secrétaire du Roi, Commissaire du Conseil, nommé par Arrêts des 3 Décembre 1738, 2 Octobre 1742 & 2 Avril 1743, pour instruire & juger souverainement & en dernier ressort les procès des contrebandiers, employés infideles, & ceux des faux-sauniers, leurs fauteurs & complices dans les provinces de Dauphiné, Provence, Languedoc, Lyonnois, Bourgogne, Auvergne, Rouergue & Quercy.

Vu ledit Arrêt du Conseil du 3 Décembre 1738, & la commission du grand sceau sur icelui du même jour, &c.

Nous Commissaire du Conseil susdit, en vertu du pouvoir attribué par ledit Arrêt du 3 Décembre 1738, de l'avis des Gradués, Juges-Assesseurs de la Commission, au nombre requis par l'Ordonnance, avons déclaré ledit Louis Mandrin, natif de Saint-Etienne de Saint-Geoirs, en cette province de Dauphiné, duement atteint & convaincu d'avoir fait la contrebande avec attroupement & port d'armes, depuis deux années qu'il a été obligé de quitter son domicile audit lieu de Saint-Geoirs, à l'occasion des poursuites faites contre

lui pour raison d'accusations de fabrication & exposition de fausse monnoie, & d'un assassinat: & notamment d'avoir été le principal chef de la bande de onze à douze contrebandiers, dont cinq à six se détacherent au village de Curson, le 7 Janvier de l'année derniere, pour aller à la rencontre de cinq employés de la brigade de Romans, qui se laisserent approcher, croyant qu'ils étoient de quelqu'autre brigade, & profitant de cette surprise, les fusillerent, en tuerent deux, en blesserent deux autres, dont un mourut deux jours après de ses blessures, volerent les armes desdits employés, le cheval du brigadier, qui fut du nombre des morts, son manteau & son chapeau bordé en or, que ledit Mandrin a porté, & la nuit du huit au neuf allerent chez le nommé Dutret, employé de la brigade à cheval du Grand Lemps, & après l'avoir maltraité & menacé de mort, volerent ses armes, & obligerent sa femme de les conduire à l'écurie, où ils prirent le cheval dudit Dutret: de celle de plus de trente qui, le 7 Juin suivant, attaqua les employés dans leur corps-de-garde au Pont de Claix, sur le Drac, après en avoir fait ouvrir la porte par surprise, tua un desdits employés, en blessa plusieurs, vola leurs armes & effets, ainsi que quelques-uns appartenans à un particulier qui avoit son habitation près dudit corps-de-garde: de ceux faisant la plus grande partie de ladite bande, qui le 10 firent feu près du village de Lainé, sur des employés de la brigade de Taulignan, qui suivoient le grand chemin de cette ville à Montelimart, pour se rendre à leur poste, en tuerent un, en blesserent trois autres, dont un mourut peu de jours après: du

nombre des trois de la même bande, qui le lendemain onze, étant restés au cabaret de Tioulle, paroisse de Saint-Bazile en Vivarès, fusillerent devant ledit cabaret un Sergent du Régiment de Belsunce, le supposant être un employé ou espion : laquelle bande alla dans le Rouergue, où elle commit plusieurs désordres, & entr'autres le 23 tua une femme enceinte à Saint-Romede-Tarn, chez laquelle un particulier, poursuivi par quelques-uns desdits contrebandiers, vouloit se réfugier; le 30, força l'entreposeur de Rhodez à prendre de leur tabac & de le payer au prix que ledit Mandrin fixa ; & elle écrivit au Subdélégué de l'Intendance, pour faire rendre des armes déposées à la maison de ville, saisies quelques années avant sur d'autres contrebandiers ; le 3 Juillet suivant fit aussi prendre de force des tabacs à l'entreposeur de Mende ; & le 9 dudit mois, d'avoir ledit Mandrin, se retirant en Savoye ou en Suisse, & passant avec sa troupe audit lieu de Saint-Etienne de Saint Geoirs, tué le nommé Sigismond-Jacques Moret, ci-devant employé, & un enfant de dix-huit mois qu'il tenoit entre ses bras, soupçonnant ledit Moret d'avoir été cause que Pierre Mandrin son frere, qui a subi la peine de mort pour fausse monnoie, avoit été arrêté; d'avoir été le principal chef de celle qui pénétra sur la fin du mois de Juillet dernier dans la Franche-Comté, tua, blessa & vola plusieurs employés des brigades de Mouthe & Chauneuve, & aussi le principal chef de celle qui pénétra de Savoie en France le 20 Août suivant; força le 26 l'entreposeur du tabac à Brioude de lui compter une somme d'argent, sous prétexte d'un dépôt dans

ſon bureau de quelques balots de tabac; le 28, les débitans de Crapone à lui payer auſſi une ſomme, pour raiſon de la remiſe de quelques tabacs; ainſi que l'Entrepoſeur de Montbriſon, où elle força les priſons & en fit ſortir onze priſonniers; arrêta le 2 Septembre, paſſant à Pont-de-Vele en Breſſe, deux employés de la brigade de Cormoranche, auxquels elle vola la plus grande partie des appointemens de la brigade, dont ils étoient porteurs; & le 5 tira près du château de Joux ſur des employés qu'elle rencontra, dont un fut tué & d'autres bleſſés; d'avoir été de la nombreuſe bande, auſſi comme principal chef, qui pénétra de Savoye en Bugey la nuit du 3 au 4 Octobre dernier, fit des exactions ſur pluſieurs receveurs de l'adjudicataire général des fermes du Roi, ſous prétexte qu'elle leur laiſſoit quelques balots de faux tabac; le 4 à Nantua; le 5 à Bourg-en-Breſſe; le 6 à Châtillon les Dombes; le 9 à Charlieu, à Rouanne le même jour; les 10, 11, 12, 13 & 14, à Thiers, Amberg, Marſal, Arlan & la Chaiſe-Dieu; le 16 fit payer une ſomme de 600 livres aux propriétaires des grains qui étoient dans les greniers de la maiſon occupée par l'entrepoſeur du Puy, pour ne pas les enlever; les 17, 18, 20, 21 & 22, continua ſes exactions ſur les receveurs, entrepoſeurs & débitans, à Pradelle, Langogne, Tance, Saint-Didier, Saint-Bonnet-le-Château; le 23 à Monbriſon & à Boën, & le 24 pour la ſeconde fois à Charlieu; tira ſur le poſtillon conduiſant la diligence, pour voir ſi quelques perſonnes qu'il cherchoit n'y étoient pas; le 9, en paſſant à Saint-Juſt en Chevalet, y fit perquiſition des employés, ſur

lesquels il fut tiré, & l'un d'eux blessé dangereusement, ses armes & effets, ainsi que ceux du brigadier, furent pillés & volés; força le 16 le bureau de l'entrepôt du Puy & maison de l'entreposeur, vola, pilla ou brisa le tabac, effets & meubles dudit entreposeur; blessa deux employés qui avoient été préposés à la garde dudit entrepôt; pilla aussi le 21 à Saint-Didier, le 22 à Saint-Bonnet, le 25 à Clugny & le 27 à Saint-Trivier, les maisons de différens employés desdits lieux, ainsi que le 28 à Saint-Laurent en Franche-Comté, où elle tua un employé; vola aussi différens effets dans une maison d'Orgelet le 27; força les prisons de Bourg, Rouanne, Thiers, le Puy, Montbrison, Clugny, Pont-de-Vaux, Saint-Amour & Orgelet, & y enleva plusieurs prisonniers; comme encore de s'être trouvé à la tête de celle qui pénétra de Suisse en Franche-Comté la nuit du 14 au 15 Décembre dernier; tira le 16 sur des cavaliers du régiment d'Harcourt, qui passoient près d'un cabaret où ladite bande étoit arrêtée; en tua un, vola ses armes, habit, chapeau & manteau; le 17, se rendit à Seurre en Bourgogne, y fit perquisition des employés, vola les effets du capitaine général, après avoir enfoncé les portes de son appartement & commode; força les Receveurs du grenier à sel & de l'entrepôt du tabac à lui payer une somme d'argent, & ce dernier à lui donner une reconnoissance d'un nombre de balots de faux-tabac qu'elle laissa dans son bureau, où il fut obligé de les recevoir; força le 18 la garde-bourgeoise d'une des portes de la ville de Beaune, après avoir fait ses dispositions à quelque distance de ladite ville pour y réussir, fut

l'avis qu'elle eut qu'on y montoit la garde, tua deux bourgeois qui en faisoient partie & en blessa d'autres, tua aussi un soldat qui étoit dans ladite ville par congé, qui se trouva par hazard sur le rempart près ladite porte; obligea le maire à venir au fauxbourg parler audit Mandrin, pour traiter de la somme qu'elle vouloit exiger; contraignit ledit maire d'écrire aux receveurs du grenier à sel & de l'entrepôt du tabac, d'apporter la somme convenue & fixée par ledit Mandrin à 20000 livres, ce qui fut exécuté par lesdits receveurs; laquelle bande força encore le 19 le maire & les habitans d'Autun à lui ouvrir les portes de la ville, menaçant d'en escalader les murs, de mettre les fauxbourgs à feu & à sang, & d'emmener avec elle un nombre de jeunes ecclésiastiques qu'elle avoit rencontrés à quelque distance de ladite ville, allant recevoir les ordres à Châlons, qu'elle avoit obligés de revenir avec elle, & gardés par forme d'ôtages jusques à ce qu'elle eût reçu la somme qu'elle vouloit du receveur du grenier à sel & de l'entreposeur du tabac, laquelle fut réglée & convenue dans la maison de ville, où ledit Mandrin & deux autres de sa troupe se rendirent; la plus grande partie de la bande étant demeurée au devant dudit hôtel-de-ville; combattit le 20 au village de Guenand, paroisse de Brion, contre les troupes du Roi, sur lesquelles elle fit feu la premiere, tua & blessa plusieurs officiers, soldats, dragons & hussards, & tant à Seurre qu'à Autun, força les prisons & en fit sortir les prisonniers; d'avoir rassemblé ensuite trente-un ou trente-deux contrebandiers de ladite bande, à la tête desquels Mandrin se mit, lesquels volerent le 21, quatre

chevaux, armes & équipages de quatre cavaliers de maréchaussée, au lieu de Dompierre en Bourbonnois; le 22, assassinerent, au lieu du Breuil, cinq employés de la brigade de Vichy, quoique quelques-uns demandassent la vie à genoux; le 23, un particulier au lieu de Saint-Clément, sous prétexte qu'il ne vouloit pas leur indiquer les maisons où étoient les employés qu'ils croyoient qu'il y avoit dans ledit lieu; le même jour, & le 24 obligerent par différentes violences & menaces, les receveurs de Cervieres & de Noire-Table, à leur compter une somme d'argent, & dans le dernier lieu, tirerent contre la porte de la maison du brigadier des fermes, blesserent sa femme qui étoit derriere pour l'ouvrir, laquelle mourut quelques jours après de sa blessure; le 25 firent exaction sur un des débitans de la Chaise-Dieu, & le 26 firent feu sur la cavalerie des Volontaires de Flandre & du Dauphiné, au lieu de la Sauvetat dans le Melay, & tuerent un maréchal-des-logis; & enfin ledit Mandrin, d'avoir en outre écrit & signé la plus grande partie des reçus des sommes exigées desdits receveurs, entreposeurs & débitans, dans quelques-uns desquels il a déclaré que les sommes exigées ne lui avoient été payées qu'à force de violences & de menaces, & d'avoir écrit lui-même sur des régistres d'écroue, des prisons de Bourg & de Seurre, l'attentat par lui fait sur lesdites prisons: Pour réparation de quoi, & des autres crimes, résultans du procès, avons condamné ledit Louis Mandrin à être livré à l'exécuteur de la haute justice, qui le menera nud en chemise, la corde au col, ayant un écriteau où seront ces mots, en gros caracteres: *Chef de*

contrebandiers, voleurs & perturbateurs du repos public; & tenant en ses mains une torche de cire ardente, du poids de deux livres, au devant de la porte de l'église cathédrale de cette ville, qui fait face à la rue de la Pérolerie, où ledit Mandrin, nue tête & à genoux, fera amende honorable, & déclarera à haute voix qu'il demande pardon à Dieu, au Roi & à Justice de tous ses crimes & attentats; sera ensuite conduit à la place des Clercs, & là aura les bras, jambes, cuisses & reins rompus vif, sur un échaffaud qui sera à cet effet dressé, mis ensuite sur une roue la face tournée vers le ciel, pour y finir ses jours; après quoi son corps mort sera par ledit exécuteur exposé aux fourches patibulaires de cette ville; préalablement ledit Mandrin exposé à la question ordinaire & extraordinaire, pour avoir par sa bouche la vérité d'aucuns faits résultans du procès, & la révélation de ses complices : Déclarons tous & chacuns ses biens confisqués au Roi, sur iceux préalablement pris la somme de dix livres d'amende, en cas que confiscation n'ait lieu au profit de Sa Majesté; & encore sur iceux pris la somme de mille livres aussi d'amende envers ledit Jean Baptiste Bocquillon, adjudicataire général des fermes, & les dépens du procès; esquels amendes & dépens avons condamné ledit Mandrin envers ledit Bocquillon, ayant égard à sa requête du jour d'hier. Et sera le présent jugement imprimé, lu, publié & affiché dans toutes les villes & lieux dénommés en icelui, & partout ailleurs qu'il appartiendra. Donné dans la Chambre criminelle du Présidial de Valence & Dauphiné, le 24 Mai 1755. (Signés) *Levet*, *Gaillard*, *Luil-*

lier, Bolozon, Bachasson, Rouvere, de l'Etang & Cozon.

Et plus bas est écrit: *Le 26 Mai 1755, le jugement ci-devant a été lu par moi Greffier de la Commission soussigné, audit Louis Mandrin, & exécuté même jour suivant sa forme & teneur.* (Signé) *N. Léorier.*

Discours de M. le Comte de Noailles au Roi de Sardaigne.

SIRE,

Le Roi mon Maître se devoit à lui-même le désaveu qu'il a fait de ce qui s'est passé, sur le territoire de Votre Majesté, & le soin qu'il a pris de faire punir les coupables.

Les sentimens qu'il a toujours eus pour la personne de Votre Majesté, ne lui ont pas permis de se borner à une attention qui ne pouvoit satisfaire que la justice; il a voulu que cette circonstance servît à resserrer les liens de l'amitié qui ne l'unissent pas moins à Votre Majesté que ceux du sang. Je viens de sa part lui en porter le témoignage le plus solemnel.

Rien n'est plus honorable pour moi que d'exécuter cet ordre dicté par le cœur du Roi mon Maître, & d'assurer Votre Majesté que votre amitié lui sera toujours chere & précieuse.

N°. IV. (Page 64.) *Précis des forces maritimes des Etats de l'Europe.*

MOSCOVIE.

En 1750, la Marine de l'Impératrice de Russie consistoit en 50 vaisseaux de ligne & près de 30 frégates, outre 80 galeres ou demi-galeres; mais les matelots classés ne montoient qu'à 25,000.

SUEDE, 1753.

La Marine de ce royaume consiste en 22 vaisseaux de ligne, 10 frégates, 66 galeres ou demi-galeres & 20,000 matelots.

DANNEMARC, 1754.

Vaisseaux de ligne 33, frégates 16, galeres 50. Les matelots passent 25,000, en y comptant ceux que peut fournir la Norwege.

HOLLANDE, *ou République des Provinces-Unies*, 1754.

La Marine de cette République est peu de chose; elle ne consiste que dans 20 ou 22 vaisseaux de ligne & 12 ou 15 frégates. Elle est plus riche en matelots; elle en a bien 100,000. Toutes les choses nécessaires pour la construction & l'armement des vaisseaux étant en grande abondance en Hollande, cette République peut rétablir promptement sa marine.

VENISE, 1753.

Les forces maritimes de cette République consistent en 14 vaisseaux de ligne, 6 frégates, 20 galéasses & 25 galeres.

NAPLES.

Deux vaiſſeaux de ligne, 6 frégates ou chebecs.

TOSCANE, 1751.

Un vaiſſeau & 4 frégates.

MALTHE.

Trois vaiſſeaux de ligne, 2 frégates & 5 galeres.

PORTUGAL, 1755.

Seize vaiſſeaux de ligne, treize frégates & un chebec.

ESPAGNE, 1755.

41 Vaiſſeaux de ligne, 29 frégates, 2 paquebots, 4 bombardes & 3 brûlots.

GRANDE-BRETAGNE, 1755.

131 vaiſſeaux de ligne & 112 autres bâtimens armés.

FRANCE, 1755.

67 vaiſſeaux de guerre, 31 frégates, 10 flûtes, 2 barques armées, 4 chebecs & 5 corvettes.

N°. VI. (Page 99.) *Chanſon ſur le Roi de Pruſſe.* Air: *Voilà, mon couſin l'allure.*

FAIRE pour ſes ſujets, mon Couſin,
Un admirab'e Code;
Mais ſuivre en ſes projets, mon Couſin,
Toute une autre méthode, mon Couſin,
Voilà d'un Mandrin l'allure, mon Couſin,
Voilà d'un Mandrin l'allure.

Lever force ſoldats, mon Couſin,
Les mener au pillage;
Les payer en ducats, mon Couſin,
Qu'on prend ſur ſon paſſage, mon Couſin,
Voilà d'un Mandrin, &c.

D'un ton doux & flatteur, mon Cousin,
Dire aux gens que l'on pille,
Qu'on est leur protecteur, mon Cousin,
La tournure est gentille, mon Cousin,
Voilà d'un Mandrin, &c.

Sans droit & sans raison, mon Cousin,
Tenir dans l'esclavage,
D'une auguste maison, mon Cousin,
Le plus précieux gage, mon Cousin,
Voilà d'un Mandrin, &c.

A tout le genre humain, mon Cousin,
Devenir méprisable,
Au seul Anglois enfin, mon Cousin,
Se rendre comparable, mon Cousin,
Voilà d'un Mandrin, l'allure, mon Cousin,
Voilà d'un Mandrin l'allure.

Autre Chanson. Air : *De tous les Capucins du monde.*

OUI, Fréderic, ton entreprise
T'ôtera jusqu'à la chemise,
T'armant contre plus fort que toi.
Les Dieux ne sont jamais propices
A qui présume trop de soi,
Serré par deux Impératrices.

Autre Chanson. Air: *Voilà, mon cousin l'allure.*

L'ANTI-MACHIAVEL, mon Cousin,
Est d'un Roi débonnaire.
Mais qui s'affiche tel, mon Cousin,
Et fait tout le contraire, mon Cousin,
Voilà d'un Mandrin l'allure, mon Cousin,
Voilà d'un Mandrin l'allure.

Palinodie.

Roi, qui ſçus mériter par ta grandeur ſtoïque,
L'hommage de nos cœurs & celui de nos voix,
Frédéric, quelle eſt donc l'indigne politique
Qui te porte à trahir, à dépouiller les Rois?
La force & le pillage annoncent mal tes droits.
Juſqu'ici bienfaiſant, ton cœur juſte, héroïque,
Eut en horreur de tels exploits:
Chéri de l'univers, ton humeur pacifique,
Tes talens, tes vertus partout donnoient des loix:
Parmi les noms fameux l'affection publique
Plaçoit déjà le tien, ſi digne de ce rang.
Roi Philoſophe & Conquérant,
Tu pouvois prétendre à la gloire
Qu'aſſurent aux héros notre amour & l'hiſtoire.
Mais le charme eſt détruit, qui te rendit ſi grand:
Infidele à ta foi, ciel, qui l'auroit pu croire!
De tes amis trompés tu deviens le tyran.
Prince ingrat! Tu n'es plus après cette victoire,
Qui fera pour jamais déteſter ta mémoire,
Qu'un faux ſage & qu'un vrai brigand!

N°. VII. (Page 107.) *Très-humbles & très-reſpectueuſes Remontrances, que préſentent au Roi notre très-honoré & ſouverain Seigneur, les Gens tenants la Cour des Aides.*

SIRE,

La guerre que vous venez de déclarer à vos ennemis, avoit été annoncée par l'impatience de vos ſujets; leur juſte indignation la leur faiſoit regarder comme indiſpenſable dans un temps où la modération de Votre Majeſté lui faiſoit employer tous les moyens poſſibles pour la prévenir.

Il

Il n'eſt perſonne, ſans doute, qui ne ſente la néceſſité des ſecours extraordinaires qu'exige Votre Majeſté, & perſonne qui ne s'empreſſe d'y conſacrer une partie de ſa fortune.

La Nation Françoiſe s'eſt diſtinguée dans tous les temps par ſon attachement pour la perſonne ſacrée de ſes maîtres; pourroit-elle ſe démentir dans une circonſtance, où c'eſt moins le peuple qui combat pour la gloire de ſon Souverain, que le Souverain lui-même qui prend les armes pour l'intérêt de ſon peuple? Pouvoit-elle être inſenſible à des inſultes & à des violences réiterées qui ont rendu leurs auteurs odieux à l'Europe entiere, tandis que la juſtice de votre cauſe en a fait la cauſe commune de tous les Souverains?

Pourroit-on ſe plaindre d'une contribution, dont l'emploi eſt juſtifié d'avance par de puiſſans ſecours donnés à notre commerce & à nos Colonies, par une augmentation prodigieuſe dans votre Marine, & par des conquêtes auſſi utiles que glorieuſes?

Non, Sire, c'eſt toujours le même eſprit qui anime vos fideles ſujets; ce ſont auſſi les mêmes principes qui dirigent les démarches des Cours auxquelles Votre Majeſté n'a confié une partie de ſon autorité ſuprême, qu'en les chargeant ſpécialement de lui repréſenter les abus qu'on en pourroit faire.

Votre Cour des aides, à qui ſes fonctions journalieres donnent la facilité de voir de plus près qu'aucune autre les inconvéniens qu'entraîne la multiplicité des impoſitions, & la forme irréguliere dans laquelle il n'eſt que trop ordinaire d'en faire la levée, n'a pu fermer les yeux ſur le préju-

dice que porteroit à vos sujets l'exécution illimitée des trois Déclarations du 7 Juillet dernier.

Elle auroit été coupable, si elle avoit négligé de porter aux pieds du trône ses très-humbles & très-respectueuses Remontrances sur un objet aussi intéressant : mais le temps dans lequel ces trois Déclarations nous ont été présentées, étoit trop voisin de celui auquel devoit commencer la perception des nouveaux subsides qu'elles établissent ; tout délai, tout retardement auront pu nuire à un recouvrement devenu nécessaire ; la raison d'Etat l'a emporté sur toute autre considération, & votre Cour des aides a procédé sur le champ & sans balancer à l'enrégistrement qui lui étoit ordonné : elle n'a pas craint que ses représentations, qui auroient dû naturellement le précéder, perdissent rien de leur force ; elle s'est flattée, au contraire, que ses ardentes supplications n'en trouveroient que plus d'accès dans votre cœur, & que sa prompte obéissance lui fourniroit un nouveau titre pour présenter avec confiance à Votre Majesté des réflexions qui n'ont d'autre but que le bien de son service & le soulagement de ses peuples.

Le payement des subsides qu'occasionne la guerre la plus juste & la plus indispensable, seroit un fardeau accablant pour le peuple qui le fournit, s'il n'en regardoit la fin comme un des premiers avantages que doit lui procurer le retour de la paix. Mais, Sire, comment vos sujets pourroient-ils être soutenus par cette espérance, puisqu'on leur impose de nouvelles charges, tandis qu'ils supportent encore une partie des impôts établis pendant la derniere guerre, sans pouvoir envisager une époque fixe & certaine, à laquelle ils puissent

s'en promettre la suppression? Votre Cour des aides ne perdra jamais le souvenir des glorieux événemens de cette guerre mémorable, & il lui est facile de présumer que ce qui a préparé le succès de vos armes, a pu produire un dérangement considérable dans vos finances.

C'est ce qui a engagé Votre Majesté à conserver après la paix le premier Vingtieme, & si le terme n'en a pas été fixé pour-lors, c'est qu'on n'avoit encore achevé la liquidation des dettes, à l'extinction desquelles les deniers de ce Vingtieme étoient destinés; mais il n'est pas vraisemblable qu'après huit années de tranquillité, l'état de ces dettes ne soit pas encore arrêté.

Voilà, Sire, ce qui cause les plus vives allarmes de vos peuples; l'idée de la perpétuité de l'impôt les effraie: & il est bien difficile de calmer leurs inquiétudes, quand, d'une part, ils considerent les assurances que Votre Majesté leur a données & vient encore de leur renouveller, que le produit de l'ancien Vingtieme sera employé à l'amortissement des dettes de l'Etat; & que, d'une autre part, ils voient qu'au lieu du terme fixe qu'on pouvoit assigner à cette imposition, on annonce une durée de dix années, qui ne commenceront à courir que du terme incertain de la publication de la paix; ensorte qu'on fait dépendre la cessation de l'impôt, d'une époque qui lui est absolument étrangere. Si les dettes n'étoient pas connues, ou que les états n'en fussent pas fixés, ne seroit-il pas à craindre que la révolution de dix années après la paix, fût insuffisante pour remplir un objet dont on ignoreroit l'étendue? Mais si, comme on n'en peut pas douter, les

dettes qu'on se propose d'amortir sont constatées, nul motif ne peut empêcher Votre Majesté de déterminer avec certitude le temps où Elle pourra faire cesser l'imposition.

Le premier Vingtieme fut présenté à vos peuples en 1749, non seulement comme un moyen de parvenir à la libération des dettes de votre Etat, mais encore comme une opération économique, qui, jointe à l'ordre que Votre Majesté se proposoit d'apporter dans l'administration de ses finances, devoit lui fournir des ressources capables *d'assurer, dans les temps de nécessité, la gloire de son Etat, & la tranquillité des Alliés de sa Couronne, sans être forcée de recourir à des moyens extraordinaires.*

Une espérance si flatteuse rendit plus léger le poids de la nouvelle imposition, & ce fut ce qui diminua la vivacité des démarches que vos Cours firent pour-lors à l'effet d'en demander la suppression, ou du moins d'obtenir la fixation de sa durée. Mais quelle a été la douleur de vos Sujets, quand ils ont appris qu'après sept années on étoit encore si éloigné du but qu'on s'étoit proposé, & que l'amortissement des dettes étoit si peu avancé, malgré le payement annuel du premier Vingtieme! Ils ont désespéré de voir jamais la fin de leurs maux, puisqu'au préjudice des espérances qu'on leur avoit fait entrevoir, le premier instant de la nouvelle guerre étoit marqué par l'imposition d'un nouveau Vingtieme, & que Votre Majesté étoit déjà obligée de recourir aux moyens extraordinaires qu'Elle avoit voulu éviter.

Nous ne porterons pas un regard indiscret & téméraire sur l'emploi ni sur la distribution des

fonds immenses qui ont été consommés dans le cours de la guerre passée; mais nous ne pouvons nous empêcher d'observer que, si les secours que vos Peuples s'empresserent alors de fournir à Votre Majesté, joints à ceux qu'Elle a pu tirer de ses conquêtes, ont été insuffisans, si l'Etat s'est trouvé endetté à la paix de plus de quatre cens millions, comme la longueur proposée pour la durée du premier Vingtieme semble l'annoncer, la crainte de vos Sujets, sur celui qui vient d'être établi, n'est que trop excusable.

La parole de Votre Majesté les rassure, quant à ce qu'elle contient de précis & de certain; mais l'obscurité dont elle semble enveloppée à quelques égards ne peut que les allarmer, dans un temps malheureux surtout, où il est permis de prévoir tous les événemens possibles.

Il est arrivé plus d'une fois que la cessation réelle de la guerre n'a pas été suivie immédiatement de la publication de la paix: nous en avons vu un exemple récent du regne même de Votre Majesté, & Elle donna dans cette occasion un témoignage éclatant de son amour pour ses Peuples, en faisant cesser l'imposition au même instant que la guerre pour laquelle elle avoit été établie.

Nous ne doutons pas que si de pareilles circonstances se présentoient, Votre Majesté ne regardât ce qui s'est passé en 1737 comme la regle de sa conduite; mais les inquiétudes de vos Sujets ne peuvent être dissipées que par des assurances précises: votre Peuple allarmé vous les demande, & votre Cour des Aides, qui connoît la sensibilité de votre cœur, ose se flatter que cette grace ne lui sera pas refusée.

Il eſt, Sire, encore d'autres inſtances que nous oſerons faire à Votre Majeſté, & nous ne craindrons point de dire que l'objet n'en eſt pas moins intéreſſant, puiſqu'il eſt queſtion d'obvier à une foule d'injuſtices qui ſe commettent, ſous prétexte de l'exécution de vos ordres, & à l'ombre de votre autorité.

Le poids des impoſitions, l'incertitude de leur durée, ont excité nos juſtes plaintes; il eſt cependant vrai que la forme de la perception ajoute encore à la rigueur de l'impoſition en elle-même.

Une taxe qui ſe répartiroit ſur tous & un chacun de vos Sujets, dans la proportion de leurs biens & de leurs facultés, ſeroit, ſans doute, l'impoſition la plus juſte & la plus égale; mais elle devient plus onéreuſe que toutes les autres, quand elle eſt fixée ſur des eſtimations idéales & trop éloignées de la juſtice.

Or quelle juſtice peut-on attendre, quand le travail du Laboureur, l'induſtrie du Fabriquant, le crédit du Négociant ſont devenus des objets d'impoſition?

L'article XI de votre Edit du mois de Mai 1749, ordonne qu'il ſera levé une contribution *ſur les particuliers commerçans, & autres, dont la profeſſion eſt de faire valoir leur argent*; &, comme en rédigeant cet article, on en a prévu les inconvéniens, il eſt ajouté qu'il ne ſera exigé d'eux de *déclarations d'autres biens, que de ceux énoncés dans les Articles IV & V du préſent Edit.*

Votre Majeſté, par une reſtriction ſi ſage, a ſans doute voulu prévenir l'abus qu'on pourroit faire de la diſpoſition rigoureuſe de l'article, &

empêcher que, sous le prétexte de vérifier les déclarations des particuliers, on ne voulût établir une inquisition odieuse dans l'intérieur de chaque famille.

Mais, d'un autre côté, il n'a plus été possible de prescrire aucune regle pour cette répartition, qui, en suivant les termes de l'Edit, devoit être proportionnée aux revenus & aux profits des contribuables.

Il a fallu recourir à des évaluations arbitraires, & ceux qu'on a cru devoir aux Vingtiemes d'industrie, sont obligés d'attendre leur sort d'une décision qui ne peut être rendue que sur des estimations incertaines ; décision contre laquelle néanmoins il seroit inutile de se pourvoir, puisqu'il n'est pas plus possible au contribuable d'en prouver l'injustice, qu'il ne l'a été au Commissaire de Votre Majesté de la rendre avec justice & avec connoissance de cause.

Tel est, Sire, l'état où sont réduits les commerçans & les artisans de votre royaume, ces citoyens précieux à l'Etat, qui travaillent aussi efficacement dans le sein de la paix qu'au milieu de la guerre, à rendre votre Empire de plus en plus florissant, & à augmenter vos richesses & votre puissance.

C'est sur eux que porte en entier cette imposition, que nous ne craignons point de nommer odieuse, & dont nous osons vous demander la suppression.

Parmi vos autres sujets, les uns vivent du patrimoine de leur pere, dont ils consomment annuellement le produit, sans augmenter ni diminuer la richesse nationale ; ceux-là n'ont jamais été

compris dans la disposition de l'article XI de l'Edit de 1749.

D'autres ont augmenté leur fortune, & même accumulé des trésors considérables, par les gains qu'ils ont faits dans le recouvrement des deniers royaux, ou dans la perception des droits établis au profit de Votre Majesté; il semble que ceux-là devroient être compris, plus que personne, dans la classe des particuliers, dont la profession est de faire valoir leur argent, & qui à ce titre sont plus sujets au payement du Vingtieme d'industrie; personne cependant n'ignore qu'ils ont été assez heureux pour s'en faire exempter.

C'est donc le commerce seul & les arts qui en dépendent, qui sont devenus l'objet d'une imposition, la plus dure de toutes, puisque c'est la plus arbitraire; & c'est cet assujettissement qui jette le découragement & le dégoût parmi ceux qui ont embrassé des professions si utiles.

Ceux d'entre eux, dont la fortune est la plus considérable, faisoient autrefois parade de leur opulence pour augmenter leur crédit; ils sont obligés aujourd'hui de cacher soigneusement un gain légitime, pour échapper aux recherches des régisseurs de vos droits, ou de s'exposer à une taxe exorbitante, s'ils veulent soutenir ce crédit qui fait quelquefois toute leur richesse.

Déjà plusieurs refusent de se livrer à une entreprise incertaine, ayant appris par une fâcheuse expérience, qu'on évalue leur fortune d'après les efforts qu'on leur voit faire, sans considérer quel en est le succès, & qu'ils ne peuvent obtenir aucune modération, quelque revers qu'ils aient éprouvé.

Bien-

Bientôt tout établissement considérable sera ruineux pour ceux qui oseront le hasarder, s'ils n'ont eu l'art de se mettre sous la protection des arbitres de l'imposition, en les persuadant de l'utilité de leurs entreprises.

Dès-lors l'intrigue prendra la place de toute autre industrie; on verra éteindre l'émulation, cette base nécessaire du Commerce; & les étrangers, libres de tant de chaînes, pourront entrer en concurrence avec un avantage prodigieux.

Que de grands objets! Sire, qu'ils sont dignes d'occuper Votre Majesté! & que le moment dans lequel nous les lui présentons, est propre à lui en faire sentir l'importance! Les citoyens dont nous défendons ici les intérêts, sont ceux qui, par un travail assidu, des risques continuels & des combinaisons presqu'infinies, ont trouvé le moyen de faire goûter nos Arts aux Nations étrangeres, & de nous enrichir du produit de leur luxe; ce sont eux qui entretiennent une circulation nécessaire d'especes & de denrées entre la Métropole de vos Etats & vos Colonies, ces Colonies précieuses, qui font la richesse de la France & l'objet de la jalousie de tant de nations; ce sont eux, en un mot, & eux seuls, qui portent l'abondance dans le sein de votre royaume.

Il est superflu de s'étendre sur une vérité dont Votre Majesté est déjà pleinement convaincue: si elle a pu douter de l'importance dont il est de soutenir & de protéger le Commerce de ses Sujets, ses ennemis le lui auroient fait connoître par les efforts qu'ils ont faits en dernier lieu pour l'anéantir. Votre Majesté a senti l'atteinte qu'on vouloit porter à sa puissance, en détournant la source des

richesses de son peuple: Elle s'est armée pour se défendre; Elle a regardé l'avantage du commerce, ainsi que la sûreté des colonies, comme les véritables objets de la guerre actuelle, & comme un des fruits qu'Elle se propose de retirer de ses conquêtes.

Après des marques d'une protection si puissante, persisteroit-Elle à soumettre les commerçans & les artisans à une imposition, qui ne peut jamais être qu'une source intarissable de vexations & d'inquiétudes?

C'est avec la confiance la plus respectueuse, Sire, que nous avons osé vous présenter ces observations; nous les avons cru dignes de frapper un grand Roi.

Qu'il nous soit permis d'y joindre un autre tableau, propre à faire impression sur le meilleur & le plus tendre de tous les peres.

Nous venons de vous présenter cette classe puissante de négocians, dont les vastes entreprises nous ont paru dignes d'attirer les regards de Votre Majesté. Mais il est un autre ordre de Citoyens, dont l'industrie ne peut être trop encouragée, & dont cependant l'industrie devient un prétexte à de nouvelles taxes; ce sont ceux dont le travail journalier augmente la valeur des productions de la terre & la masse des richesses réelles; Sujets nécessaires à l'Etat, puisque c'est d'eux seuls que le Commerce général du royaume tire toute sa force & toute sa substance; hommes livrés à la peine & au travail, dont l'indigence seroit seule un motif pour les secourir, & dont l'obscurité leur fait éprouver des injustices toujours impunies, parce qu'elles restent toujours ignorées.

Les Magiſtrats, à qui Votre Majeſté a donné l'Adminiſtration de chaque Province, choiſis par elle-même, ſont dignes, ſans doute, de la confiance dont Elle les a honorés; mais eſt-il poſſible que tous ceux entre qui ils ſont obligés de partager l'autorité qu'ils tiennent de Votre Majeſté, ſeront également capables d'en abuſer?

C'eſt cependant à ces Miniſtres ſubalternes qu'eſt commiſe l'évaluation des facultés & de l'induſtrie du malheureux artiſan, & eux-mêmes ne peuvent procéder à cette eſtimation, que ſur le rapport de quelques hommes d'un rang encore inférieur, auxquels ils ſont forcés d'accorder leur confiance.

Que d'abus doivent naître de cette ſubdiviſion d'une autorité arbitraire! & quelle reſſource reſte-t-il à un malheureux, qui n'a ni le loiſir, ni la hardieſſe néceſſaire pour faire entendre ſa voix & réclamer contre l'oppreſſion? A combien de haines, de vengeances & de vexations de toute eſpece, une pareille Adminiſtration ne doit-elle pas donner lieu?

C'eſt ainſi que ſous le plus juſte des Rois, l'injuſtice, qui n'oſeroit ſe montrer à découvert, n'en eſt que plus active dans l'obſcurité. C'eſt ainſi qu'une opération, fauſſe & vicieuſe en elle-même, entraîne une multitude d'abus qu'on n'a pu prévoir & qu'on ne peut détruire qu'en les attaquant dans leur principe; & ce ſont-là préciſément les objets ſur leſquels doivent porter les très-humbles & très-reſpectueuſes remontrances de vos Cours.

La grandeur de Votre Majeſté & les ſoins importans dont Elle eſt occupée, ne lui permettent pas de deſcendre dans les détails, ni d'apperce-

voir des maux auxquels Elle ſeule peut remédier. C'eſt pour s'en inſtruire & pour y mettre ordre, qu'Elle nous a conſtitués non ſeulement les juges de ſes peuples, mais auſſi leurs patrons & leurs défenſeurs, & qu'Elle nous a chargés du ſoin de faire parvenir juſqu'à ſa perſonne ſacrée les juſtes plaintes des malheureux.

Ne négligeons donc point une occaſion précieuſe de vous faire connoître l'oppreſſion dans laquelle votre peuple gémit depuis longtems, & ne diſſimulons pas à Votre Majeſté, que ce que nous venons de lui préſenter comme l'objet le plus digne d'exciter ſa ſenſibilité, n'eſt que la moindre partie des taxes arbitraires qui ſe levent ſur ſes ſujets ſous différens noms & ſous différens prétextes.

Sans entrer dans le détail des taxes irrégulieres & néceſſairement injuſtes, nous fixerons ſeulement nos regards ſur celle qui ſe perçoit dans votre royaume depuis plus de ſoixante années, ſans que vos ſujets aient des formes judiciaires pour ſe pourvoir, ni des tribunaux auxquels ils puiſſent s'adreſſer; impoſition qui eſt dirigée par les mêmes principes que le Vingtieme d'induſtrie, qui ſe leve dans la même forme, & qui produit le même abus; impoſition d'autant plus onéreuſe, qu'elle frappe indiſtinctement ſur toutes les têtes, & que depuis ſon établiſſement elle a été augmentée par de ſimples ordres émanés de votre Conſeil, ſans que Votre Majeſté en ait donné connoiſſance à ſes Cours, & ſans que cette augmentation ſoit connue des contribuables & dans une forme réguliere.

Ce ſeroit manquer au plus eſſentiel de nos devoirs, & abandonner l'intérêt de vos peuples,

qui nous eſt confié, que de garder plus longtems le ſilence, & de ne pas joindre aux repréſentations que nous avons faites à Votre Majeſté, ſur le Vingtieme d'induſtrie, de très-humbles ſupplications de fixer à l'avenir des regles certaines, tant à la perception de la Capitation, qu'à celle des autres impoſitions qui ſe levent arbitrairement dans votre royaume.

Que ce jour ſera fortuné pour vos peuples & qu'il ſera glorieux pour Votre Majeſté, ſi nous ſommes aſſez heureux pour la convaincre de réformer les abus d'une régie inſoutenable, & pour l'engager à y apporter dès-à-préſent un remede prompt & efficace! C'eſt alors que vos Cours ne feront plus obligées de vous préſenter des allarmes & des craintes au ſujet de la perpétuité des impoſitions: vos Sujets, témoins de l'effet qu'aura produit ſur Votre Majeſté l'expoſition de leurs malheurs & des ſoins qu'Elle ſe ſera donnés pour les ſoulager, ſeront bien éloignés d'avoir aucune inquiétude ſur l'emploi ni ſur la durée des ſecours que dans ces temps malheureux vous aurez jugé néceſſaires.

Mais, quelque utile que cette réforme puiſſe être à votre peuple, le zele de votre Cour des aides ne ſeroit pas pleinement ſatisfait, ſi, contente de vous repréſenter les abus déjà introduits, elle négligeoit de remonter à leur cauſe primitive.

Cette cauſe, Sire, n'eſt ni incertaine, ni difficile à connoître; elle ſe trouve dans l'infraction des loix de votre royaume, de ces loix, moins reſpectables encore par leur antiquité, que par la ſageſſe qui les a dictées.

C'eſt au préjudice de ces loix auguſtes, que la connoiſſance des conteſtations ſurvenues au ſujet du Vingtieme & de la Capitation, a été enlevée aux Tribunaux réglés, & qu'on n'a laiſſé à ceux de vos Sujets qui ſe ſont crus léſés, que l'alternative de ſe ſoumettre à une taxe injuſte, ou de recourir à l'autorité de celui qui en eſt l'auteur, en lui demandant de réformer ſon propre ouvrage.

C'eſt à l'aide de ces attributions, auſſi onéreuſes à vos peuples qu'irrégulieres, qu'on a pu établir la régie arbitraire dont nous vous avons fait connoître les pernicieux effets. Comment auroit-elle pu ſubſiſter ſi longtems ſous les yeux de Magiſtrats amis de la regle, & accoutumés à ne prononcer qu'après avoir été ſuffiſamment inſtruits?

Votre Cour des aides, ſeule compétente pour connoître de tous les impôts qui ſe levent ſur vos ſujets, ne prétend point revendiquer ſa juriſdiction, ſi pour la conſerver il faut adopter la forme établie dans la perception des impoſitions arbitraires.

Ce n'eſt point la connoiſſance des conteſtations relatives au Vingtieme d'induſtrie qu'elle vous demande, c'eſt l'abolition totale de ce droit qui ne peut jamais ſe percevoir avec équité; & ſi elle vous repréſente les atteintes qu'elle reçoit des fréquentes attributions, ce n'eſt que pour faire connoître à Votre Majeſté le préjudice qui en réſulte pour ſes peuples.

Votre Cour des aides, créée en même temps que les premieres Impoſitions ſur leſquelles ſa juriſdiction a été établie, ne doit perdre aucune occaſion de retracer à Votre Majeſté ſon origine, comme un monument précieux de la juſtice & de

la bonté de nos Rois.

Ce fut aux supplications de la nation entiere, représentée par ses députés, que l'établissement des anciens Généraux des aides fut accordé, & le moment où le peuple obtint cette grace de son Souverain, fut celui où les trois Ordres de l'Etat venoient de donner une preuve éclatante de leur zele, par leur empressement à offrir une contribution nécessaire.

Pour en faire une juste répartition, on demanda des juges qui fussent élus par le peuple. Pour recevoir les appels des jugemens émanés de ces nouveaux Tribunaux, on créa une Cour supérieure composée des principaux personnages de chacun des trois Ordres. Les sujets destinés pour cette importante fonction, furent choisis par les Etats eux-mêmes & présentés par eux au Monarque, qui daigna les agréer & leur confia l'exercice de son autorité souveraine.

Bientôt des guerres cruelles & devenues plus dispendieuses que dans les siecles passés, des ligues puissantes formées par les ennemis du nom françois, la nécessité d'entretenir en temps de paix un nombre considérable de troupes réglées, mille autres circonstances réunies, changerent la forme du gouvernement intérieur de votre royaume, comme celle des autres Etats de l'Europe; les secours momentanés fournis par les peuples en tems de guerre, furent insuffisans; les impôts établis pour un temps limité devinrent perpétuels; les loix qui en reglent la perception se multiplierent à tel point, que les juges institués pour en connoître, furent obligés d'abandonner toute autre occupation pour se livrer à cet état pénible.

C'eſt alors que votre Cour des aides prit une forme ſemblable à celle des autres Cours, mais ſans jamais s'écarter de ſon inſtitution primitive, & ſans perdre le droit dans lequel elle a toujours été conſervée, d'appoſer, par ſon enrégiſtrement, le dernier ſceau à l'autorité royale, aux édits portant l'établiſſement des impoſitions, & de connoître ſeule des conteſtations qui y ſont relatives; droits dont elle ne peut jamais ſe départir, puiſqu'ils ſont inhérens à ſa conſtitution & à ſon eſſence.

Tels ſont, Sire, les titres authentiques que nous ferions valoir aux yeux de Votre Majeſté, ſi, après lui avoir préſenté le ſpectacle des malheurs publics, nous pouvions être occupés de l'intérêt perſonnel de notre compagnie.

Mais ce n'eſt point aujourd'hui le motif qui nous anime; nous ne réclamons nos droits, que parce qu'ils ſont les droits de votre peuple; nous ne nous plaignons d'avoir été troublés dans l'exercice de nos fonctions eſſentielles, que parce que ce trouble eſt le commencement & la cauſe des vexations auxquelles vos ſujets ſont expoſés. C'eſt en leur nom, & non point au nôtre, que nous ſupplions Votre Majeſté de laiſſer à ſes Cours des aides le libre exercice de leur juriſdiction, & de rendre à ſes peuples leurs juges naturels.

La taxe qui ſe leve ſur l'induſtrie, impôt vicieux par ſa nature, n'auroit jamais pu ſouffrir les regards de la juſtice; il n'eſt pas ſurprenant qu'on ait voulu la ſouſtraire à notre connoiſſance. Mais la partie principale de l'impoſition, celle qui a pour objet la taxe des biens-immeubles, eſt ſuſceptible d'une regle plus exacte & d'une évalua-

tion plus juste. Par quel motif & sous quel prétexte a-t-elle été comprise dans une attribution donnée par Votre Majesté aux Commissaires départis dans chaque Province?

En vain s'efforcera-t-on de vous prouver que la levée de cette imposition, pour être faite avec exactitude, doit être appuyée sur une estimation préalable des terres & des autres biens-fonds de votre royaume, & que cette estimation n'a pu être faite que par des informations prises sur les lieux mêmes, ou par d'autres opérations que la lenteur des formalités ne permettoit pas de faire en justice réglée.

Ce motif étoit plausible dans l'origine de l'imposition, & votre Cour des aides a fait connoître, par son silence, que l'intérêt de sa Jurisdiction n'est jamais l'objet de ses démarches, quand il est balancé par l'intérêt public.

Mais cet impôt renouvellé en trois occasions différentes, se leve à présent sans interruption depuis quinze années. Quelle a donc été jusqu'à présent la régie de ce Droit, si après un terme si long les évaluations n'ont pas été faites? Elles ont dû l'être, sans doute; & si cet ouvrage n'est pas encore conduit à sa perfection, que sont devenus les avantages qu'on se promettoit de l'administration des Commissaires de votre Conseil?

Nous n'en dirons pas davantage, Sire, sur un objet si intéressant & qui a déjà fait tant de fois le sujet des très-humbles & très-respectueuses Remontrances de vos Cours.

Nous n'invoquerons pas les loix nombreuses par lesquelles toutes évocations ont été proscrites, ni l'aveu de nos plus grands Rois qui en ont recon-

ou l'abus dans plusieurs occasions éclatantes.

Nous ne nous étendrons point sur les inconvéniens qui se trouvent à dépouiller les Tribunaux, pour leur substituer un seul Magistrat, qui ne peut même porter sur les objets qu'on lui présente, qu'une application momentanée, & qui est distrait sans cesse par des occupations d'un autre genre.

Ces considérations importantes sont trop présentes à Votre Majesté, pour qu'il soit nécessaire de les lui rappeller.

Qu'il nous suffise de tenir sous un seul point de vue le grand nombre d'abus qui résultent des commissions & des attributions particulieres, données dans la seule matiere des impositions.

Nous avons tracé sous vos yeux une esquisse de ceux qui se sont introduits dans la perception du Vingtieme, de la Capitation & des autres impositions, dont la connoissance est induement attribuée à des Commissaires; ajoutons-y la création de ces Tribunaux informes, établis sur les frontieres de votre Royaume, pour y juger souverainement des délits qui concernent les droits de vos Fermes.

Nous ne chercherons point à critiquer la conduite de ces Commissaires; mais en leur supposant toutes les qualités nécessaires pour les fonctions qu'ils exercent, arrêtons-nous à des faits constans.

Deux malheurs très-réels sont, d'une part, la terreur que ces Tribunaux irréguliers imposent aux peuples; & de l'autre, le grand nombre d'exécutions sanglantes qui se sont faites sous leur autorité depuis qu'ils existent. La nécessité de détruire la contrebande, a été le prétexte de ces

établissemens redoutables. Jugeons, d'après des exemples récens, si elle est détruite ou même diminuée dans votre Royaume.

Si nous portons plus loin nos regards & si nous considérons, en citoyens & en fideles sujets de Votre Majesté, des objets situés au-delà de notre ressort, objets qu'il nous est interdit de connoître en qualité de Juges : quel désordre dans l'administration de la Justice ! quelle consternation dans les Compagnies !

Une de vos Cours s'est vu enlever presque l'universalité de ses fonctions sur la simple demande du Fermier des droits de Votre Majesté ; des plaintes respectueuses ont été portées au pied du Trône ; des justifications très-fortes ont été présentées à votre Conseil, sans qu'il paroisse qu'elles aient été écoutées : cette espece d'interdiction dure déjà depuis sept années ; & pendant un si long intervalle, un Juge subalterne est autorisé à remplir les fonctions d'une Cour, à la charge, dit-on, d'un appel au Conseil de Votre Majesté ; comme si la plupart des affaires qui intéressent le Fermier de vos droits, avoient un objet assez considérable, pour que les particuliers opprimés vinssent du fond d'une province reculée porter leurs plaintes dans la capitale.

Une autre Compagnie, digne autrefois des bontés de Votre Majesté, se trouve accablée aujourd'hui du poids de sa disgrace ; après avoir été privée de ses fonctions les plus importantes, ses Chefs sont dispersés, la Compagnie elle-même est flétrie par les condamnations les plus humiliantes ; coups également funestes à la Magistrature & aux Peuples qui lui sont subordonnés ; actes de sévé-

rité, auxquels Votre Majesté ne se porte jamais qu'avec douleur, & qui coûtent toujours à son cœur paternel, lors même qu'elle croit les devoir à sa justice.

Nous n'entreprendrons point ici la justification de ces Magistrats infortunés; c'est un objet étranger à nos représentations, & dont nous n'avons aucune connoissance juridique. S'il doit s'élever une voix en leur faveur, c'est celle de la Province dans laquelle ils rendent la justice à vos Sujets, & qui a été témoin de leur conduite & de leur malheur; la consternation qui y regne, est un témoignage auquel nous ne pourrions rien ajouter.

Mais il nous reste une réflexion, qui ne peut jamais être déplacée dans notre bouche, c'est que la disgrace de cette Compagnie & les malheurs qui en sont une suite nécessaire, ont eu pour premiere cause une de ces attributions irrégulieres qui font l'objet de nos plaintes & de nos représentations.

L'importance des objets que nous avons déjà traités & l'étendue qu'il a fallu leur donner, ne nous permettront pas, Sire, d'exposer dans le même détail les inconvéniens des différentes impositions comprises sous le nom de droits rétablis & autres droits, dont vous avez ordonné la levée par une des Déclarations du 7 Juillet.

On aura, sans doute, fait observer à Votre Majesté que les impositions ne tombent que sur les habitans de votre Capitale, & on aura fait valoir l'aisance de ces habitans, & les ressources qu'ils peuvent tirer des richesses prodigieuses qui abondent & sont consommées dans cette ville immense.

Mais qu'il nous soit permis de vous représenter, que c'est sur la portion la plus pauvre de ce Peuple que tombe une partie de ces impositions; & que cette Capitale, si riche & si propre à fournir de puissans secours, a toujours été honorée de la bienveillance particuliere, & , si nous osons le dire, de la prédilection de Votre Majesté & des Rois ses prédécesseurs.

Votre Majesté a tellement été frappée de cette réflexion, qu'Elle s'est déjà portée à accorder sur cet objet une diminution considérable. Oserions-nous regarder cette marque de sa bonté comme un motif pour espérer une remise totale de ces droits? & si les malheurs de la guerre n'en permettent pas la suppression quant à présent, ne pourrions-nous pas au moins nous flatter qu'ils n'auront pas plus de durée que la guerre pour laquelle ils ont été rétablis?

Les circonstances qui obligent Votre Majesté à établir des impôts onéreux à son Peuple, suspendent en même tems la voix de vos Cours, & ne leur permettent pas de vous représenter la misere où ce Peuple est réduit, avec toute l'énergie qu'exigeroit un pareil cas.

Il faut cependant avouer, Sire, que c'est-là le principal objet de toutes nos démarches, c'est ce qui excite notre douleur & nos plaintes à l'aspect des nouvelles impositions; & ce motif bien puissant sur le cœur de Votre Majesté, nous fait espérer de sa bonté, encore plus que de la force de nos représentations, qu'après avoir humilié ses ennemis, son premier soin sera d'apporter un soulagement nécessaire aux malheurs de ses sujets.

Mais si la nécessité de fournir des secours à

l'Etat, ferme pour un inſtant nos yeux ſur la ſituation des particuliers, il n'eſt aucune conſidération qui doive nous empêcher de vous expoſer nos allarmes ſur la prorogation anticipée de Droit dont Votre Majeſté avoit limité la durée.

Nous ne pouvons nous empêcher de repréſenter en cette occaſion à Votre Majeſté, qu'une partie des Droits qui ſe levent ſur ſon Peuple, ont été pareillement impoſés, dans leur origine, pour les beſoins actuels de l'Etat & pour un temps déterminé, & que c'eſt par des prorogations ſucceſſives, qu'ils ſont devenus perpétuels.

Nous ne craindrons point de remettre encore une fois ſous vos yeux cette impoſition funeſte que nous vous avons déjà préſentée comme la plus onéreuſe de toutes, par la forme arbitraire dans laquelle elle ſe perçoit.

Etablie dans des temps ſemblables à ceux où nous ſommes, elle ne devoit durer qu'autant de tems que la guerre, aux beſoins de laquelle elle étoit conſacrée. Le feu Roi, votre Auguſte Biſayeul, en donna ſa parole royale, & il y joignit celle *de ne faire, pendant que la guerre devoit durer, aucunes autres affaires extraordinaires;* promeſſes que la néceſſité oblige trop ſouvent d'enfreindre, mais qu'il ſeroit à déſirer qui ne fuſſent jamais données, que quand on eſt ſûr de pouvoir les exécuter fidelement.

Les malheurs dans leſquels votre Royaume fut plongé, ne permirent pas à vos Sujets de demander l'exécution de cet engagement authentique. Les premieres années du regne de Votre Majeſté furent employées à acquitter des dettes immenſes, & il ne lui fut pas poſſible de renoncer à un ſe-

cours aussi nécessaire que dans le temps de la guerre. Cependant il s'est trouvé depuis des tems plus heureux ; les malheurs publics ont cessé ; nous avons vu l'ordre rétabli dans vos finances ; & l'imposition subsiste encore aujourd'hui.

Voilà, Sire, les exemples que nous avons sous les yeux, & que nous nous rappellons, dès qu'il est question d'une prorogation de Droits. Si votre Cour des Aides a négligé, en plusieurs occasions importantes, de vous faire à ce sujet ses justes représentations, elle a cru, sans doute, que toutes les réflexions possibles vous avoient déjà été présentées, & peut-être a-t-elle craint de vous fatiguer par des répétitions inutiles.

Mais pourquoi chercher à dissimuler notre faute ? Convenons du reproche que nous avons à nous faire : nous avons manqué à un de nos principaux devoirs, en différant si longtems de mettre sous les yeux de Votre Majesté des objets si importans pour l'administration générale de son Royaume.

La multiplication des abus nous force enfin à rompre le silence, & nous ne pouvons saisir une occasion plus convenable, que le moment où vos Sujets vont supporter de nouvelles impositions ; charge nécessaire, à la vérité, mais dont le poids n'est pas moins accablant pour le Peuple.

Plus votre Cour des Aides a mis de célérité dans l'exécution de vos ordres & dans la promulgation de vos Loix, & plus elle est obligée de vous représenter avec force les abus qu'elle y a remarqués, & les adoucissemens qu'on y peut apporter.

Elle n'auroit même rempli qu'imparfaitement

ſon devoir, ſi elle s'en étoit tenue aux objets contenus dans les trois Déclarations.

Le vice radical de pluſieurs impoſitions ne pourroit être apperçu & ſenti dans toute ſon étendue, qu'en rapprochant toutes les conſéquences.

C'eſt ce tableau général, qui ne peut manquer de faire ſur l'eſprit de Votre Majeſté une impreſſion forte & durable; & ſi les circonſtances actuelles & la grandeur même de l'objet ne lui permettent pas d'apporter aux maux de ſes Sujets un remede auſſi prompt qu'Elle le deſireroit, votre Cour des Aides ſe flatte que les importantes réflexions qu'elle vient de tracer, vous reſteront toujours préſentes, & elle ſupplie Votre Majeſté de vouloir bien permettre qu'elles lui ſoient préſentées dans des temps plus favorables.

Ce ſont-là, Sire, les très-humbles & très-reſpectueuſes Remontrances qu'ont cru devoir préſenter à Votre Majeſté vos très-humbles & très-obéiſſans, très-fideles & très-affectionnés ſujets & ſerviteurs, les Gens tenant votre Cour des Aides, les chambres aſſemblées, le mardi 14 Septembre 1756.

(*Signé*) DE LAMOIGNON.

N°. VIII. (Page 130.) *Mémoire de ce qui nous eſt arrivé à Louisbourg, depuis le 20 Juin 1757.*

NOUS ſommes arrivés le 20 Juin 1757 dans la rade de Louisbourg ſur les trois heures après-midi. Dès que M. Dubois de la Motte a mouillé, il a fait mettre pavillon carré au mât de miſaine, dif-

distinction de Vice-Amiral. Nous y avons trouvé M. de Beaufremont, qui étoit revenu de St. Domingue depuis le jour de la pentecôte. Il avoit le commandement du *Tonnant*, & les autres vaisseaux de son escadre étoient le *Défenseur*, le *Diadême*, l'*Inflexible* & l'*Eveillé*, & pour frégates la *Brune* & la *Comete*.

M. Durevefte étoit arrivé deux jours avant nous avec l'escadre de Provence, à l'exception du *Vaillant*, que la brume avoit séparé des autres quelques jours avant nous & qui n'est entré que cinq jours après.

Environ quinze jours après notre arrivée les vaisseaux le *Bizarre* & le *Célebre* ont eu ordre d'appareiller pour Quebec, pour y conduire les bâtimens qui étoient chargés du Bataillon de Berry. La *Fleur de Lys* est partie quelques jours après pour escorter un petit bâtiment chargé des balots du Bataillon; mais s'étant séparés dans la brume un corsaire a pris le bâtiment; cependant l'équipage s'est tout sauvé à terre. La *Fleur de lys* est revenue après dix jours de croisiere, sans avoir rien trouvé qu'un bâtiment marchand, qui est entré ici fort heureusement; il apportoit des vivres pour l'escadre.

Le Chevalier de Grace est revenu le 10 de Juin avec la goëlette, sur laquelle il étoit allé pour croiser autour d'Halifax; il ne nous a apporté aucune nouvelle certaine des mouvemens que font les Anglois. Il avoit débarqué sur la côte un nommé Gautier, qui sait la langue des Sauvages: celui-ci en a pris deux avec lui de sa connoissance. Ils ont été ensemble jusqu'aux portes d'Halifax, ont tué cinq Anglois & en ont amené un prison-

nier, qui dit qu'on attend d'Angleterre l'Amiral Holborn avec 28 vaiſſeaux & 80 bâtimens de tranſport.

Le 19 Juillet M. Boishebert a amené du Canada 150 ſauvages & autant de Canadiens, qu'il a conduits au travers des bois & des montagnes avec beaucoup de peines & de fatigues. Ils ſont campés à deux lieues d'ici : quinze de ceux-là ſe griſerent hier & entrerent le ſoir chez une femme pour lui demander encore à boire. Elle leur en refuſa, ils ont voulu l'étrangler; on a crié à la garde, qui eſt venue auſſitôt; un des ſauvages a mis la main ſur le fuſil du caporal dès qu'il eſt entré; mais le ſoldat qui le ſuivoit lui a donné un coup de bourrade & lui a fait lâcher priſe. Les ſauvages ont entouré les trois hommes qui vouloient faire feu; mais fort prudemment le caporal les en a empêché, & à coups de bourrade ils les ont obligés de ſortir de la maiſon. Ceux qui donnent à boire à ces gens-là ſont dans le cas d'être punis des galeres; ce qui n'eſt point encore arrivé : mais ſi une bonne fois on pendoit le premier qui le fera, on ne verroit pas arriver ſi ſouvent d'auſſi triſtes aventures.

Du 20 Juillet. Nos équipages commencent à ſe rétablir : ceux qui ſe portent bien vont faire du bois & de l'eau. Nous ſommes tous réparés à préſent & prêts à nous remettre en mer. En attendant nous faiſons toujours faire un jardin, d'où nous eſpérons tirer de la ſalade dans quelque tems d'ici; c'eſt beaucoup dans ce pays, où elle eſt fort rare. Tous les jours ont va à la pêche, qui eſt fort abondante; ce qui fait grand bien à l'équipage, car on ne trouve point ici d'autres ra-

fraîchissemens.

On va faire construire une batterie à la pointe de l'ilotte, qui puisse porter au large; car auparavant il n'y en avoit point, de sorte qu'on ne pouvoit tirer sur un vaisseau que quand il étoit dans la rade même. On va prendre pour cela les canons de la batterie royale, dont les Anglois s'étoient servi dans le dernier siege pour prendre la ville.

On continue toujours à travailler avec beaucoup de vigueur aux fortifications de la ville, à la tête desquelles est M. de Franquet, premier Ingénieur de la Nouvelle-France & Brigadier des Armées du Roi. On dit que c'est un fort habile homme. Il fait démolir actuellement le Cap noir, qui est une montagne de roches à une demi-quart de lieue de la ville & où l'on pouvoit établir des batteries pour la battre.

Le 17 les deux frégates la *Comete* & la *Brune* ont appareillé pour aller croiser pendant quelque tems & secourir un bâtiment marchand qui est à quatre lieues d'ici bloqué par un brigantin.

Le 25 elles sont rentrées avec le bâtiment, qui avoit essuyé un combat assez rude contre un autre bâtiment marchand.

Le 1er. Août nous est arrivé un bâtiment marchand de la Rochelle, chargé de toutes sortes de marchandises & de vivres. Il n'a rencontré qu'un petit corsaire, qui l'a chassé pendant quelque tems Ordre de lever trois compagnies de Volontaires tirés des pilotins de l'Escadre. Le 2, M. Genouil a passé en revue les trois compagnies de Volontaires & le bataillon de la Marine.

Le 3, sont arrivés une demi-douzaine de sau-

vages, qui étoient partis avec Gautier, il y a environ quinze jours; ils ont amené trois prisonniers Anglois, dont un rapporte des choses assez intéressantes.

Nous fûmes hier voir le camp des sauvages que M. Boishebert a amené du Canada. Ils sont 150 & autant de Canadiens. Ils sont tous assez bien armés & paroissent avoir bonne envie de servir le Roi, qu'ils nomment leur *Pere de Paris*. Ils sont campés dans une anse du côté de la baye de Gabarus, où les Anglois firent leur descente quand ils prirent la ville. On y a fait de bons retranchemens, avec quelques pieces de canon pour empêcher le débarquement, en cas que les Anglois y veuillent venir.

Sur les nouvelles que M. Dubois de la Motte a reçues que les Anglois devoient venir faire des tentatives, il a fait former des retranchemens dans presque tous les endroits praticables pour les descentes. L'anse la plus propre à cela étoit celle du grand Laurembec; aussi y avoit-il mis plus de canons & d'hommes.

Le 7 d'Août j'eus un ordre du Commissaire de l'Escadre de quitter le vaisseau & d'aller camper à Laurembec, pour pourvoir à la subsistance des troupes.

Le 8 je m'embarquai sur la goëlette pour y faire porter les vivres nécessaires pour 12 jours à 800 hommes, qui vinrent le lendemain. Mon premier soin fut d'y faire construire des baraques pour y mettre les vivres à l'abri du mauvais tems.

Le 9 les troupes destinées pour la garde de ces trois anses se rendirent à leurs postes; outre 600 hommes des soldats de la Marine, il y avoit 200

volontaires tirés des pilotins de toute l'escadre, commandés par des officiers de la Marine. Dans les commencemens il y a eu une grande confusion, tant pour la distribution des vivres que pour l'arrangement de chaque poste. Mais à présent tout est en bon ordre. On attend les Anglois de pied ferme : comme il y a encore plusieurs autres endroits qui sont propres à débarquer, le Général a eu soin d'y envoyer des troupes pour s'y opposer.

Le 19 au soir nous avons vû 21 Voiles Angloises, au nombre desquelles étoient 16 ou 17 Vaisseaux de ligne & le reste des Frégates. Ils sont venus assez proche de la ville pour distinguer très clairement les vaisseaux qui sont dans la rade. Le 20, nous les avons encore apperçus au matin ; mais la brume est venue & nous les a cachés.

Dans le principe le camp n'étoit établi que pour douze jours, mais comme les Anglois n'ont encore fait aucune tentative, le Général craint qu'ils ne reparoissent ; ainsi il nous fait délivrer pour douze autres jours de vivres. Pour moi, je ne crois pas que nous les consommions tous ; car voici le tems où les coups de vent deviennent fréquens, ce qui les obligera à prendre le large : s'ils étoient surpris à la côte, ils seroient très mal dans leurs affaires.

Le Général a donné ordre aux vaisseaux qui étoient dans le fond de la baye de se touer, pour venir mouiller dans la grande rade, afin d'être à portée de sortir avec toute l'Escadre au premier signal.

Nous attendons toujours avec grande impatience que les Anglois se décident, ou d'une façon

ou de l'autre. Il entra hier un bâtiment venant de la Rochelle, chargé de vivres, qui rapporta avoir vu l'Escadre Angloise dans le S. O.

Les Anglois ne s'étant pas remontré, M. Dubois de la Motte a jugé qu'il n'étoit plus à propos de garder le détachement de la Marine & les Volontaires au camp de Laurembec; ainsi il a donné ordre à M. de Castillon, commandant du camp, de faire détenter & rembarquer les troupes dans les chaloupes, qui étoient venues les prendre au fond de la baye.

Quant aux affaires du Canada, voici une Lettre circonstanciée qui vous en instruira.

N°. IX. (Page 131.) *Copie d'une Lettre, écrite de Quebec le 10 Août 1757, au sujet des affaires qui se sont passées dans le Canada.*

DEPUIS la prise de Chouaghen, tous les villages des cinq nations Iroquoises se sont déterminés à prendre notre parti, ou à demeurer neutres. Ils ont envoyé au mois de Novembre dernier une Ambassade à M. le Général, composée de 200 de leurs principaux Chefs. Ils ont fait un séjour à Montréal de près de deux mois, où ils ont été accueillis avec toutes sortes de témoignages d'amitié; ils ont présenté à notre Gouverneur plusieurs colliers portant des paroles importantes pour la Colonie. Un des colliers étoit pour nous assurer qu'ils avoient vu avec plaisir le succès de notre entreprise sur Oswego ou Chouaghen; un autre, portant leurs engagemens pour ne jamais permettre que les Anglois vinssent faire de nouveaux

établissemens sur le lac Ontario, ni dans les environs; un autre, pour nous engager à établir au milieu de leurs villages des magasins pour leur fournir leurs besoins, & y recevoir le produit de leur chasse; un autre, pour nous offrir leurs jeunes guerriers pour nous aider à combattre nos ennemis. Toutes ces paroles ont été reçues très favorablement, & pour leur en donner de sûrs témoignages, on les a comblés de présens, avant de les renvoyer dans leurs villages.

Le 21 de Janvier M. de Rouilly, faisant fonction de Major à St. Frédéric, prit les ordres de M. de Lusignan, Commandant au Fort de ce nom, pour se rendre à celui de Carillon, pour y transporter des vivres & autres provisions, avec huit traînées, attelées chacune de deux chevaux, & escortées de quinze soldats, un sergent & deux officiers de Royal Roussillon & de la Marine. Trois traînées & dix soldats avoient pris le devant & étant à la presqu'île, M. de Rouilly apperçut les ennemis qui sortoient du bois au nombre de 70 à 80 hommes, qui attaquerent les trois traînées; sept de nos hommes furent faits prisonniers & trois se sauverent en rebroussant chemin sur les chevaux. Les ennemis les poursuivirent, mais inutilement. M. de Rouilly détacha un homme à cheval pour en informer M. de Lusignan, qui envoya promptement à leur secours 100 hommes sans vivres & peu de munitions, tant sauvages, que soldats Canadiens, ou Volontaires. Quatre officiers, cinq cadets & deux volontaires furent détachés ensuite pour porter les vivres & munitions & notre petit détachement fit une marche forcée pour couper chemin à l'ennemi. A deux

heures après-midi il fut rendu au lieu où il devoit l'attendre; une heure après il apperçut les Anglois qui marchoient au petit pas & en chantant. La moitié de notre détachement fit une décharge de mousqueterie, qui ne produisit aucun effet. Le combat s'engagea alors avec opiniâtreté & dura jusqu'à la nuit; l'ennemi, en fuyant, prit un terrain avantageux. A huit heures du soir deux Canadiens vinrent avertir le Commandant que les munitions manquoient. On fit partir 25 hommes pour les porter; ils se rendirent à neuf heures: pour-lors l'ennemi abandonna le champ de bataille, & prit la fuite vers la baye. Leur perte a été de 40 hommes tués, dont trois officiers & huit prisonniers, dont deux de blessés; ceux qui ont pris la fuite, l'étoient presque tous vraisemblablement, puisqu'il ne s'en est rendu que trois au fort George, d'où étoit parti ce détachement. Nous avons perdu dans cette occasion onze hommes morts sur le champ de bataille, y compris un sauvage; nous y avons eu 26 blessés, dont M. de Basserode, Capitaine de Languedoc, qui commandoit ce détachement, est du nombre, outre quatre cadets, dix-sept soldats, deux Canadiens & deux sauvages.

M. de Vaudreuil ayant résolu de faire un parti d'hiver pour tenter une expédition sur le fort George, ordonna en conséquence un détachement de 1600 hommes, dont 300 des troupes de terre aux ordres de M. Poulariez, Capitaine des Grenadiers du Régiment de Béarn, 300 de la Marine, 600 Canadiens & 400 Sauvages. Ce détachement étoit commandé par M. de Rigaud, frere du Gouverneur Général, ayant sous ses ordres

dres M. de Longueil, Lieutenant de Roi de Quebec; M. Damas, Capitaine des Troupes de la Colonie, faisant fonction de Major Général & M. le Mercier, Commandant d'Artillerie, faisant celle d'Ingénieur. Ce détachement partit de Montréal au commencement de Mars & ne se rendit, à cause des mauvais tems, que le 9; d'où il partit le 15, en passant au Sud du Lac St. Sacrement; il fut camper le 18 à une lieue & demie du fort George. M. Poulariez, accompagné de MM. Dumas, Raimond & Savournin, eurent ordre d'aller reconnoître ce fort à un quart de lieue; ils apperçurent l'ennemi en mouvement; ce qui leur fit douter du succès de l'escalade, qui avoit été projettée & sur leur rapport M. de Rigaud y renonça. Le 19 les sauvages & quelques Canadiens allerent fusiller jusqu'au pied du fort. Les 20, 21 & 22 on travailla à brûler un petit fortin, où il y avoit quelques volontaires qui, à l'approche de notre détachement, se réfugierent dans le fort: 300 batteaux, quatre barques, deux hangards, un hôpital, quelques baraques, un moulin à scier, quantité de bois de chauffage & de construction furent également brûlés. M. le Mercier, par ordre de M. le Commandant, fut sommer celui du fort de se rendre; mais il répondit que, dût-il périr avec toute sa garnison, il vouloit aussi bien se défendre dans un mauvais poste, comme dans un bon. Dès-lors on se retira.

Les Anglois n'ont fait aucune sortie. Les sauvages assurent en avoir tué une vingtaine, qui étoient sortis du fort; mais on y ajoute peu de foi.

Notre perte a été de cinq hommes tués & de six blessés.

M. Wolf, officier partisan à la suite des troupes de terre, désespéré de ce qu'on n'avoit pu à quatre reprises différentes mettre le feu à une barque de 16 canons, qui étoit encore sur le chantier & sous le canon du fort, demanda la permission d'y aller avec vingt hommes, assurant qu'il la brûleroit sans faire usage des artifices ordinaires : on le lui permit ; il fit des fagots de bois sec, prit un pot de graisse, avec une hache, dont il se servit pour faire cinq trous dans le corps du bâtiment, y insinua son bois & sa graisse & le brûla à la barbe des ennemis, qui firent un grand feu de dessus les remparts ; mais ils n'oserent sortir.

On a fait dans le mois de Juin divers partis de sauvages & Canadiens, dans la vue d'avoir des nouvelles certaines de l'ennemi, & des mouvemens qu'il pouvoit faire. Ces partis ont fait des prisonniers en différens endroits, qui se sont tous accordés à dire que le fort George étoit gardé par 15 à 1800 hommes & le fort Lydius par 5 à 6000 : que leur grande armée, ainsi que Milord Loudon, s'étoit rendue sur le bord de la mer pour une entreprise importante. Ces connoissances ont déterminé nos Généraux à faire le siege de ce premier fort &, selon les circonstances, peut-être les attaquera-t-on tous les deux à la fois.

La longueur & la violence de l'hiver ont retardé notre navigation & l'arrivée des premiers vaisseaux de l'Europe ; par conséquence l'ouverture de la campagne ne s'est pas faite aussi à bonne heure qu'on se l'étoit proposé, de sorte que les dernieres divisions de nos troupes n'ont pu se rendre que vers la fin du mois de Juin au fort de-Vaudreuil ou de Carillon. L'artillerie & tout l'attirail

néceſſaire pour un ſiege, y ont été rendus auſſitôt, malgré les difficultés de la navigation & des portages. M. Jacau, qui a été fait Capitaine d'Artillerie cette année, y ſignale ſon zele; il a inventé un batteau, dans lequel trois hommes peuvent exécuter le ſervice d'une piece de canon de ſix, qui tire auſſi avantageuſement en ſe battant en retraite, qu'en pourſuivant l'ennemi; je crois que cette eſpece de batteau ſera d'un très grand ſervice ſur le lac St. Sacrement, attendu que ſon mouvement eſt facile, qu'il tire très peu d'eau, & qu'il n'eſt pas d'une plus grande capacité qu'un canot de huit places. Cependant les hommes ſont à l'abri de la mouſqueterie, & le canon ne paroît que lorſqu'il tire.

M. le Marquis de Montcalm partit de Montréal le 13 de Juillet & ſe rendit le 18 à Carillon. Le 20 il détacha M. de St. Ours, officier de la Colonie, avec 10 Canadiens choiſis, dont cinq freres nommés les Paul de Sorel, pour aller à la découverte dans le lac. Lorſqu'ils furent vis-à-vis du pain de ſucre, cinq berges angloiſes de 60 hommes chacune, ſortirent d'une crique qui formoit une pointe & les cernerent, avec 150 autres Anglois qui étoient à terre: le canot de M. de St. Ours eut le bonheur de s'échapper & de gagner une petite ile; là ils attendirent l'ennemi de pied ferme, & lorſqu'il fut à demi-portée du piſtolet, il fit une décharge qui mit le déſordre dans les berges; la ſeconde & la troiſieme acheverent de les déconcerter: ils ſe retirerent honteuſement & M. de St. Ours ſe rendit à Carillon avec ſa petite troupe, après avoir tué une cinquantaine d'Anglois. Il ne lui en a coûté qu'une légere bleſſure.

Un des Paul a eu cinq coups de feu, mais peu dangereux.

Cette petite aventure ayant fait connoître à M. de Montcalm que l'ennemi avoit dessein d'insulter nos gardes avancées, pour tâcher, sans doute, de faire quelques prisonniers, détacha M. Marin avec 300 sauvages & 100 Canadiens pour aller faire des courses par la route de la riviere du Chicot. Il partit de Carillon le 21: le même jour il se rendit au fond de la baye, & trouva-là une patrouille de 10 Anglois qu'il tua; les sauvages leverent les chèvelures & une centaine relâcha à Carillon: il continua sa marche du côté du fort Lydius, & le 22 il rencontra une garde avancée de ce pôste de 50 hommes, qu'il tua également, à la réserve d'un seul homme qui fut fait prisonnier. Il y eut encore une centaine de sauvages qui, après avoir levé des chevelures, s'en retournerent à Carillon. Il ne demeura que 180 hommes avec M. Marin. Il poursuivit sa route & arriva le 23 à la vue du camp ennemi, sous le canon du fort Lydius; il y fit sa décharge à la pointe du jour, leur tua beaucoup de monde & mît l'allarme dans le camp. Environ 2000 hommes prirent les armes en tumulte, & sortirent de leurs retranchemens pour attaquer nos 180 braves, qui s'étoient retirés sur le bord du bois; ils fusillerent pendant deux heures & demie avec ce nombreux corps, dont ils abattirent bien des membres. Ce qui paroîtra de plus surprenant, c'est qu'ils eurent le bonheur de ne pas perdre un seul homme, si ce n'est un Canadien, qui mourut de fatigue deux jours après. M. Marin s'est rendu au camp le 25.

Le 22, M. de Montcalm détacha aussi 400 hom-

mes sous les ordres de M. Corbiers, officier de la Colonie, savoir 300 sauvages & 100 Canadiens. Ils eurent ordre de battre le lac pour tâcher de découvrir les berges angloises, qui avoient attaqué M. de St. Ours. Ils ne furent pas longtems sans rencontrer l'ennemi. Le 25 ils apperçurent un peu au-delà du pain de sucre 23 berges & deux esquifs anglois. Nos gens gagnerent l'ile, où M. de St. Ours s'étoit si bien défendu. L'ennemi s'en voulut approcher, mais quand il fut à demi-portée, nos sauvages & Canadiens, après avoir fait leur fameux cri, firent une décharge si heureuse, que les Anglois prirent le large pour trouver leur salut dans la fuite. Mais ce fut inutilement, nos agiles canots d'écorce & nos batteaux les eurent bientôt joints : ils les atteignirent au milieu du lac, & leur livrerent un combat naval des plus terribles. Ce parti ennemi fut entierement défait; il étoit composé d'un Colonel, de 4 Capitaines, 4 Lieutenants, 4 Enseignes & 360 Soldats. Il étoit parti du fort George, dans l'intention de faire des prisonniers dans nos postes avancés: 21 berges & les esquifs ont été pris; il s'y est trouvé 180 morts & 146 prisonniers, parmi lesquels il y a six officiers. Les deux berges qui ont échappé sont extrêmement mal-traitées. Il faut avouer que tout ceci a bien l'air d'un conte. Cependant c'est la pure vérité, & ce qui doit paroître plus surprenant, c'est que nous n'avons pas encore perdu un seul homme dans cette occasion.

Toute notre armée s'est mise en marche à la fin du mois pour le fort George. Elle est composée de 4000 hommes de troupes réglées, 4000 Canadiens & 2000 Sauvages: 4000 hommes vont par

terre aux ordres de M. de Levy, 3000 hommes par le lac, ayant à leur tête M. de Montcalm, & le restant occupera quelques postes qu'il est nécessaire de garder. Nous aurons à cette entreprise 40 bouches à feu. Dieu veuille nous y donner un heureux succès !

Copie d'une Lettre écrite de Quebec le 17 Août 1757, au sujet de la prise & de la capitulation du fort George.

Nous avons appris hier par un courier extraordinaire que le fort George est dans la possession du Roi de France. Voici la Capitulation.

Articles de la Capitulation accordée au Lieutenant Colonel Monro pour la garnison de Sa Majesté Britannique du fort William Heuri ou George, camp retranché qui y est joint & ses dépendances, par M. de Montcalm, Général des Troupes de Sa Majesté Très Chrétienne en Canada, le 9 Août 1757.

Article I.

La garnison du fort William Henri & les troupes qui sont dans le camp retranché y joint, sortiront avec les armes & bagages des officiers & soldats seulement. Ils se retireront au fort Edward, escortés par un détachement des troupes françoises, & par quelques officiers interprêtes attachés aux sauvages, & partiront demain matin à bonne heure.

Article II.

La porte du fort sera remise après la signature

de la capitulation aux troupes de Sa Majesté Très-Chrétienne & le camp retranché au moment du départ des troupes de Sa Majesté Britannique.

Article III.

On remettra de bonne foi aux troupes de Sa Majesté Très Chrétienne toute l'artillerie, munitions de guerre & de bouche & généralement tout, excepté les effets des officiers & soldats, ainsi qu'il est spécifié dans le premier article; & pour cet effet il sera remis avec la capitulation un inventaire exact des munitions & effets qui sont l'objet de cet article, en observant qu'il s'étend sur les fort, retranchemens & dépendances.

Article IV.

La garnison du fort, camp retranché & dépendances, ne pourra servir de 18 mois, à compter de ce jour, contre Sa Majesté Très Chrétienne, ni contre ses Alliés; & l'on remettra avec la Capitulation un état exact de ces Troupes, où sera compris le nom des Officiers-majors, autres Officiers, Ingénieurs, Artilleurs, Commissaires & Employés.

Article V.

Dans le cours de trois mois seront remis à Carillon tous les officiers, soldats, Canadiens, femmes & sauvages, qui auront été pris par terre depuis le commencement de cette guerre dans l'Amérique Septentrionale, & moyennant le reçu des Commandans françois, auxquels on les remettra, pareil nombre de la garnison du fort George pourra servir suivant le contrôle qui en sera remis par l'Officier Anglois qui conduira les prisonniers.

Article VI.

Il sera donné un officier pour ôtage jusqu'au retour du détachement, qui escortera les troupes de Sa Majesté Britannique.

Article VII.

Tous les malades & blessés qui seront hors d'état d'être transportés au fort Edward, resteront à la garde du Marquis de Moncalm, qui en prendra le soin convenable, & les renverra aussitôt après leur guérison à leur garnison.

Article VIII.

Il ne sera pris de vivres pour la subsistance des troupes de Sa Majesté Britannique, que pour aujourd'hui & demain.

Article IX.

Le Marquis de Montcalm voulant donner au Lieutenant-Colonel Monro & à sa Garnison des marques de son estime par rapport à leur défense honorable, leur accorde une piece de canon du calibre de six.

Fait dans la tranchée sous le fort William Henri, le 9 Août 1757, à midi.

Accordé au nom de Sa Majesté Très Chrétienne, suivant le pouvoir que j'en ai du Marquis de Vaudreuil, son Gouverneur & Lieutenant Général en la Nouvelle France.

Les Anglois se sont un peu moins défendus dans cette place qu'à Chouaghen. Nous avons ouvert la tranchée le 4 de ce mois, &, comme vous voyez, ils se sont rendus le 9 à midi. Leur perte

a été de 150 hommes, dont six officiers de marque. Leur garnison étoit composée de 2000 hommes, & ils ne manquoient ni d'artillerie ni de munitions d'aucune espece. Cependant cette conquête ne nous a coûté que 25 hommes, savoir 14 sauvages, 6 Canadiens & 5 soldats. Nous avons eu à peu près pareil nombre de blessés. Je crois que nous ne formerons pas d'autres entreprises cette campagne.

Nous joignons ici une relation propre à éclaircir le commencement de la guerre, qui auroit dû être placée plutôt, mais que nous n'avons retrouvée que depuis peu.

DÉTAIL du fort Duquêne, situé par 40 dégrés 30 minutes de latitude, sur le confluent des rivieres de Malanqué & d'Oyo.

Les Anglois, environ vers l'an 1750, bâtirent une espece de fort auprès de la riviere de Malanqué, à 400 lieues de Quebec, où pour-lors elle se décharge dans l'Oyo : quelques traiteurs vinrent sur cette derniere riviere & bâtirent des cabanes pour la commodité de leur commerce. L'on en eut avis à Quebec, & comme pour aller au Missisfipi on descend l'Oyo, l'on craignit que cet établissement ne devînt par la suite assez considérable pour empêcher la communication de ces deux colonies, pour prévenir cet incident on résolut aussi d'y faire un établissement fortifié. L'on envoya en 1752 un détachement de Canadiens & de sauvages, qui ayant trouvé les traiteurs dans l'Oyo, les amenerent prisonniers à Quebec. L'on

fit ſur le champ une levée de milices & de troupes, qui ſe rendirent ſur cette même riviere au printems de 1753. Ils y conſtruiſirent un fort ſur la fourche de l'Oyo & Malanqué, compoſé de quatre baſtions, dont un répond à l'angle des rivieres. Cette partie qui borde l'eau, eſt ſimplement paliſſadée & celle du côté de terre eſt faite d'une terraſſe ſoutenue d'un encadrement de bois. Le tout conſiſte en 26 toiſes de dehors en dehors, & c'eſt ce qui porte le nom de fort Duquêne, nom qu'il tire du Capitaine de vaiſſeau qui commandoit alors dans cette Colonie.

Quand cet établiſſement fut en état, on envoya un officier avec un détachement de quinze hommes pour ſommer les Anglois d'abandonner le fort qu'ils avoient bâti ſur notre terrein, fondés ſur ce que nous ſommes en poſſeſſion de tous ce pays juſqu'aux montagnes, qui nous ſéparent de la Nouvelle Angleterre. Cet officier n'eût pour toute réponſe qu'une décharge de mouſqueterie, dont il fut tué avec partie des ſiens; le reſte fut fait priſonnier. L'on envoya ſur le champ un détachement de 250 hommes, compoſé de milices & de ſauvages, qui furent inveſtir le fort & l'obligerent à capituler. La garniſon étoit de 400 hommes. Par la capitulation les Anglois s'obligerent de quitter cet établiſſement & reconnurent que l'on n'étoit venu les attaquer que pour venger la mort des François qu'ils avoient aſſaſſiné à la porte de leur fort, l'année précédente. On convint qu'il reſteroit deux Capitaines en ôtage juſques au retour des priſonniers, qu'ils avoient envoyés à la Virginie & qu'ils promirent de rendre ſous deux mois; en conſéquence on les laiſſa aller ſans les

inquiéter & les deux ôtages furent conduits à Quebec, où ils sont encore.

Pendant l'hiver de 1754, on eut avis que les Anglois faisoient beaucoup de préparatifs pour pouvoir détruire le fort du Quêne. Sur ces avis on fit mettre en marche les milices du détroit & du fort de Michili Makino, ainsi que les sauvages des environs ; l'on détacha aussi quelques troupes de Quebec : ce qui comprenoit environ 1200 hommes, tant sauvages que Canadiens ; il en restoit encore une partie au passage de la riviere aux bœufs, qui n'a pu avoir part à l'affaire dont il est question.

Selon les personnes qui ont quelques connoissances de ce pays, l'on prétend que si l'on veut conserver ce poste, il faut y faire un établissement plus considérable & le mettre en état de pouvoir attendre du secours, qui ne peut être que très longtems à s'y rendre, tant du détroit que de Niagara, qui sont les postes les plus voisins.

Affaire du 9 Juillet 1755.

On eut avis du fort Duquêne, que les Anglois étoient partis pour venir le surprendre. Le Commandant forma aussitôt un détachement de 250 François & 650 Sauvages pour aller à la rencontre de l'ennemi.

Ce parti se mit en marche le 9 à huit heures du matin & se trouva à midi en présence des Anglois, qui n'étoient également plus qu'à trois lieues du fort. On engagea l'affaire sur le champ : le feu de l'artillerie ennemie fit reculer les nôtres par deux fois. M. de Beaupreau, Commandant, fut tué à la troisieme décharge. M. Dumas le remplaça &

s'acquitta parfaitement bien de son devoir. Nos François, soutenus des sauvages, firent plier les Anglois, quoique sans artillerie : l'ennemi commença à se battre en ordre de retraite, mais voyant que l'ardeur de nos gens, loin de se rallentir, ne faisoit qu'augmenter, enhardis par le succès, il fut obligé de céder après quatre heures d'un feu très vif. M. Dumas, à qui il ne restoit que très peu de François auprès de lui, ne voulut point s'engager à la poursuite des ennemis ; il crut plus prudent de rentrer dans le fort ; mais le lendemain il chargea de cette expédition les sauvages du détroit & ceux de Machilimakins : nous restâmes donc maîtres du champ de bataille.

L'on compte que la perte des ennemis monte à 1500 hommes, cent bœufs, environ 400 chevaux, leurs pavillons, leur caisse, leur artillerie, &c. De notre côté, nous n'avons perdu que trois officiers, cinq soldats & quinze sauvages : environ vingt blessés.

Le 13 Août on marquoit que M. Dieskaw, Brigadier d'Armée, envoyé pour commander les troupes qui ont passé dans l'Escadre de M. Dubois de la Motte, étoit en marche à la tête des bataillons de la Reine & de Béarn, pour aller secourir le fort Fréderic sur le fleuve St. Laurent.

Le zele a été si grand parmi les habitans de Montréal, que nul âge, nul état, nulle raison ne leur a paru pouvoir les dispenser de suivre ce commandant.

N°. X. (Page 138.) *Sommaire de ce qui s'est passé pendant l'apparition & le séjour de la flotte Angloise, commandée par l'Amiral Hawke, sur les Côtes d'Aunix & de Saintonge, depuis le 20 Septembre jusqu'au 2 Octobre 1757.*

LE mardi 20 Septembre 1757 on battit la générale à Rochefort, à neuf heures du soir, sur l'apparition de la flotte Angloise dans les Pertuis. Le *Prudent* & le *Capricieux*, commandés par MM. Desgoutte & la Filliere l'aîné, Capitaines de Vaisseaux, étoient alors en rade; ils travaillerent à rentrer en riviere & y réussirent.

Le mercredi 21 à six heures du soir autre générale, pour avertir que l'escadre approchoit, qu'elle étoit composée de 18 (*) gros vaisseaux, 3 frégates, 58 bâtimens, 2 galiotes à bombes & 2 brûlots.

Le jeudi 22 on vit arriver la formidable flotte vers les 6 heures ½ du soir près de Fouras. L'isle d'Aix la cachoit : il ne s'en fallut pas de dix toises que le premier vaisseau ne l'abordât. M. du Pin de Belugard, Capitaine de Vaisseau, qui commandoit dans le fort de Fouras, y étoit alors occupé à faire les plattes-formes, dont quatre à cinq n'étoient pas encore en état : il n'y avoit alors que 150 hommes d'un détachement de Béarn & autant de Bigorre & environ 700 gardes-côtes.

(*) Il y avoit 18 vaisseaux, 4 frégates, 2 galiotes, 2 brûlots & 80 bâtimens de transport.

Le Lieutenant Colonel de Rouergue commandoit les troupes qui étoient hors du fort.

Le vendredi 23, M. de Langeron, Lieutenant Général, y arriva à six heures du matin. Il fit venir le peu de troupes de la marine & des Suisses, qui composoient un bataillon de 800 hommes, commandés par M. du Poyet, Capitaine de vaisseau, qui étoit campé au Vergeroux. On visita le matin un petit bois, qui étoit entrè le fort de Fouras & la redoute de Vergeroux. Dans la même journée il fut retranché avec une promptitude extraordinaire. Dès le matin douze des plus gros vaisseaux étoient en rade, à l'endroit où mouillent ordinairement nos vaisseaux: à midi & demi le *Magnanime*, l'un de leurs vaisseaux, s'échoua sur une roche qui est vis-à-vis la batterie de l'isle d'Aix: deux autres vaisseaux approcherent aussi le plus qu'ils purent, & le feu du *Magnanime* fut si vif, que la batterie de seize canons que commandoit M. de la Boucherie Fromenteau Lieutenant d'Artillerie, fut entierement bouleversée, & les canonniers qui ne purent soutenir la mitraille, mirent ventre à terre & M. de la Boucherie ne put les faire relever. Il y eut dans l'action un canonnier de tué, 7 à 8 blessés: M. de Puibernier, Enseigne de vaisseau, reçut un coup de fusil dans la cuisse & une contusion au visage. Un officier de milice qui commandoit dans le fort, amena le pavillon; d'autres assurent qu'il fut coupé par un coup de canon, qui emporta la drisse. Quoi qu'il en soit, l'attaque du fort & sa reddition n'ont duré que trois quarts-d'heure (*).

(*) Elle en a duré cinq.

A fept heures du foir le Régiment Royal Dragons fe rendit à Fouras: on craignoit avec raifon & épouvante qu'ils n'attaquaffent pas Fouras & n'entraffent en riviere, où les défenfes n'étoient point encore arrangées. S'ils avoient pris ce parti, nous étions perdus fans reffource, & il n'auroit plus été queftion du Port de Rochefort.

Le famedi 24 ils ne furent pas plus entreprenans & notre crainte augmentoit toujours.

Le dimanche 25 elle fut pouffée à l'extrême, parce que la flotte fit une évolution: les plus gros vaiffeaux, au nombre de neuf, refterent au mouillage de l'ifle d'Aix & le refte de la flotte fe rangea devant le Platin d'Angoulin en ligne; on difoit que dans cette difpofition les gros vaiffeaux attaqueroient le fort de Fouras & de l'ifle Madame, les autres s'empâreroient de l'entrée de la riviere & que ceux qui étoient devant le Platin arrangeroient leurs troupes de débarquement fur leurs chaloupes & batteaux plats, & partiroient de-là pour entrer en riviere & faire leur defcente au Platin; qu'ils s'y formeroient, cette partie n'étant gardée que par les Régimens de Béarn & de Bigorre, qui n'étant point complets avoient encore fourni 300 hommes, le tout commandé par M. Rouffiac: enfin ils n'ont rien tenté & nous ne devons notre falut qu'à leur inaction & à la providence; la flotte a demeuré toujours dans cette pofition jufqu'à fon départ.

Les 26, 27 & 28, qui étoient les plus fortes marées, avec un tems favorable furent employés par plufieurs de leurs chaloupes à fonder la côte & nos forts les faifoient retirer, lorfqu'ils s'approchoient à la portée du canon: pour-lors nous

avions environ 8000 hommes sur nos côtes ; savoir, 3000 à Angoulin, commandés par M. de Roussiac ; 2000 à Fouras, par M. de Langeron, & 3000, dans la Saintonge, depuis le travers de l'isle Madame jusqu'à Soubise ; sans compter ce qu'il pouvoit y avoir à Oleron & du côté de Brouage & Marenes : ces derniers étoient commandés par M. de Surgeres. Nous étions pourlors à Rochefort en assez bon ordre. Il y avoit sur nos remparts 62 pieces de canon depuis 8 jusqu'à 36 livres de balle.

Le jeudi 29 une galiote à bombes s'approcha le plus qu'elle pût de Fouras & y jetta cinq bombes, qui tomberent à plus de 100 toises du fort. Nos deux chaloupes canonnieres, qui étoient dans une petite anse de Fouras, commandées par M. M. Beaumanoir & Féton, Enseignes de vaisseau du Port de Brest, s'avancerent & tirerent plusieurs coups de leur canon de 24, dont trois porterent à la galiote. Sur le signal qu'elle fit, il se détacha une frégate & plusieurs chaloupes qui la remorquerent ; elle étoit déjà à la bande : d'autres disent qu'elles ne firent que l'accompagner.

Le vendredi 30, tout fut tranquille & demeura dans la même position, à la réserve des vaisseaux de guerre qui laisserent la rade de l'isle d'Aix & furent joindre tous ceux qui étoient toujours restés en ligne devant le Platin d'Angoulin & on s'apperçut qu'ils se laissoient dériver avec le jusant dans la rade de Chef de Baye : plusieurs petits bâtimens qui étoient restés en rade de l'isle d'Aix, firent la même manœuvre ; ensorte que la rade se trouva sans aucun bâtiment. Sur le soir on s'apper-

perçut qu'une frégate revenoit à la voile ; elle resta quelque tems en travers devant l'isle d'Aix.

Le premier Octobre ils évacuerent avec un bon vent de N. E., lorsqu'il y avoit moins d'apparence de le croire & dans la matinée disparurent entierement.

Le dimanche 2 dudit mois, dès le matin le camp fut levé en partie & nos troupes de marine, ainsi que les Suisses, rentrerent à Rochefort.

On ne sait quelle route l'escadre a prise ; ce qu'il y a de certain c'est qu'elle a disparu.

Il y a apparence que la maison du Roi, qui a commencé à partir le 29, recevra contre-ordre en route, non pour s'en retourner, mais pour s'arrêter.

Traitement fait à la garnison & aux habitans de l'isle d'Aix, par les Généraux Anglois.

LA garnison a été faite prisonniere de guerre ; le régiment de milices, les canonniers & matelots ont été embarqués sur la flotte angloise, ainsi que cinquante maçons qui étoient dans l'isle pour les travaux du Roi : ce qui fait en tout 500 hommes.

Les officiers d'artillerie & bombardiers ont été remis sur leur parole & ne pourront servir pendant toute la guerre.

Les fortifications ont été rasées par les mines qu'ils ont fait jouer, où ils ont perdu cinq de leurs gens.

Deux coulevrines & plusieurs mortiers, ainsi que la cloche du fort & celle de l'église, ont été embarqués dans leurs vaisseaux & ils ont cassé les

tourillons aux canons qu'ils ont laissé.

Les vivres qui se sont trouvés dans l'isle, appartenant au Roi, ont été donnés par les ennemis aux habitans, pour les indemniser de leurs pertes, sous les conditions qu'on ne les leur ôteroit pas après leur départ.

Ils ont aussi donné environ 2000 livres, pour être distribuées auxdits habitans, en considération du dommage qui avoit pu leur être fait.

Un matelot, qui vouloit violer une femme de l'isle, en a été empêché par plusieurs officiers Anglois; ils l'ont fait punir à leur bord & ont boursillé entr'eux une somme de cinquante écus, qu'ils ont fait remettre à cette femme, pour l'indemniser de l'incendie que la fureur de ce matelot avoit occasionné dans sa maison.

Voici quel étoit l'état du port, lorsque les Anglois y sont venus: on pourra juger des pertes que notre Marine auroit faites.

Vaisseaux armés au Port de Rochefort, à la fin de 1756 & en 1757.

Noms des Vaisseaux.	*Can.*	*Command.*	*Destination.*
Le *Duc de Bourgogne*	80	M. d'Aubigny, Chef d'escadre.	A Louisbourg.
Le *Glorieux.*	74	M. de Chavagn. Capt. de Vais.	A Louisbourg.
Le *Florissant.*	74	M. de Maureville, Capitaine de Vaisseaux.	Encore dans le port sans armement & sans matelots.
Le *Prudent.*	74	M. le Marq. Desgouttes. Idem.	En route pour Brest & doit, dit-on, se joindre à l'escadre de M. de Conflans.
Le *Juste.*	70	M. le Chev. de Macnemara.	A Brest, fait partie de l'escadre de M. de Conflans.
Le *Dauphin Royal.*	70	M. Durtubie.	A Louisbourg.

Noms des Vaisseaux.	*Can.*	*Commandans.*	*Destination.*
Le *Hardi.*	64	M. de la Touche le Vaner, Cap.	A la Martinique & à St. Domingue.
L'*Inflexible.*	64	M. de Tilly, Cap. mort.	A Louisbourg, de l'escadre de M. de Beaufremont.
Le *Capricieux.*	64	M. de la Filure, Cap.	En route pour Brest.
L'*Eveillé.*	64	M. de la Merville Idem.	A Louisbourg.
Le *Raisonnable.*	64	M. le Chev. de Rohan.	Non encore lancé à l'eau, & déjà en armement.
L'*Aigle.*	50		A Brest.
L'*Aluin.*	50		
Le *Warwick.*	50	M. Duchaffaut, Capitaine.	A Brest.

EN CONSTRUCTION.

L'*Impétueux.*	90	Les couples & la quille faits, mais non encore montés.
La *Bellone.*	30	A trois quarts faite, mais encore sur le chantier, sans ouvriers.
L'*Orion.*	74	Il n'en est pas encore question, ordonnés & sur le papier seulement.
L'*Astronome.*	70	
Un *Inconnu.*	64	
La frégate la *Reveche.*	30	

FRÉGATES.

L'*Hermione.*	25	M. du Bos, Lieut. de Vaisseaux.	
L'*Athalante.*	34	M. de Lizardais, Cap.	A Cayenne, ensuite à la Martinique.
Le *Zéphir.*	30	M. de Beauchesne, Cap.	
La *Diane.*	30		Desarmée & désignée pour armer.
La *Fidelle.*	26	M. de Vaudreuil, Lieut.	
La *Friponne.*	24	M. Boscal de Réal, Lieut.	En croisiere.
La *Valeur.*	20		
La *Hyacinthe.*		M. Garnur, Cap. de brûlot.	Armée pour une destination inconnue.

Noms des Vaisseaux.	Can.	Commandans.	Destination.
FLUTES.			
L'*Outarde*.	16	M Pingnest.	A St. Domingue.
La *Fortune*.		M. Riouffe, Lieut. de Port.	A l'Isle Royale.
Le *Rhinoceros*.			A une mission inconnue.
Le *Messager*.			En Angleterre, Vaisseau parlementaire.

GABARRES, *ou Bâtimens de Cabotage.*

La *Chevre*
La *Caille*
La *Perdrix*.
La *Pie*.

TRAVERSIERS.

Le *Cormorand*. Commandé par M. Soulard, officier bleu.
Le *St. Jean*.

CHALOUPES CARCASSIERES.

L'*Anguille*.	M. Feron, Enseigne.
L'*Aventure*.	M. Beaumanoir, Idem.

Etat des troupes à passer dans le pays d'Aunis.

Régimens.	*Bataill.*	*Lieux où ils sont.*	*Départ.*	*Arrivée à la Roch.*
Gardes françoises.	2	Paris	29 Sept	12 Octobre.
Idem.	2	Paris	1 Octob.	14
Gardes Suisses	2	Paris	3 Octob.	16
Limousin	2	Caen.	27 Sept.	13
Royal Vaisseaux	2	Valogne	29 Sept.	15
Languedoc.	4 Esc.	St. Lo.	2 Octob.	17
Bouillon.	2 Bat.	Mezieres	28 Sept..	19
Gardes du Corps		Versailles	30 Sept.	22
Mousquetaires		Paris	2 & 4 Octob.	23 & 25
Gendarmes & Chevaux légers		Versailles	5 Octob.	26
Grenadiers à cheval.		Troyes	5 Octob.	27

N°. XI. (Page 161.) *Chanson*, sur l'air *de Joconde.*

Au lieu du Comte de Clermont
L'on devoit cette année,
Nommer Christophe de Beaumont (*)
Pour commander l'armée.
Plus brave qu'un Carcassien (†)
Qui jamais ne recule,
Il eut fait à l'Hanovrien
Comme il fait à la Bulle.

Sur M. de Clermont.

Est-ce un Abbé? L'Eglise le renie.
Un Général? Mars l'a bien maltraité:
Mais il lui reste au moins l'Académie;
N'y fût-il pas muet par dignité! (§)
Qu'est-il enfin? Que son mérite est mince!
Hélas! j'ai beau lui chercher un talent;
Un titre auguste éclaire son néant,
Pour son malheur le pauvre homme est un Prince.

Autre.

Moitié casque, moitié rabat,
Clermont en vaut bien un autre;
Il prêche comme un soldat,
Et se bat comme un apôtre.

(*) L'Archevêque de Paris.

(†) Docteur de Sorbonne: on nommoit alors la Sorbonne Carcasse.

(§) Il n'y fit point de discours à sa Réception.

Autre, sur l'air, *Laire la lire lanlaire*.

SAVEZ-VOUS pourquoi l'on nous bat?
Le Général porte un rabat,
Le Ministre a ses ordinaires:
Laire la lire lanlaire,
Laire la lire lanla.

Sur M. de Soubise.

SOUBISE dit la lanterne à la main:
J'ai beau chercher où diable est mon armée?
Elle étoit-là pourtant hier matin:
Me l'a-t-on prise, ou l'aurois-je égarée?
Ah! je perds tout, je suis un étourdi:
Mais attendons au grand jour, à midi?
Que vois-je, ô ciel! que mon ame est ravie!
Prodige heureux, la voilà, la voilà.
Ah! ventrebleu, qu'est-ce donc que cela?
Je me trompois, c'est l'armée ennemie.

Vers sur M. de Soubise.

SOUBISE après ses grands exploits
Peut bâtir un palais qui ne lui coûte guere;
Sa femme en fourniroit le bois
Et chacun lui jette la pierre.

FRÉDÉRIC combattant & d'estoc & de taille,
Quelqu'un au fort de la bataille,
Vint lui dire nous avons pris.......
Qui donc? Le Général Soubise.
Ah! morbleu, dit le Roi, tant pis,
Qu'on le relâche sans remise.

EN VAIN vous vous flattez, obligeante Marquise,
De mettre en beaux draps blancs le Général Soubise;
Vous ne pouvez laver à force de crédit
La tache qu'à son front imprime sa disgrace;
Et quoique votre faveur fasse,
En tout tems on dira ce qu'à présent on dit,
Que si Pompadour le blanchit,
Le Roi de Prusse le repasse.

SOUBISE agira prudemment,
En vendant son hôtel, dont il n'a plus que faire;
Le Roi lui donne un logement
A son Ecole militaire.

Vers contre le Prince de Clermont, qui s'est laissé battre.

MOITIÉ plumet, moitié rabat,
Aussi propre à l'un comme à l'autre,
Clermont se bat comme un Apôtre,
Il sert son Dieu comme il se bat.

Chanson à l'occasion d'une fête publique, où la Ville (de Paris) arrêta de marier des filles sous la Prévôté de M. de Bernage.

GRACE à Monsieur de Bernage,
On va bientôt,
A maint joli pucelage,
Donner l'assaut;
Six cents c'est le nombre heureux,
Vivent les Gueux!

Pour entrer dans cette bande,
Chaque Pasteur,
A chaque fille demande
Son fréquenteur ;
Le mot est neuf & nerveux,
Vivent les Gueux !

A concourir n'est habile,
Aucun métif,
Il faut de la bonne ville,
Etre natif ;
C'est le lot des vrais badauds,
Vivent les sots !

Deux cens écus font les dotes,
De ces tendrons,
Y compris habits & cotes,
Et violons,
Sans pâtés de Perigueux,
Vivent les Gueux !

Qu'il fera beau, ce me semble,
Voir en un jour ;
Tant d'amans unis ensemble,
Faire à l'amour,
Un sacrifice joyeux,
Vivent les Gueux !

Fais bien nettoyer les rues,
Cher Outrekain, (*)
De peur que nos prétendues,
Au pied poupin,
Ne gâtent leurs souliers neufs,
Vivent les Gueux !

Pour completter cette fête,
De l'Opéra,
Notre Prévôt, bonne tête,

(*) Entrepreneur chargé du pavé des rues.

Régalera,
Ce bataillon d'amoureux,
Vivent les Gueux !

Sur un ſi louable exemple,
Gros financiers,
Pour l'hymen fondez un temple,
De nos deniers,
A nos dépens généreux,
Vivent les Gueux !

Vive Monſieur de Bernage,
Et ſon Conſeil,
Vive ce Prévôt ſi ſage,
Au teint vermeil,
Et pour terminer nos vœux,
Vivent les Gueux !

Chanſon, ſur l'air *ces braves inſulaires.*

POUR raſer l'Angleterre
Nous avons dans notre Miniſtere
Perrine (*) de qui le pere
Raſoit dans le Vigan
Proprement, &c.

Chanſon, ſur l'air *voilà la différence.*

NOUS avons deux Généraux, (†)
Qui tous deux ſont Maréchaux;

(*) M. Perrine de Moras, Contrôleur Général & Miniſtre de la Marine, fils d'un barbier du Vigan.

(†) M. d'Etrées & M. de Richelieu. Cette chanſon fut faite en 1757, lorſque le ſecond remplaça le premier.

Voilà la ressemblance.
L'un de Mars est le favori,
Et l'autre l'est de Louis,
Voilà la différence.

Dans la guerre ils ont tous deux,
Fait divers exploits fameux,
Voilà la ressemblance.
A l'un Mahon s'est soumis,
Par l'autre il eut été pris,
Voilà la différence.

Que pour eux dans les combats,
La gloire eut toujours d'appas,
Voilà la ressemblance.
L'un contre les ennemis
L'autre contre les maris,
Voilà la différence.

D'être utile à notre Roi,
Tous deux se font une loi,
Voilà la ressemblance.
A Cythere l'un le sert,
Et l'autre sur le Veser,
Voilà la différence.

Cumberland les craint tous deux,
Et cherche à s'éloigner d'eux,
Voilà la ressemblance.
De l'un il fuit la valeur,
De l'autre il fuit l'odeur, (*)
Voilà la différence.

Dans un beau champ de lauriers,
On apperçoit ces guerriers,
Voilà la ressemblance.
L'un a sçu les entasser,
L'autre vient les ramasser,
Voilà la différence.

(*) Le Maréchal de Richelieu est infecté d'odeurs.

Sentimens d'un François sur l'élévation de l'Abbé Comte de Bernis à la pourpre.

SANS doute Clément est jaloux
De réunir à son grade sublime,
Ce tribut d'amour & d'estime
Que son prédécesseur a mérité de nous.
Son exaltation à peine est déclarée
Que répandant sur nous ses premieres faveurs,
Il éleve Bernis à la pourpre sacrée;
Peut-il mieux nous prouver qu'il veut gagner nos cœurs.

Chanson, sur l'air: *Qu'on ne me parle plus de guerre.*

ANGLOIS! ne partez pas si vîte,
Pressez-vous moins;
Vous avez fait courte visite
Chez nos Malouins.
Que diront vos compatriotes?
Dans leurs chansons:
Vous n'avez pas quitté nos côtes
Sans Aiguillon.

Apostrophe au mieux composé des corps possibles.

INDIGNES successeurs de Barth & de Trouin,
De quoi sert à l'Etat votre illustre naissance?
Ces héros roturiers ont enrichi la France
Et vous la réduisez à deux doigts de sa fin (*)

(*) Ces vers contre les officiers de la marine, ont été faits après la défaite de M. de Conflans.

N°. XII. (Page 183.) *Lettre d'un Intendant à un Maître des Requêtes.*

TOUT est perdu, mon cher ami; les Intendans sont avilis, les Maîtres des requêtes sont moins que rien; on éteint toute émulation de s'avancer par de l'argent; on étouffe une pépiniere de grands hommes; en un mot, on prend des Secrétaires d'Etat partout où l'on croit trouver des gens capables de l'être: la grande naissance, les plus grandes dignités ne feront qu'un droit de plus à ces places; comment l'Etat pourroit-il subsister? Il faut un noviciat & des degrés dans tous les états: autrefois, un homme achetoit une charge de Maître des Requêtes; il assistoit, il rapportoit au Conseil; montroit-il quelque talent pour l'éloquence, on le faisoit Intendant; c'étoit-là que commençoit l'homme d'Etat. Ministre, ou plutôt Monarque dans sa province, il se faisoit aux charmes du pouvoir arbitraire, il s'aguerrissoit aux refus; peu à peu, un homme s'élevoit au dessus des préjugés de citoyen, & après avoir établi des chemins, fait & défait des portes de villes, parcouru des provinces, il arrivoit tout formé, sachant tout; la Guerre, assez pour hasarder un projet de campagne & désavouer un Général; la Marine, assez pour démentir un Militaire & en croire un Commis; les Finances, assez pour demander de nouveaux impôts; les Affaires Etrangeres, assez pour reconnoître & entretenir les Ambassadeurs. Souvent même également propre à tant d'emplois divers, on voyoit le même homme

me passer rapidement de l'un à l'autre, les remplir tous avec la même aisance & le même succés.

Tout est changé, mon cher ami; on appellera aux affaires de la Guerre un homme qui aura blanchi dans les combats, on le laissera maître de récompenser dans les autres les mêmes services qu'il aura rendus dans son tems; ne fût-ce que par amour-propre, il ne manquera pas de les estimer.

Pour les Affaires Etrangeres, avec un nom & du mérite, sans autre apprentissage que l'Ambassade chez nos voisins, des années dans le secret de l'Etat, des négociations, un homme pourra influer dans les destins de l'Europe. Il ne manquera plus que de tirer de la Marine quelqu'un de ces vieux guerriers, pour l'entendre dire dans le Conseil avec un ton d'autorité: cette Flotte que vous faites partir n'est pas à moitié équipée; ces Colonies dont vous parlez, je les ai vues; cet Officier qu'on accuse ou qu'on oublie, il a combattu à mes côtés; ce Commissaire est un insolent; ce Commis est un fripon. Vous sentez bien, mon cher ami, tout le désordre qui part de ce principe. Chaque Ministre parvenu par les fonctions de son métier, portera dans son Département l'esprit & l'amour de son Corps; au lieu que nous, qui ne tenons à rien, toujours neutres, toujours indifférens, ne pouvons être suspects.

Les belles actions, si on les récompense toutes, vont devenir ruineuses, & le Roi, qu'on servoit pour rien, n'est pas assez riche pour payer les membres qu'on aura perdus à son service. Par une suite de ce systême, on supprimera les survivances. Les soins, l'habileté des peres feront

donc inutiles pour les enfans; il faudra suivre les mêmes traces, faire le même chemin, acquérir les mêmes talens. Que de tems perdu! le brillant de la cour ne peut se soutenir que par les affaires; c'est démontré. Si tout se fait par justice, qui voudra payer le crédit? Madame la Duchesse de...... va perdre cent mille écus par an & ses amis à proportion. Ajoutez à tous ces maux l'orgueil & la fierté de cette Noblesse, que nous avions le soin & l'occasion de mortifier. Qui voudra désormais languir dans nos antichambres & ramper devant nos commis? Il faudra que Madame l'Intendante soit fort honnête, si elle veut avoir des femmes; si elle n'est que jolie, elle n'aura que des amans. Pour nous, quelle peut être notre perspective? A quoi bon chercher le fort & le foible d'une province? A quoi sert d'en rendre le compte le plus flatté; de dire toujours: le pays est peuplé, les terres sont fertiles, le commerce est florissant; augmentez les impôts, vous augmenterez l'industrie. Tant de soins ne nous meneront qu'à vieillir Intendans de justice, police & finance. Monseigneur en province, à peine Monsieur à la cour. Avec tous ces beaux titres imposez quelque chose de nouveau, fût-ce pour le plus agréable de vos convives & le plus commode de vos amis, on criera; vous emprisonnerez, le Commandant s'en mêlera; vous écrirez, il gagnera; vous ferez une ordonnance, le Parlement la cassera; vous demanderez des lettres de cachet, vos confreres ne sont plus en place, qui vous écoutera? Vous êtes bienheureux, mon ami; vous avez appris à monter à cheval & à faire des armes, au lieu d'apprendre

votre droit. Vous êtes jeune & nous avons la guerre. Pour moi, qui ne croyois pas plus avoir besoin du droit que de l'escrime, je n'ai étudié ni l'un ni l'autre. Je m'en vais donc, comme un vrai sage, un philosophe, un enragé, me retirer dans mon château: heureusement que de mon regne j'ai fait faire un beau chemin pour y arriver. Le pont n'étoit pas vis-à-vis l'avenue; j'en ai fait faire un autre beaucoup plus beau; la maison d'un particulier m'offusquoit, je l'ai culbutée: j'ai fait écrêter une montagne & sauter un rocher: dix à douze hommes ont péri dans cette mine au bout de mon jardin: leurs femmes & leurs enfans m'ont fait pitié, je les ai fait mettre à l'hôpital. Il me manque encore un champ pour arrondir mon parc, j'aurai bien le crédit de me le faire adjuger; c'est bien la moindre chose qu'on puisse accorder à un Intendant qui se retire. Je vous conseille de vendre au plutôt votre charge, si vous trouvez quelque sot qui l'achete. Faites votre équipage, soyez des premiers en campagne; avec de la valeur & de la patience vous pourrez parvenir un jour aux honneurs & à la gloire que vous desirez, si tant est que la gloire & les honneurs vaillent qu'on les desire, depuis que pour les obtenir il faut les mériter.

N°. XIII. (Page 242.) *Nota.* C'est pour égaliser, autant que possible, l'épaisseur des volumes, que nous nous trouvons obligés de renvoyer le contenu de ce N°. au Tome IV, où le commencement se trouve placé à la page 322.

Fin du Tome Troisieme.

